

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Bray

Rapport de présentation



Volet 2 : diagnostic stratégique

Organisation du Rapport de présentation du SCoT

Afin de répondre au cadre réglementaire et afin de faciliter la compréhension du SCoT, le Rapport de présentation a été bâti à partir de cinq volets distincts :

o **Volet 1 : Introduction et résumé non technique.**

o Volet 2 : Diagnostic stratégique.

o **Volet 3 : Etat Initial de l'Environnement**

o **Volet 4 : Evaluation environnementale.**

o **Volet 5 : Modalités de suivi.**

Le **Volet 1** constitue une synthèse du Rapport de présentation et répond à l'obligation réglementaire d'inclure un résumé non technique.

Les **Volets 2 et 3** permettent de disposer d'un état des lieux et d'avoir une vision complète des enjeux, des atouts et contraintes du territoire dans toutes ses composantes (aménagement, démographie, développement économique, services, transports, consommation d'espace, environnement et paysages) de manière transversale. Le Volet 2 inclut l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le **Volet 4** constitue l'essentiel de l'évaluation environnementale avec la justification des choix retenus et la méthodologie utilisée pour définir les grandes orientations du PADD et du DOO, l'analyse de l'impact environnemental des orientations du SCoT.

Le **Volet 5** présente la méthodologie de suivi du SCoT et les principaux indicateurs de suivi retenus.

I. Approche contextuelle, réglementaire et administrative	p.5
II. Grand paysage	p.16
III. Analyse spatiale	p.51
IV. Population	p.63
V. Habitat	p.72
VI. Activités économiques et commerciales	p.87
VII. Tourisme	p.104
VIII. Diagnostic agricole	p.117
IX. Equipements	p.135
X. Mobilités	p.153

Guide de lecture du document :

Comme de nombreux territoires le Pays de Bray est un territoire qui vit, qui évolue.

Certaines évolutions récentes n'ont pas pu être intégrées à ce jour dans les pages qui suivent mais ne remettent nullement en cause la pertinence des informations traitées. Ainsi, la sortie de la commune de Martagny (environ 150 habitants) du périmètre SCoT en cours de procédure est bien prise en compte dans les réflexions mais certaines cartographies du document la font toujours apparaître.

Le diagnostic du territoire est un document évolutif qui fera l'objet d'ajouts / de modifications tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT.

En sus des éléments ci-avant il est indiqué que des éléments supplémentaires ont été indiqués en introduction de chacune des parties dès lors que des infos majeures ont été portées à la connaissance du territoire. Les éléments ajoutés sont marqués par le signe ci-après :



Ces différents éléments n'ont aucune remise en cause le projet porté par le territoire mais permettent de démontrer l'évolution du document tout au long de la démarche d'élaboration.



I. APPROCHE CONTEXTUELLE, RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

A. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF : LOI SRU, LOIS GRENELLE I ET II, ALUR, ELAN

Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (SRU)



Lois Grenelle I (3 août 2009) et Grenelle II (12 juillet 2010)



Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) (24 mars 2014)



Cette loi, modifiée par la loi du 2 juillet 2003 Urbanisme et Habitat (UH), a adapté le Code de l'Urbanisme pour permettre l'élaboration de documents de planification mettant en cohérence les différentes politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'implantations commerciales...

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) constitue donc un **document de planification stratégique** qui doit exprimer le **projet du territoire multi-communal qu'il recouvre**.

Élaboré à l'aide du présent diagnostic, le SCoT doit exprimer le **projet d'aménagement et de développement durables** des collectivités en respectant les principes de développement durable définis aux articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme.

Sans oublier :

- la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF),
- la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant **évolution du logement, de l'aménagement et du numérique** (Elan) et dont les objectifs sont :
 - de répondre au manque de logement en facilitant l'acte de construire,
 - d'accompagner le changement de domicile et la mobilité résidentielle,
 - d'améliorer la protection des plus fragiles et lutter contre l'habitat indigne,
 - d'apporter le très haut débit pour tous.

«L'urgence écologique» avec le changement climatique, la perte de biodiversité, la surconsommation d'espaces et des ressources énergétiques, a conduit le législateur à **compléter et renforcer les objectifs de développement durable**.

Ces deux lois ont renouvelé l'importance des documents d'urbanisme supracommunaux et affirmé **le rôle des SCoT comme des documents stratégiques à grande échelle** couvrant des territoires de plusieurs EPCI, et l'urbanisation limitée des territoires non couverts.

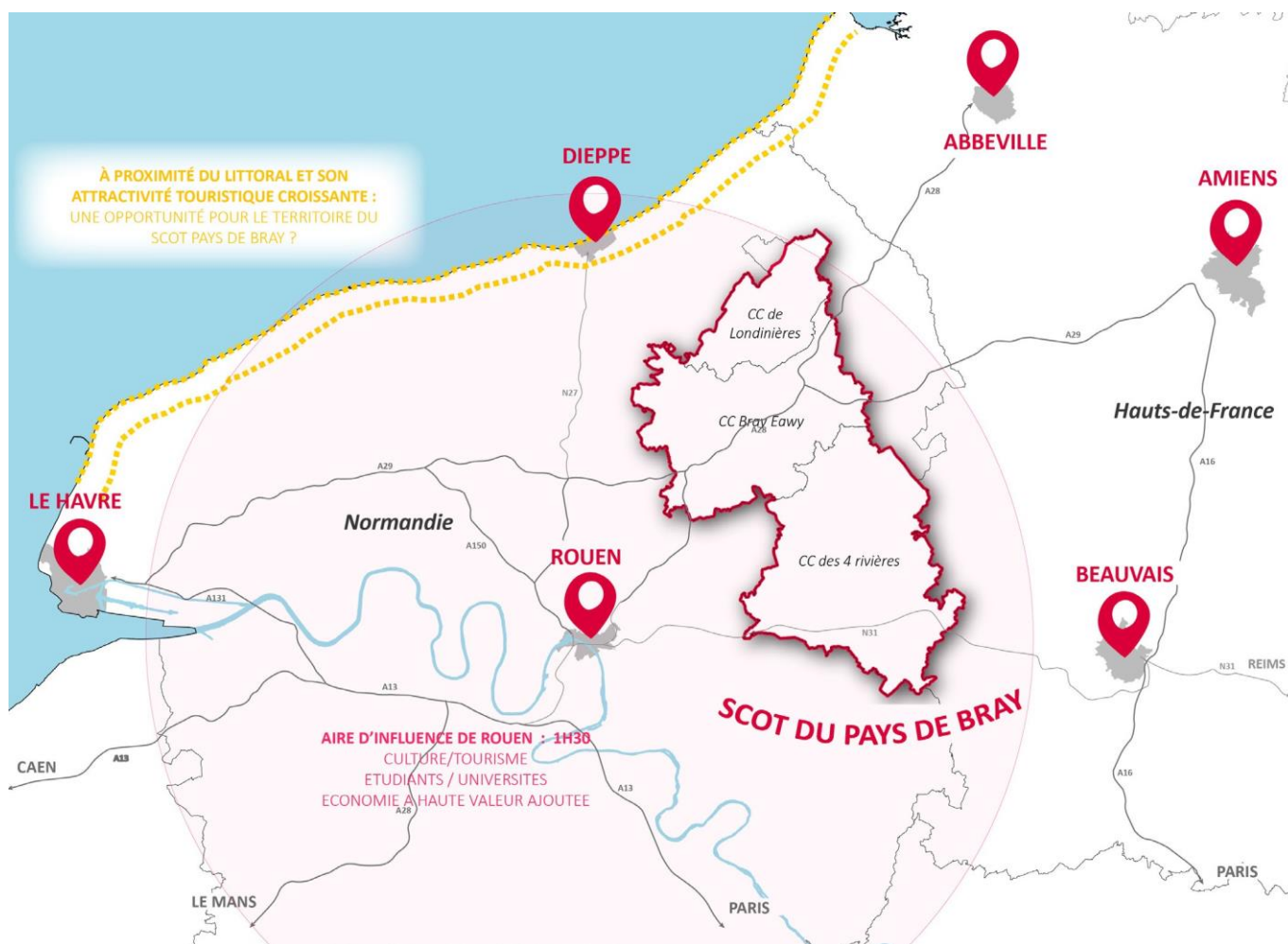
Par ailleurs, la prise en compte du climat et de l'énergie, la préservation et la restauration de la biodiversité, le chiffrage de la consommation d'espaces, le développement des communications numériques, le lien entre densité et niveau de desserte des transports collectifs sont autant **de thèmes qui doivent dorénavant être abordés dans les SCoT**.

La loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 a été publiée au journal officiel du 26 mars.

La loi Duflot ALUR a pour objectif de « réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires, et à **permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires** ».

Le titre IV, intitulé « Moderniser les documents de planification et d'urbanisme », comporte différentes dispositions visant notamment à **permettre la densification des zones urbanisées et à lutter contre l'étalement urbain**.

B. UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE À L'INTERFACE DE DYNAMIQUES RÉGIONALES MAJEURES



UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE STRATÉGIQUE À L'INTERFACE DE DYNAMIQUES RÉGIONALES MAJEURES

Le territoire du SCoT du Pays de Bray est situé à l'interface entre les régions de la **Normandie et des Hauts-de-France et leurs grandes polarités urbaines respectives**, ainsi qu'entre le littoral normand et l'aire d'influence de l'Île-de-France.

Une position stratégique d'autant que le territoire est **directement desservi par l'autoroute A28**, permettant de rejoindre Rouen en moins d'une heure pour les espaces les plus lointains.

Ce territoire profite de la **proximité des dynamiques sociodémographiques, économiques et touristiques des aires d'influence de Rouen, du Havre, de Dieppe, d'Amiens, de Beauvais ou encore d'Abbeville**.

Il dispose d'une population de près de **61 000 habitants répartie sur 115 communes**, regroupés à travers trois Communautés de communes, que sont : la **communauté de communes de Londinières**, la **communauté de communes Bray Eawy** et la **communauté de communes des 4 rivières**.

Ce territoire jouxte les intercommunalités du Vexin Normand, de Lyons Andelle, d'Inter-Caux-Vexin, du Terroir de Caux, de Falaises du Talou, d'Aumale Blangy-sur-Bresle et de la Région Dieppoise.

C. LE PETR, UNE STRUCTURE QUI COORDONNE ET ACCOMPAGNE LES PROJETS DU TERRITOIRE

LA CONSTITUTION D'UN PROJET

Le Pays de Bray est un territoire rural régi par un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) qui se définit comme étant :

"...un établissement public constitué par accord entre plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave".

Code général des collectivités territoriales - Article L. 5741-1

Le PETR du Pays de Bray regroupe **trois communautés de communes** :

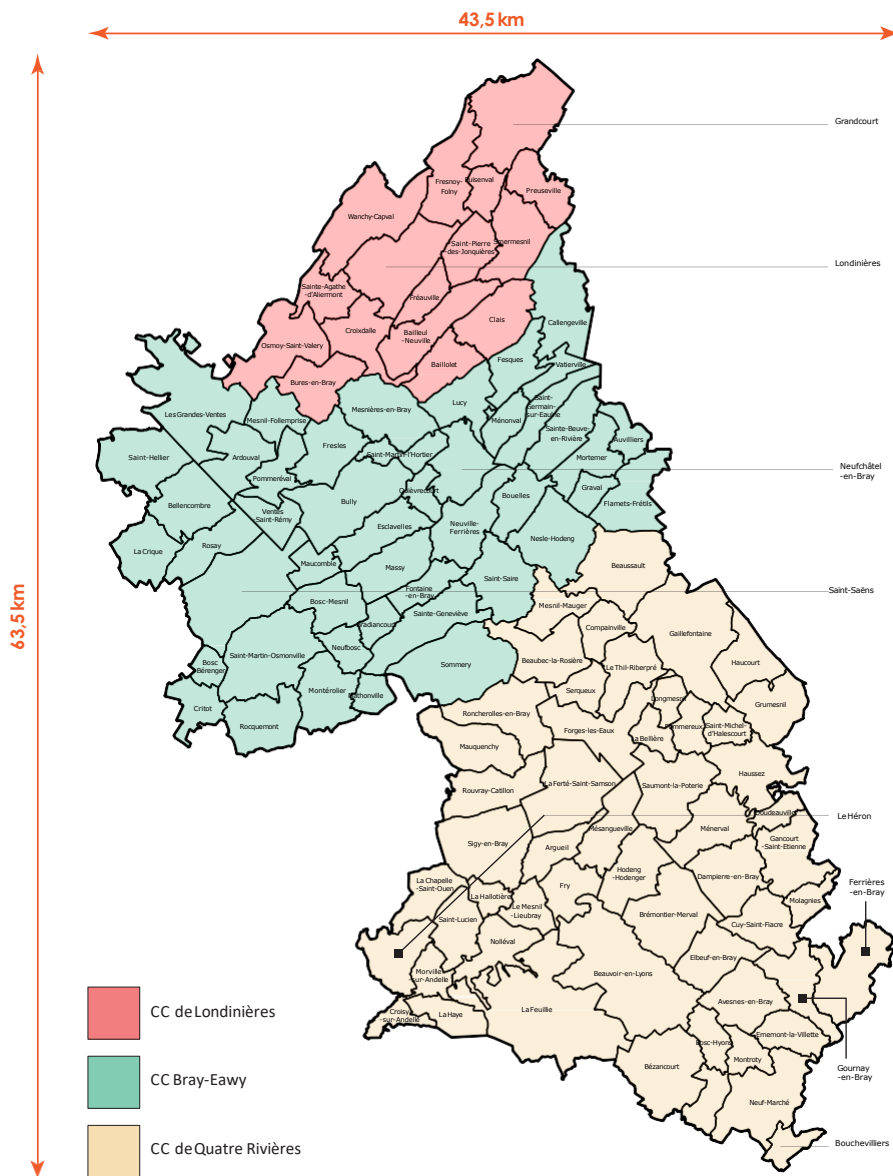
- La Communauté de Communes de Londinières, au nord du territoire- 16 communes,
- La Communauté de Communes Bray Eawy, au centre- 46 communes,
- La Communauté de communes des 4 Rivières, au Sud- 53 communes.

Dans ses statuts, seules les compétences « animation du territoire » et « Schéma de Cohérence Territoriale » apparaissent mais le PETR peut, à la demande de ses membres, intervenir sur des actions collectives aux communautés de communes qui le composent.

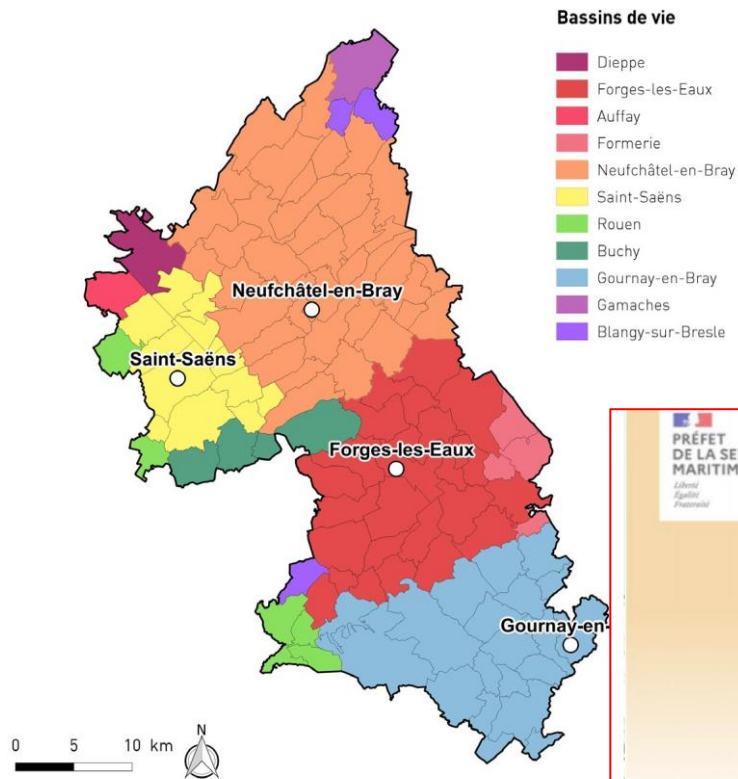
Ses actions sont déclinées en fonction de la Charte de territoire, validée en 2000 et déterminant la stratégie du Pays. Ainsi, les actions sont orientées autour de trois axes :

- La contribution au développement de l'économie locale et de l'emploi,
- La valorisation de l'espace,
- La préservation de l'environnement.

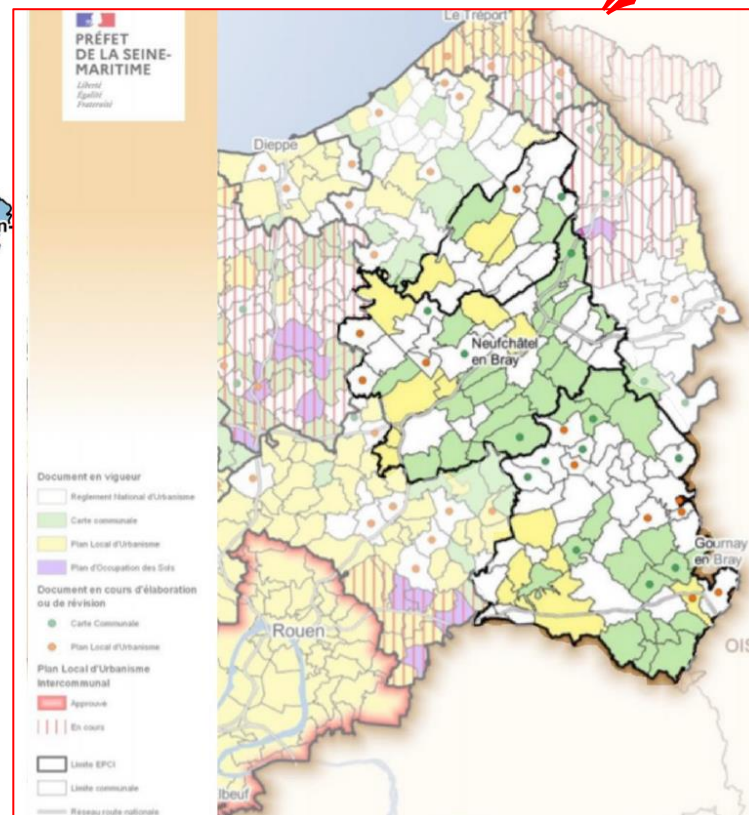
Le PETR constitue donc un « outil collectif » souple qui s'adapte à la volonté de ses membres. Sans se substituer aux actions des communautés de communes, le Pays accompagne les trois intercommunalités brayonnes.



D. UN TERRITOIRE DISPOSANT DE SITUATIONS URBAINES TRÈS VARIÉES



Source : INSEE 2010



UN TERRITOIRE DISPOSANT DE SITUATIONS URBAINES TRÈS VARIÉES

Ce territoire est couvert par **11 bassins de vie différents**, notamment de **Neufchâtel-en-Bray**, de **Forges-les-Eaux** et de **Gournay-en-Bray** pour les plus importants.

Une partie du territoire est comprise dans les **bassins de vie de Dieppe et de Rouen**, ce qui met en exergue dès à présent l'influence de ces pôles urbains sur ce territoire rural.

Le territoire comprend 114 communes, dont :

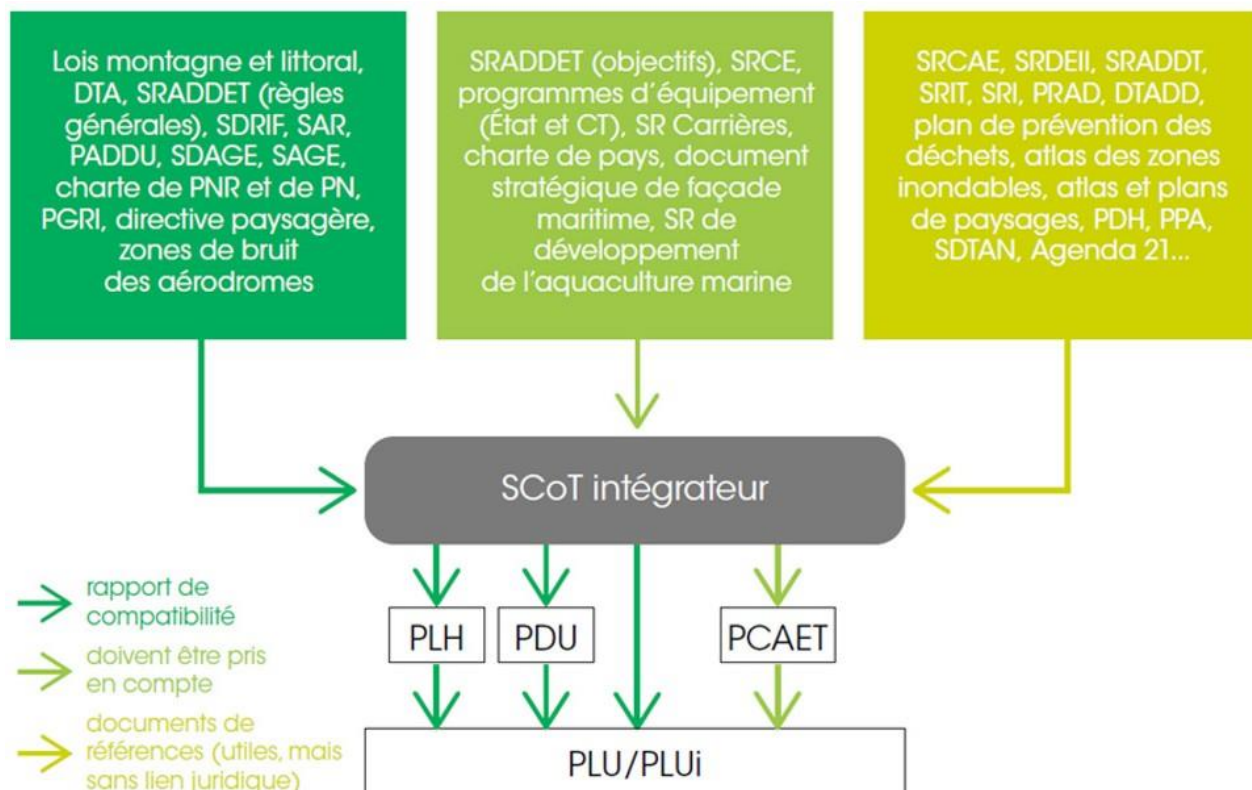
- **4 communes de plus de 2 500 habitants** : Gournay-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Saint-Saëns
- **87 communes disposant de moins de 500 habitants.**
Il s'agit donc bien d'un territoire marqué par sa ruralité.

Par ailleurs, en matière de planification urbaine, le territoire est relativement peu doté de documents d'urbanisme locaux. A ce jour environ 1/3 du territoire est soumis au RNU.

La volonté du SCoT est de donner un cadre aux communes alors qu'une grande partie du territoire ne dispose pas de document d'urbanisme.

A noter que la Communauté de Communes est en cours d'élaboration de son PLUi.

E. PRINCIPES DE COMPTABILITÉ DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION SUPRA-COMMUNAUX



SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

PLH : Programme Local de l'Habitat

PDU : Plan de Déplacements Urbains

PLUi : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie

SRE : Schéma Régional Eolien

PCAET: Plan Climat Air Energie Territorial

OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation

SRADDET: Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

Le Code de l'Urbanisme impose aux SCoT une **obligation réglementaire de prise en compte ou de compatibilité avec de nombreux documents supra-communaux.**

En l'état actuel, le SCoT Pays de Bray doit donc prendre en compte :

- Les objectifs du **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires** de la Région Normandie normand qui devrait être approuvé courant 2019,
- Le **Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute Normandie.**

... et être compatible avec :

- Les règles générales du **SRADDET** de la Région Normandie normand qui devrait être approuvé courant 2019,
- La **Directive Territoriale de l'Estuaire de la Seine,**
- Le **Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)** du bassin Seine-Normandie
- Le **Schéma Directeur d'Aménagement de gestion des eaux du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands,**
- Le **Schéma d'Aménagement de gestion de l'eau Cailly-Aubette-Robec,**
- Le **Schéma d'Aménagement de gestion de l'eau de Yères** (en cours d'élaboration).

Les documents de référence sont notamment:

- Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie de Haute-Normandie (SRCAE HN),
- Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets pour la Normandie (PRPGD),
- Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique de la Seine-Maritime.

F. COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DES EAUX SEINE NORMANDIE

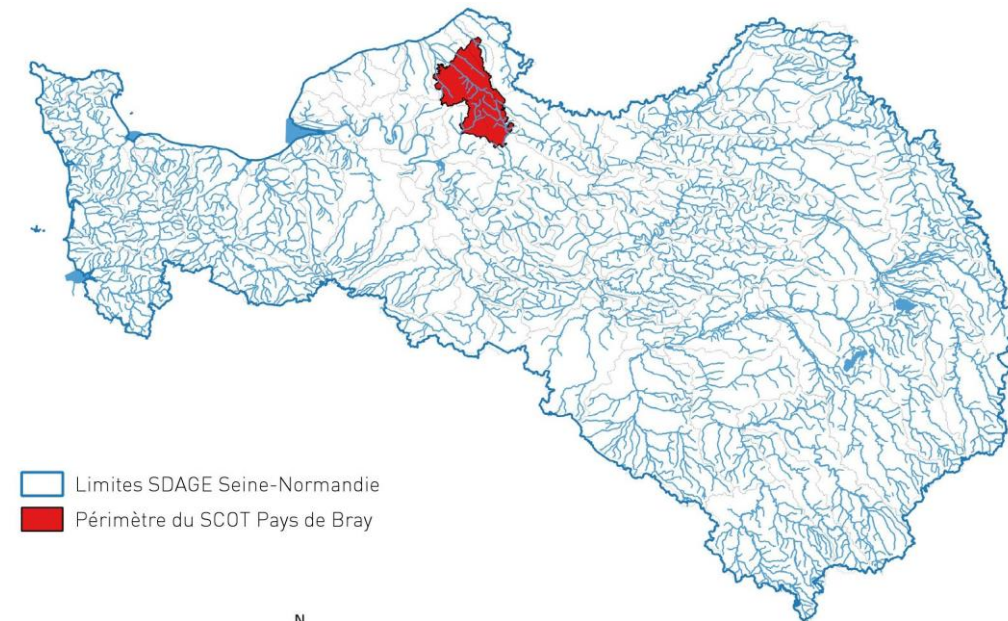
SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DES EAUX SEINE NORMANDIE

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) réglementairement en vigueur est le SDAGE 2010-2015 suite à l'annulation de l'arrêté du 1er décembre 2015 adoptant le SDAGE du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands 2016-2021 et arrêtant le programme de mesures (PDM) 2016-2021.

Adopté par le comité de bassin le 29 octobre 2009, fixe, pour une période de six ans, les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands.

Il compte 43 orientations et 188 dispositions qui sont organisées autour de 8 grands défis.

Le territoire du SCoT au sein du bassin Seine-Normandie



— Limites SDAGE Seine-Normandie
— Périmètre du SCOT Pays de Bray



Source : SDAGE Seine Normandie traitement VE2A

- Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques;
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses;
- Défi 4 : Réduire les pollutions microbiologiques des milieux ;
- Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future;
- Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ;
- Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau ;
- Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation.

Exemples de dispositions concernant les documents d'urbanisme du SDAGE :

Disposition 6 - Renforcer la prise en compte des eaux pluviales par les collectivités

Disposition 8 - Privilégier les mesures alternatives et le recyclage des eaux pluviales

Disposition 14 - Conserver les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements

Disposition 45 - Prendre en compte les eaux de ruissellement pour protéger l'eau captée pour l'alimentation en eau potable de manière différenciée en zone urbanisée et en zone rurale par des aménagements spécifiques

Disposition 53 - Préserver et restaurer les espaces de mobilité des cours d'eau et du littoral

Disposition 55 - Limiter le colmatage du lit des cours d'eau dans les zones de frayères à Migrateurs

Disposition 83 - Protéger les zones humides par les documents d'urbanisme

Disposition 136- Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme

Disposition 138 - Prendre en compte les zones d'expansion des crues dans les documents d'urbanisme

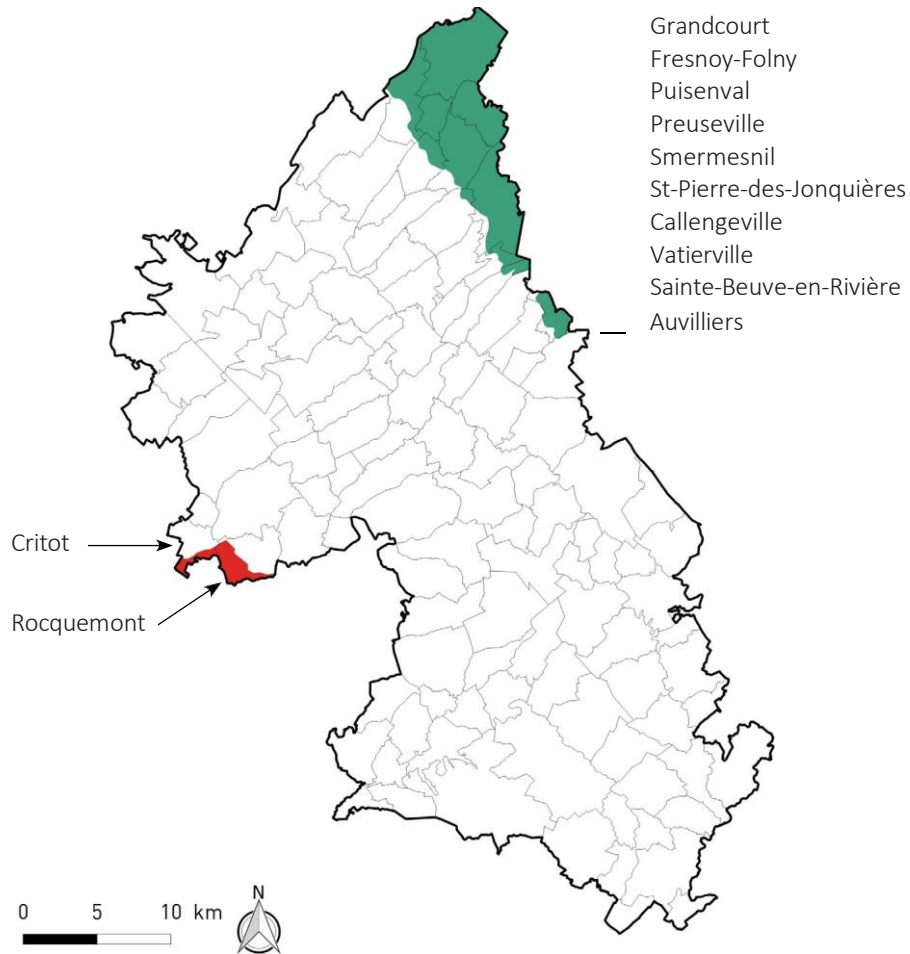
Disposition 145- Maîtriser l'imperméabilisation et les débits de fuite en zones urbaines pour limiter le risque d'inondation à l'aval

F. COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DE L'EAU DE YÈRES ET DE CAILLY-AUBETTE-ROBEC

SAGES

- Limites du SAGE Cailly-Aubette-Robec
- Limites du SAGE d'Yères (en cours d'élaboration)



Source : SAGES de Yères et de Cailly-Aubette-Robec, traitement VE2A

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE GESTION DE L'EAU D'YÈRES ET DE CAILLY-AUBETTE-ROBEC

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau. Le SAGE est établi par une Commission Locale de l'Eau (CLE) représentant les divers acteurs du territoire, et est approuvé par le Préfet.

Le territoire est couvert par un Schéma d'aménagement de gestion de l'eau approuvé qui est le SAGE de Cailly-Aubette-Robec, approuvé le 28 février 2014 recouvrant une partie des communes de Critot et Rocquemont. Il est également couvert par le SAGE d'Yères actuellement en cours d'élaboration s'étirant sur 10 communes du Nord-Est du territoire.

Ce SAGE s'organise autour de grands défis et leviers d'actions :

- Préserver et restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques ;
- Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux souterraines et superficielles ;
- Garantir la distribution d'eau de qualité pour tous ;
- Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondations et de coulées boueuses ;
- Développer la gouvernance, le portage partagé des projets et l'analyse économique ;
- Améliorer la connaissance des masses d'eau et des pressions, suivre leurs évolutions ;
- Informer et sensibiliser aux enjeux de l'eau, accompagner les acteurs de l'eau (directs ou indirects) du territoire.

Dispositions concernant les documents d'urbanisme du SAGE :

D3 - Protéger les zones humides au travers des documents d'urbanisme

D8 - Protéger les cours d'eau dans les documents d'urbanisme

D16 - Établir des schémas d'assainissement collectif

D40 - Limiter le ruissellement et l'érosion des sols en zone rurale

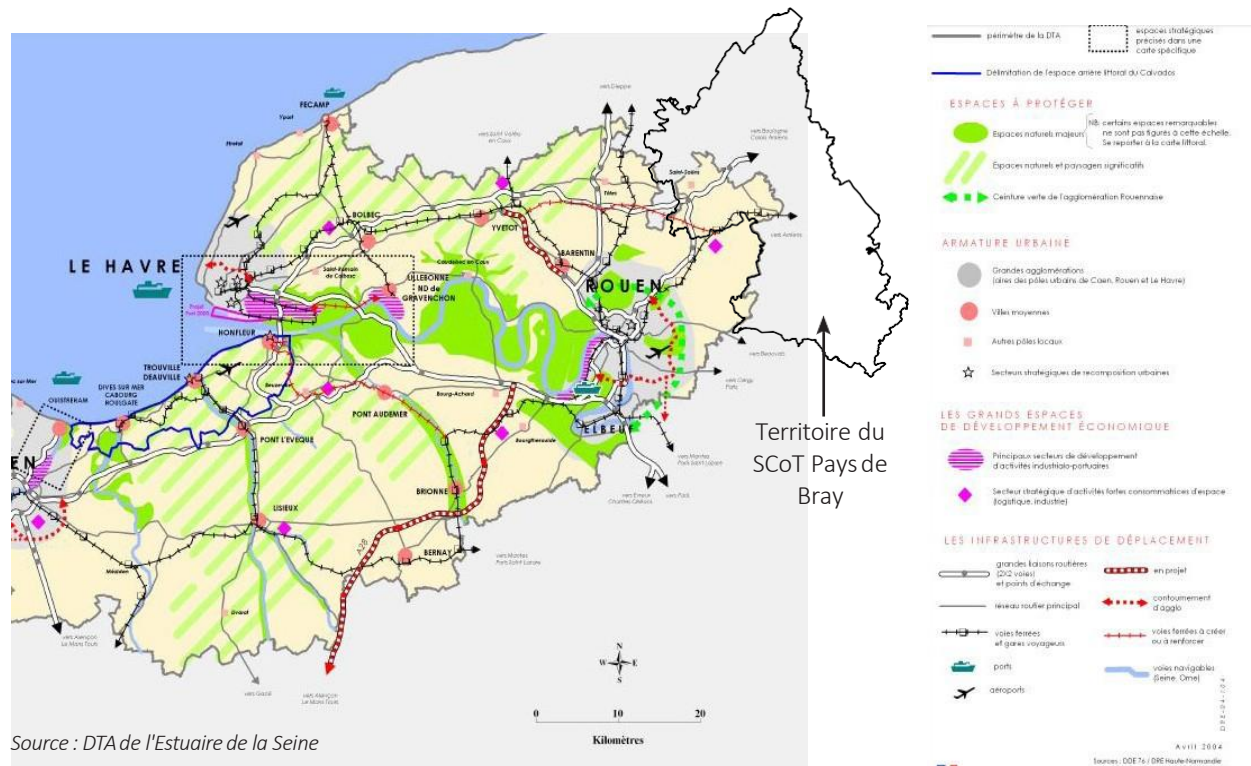
D41- Améliorer la gestion des eaux pluviales des surfaces aménagées

D42 - Réaliser les zonages d'assainissement pluviaux

D43 - Compenser toute aggravation des ruissellements

D49 - Protéger les zones naturelles d'expansion de crues fonctionnelles et non fonctionnelles prioritaires au travers des documents de planification relatifs à l'urbanisme

Les orientations générales d'aménagement de la DTA de l'Estuaire



DIRECTIVE TERRITORIALE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE

La Directive Territoriale d'Aménagement de l'Estuaire de la Seine (DTA), approuvée le 10 juillet 2006 fixe les grands objectifs de ce territoire en matière d'aménagement. Elle recouvre une partie du territoire du SCOT Pays de Bray.

Cette directive poursuit trois grandes orientations :

1. Préserver les espaces naturels et paysagers significatifs du territoire, et notamment les particularités des vallées ainsi que des plaines des plateaux à destination de l'agriculture et de l'élevage.

2. Renforcer l'armature des villes moyennes, indispensables relais pour la redistribution des retombées de la croissance sur l'ensemble du territoire :

- un développement plus vif des trois grandes agglomérations normandes et une complémentarité du développement plus qu'une concurrence interne ;
- une très bonne accessibilité, tant par les réseaux classiques, routiers et ferroviaires, que par les réseaux de transport des informations (accès au haut débit, boucles locales radio ou ADSL), les réseaux à hauts débits permettant d'offrir sur l'ensemble du territoire, un éventail complet de services de communication modernes et performants ;

- un développement urbain plus concentré sur les agglomérations moyennes qui peuvent être fragilisées par une trop grande dispersion sur le territoire des zones d'activités économiques et des zones résidentielles et parfois par le défaut de renouvellement de l'offre résidentielle des communes-centres ;
- l'implantation de structures d'animation et de développement et la mise en place de formules incitatives d'accueil des entreprises (immobilier, services, etc.).

3. Développer plus encore le secteur économique du tourisme et des loisirs en mettant en valeur le patrimoine naturel, paysager et urbain du territoire de la DTA et en tirant parti des potentialités offertes par la proximité du littoral.

Pour les communes comprises dans la DTA Seine Estuaire, elles sont principalement concernées par un enjeu de préservation de l'activité agricole, ainsi que par l'enjeu de renforcement du réseau ferré.

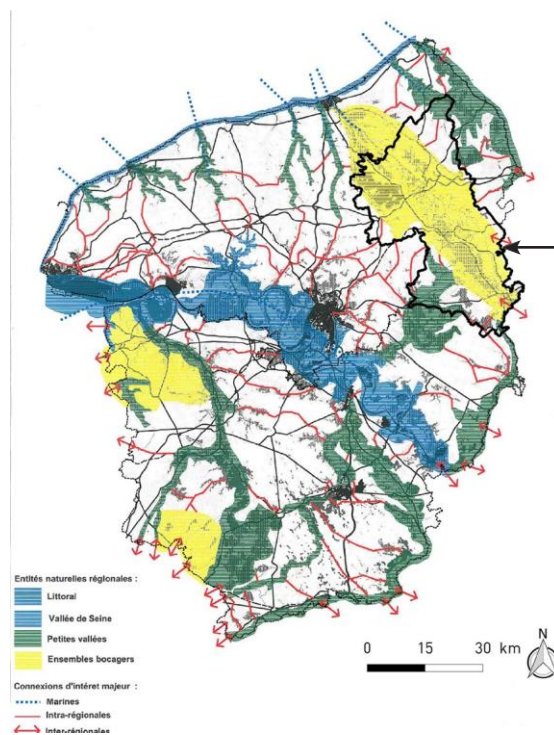
SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE DE HAUTE NORMANDIE

Le SRCE de la Haute Normandie a été validé le 13 octobre 2014 par le conseil régional de Haute-Normandie. Il est le cinquième SRCE adopté en France.

Au sein du territoire du Pays de Bray, le SRCE distingue des **zones d'enjeux majeurs de protection de grandes entités naturelles régionales** que sont :

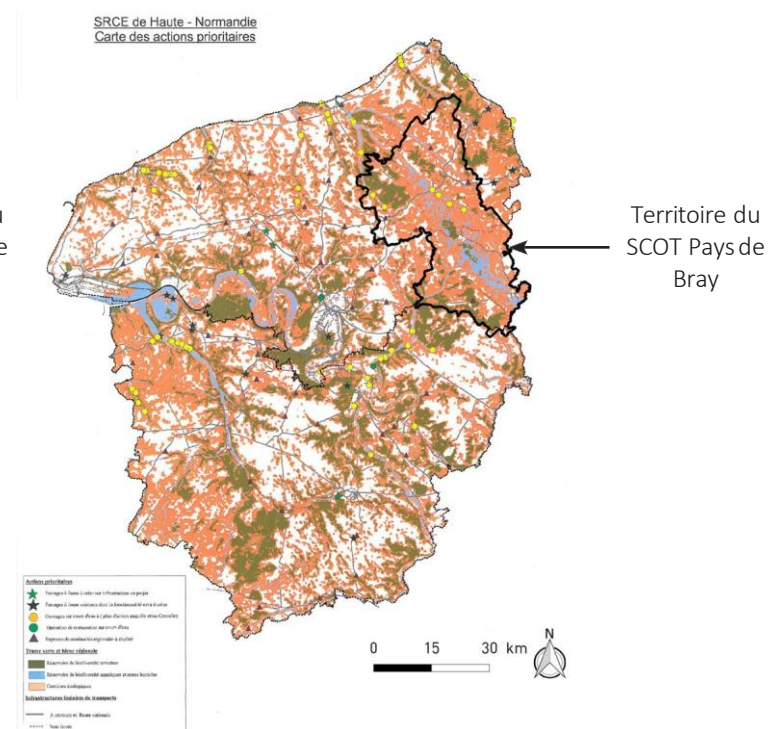
- **l'ensemble bocagers de la Boutonnière**, s'étirant sur un axe Nord-Ouest et Sud-Est du territoire. Cet ensemble s'étend sur la quasi-totalité du territoire.
- **des petites vallées**, notamment aux extrêmes Nord-Est et Sud-Ouest du territoire
- **des connexions d'intérêt majeur** qui parcourent et traversent le territoire de toute part

Enjeux régionaux et inter-régionaux



Source : SRCE de Haute Normandie

Carte des actions prioritaires

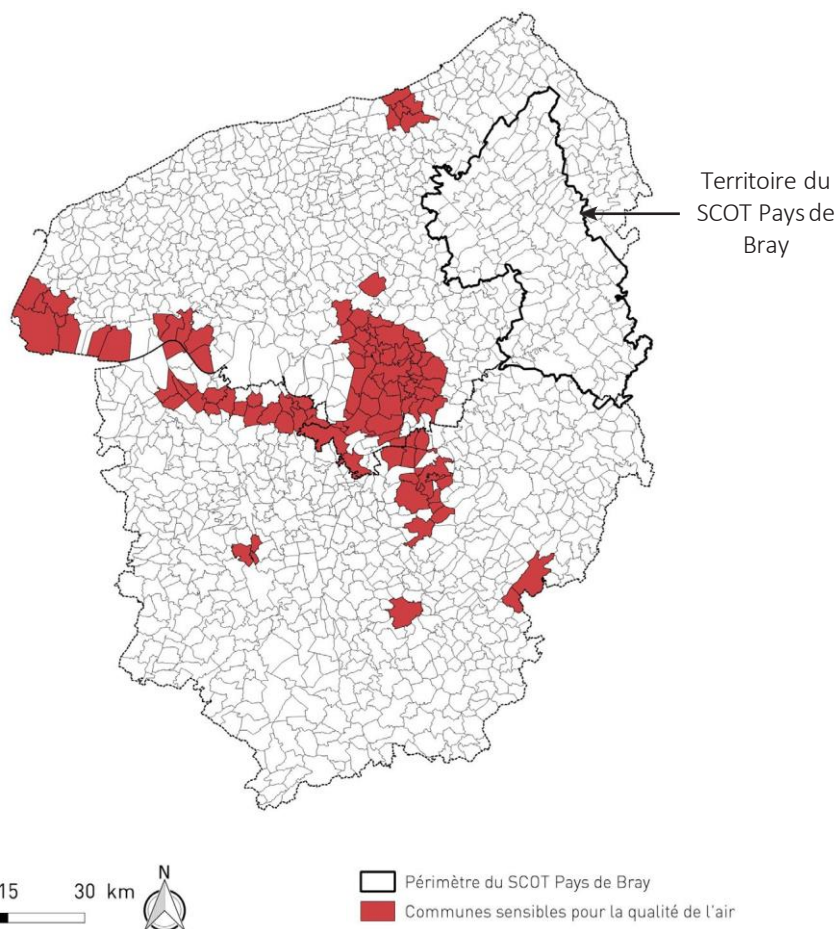


La présence de ces grandes entités naturelles implique l'existence de nombreux corridors écologiques et réservoirs de biodiversité terrestre et aquatiques sur le territoire.

Les actions prioritaires sur le territoire concernent :

- **la réalisation de 7 ouvrages sur cours d'eau**, localisés au centre du territoire, à proximité de Neufchâtel-en-Bray et de Saint-Saëns
- **l'étude de 5 zones de ruptures de continuités régionales** dans le secteur de Beauvoir-en-Lyons, à Mathonville, à Saint-Saëns, à Mortemer, et sur la limite entre Fréauville et Bailleul-Neuville

Un territoire éloigné des secteurs sensibles pour la qualité de l'air



Source : SRCAE de Haute Normandie, traitement VE2A

SCHÉMA RÉGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ÉNERGIE DE HAUTE-NORMANDIE

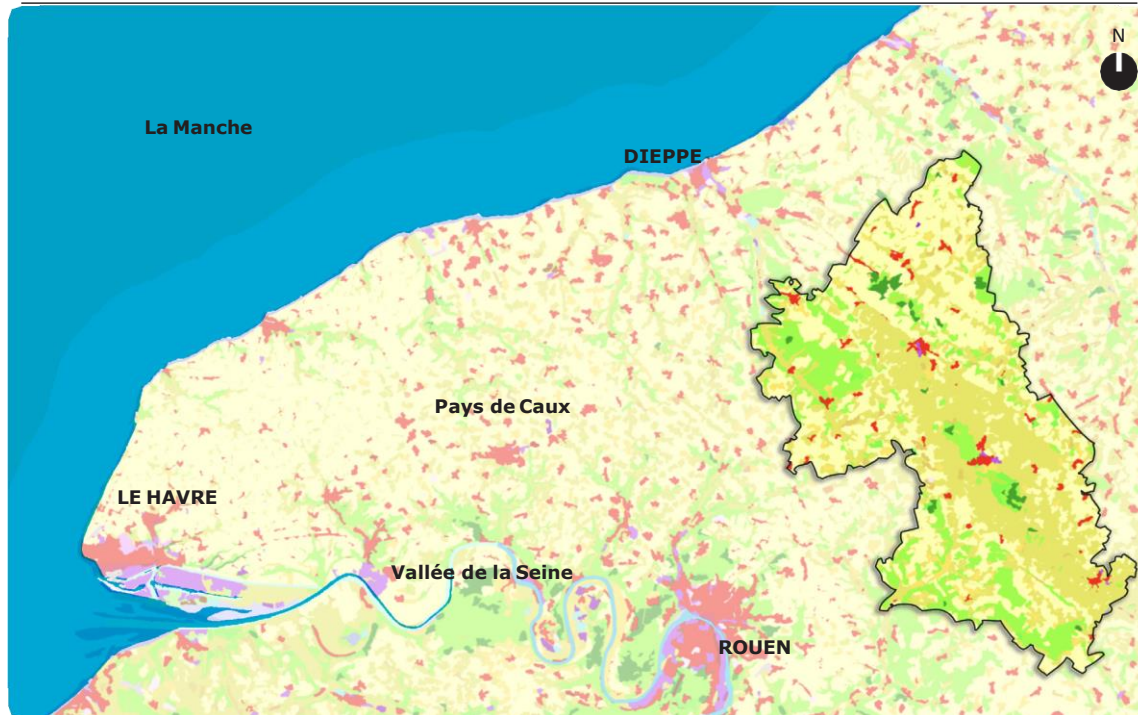
Le SRCAE de la Haute Normandie a été validé le 21 mars 2013. Plusieurs orientations concernent l'élaboration des SCoT :

- TRA 1 : Limiter l'étalement urbain, densifier des centres urbains et centres bourgs et permettre une plus grande mixité sociale et fonctionnelle ;
- TRA 2 : Aménager la ville et les territoires pour développer les modes doux ;
- TRA 3 : Favoriser le report modal vers les transports en commun ;
- TRA 4 : Limiter les besoins de déplacements et réduire l'usage individuel de la voiture ;
- TRA 5 : Favoriser le recours prioritaire à des véhicules moins émetteurs et moins consommateurs ;
- TRA 8 : Organiser et optimiser la logistique urbaine ;
- TRA 9 : Réduire les risques de surexposition à la pollution routière ;
- ENR 1 : Mobiliser efficacement le potentiel éolien terrestre ;
- ENR 2 : Développer les chaudières biomasse industrielles et collectives à haute performance environnementale ;
- ENR 3 : Structurer et développer les filières biomasse en région ;
- ENR 5 : Développer la production d'énergie électrique solaire ;
- AGRI 5 : Préserver les prairies, les espaces boisés et les espaces naturels ;
- AGRI 6 : Développer les cultures énergétiques durables ;
- ADAPT 3 : Intégrer la composante « Adaptation » dans les politiques locales et les documents d'aménagement.



II. GRAND PAYSAGE

Le Pays de Bray dans le département de la Seine-Maritime



Source : geoportail.fr

LES FONDEMENTS DU GRAND PAYSAGE

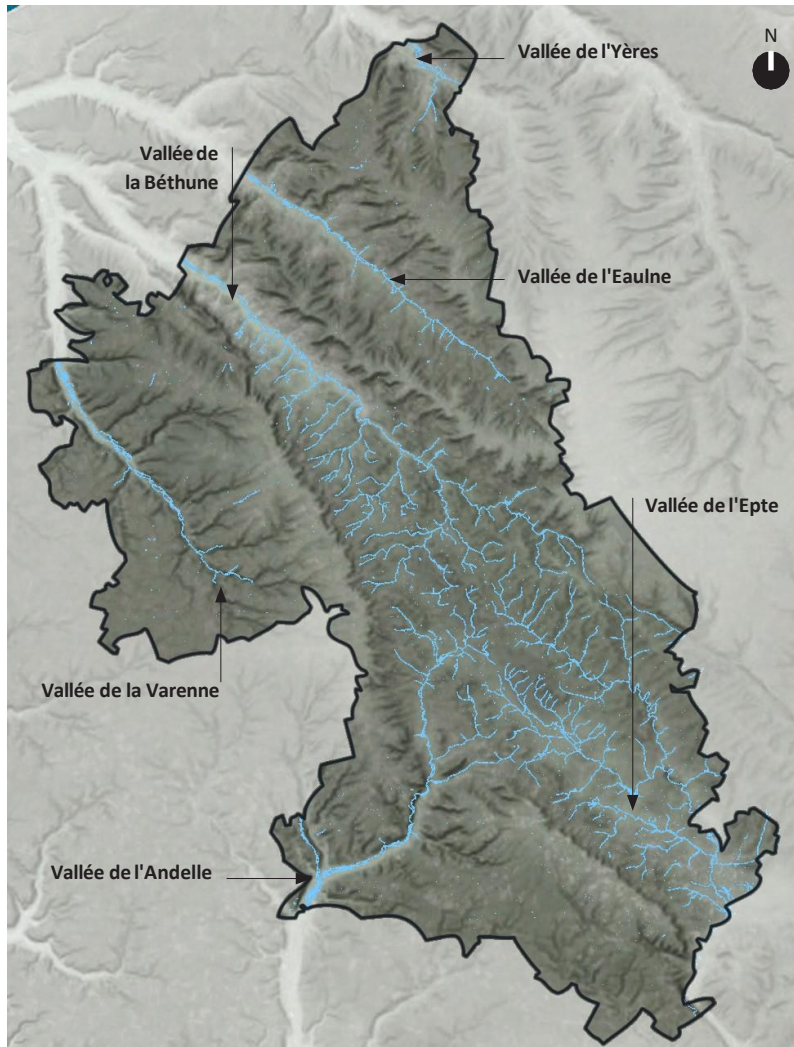
Le Pays de Bray, à l'instar du Pays de Caux voisin, correspond avant tout à une entité géographique dont la spécificité s'explique par des formations géologiques singulières. Ce territoire encore très attaché à la ruralité se caractérise par trois pôles urbains structurants (Gournay-en-Bray, Forges-les-Eaux et Neufchâtel-en-Bray), pas moins de six vallées orientées soit vers la Seine soit vers la Manche, et une végétation dense, typique et variée qui constitue un des éléments identitaires du Pays de Bray.

Le territoire semble encore préservé des fortes pressions foncières qui caractérisent les communes de la périphérie immédiate de Rouen, il n'en demeure pas moins que le paysage évolue et qu'il est essentiel d'en appréhender les mécanismes afin d'anticiper son devenir.

La diversité des pratiques culturelles et la végétation associée, structurent le paysage, conditionnent les vues, la qualité des territoires non bâtis et la perception que l'on peut en avoir.

L'objectif de cette analyse est de révéler le fonctionnement du paysage, d'en identifier les éléments identitaires et les éventuels dysfonctionnements.

Carte du relief et du réseau d'eau



UN RELIEF MARQUÉ ET UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE TRÈS DENSE

Le territoire du Pays de Bray se caractérise par une géographie très marquée qui conditionne la valeur des paysages. L'élément le plus marquant réside dans l'omniprésence de l'eau qui a façonné au cours du temps le relief et les paysages. La partie nord du SCoT du Pays de Bray est traversée par trois vallées parallèles, orientées sud-est / nord-ouest. D'Ouest en Est, se succèdent la vallée de la Varenne, la vallée de La Béthune, la vallée de l'Eaulne et enfin la vallée de l'Yères. Au Sud-Ouest de territoire du SCoT, les vallées de l'Andelle et de l'Epte prennent leur source dans la zone de la Boutonnière du Pays de Bray pour se diriger vers la Seine.

Le Pays de Bray est synonyme d'incongruité géologique qui correspond à toute la zone centrale du territoire du SCoT. Ce secteur, qui est appelé la Boutonnière du Pays de Bray, se distingue par un réseau hydrographique extrêmement dense et omniprésent. De très nombreux ruisseaux prennent leur source dans cette dépression. Ce paysage humide et largement irrigué est en soi une rareté. En effet, à l'exception des fonds de vallée, l'eau se fait rare dans le paysage. Elle est presque inexistante sur le plateau et cantonnée au cours d'eau et ses abords dans les vallées. C'est notamment la raison pour laquelle les fermes et les habitations anciennes sont toutes pourvues de mares.

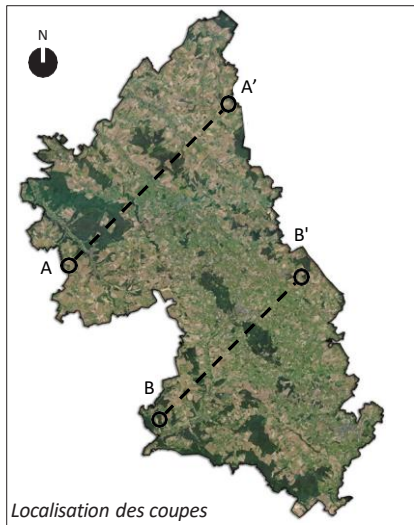
De part et d'autre des quatre vallées parallèles de la Varenne, la Béthune, l'Eaulne et l'Yères, les plateaux culminent, pour le plateau situé entre la Varenne et la Béthune, à 236 mètres d'altitude. Les autres plateaux observent des altitudes moyennes comprises entre 150 et 200 mètres d'altitude.



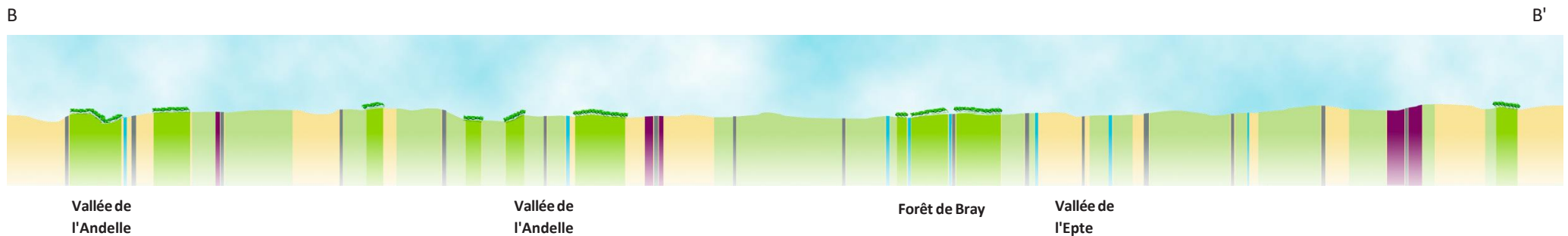
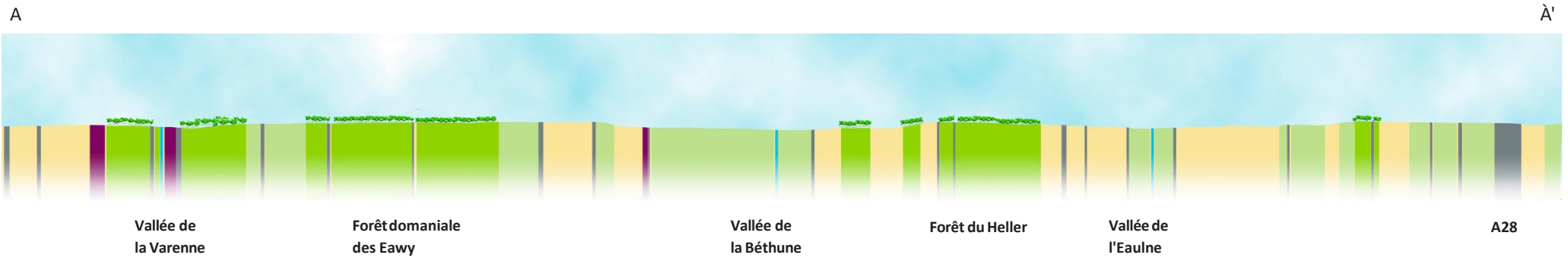
la vallée de l'Andelle



le plateau au nord de la vallée de l'Eaulne



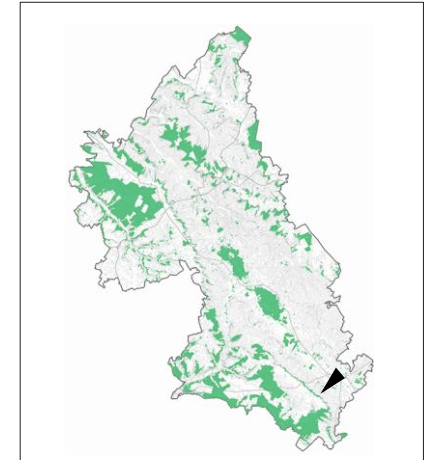
Les variations paysagères et topographiques





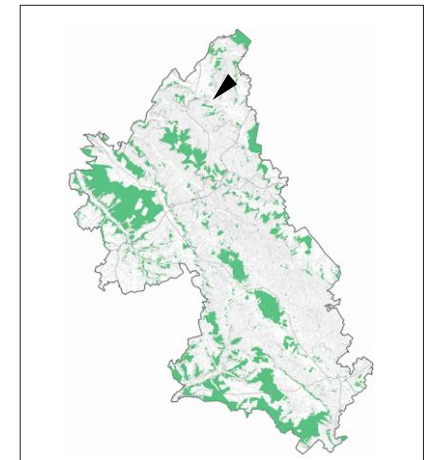
Les paysages imbriqués de la Boutonnière

Le paysage est fortement conditionné par la présence de coteaux, très souvent boisés, qui bordent et accompagnent toute la partie centrale du SCoT du Pays de Bray et qui correspondent à la Boutonnière. Le fond de vallée est dense et foisonnant avec un enchevêtrement de haies, de boisements et d'un habitat varié. Le relief est mouvementé et les multiples ondulations accentuent le caractère animé du paysage.

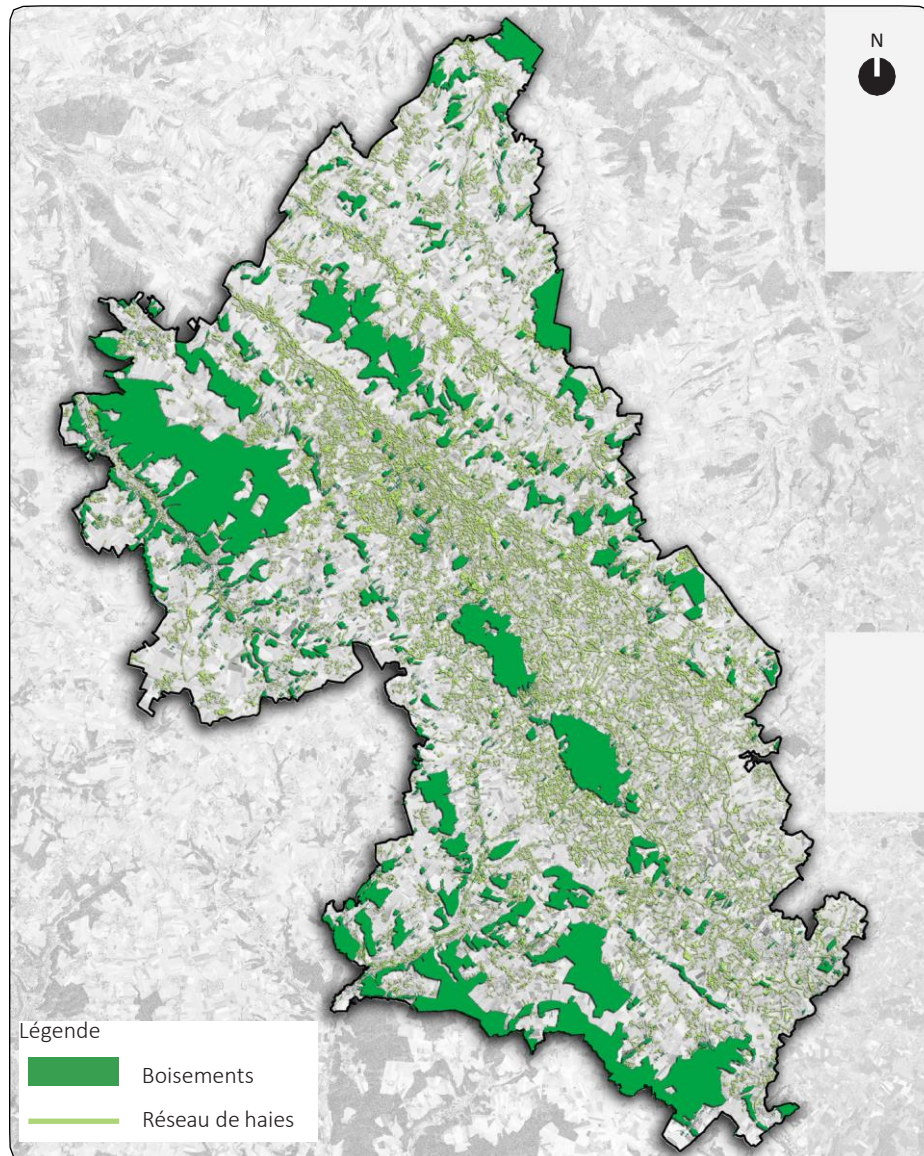


Des paysages plus ouverts dominent la vallée de l'Eaulne

Au nord de la vallée de l'Eaulne, le paysage est conditionné par la linéarité du plateau du petit Caux qui sépare la vallée de l'Eaulne au sud et celle de l'Yères au nord. Les vues sont lointaines même si la trame végétale reste très présente. Peu présent, l'arrière-plan se devine par le massif boisé de la forêt domaniale d'Eu et quelques éoliennes qui ont fait leur apparition récemment dans le paysage.



Carte de la végétation dans le Pays de Bray



Source : geoportail.fr

LA PLACE ET LE RÔLE DE LA VÉGÉTATION

La végétation occupe une place prépondérante dans la perception des paysages et dans leurs physionomies. Le territoire du Pays de Bray présente une occupation végétale contrastée, mais néanmoins dense, dont la diversité n'est pas sans rappeler celle de la géographie.

Ici, la végétation se décline selon plusieurs typologies :

- **les masses boisées**, forêts, bosquets et bois qui occupent principalement les coteaux et les points culminants, mais également dans certains fonds de vallées humides,
- **les haies**, qu'elles soient arbustives ou arborées, implantées en plein champ ou en accompagnement de l'enveloppe urbaine des villages. Elles sont présentes sur l'ensemble du territoire avec néanmoins une occupation un peu plus importante dans toute la portion qui correspond à la Boutonnière du Pays de Bray,
- **les vergers** qui sont présents de manière aléatoire sur l'ensemble du territoire à l'exception des sommets boisés et escarpés.
- **les arbres isolés** qui ponctuent les herbages et qui fonctionnent comme autant de points de repère.

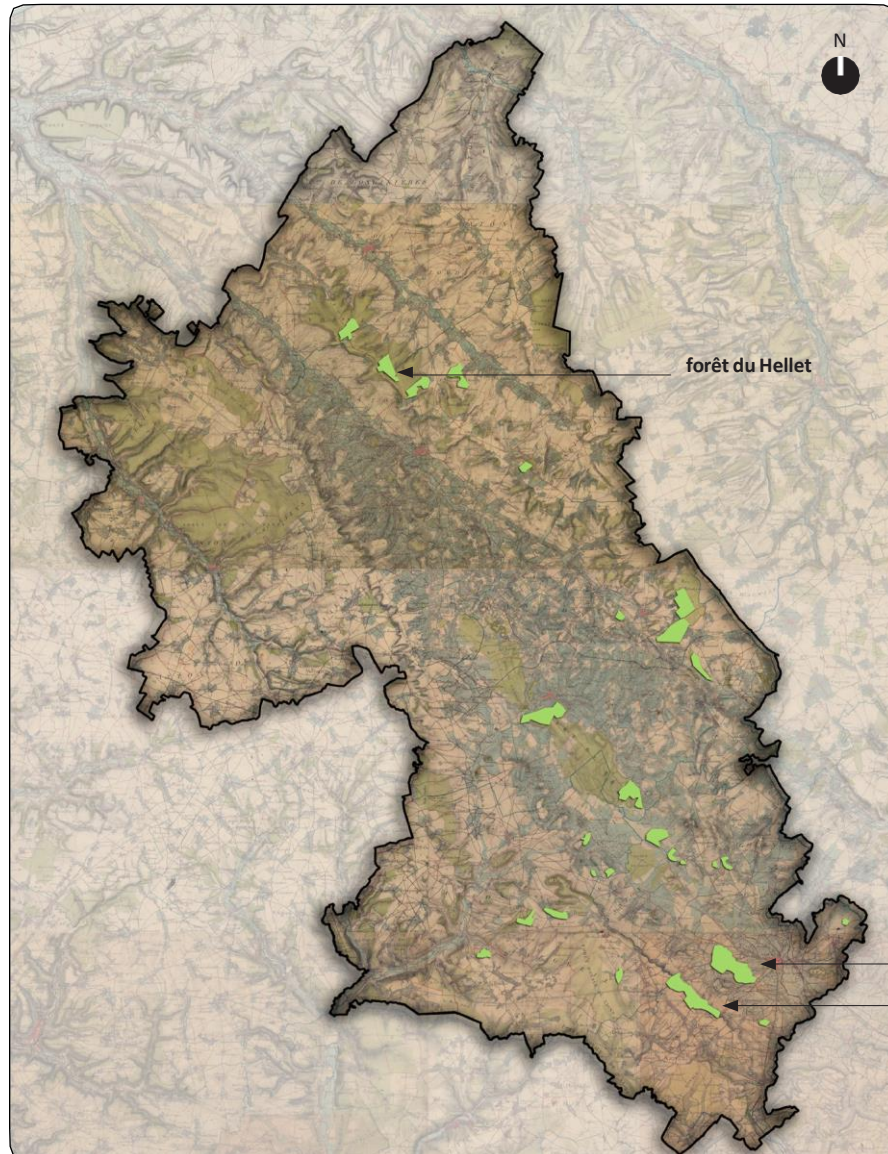


La diversité des formes végétales participe de la valeur du paysage. Ici, entre La Feuillie et Gournay-en-Bray.

LES FONDEMENTS DU GRAND PAYSAGE

ÉVOLUTION DES MASSES BOISÉES DEPUIS LE XIX^e SIÈCLE

Carte dite d'État-Major



LOCALISATION ET CARACTÉRISTIQUES DES BOISEMENTS AU XIX^e SIÈCLE

Les masses boisées occupent les parties en points hauts et l'essentiel des coteaux escarpés. La densité et la localisation de ces entités végétales ont subi plusieurs changements depuis le XIX^e.

- **La carte d'État-Major**, qui fut levée dans les années 1840, révèle que les grands massifs boisés présents aujourd'hui existaient déjà au XIX^e siècle, à l'instar de la forêt domaniale d'Eawy au nord de Saint-Saëns, celle de Lyons au sud du territoire du Pays de Bray ou encore celle d'Eu dont une petite partie est présente à l'extrémité nord du territoire du SCoT. Ces grands ensembles, de feuillus principalement, ont investi les points culminants et les pentes escarpées.

La principale évolution observée réside dans la disparition de quelques bois ou bosquets. Le plus marquant étant le bois de Gournay qui s'étendait sur plusieurs dizaines d'hectares, à l'ouest de Gournay-en-Bray. Ce bois a été entièrement défriché au profit de prairies pâturées et closes de haies vives. Dans les autres cas de figure, ce sont des portions de boisements qui ont été défrichés, mais jamais la totalité du massif. Il en est ainsi pour le bois de La haute Haye qui est situé à l'ouest du bois de Gournay, mais également pour la forêt du Hellet qui est implantée sur le massif situé entre les vallées de la Béthune et de l'Eaulne.

Les plus grandes modifications concernent la partie sud du territoire du Pays de Bray.

LES FONDEMENTS DU GRAND PAYSAGE

ÉVOLUTION DES MASSES BOISÉES DEPUIS LE XIX^e SIÈCLE

1952



2014



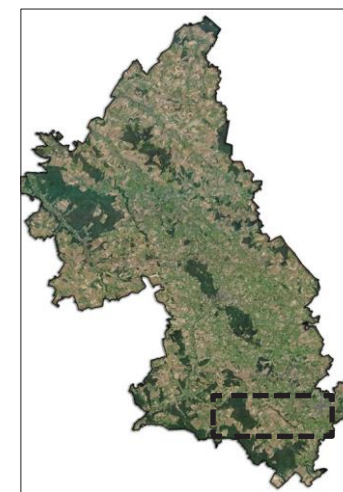
DEPUIS LES ANNÉES 1950, LA LOCALISATION DES MASSES BOISÉES A PEU ÉVOLUÉ

Entre le milieu du siècle dernier et aujourd'hui, les masses boisées ont finalement peu évolué, à l'inverse de ce qui a pu être constaté sur la période précédente. Deux phénomènes sont néanmoins marquants :

- **la permanence des forêts domaniales.** La forêt d'Eawy tout comme la forêt domaniale de Lyons, sont à de rares exceptions près, restées dans le cadre de leurs limites anciennes.

- **la disparition de quelques petits bois** au profit de l'agriculture dans les secteurs peu escarpés et **l'apparition de bosquets** en lieu et place de vergers ou de jardins d'agrément des anciennes propriétés de maître.

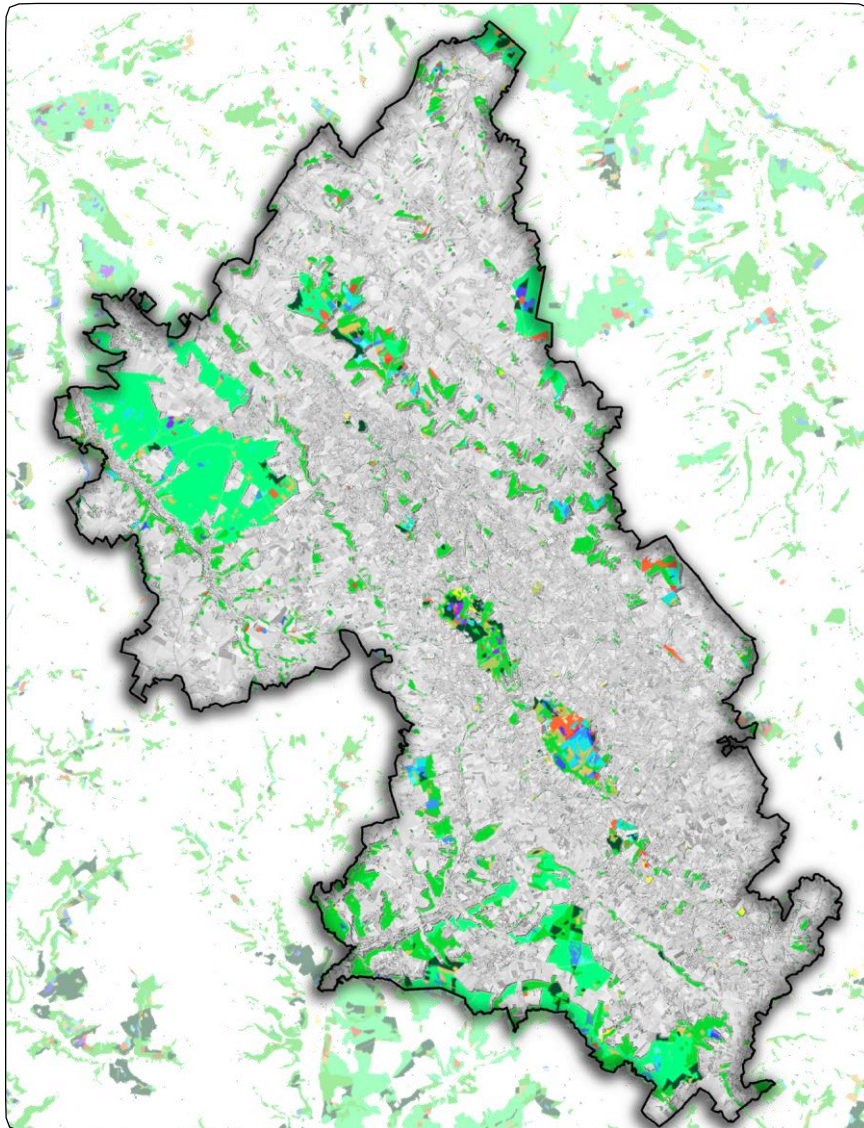
Ainsi, en l'espace d'un peu plus d'un demi-siècle les masses boisées se sont maintenues et densifiées. L'essentiel de la forêt est présent soit sur les pentes escarpées soit sur les zones de plateaux autrefois balayées par les vents d'ouest dominants. Cette végétation, sous forme de grandes masses opaques, joue un rôle essentiel dans la perception du paysage et dans la qualité des vues produites en arrêtant le regard ou au contraire en le cadrant.



Légende

- Boisements présents en 1952 et 2018
- Boisements absents en 1952
- Boisements absents en 2018

Carte des typologies de boisements



Source des données : Mode d'Occupation des Sols- traitement VE2A

UNE GRANDE HOMOGENÉITÉ DES MASSIFS DOMANIAUX

La carte ci-contre met en exergue les différents types de sujets qui sont présents dans les boisements. Les grandes forêts domaniales (forêt d'Eawy, de Lyons et d'Eu) se caractérisent par une relative homogénéité des typologies végétales. Ces grandes forêts ont à l'origine été plantées de hêtres. Le hêtre est l'arbre emblématique des grandes forêts des territoires de l'ancienne Haute-Normandie. En complément du hêtre, ces grands ensembles boisés comportent quelques poches avec des formations de chênes, en particulier dans la forêt de Lyons.

Les autres bois et forêts sont, à l'inverse, composés d'une multitude de variétés végétales avec entre autres des formations de conifères et quelques peupleraies dans les points bas et humides. Cette juxtaposition de différentes variétés végétales arborées confère à ces ensembles boisés un aspect de mosaïque dont les couleurs varient au fil des saisons. Chaque variété végétale ayant ses caractéristiques chaque plantation amène une particularité et permet ainsi d'animer le paysage tout en constituant autant de points de repère. Il en est ainsi tout particulièrement pour les plantations de conifères qui investissent les points culminants et dont la couleur vert foncé et le caractère persistant sont facilement identifiables.

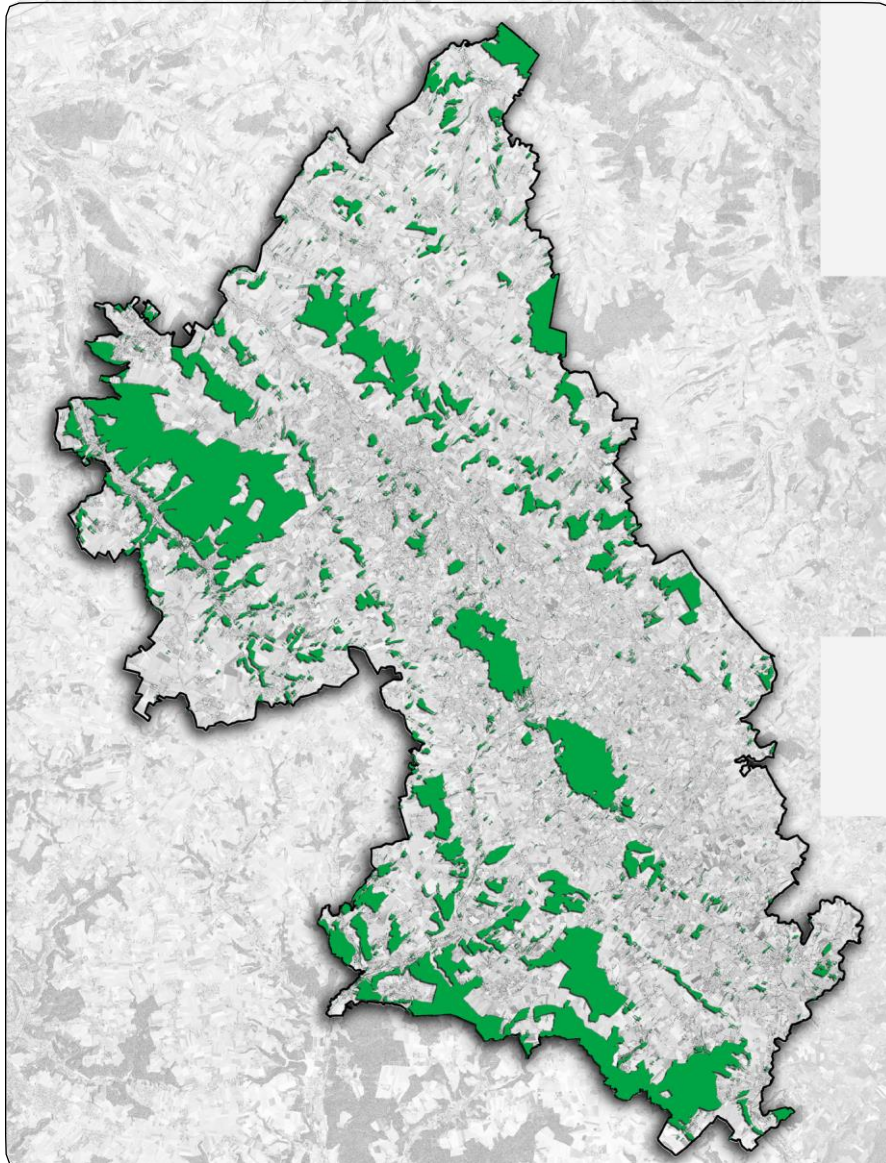
Légende

	Forêt fermée sans couvert arboré		Forêt fermée de pin d'Alep pur		Forêt ouverte sans couvert arboré
	Forêt fermée de feuillus purs en îlots		Forêt fermée de pin à crochets ou pin cembro pur		Forêt ouverte de feuillus purs
	Forêt fermée de chênes décidus purs		Forêt fermée d'un autre pin pur		Forêt ouverte de conifères purs
	Forêt fermée de chênes sempervirents purs		Forêt fermée à mélange de pins purs		Forêt ouverte à mélange de feuillus et conifères
	Forêt fermée de hêtre pur		Forêt fermée de sapin ou épicéa		Peupleraie
	Forêt fermée de châtaignier pur		Forêt fermée de mélèze pur		Lande
	Forêt fermée de robinier pur		Forêt fermée de douglas pur		Formation herbacée
	Forêt fermée d'un autre feuillu pur		Forêt fermée à mélange		
	Forêt fermée à mélange de feuillus		Forêt fermée d'un autre conifère pur autre que pin		
	Forêt fermée de conifères purs en îlots		Forêt fermée à mélange de conifères		
	Forêt fermée de pin maritime pur		Forêt fermée à mélange de feuillus prépondérants et conifères		
	Forêt fermée de pin sylvestre pur		Forêt fermée à mélange de conifères prépondérants et feuillus		
	Forêt fermée de pin laricio ou pin noir pur				

LES FONDEMENTS DU GRAND PAYSAGE

LE RÔLE DES MASSES BOISÉES SUR LA PERCEPTION DU PAYSAGE

Carte de l'ensemble des boisements



Source des données : Mode d'Occupation des Sols- traitement VE2A

UN PAYSAGE LARGEMENT CONDITIONNÉ PAR LES MASSES BOISÉES

La présence de ces boisements de feuillus ou de conifères joue un rôle très important dans la perception des paysages et la manière dont l'observateur peut l'appréhender. De leur présence dépendra la qualité des vues et surtout la profondeur de champ.

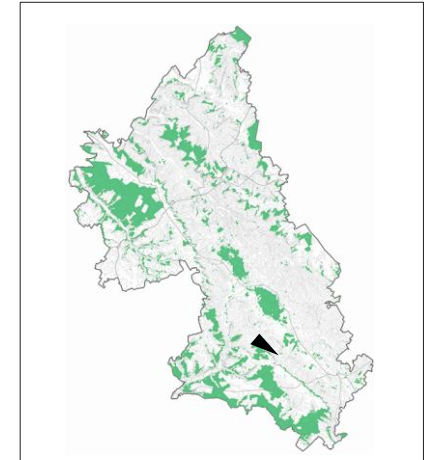
La caractéristique majeure, des masses boisées présentes sur le territoire, réside dans la densité et l'effet de masse qu'elles génèrent. Cela s'explique par :

- **la composition des peuplements.** Si les forêts de hêtres présentent la particularité pour un peuplement de feuillus de n'être constituées que d'une strate herbacée et de la strate arborée, il n'en n'est pas de même pour les autres bois de feuillus. A l'exception des forêts de hêtres qui compensent l'absence d'arbustes par une très grande densité de plantation, les autres formations arborées s'accompagnent d'une strate arbustive qui les rend opaque. Les conifères quant à eux se distinguent par l'absence de strates herbacées ou arbustives qui est compensée par la densité de ces végétaux, la couleur très sombre de leurs aiguilles et leur caractère persistant.

- **la localisation des peuplements.** Le plus souvent, les boisements ont investi les secteurs pentus que l'agriculture a progressivement abandonnés au profit des terres plus fertiles et accessibles ainsi que les zones de plateaux qui sont balayées par les vents. La présence de boisements étendus et denses de part et d'autre des nombreuses vallées qui traversent le territoire accentue le caractère en creux et isolé de ces paysages à l'intérieur desquels les vues sont rapprochées et souvent cloisonnées.

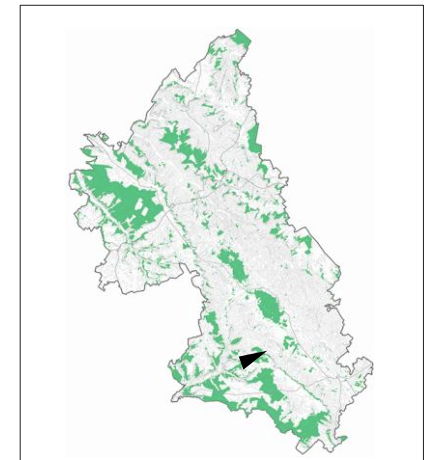
Les grands ensembles boisés comme les forêts domaniales, mais également ceux qui ont investi les zones comprises entre deux vallées jouent ainsi un rôle essentiel dans le paysage et sa perception. Ces plantations fonctionnent un peu comme des filtres orientés dans le sens principal des vallées, avec un effet de seuil très marqué qui s'explique par la densité, l'étendue et l'opacité de ces boisements. Ces boisements cloisonnent le territoire, en fonctionnant comme une porte dans le sens est-ouest et comme une bande dense au-delà de laquelle les vues sont impossibles dans le sens nord-sud.

C'est l'association d'une géographie marquée et de boisements denses et imposants qui accentue l'impact, sur le paysage, de la végétation.



Les paysages de la Boutonnière du Pays de Bray sont délimités, à l'est et à l'ouest par des boisements

Ces boisements, comme ici au sud de la forêt de Bray, se sont implantés le long de la cuesta. Ils impactent très fortement le paysage et la qualité des vues en venant border toute la limite ouest de la Boutonnière. Les vues sont très largement conditionnées par la présence de ces boisements de feuillus qui viennent cadrer le regard et orienter le paysage dans le sens nord-sud.



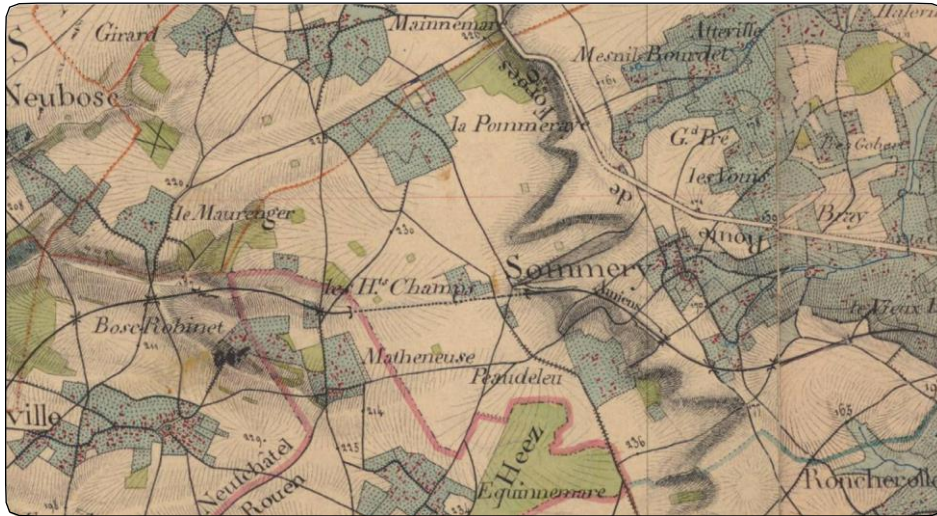
Le hêtre est l'un des arbres caractéristiques des peuplements du territoire

Au XIX^e siècle les grandes forêts domaniales comme la forêt d'Eawy au nord-ouest du territoire du SCOT du Pays de Bray, ou celle de Lyons au sud, ont fait l'objet de replantation et d'une gestion spécifique. Le hêtre a été privilégié non seulement pour sa croissance relativement rapide, mais également pour la qualité de son tronc et parce que le climat et la qualité des sols lui conviennent parfaitement.

LES FONDEMENTS DU GRAND PAYSAGE

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE HAIES DEPUIS LE XIX^e SIÈCLE

Carte dite d'État-Major



Légende

TABLEAU DES TEINTES CONVENTIONNELLES, DES ROUTES ET DES DIVISIONS TERRITORIALES.	
(Topographie)	
20,000'	40,000'
Routes Impériales pavées, bordées d'arbres et sans arbres.	Bois
Routes Impériales empierreées, bordées d'arbres et sans arbres.	Bois terminés.
Routes Départementales empierreées, bordées d'arbres et sans arbres.	Prés.
Routes en bois, bordées d'arbres et sans arbres.	Vergers.
Chemins de Fer.	Vignes.
Chemins vicinaux de grande communication.	Haies et Jardins.
Chemins vicinaux classés.	Marais et Eaux.
Chemins d'Exploitations.	Marais Salans.
Sentiers importants.	Tombières.
Vestiges d'anciennes voies Romaines.	Bois de Dunes.
Routes.	Sables et Galets.
	Rochers plats dans la Mer.
	Divisions territoriales
	de Département
	de Arrondissement
	de Canton
	de Commune

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE HAIES DEPUIS LE XIX^e SIÈCLE

Les haies vives et arborées ont fait leur apparition massive au cours du XIX^e. Auparavant une grande partie des terres non cultivées étaient consacrées au pâturage des moutons. Le paysage était ouvert et peu cloisonné. L'arrivée du chemin de fer au milieu du XIX^e a offert aux agriculteurs de nouveaux et très importants débouchés, en particulier la possibilité de vendre la production de fromage frais de bovins sur les marchés parisiens. C'est à cette époque que le bocage est apparu pour cloisonner les herbages, et permettre ainsi l'élevage massif de bovins destinés à la production laitière. Néanmoins, le réseau de haies est inégalement présent sur le territoire du SCOT du Pays de Bray avec une densité beaucoup plus importante dans la Boutonnière, le long des vallées et sur certaines buttes-témoins. En regardant dans le détail la carte, on constate :

- **La partie du territoire qui correspond à la Boutonnière du Pays de Bray** concentre le réseau de haies le plus important. Dans cette vaste zone largement irriguée par la Béthune, l'Epte et leurs affluents, le paysage se caractérise par un enchevêtrement d'herbages et de prairies pâturées qui sont le plus souvent délimités par des haies. Les haies accompagnent également, dans cette partie du territoire, l'ensemble des villages.

- Hormis dans la Boutonnière du Pays de Bray, le réseau de haies est dense et structuré **le long de l'ensemble des cours d'eau du territoire**. Le trait commun à toutes ces vallées réside dans le caractère relativement étroit des fonds de vallée. Dans ces bandes de terres, qui longent les cours d'eau et dont le parcellaire est dédié aux prairies et à l'élevage, le réseau de haies présente les mêmes caractéristiques que dans la Boutonnière entre Bures-en-Bray et Gournay-en-Bray.

- **Au sud du territoire du Pays de Bray**, les haies sont présentes non seulement dans les fonds de vallées pour y jouer le même rôle que ce qui est observé dans les vallées du nord du Pays de Bray, mais également pour marquer la limite entre les zones de villages et le plateau agricole et cultivé.

D'une manière générale, la carte d'État-Major met en exergue la très forte présence de haies dans toute la zone centrale du Pays de Bray, une proportion tout aussi importante, mais concentrée dans les fonds de vallée pour les zones situées à l'écart de la Boutonnière du Pays de Bray et une présence plus ponctuelle et concentrée autour des constructions dans les secteurs de plateaux cultivés et labourés.

1952



2014



DEPUIS LES ANNÉES 1950, LE RÉSEAU DE HAIES N'A PAS CONNU DE RÉELLES TRANSFORMATIONS

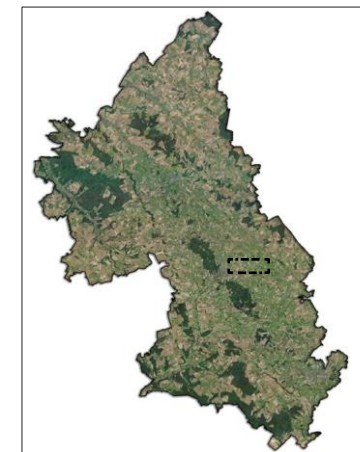
Les haies dont la présence est un des éléments identitaires du Pays de Bray n'ont pas connu de transformation en profondeur depuis les années 1950. Force est de constater que le territoire du Pays de Bray peut s'enorgueillir d'une densité encore importante de cette végétation si caractéristique et emblématique du territoire.

Les modifications principales qui ont été observées sont :

- **La disparition de certaines des haies** présentes à l'intérieur des herbages et qui permettaient de cloisonner encore un peu plus le territoire. À de rares exceptions près, le réseau de haie est resté inchangé le long des routes et des chemins ce qui contribue à assurer la permanence du paysage.

- **La plantation**, après la seconde moitié du siècle dernier, **de certaines haies** le long des routes ou en accompagnement des accès aux propriétés bâties.

Enfin, **la principale différence réside dans le gabarit et l'épaisseur des végétaux** qui en presque soixante-dix ans, se sont largement développés créant ainsi un paysage plus dense et plus compact.



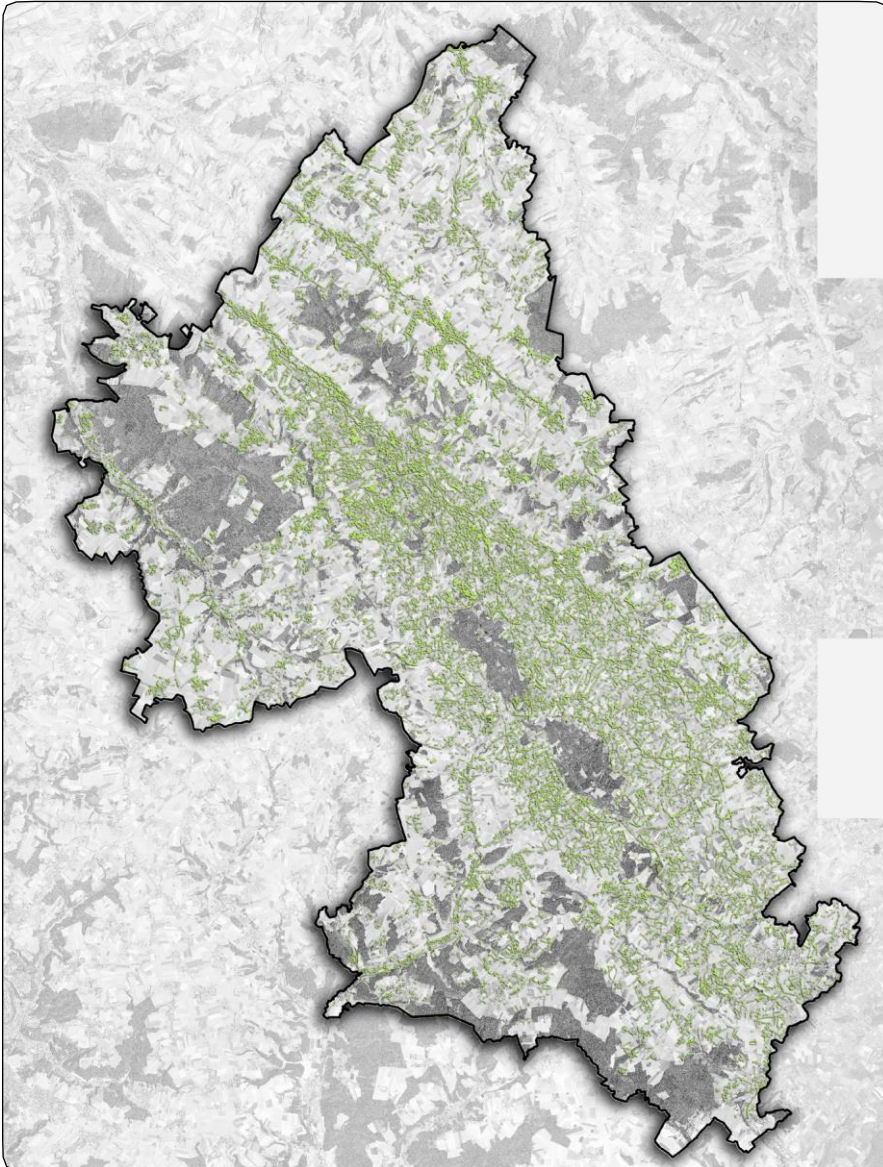
Légende

— Haies présentes en 1952 et 2018

..... Haies absentes en 1952

- - - Haies absentes en 2018

Carte de l'ensemble des haies



UN PAYSAGE, DANS LEQUEL LES HAIES JOUENT UN RÔLE ESSENTIEL

Les haies ont largement investi les secteurs humides du territoire du Pays de Bray, délaissant les zones en points hauts et celles propices aux labours. C'est ainsi qu'on les retrouve en majorité dans toute la partie centrale du territoire du SCOT et en accompagnement de tous les herbages qui longent les cours d'eau. Les haies présentent ainsi de très nombreuses déclinaisons qui viennent qualifier le bocage et enrichir le paysage. Les haies se déclinent selon plusieurs typologies :

- **Les haies basses** : composée de feuillus taillés régulièrement, ces haies sont présentes dans les vergers, le long des routes ou des chemins ruraux et ponctuellement le long de certaines parcelles agricoles. Cette configuration répond généralement à un besoin de gérer les ruissellements. Les haies basses n'excèdent que rarement un mètre ce qui permet des vues lointaines sur le paysage. Ces haies sont composées principalement d'essences caractéristiques de cette partie de la Normandie avec en association essentiellement de l'aubépine et du prunelier. Ce type de haies est communément répandu dans tout le territoire, que ce soit dans les vallées que sur les zones de plateaux ou encore dans les pentes.

- **Les haies arbustives** : ces haies sont composées d'une association plus variée d'arbustes avec non seulement de l'aubépine et du prunelier, mais également du noisetier et du sureau noir. Ces végétaux peuvent atteindre des hauteurs allant jusqu'à 10 mètres ce qui contribue à un très fort cloisonnement du paysage. Dans la partie centrale du territoire, ce type de haie est plus fréquent et vient délimiter un parcellaire agricole composé de petites parcelles cultivées ou pâturées. Ces haies sont moins fréquemment plantées que les haies basses.

- **Les haies arborées** : ces haies sont composées le plus souvent d'une variété voir deux variétés d'arbres de haut jet. On trouve dans ces haies du frêne, ponctuellement du chêne et des peupliers ou des saules dans les secteurs humides. Les arbres plantés dans les zones humides sont particulièrement reconnaissables : le peuplier est frêle et élancé avec un feuillage jaune en automne et un port relativement conique, les saules quant à eux se caractérisent par un feuillage vert-gris et une gestion dite "en têtard" qui consiste à en couper régulièrement les branches, ce qui se traduit par des sujets au tronc très large, et des branches droites dirigées vers le ciel. Ce type de plantation est assez fréquent, en particulier au sud du territoire.

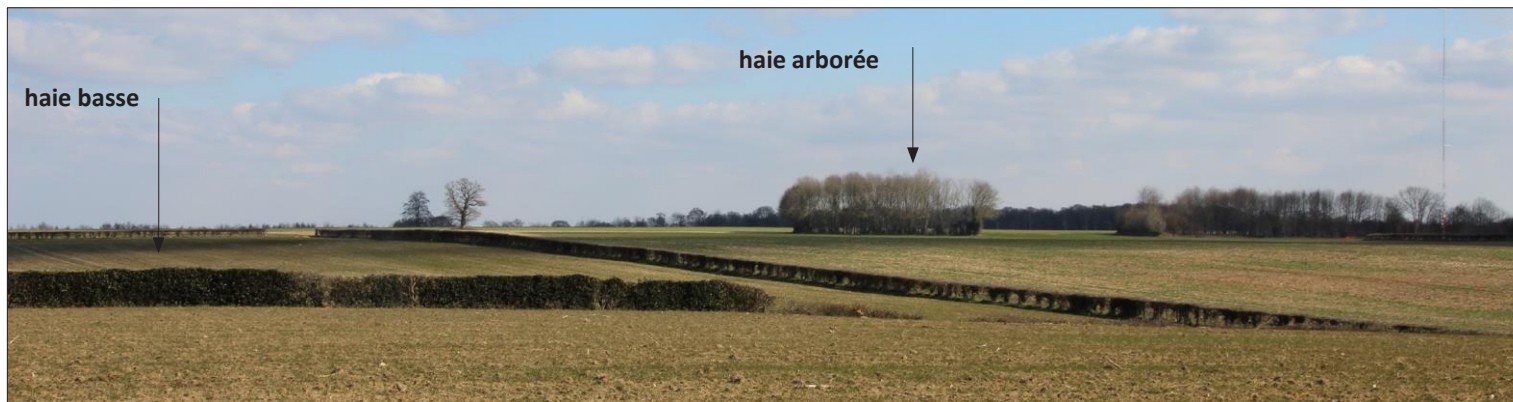
IMPACT ET RÔLE DES HAIES DANS LA PERCEPTION DU PAYSAGE

La haie, élément vertical, participe au paysage à la fois par les silhouettes qu'elle dresse, mais également par le cloisonnement qu'elle génère. Selon sa composition en strates végétales et l'homogénéité de la répartition de ses éléments, la haie peut être un mur végétal continu, bas ou élevé.

Quand les arbres sont espacés ou rendus irrégulièrement disposés par le non-renouvellement de la haute strate, la haie prend une silhouette crénelée puis hérissée.

L'écran vertical qu'elle forme se révèle tantôt opaque au regard, si la basse strate le limite, tantôt transparent, si son absence ouvre de larges fenêtres entre les troncs des arbres.

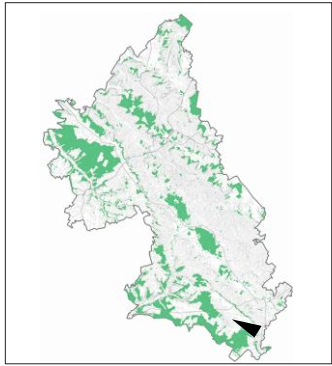
Invisible en terrain plat, le réseau des haies inscrit son dessin plus ou moins dense, serré, géométrique ou irrégulier, dès que les dénivellations du relief en permettent la perception. Ainsi dans la portion sud du territoire, le réseau de haies dessine un parcellaire dense.



Paysage de plateau animé par une grande diversité des formes végétales, ici à l'est de La Feuillie.

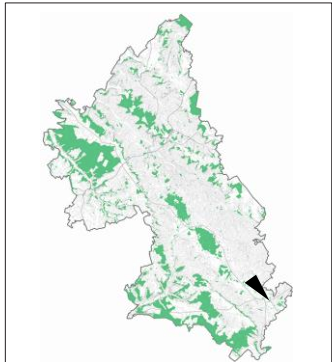


Haie de saules menés en têtards



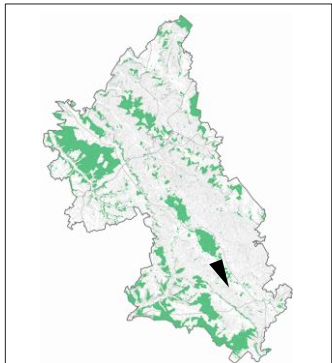
Effet de porte dans le paysage

La haie arborée peut fonctionner comme une porte dans le paysage, comme ici, au Sud d'Avesnes-en-Bray. La densité et la hauteur de la haie ont un impact visuel fort, avec une éolienne comme point d'accroche visuel. Cette haie joue un rôle de filtre en donnant de l'épaisseur à l'horizon et au paysage.



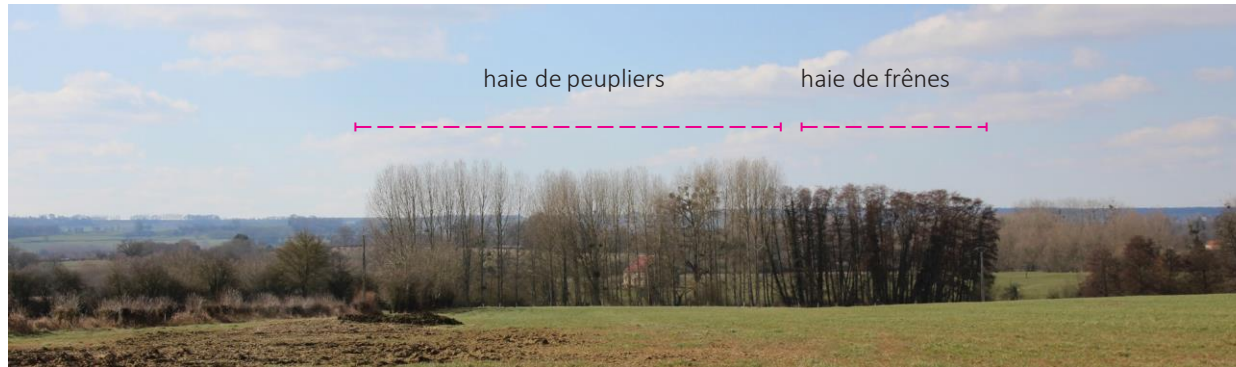
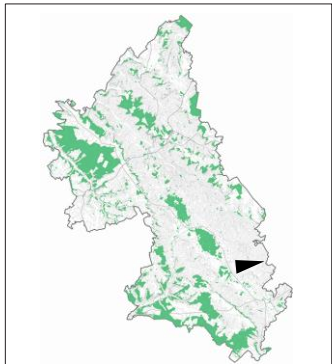
Effet de camouflage et d'intégration de la trame bâtie

L'urbanisation, comme ici dans le prolongement de Gournay-en-Bray, est noyée dans une épaisse végétation composée de haies arborées et arbustives. La trame végétale fait ici office d'écran en n'offrant au regard qu'une vision partielle des constructions.



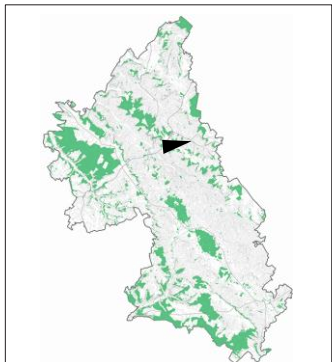
Effet de densité et de profondeur de champ

Dans la Boutonnière du Pays de Bray et en particulier au sud de Forges-les-Eaux, la densité et la grande diversité de la trame végétale et du réseau de haies fonctionnent comme autant de filtres qui donnent de l'épaisseur au paysage.



La haie comme élément de repère

Au coeur d'un paysage où la végétation présente des caractéristiques très semblables, la présence d'une haie d'arbres de nature et d'aspect différents constitue un point de repère, à l'instar par exemple, de certains arbres isolés ou des châteaux d'eau. Ici c'est la haie formée par des peupliers qui se distingue par la couleur des arbres, leur port très élancé et leur implantation souvent régulière qui surprend dans un paysage aussi foisonnant que ce bocage.



La haie comme élément identitaire

La densité du réseau de haies conditionne la nature du paysage. L'essentiel du territoire du SCOT du Pays de Bray est investi par le réseau de haies qui devient ainsi un des fondements de ce paysage de bocage. L'identité du paysage repose essentiellement sur la diversité et la densité du réseau de haies.

La haie devient un des éléments emblématiques du paysage du SCOT du Pays de Bray.

Carte dite d'État-Major



LE VERGER : ÉLÉMENT IDENTITAIRE DU PAYS DE BRAY DU XIX^e SIÈCLE

À partir du XII^e siècle, le cidre, qui était déjà consommé dans les abbayes, se substitue progressivement à la cervoise (sorte de bière produite à base de céréales et notamment l'orge) dont la production consommait une part importante des céréales produites. C'est ainsi que le cidre devient au cours des siècles la boisson privilégiée de toutes les campagnes. L'eau-de-vie de cidre, quant à elle, connaît un essor remarquable dès la fin du XIX^e siècle. Pour répondre aux besoins, de très nombreux pommiers ont été plantés aux abords des villages, dans des herbages pâturés. Les vergers s'organisaient avec des pommiers et quelques poiriers haute-tige plantés régulièrement, mais en observant une distance minimale en chaque sujet afin de permettre le pâturage. Ils se retrouvent, de manière presque systématique, aux abords des villages qui ont été construits sur les zones de plateau, et de manière un peu moins systématique dans les secteurs très humides.

Cette omniprésence des arbres fruitiers donne une épaisseur au paysage et un caractère très végétal, y compris aux secteurs urbanisés. Les villages sont alors implantés à l'arrière des plantations de fruitiers et ne sont que rarement visibles depuis l'extérieur.

La présence des vergers est moins systématique dans la zone centrale du territoire du Pays de Bray, ainsi que dans les fonds de vallée. En effet, les territoires trop humides et gorgés d'eau ne sont pas propices au développement des arbres fruitiers qui ont besoin de terrain irrigué à minima dans lesquelles l'eau ne stagne pas.

L'extrait de la carte d'État-Major révèle la manière dont les vergers investissaient fortement l'espace et conditionnaient le paysage.

Les vergers, élément emblématique du paysage du XIX^e, accompagnent l'essentiel des villages de plateau. Cette présence est moins systématique dans les secteurs plus humides.

LES FONDEMENTS DU GRAND PAYSAGE

LA PLACE DES VERGERS DEPUIS LE MILIEU DES ANNÉES 1950

1952



2014

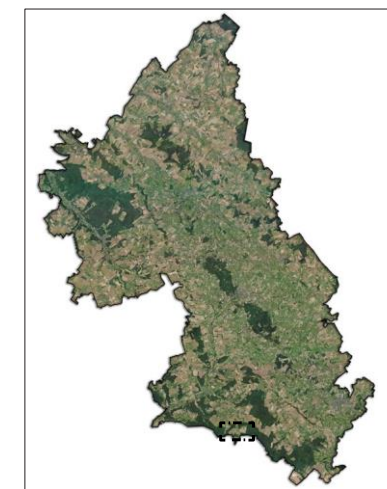


DISPARITION PROGRESSIVE DES VERGERS DEPUIS LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE




Entre les années 1950 et aujourd'hui, le nombre de vergers a considérablement diminué. À cela deux raisons principales :

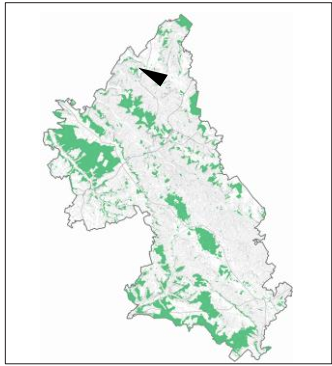
- Pendant les deux guerres mondiales, l'État achète une part importante de la production d'alcool pour la fabrication des explosifs. Avec la fin de la guerre cesse ce commerce qui assurait des débouchés très importants pour l'alcool de cidre ce qui se traduit par une importante surproduction.
- C'est à cette époque également que les pouvoirs publics mettent en place des mesures pour lutter contre l'alcoolisme qui se traduisent par l'interdiction de planter des vergers de plus de 20 sujets sans autorisation, de la suppression du privilège des bouilleurs de crue et de l'attribution de subventions pour procéder à l'arrachage d'arbres.

Ces mesures ont largement participé à la disparition des vergers. Avec ces disparitions, c'est tout un paysage qui est modifié en profondeur. En effet, les vergers assuraient les transitions entre les secteurs urbanisés et les parcelles cultivées. Cet entre-deux végétal n'existant plus, le passage de l'un à l'autre est devenu presque brutal sans possibilité pour les villages de s'abriter des vents dominants, mais également des regards. C'est donc toute la perception de ces lieux de vie qui change, même si, depuis quelques années, apparaît un processus de replantation, très ponctuelle, de quelques vergers.



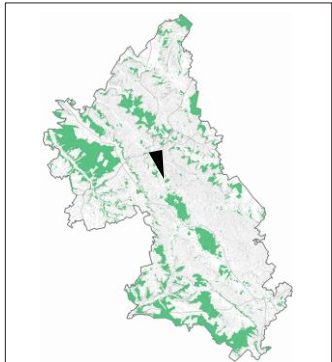
Légende

-  Vergers présents en 1952 et 2018
-  Vergers plantés après 1952
-  Vergers disparus entre 1952 et 2018



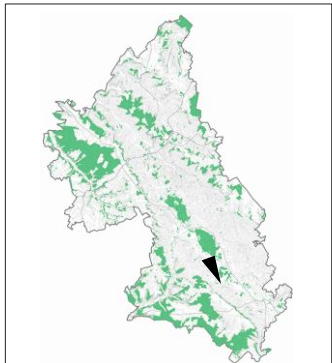
Le verger comme vecteur d'identité

Les vergers ont, à l'origine, été plantés dans la continuité des zones bâties sur une trame suffisamment lâche pour permettre le pâturage. Cette image du verger et des vaches est très souvent associée au Pays de Bray. Le verger est un des éléments emblématiques du territoire, même si nombre d'entre eux ont disparu.



Le verger ou la campagne jardinée

Les vergers peuvent, comme ici dans la Boutonnière, s'accompagner de haies basses qui servent de clôture. Cette campagne prend alors des allures de jardins à l'intérieur duquel on s'égaré et on s'évade. Ce bocage, lorsqu'il est entretenu de la sorte, transforme la campagne en un lieu privilégié et contribue à rendre ce paysage extrêmement qualitatif et aménagé.



Le verger comme vecteur économique

Ponctuellement, des vergers ont été plantés non plus sur une trame lâche afin de permettre la présence de bovins, mais au contraire avec une réelle densité afin de favoriser le rendement. Ces vergers ne sont pas pâturés, le seul objectif étant la production de pommes.

Carte des entités paysagères



UN TERRITOIRE RICHE DE SEPT ENTITÉS PAYSAGÈRES DISTINCTES

Le territoire du SCOT du Pays de Bray est riche de paysages variés qui diffèrent en fonction des lieux, des caractéristiques géographiques, de l'occupation humaine, de la densité et des modalités d'implantation de la végétation.

Les entités paysagères correspondent à des portions de territoire qui présentent des caractéristiques semblables.

Le territoire est ainsi concerné par :

• les paysages de vallées :

1. la vallée de la Varenne
2. la vallée de l'Andelle
3. les vallées de l'Eaulne et de l'Yères

• les paysages de plateaux et de forêts

4. la forêt d'Eawy et son plateau
5. le petit Caux et l'Aliermont
6. le pays de Lyons
7. le plateau de Caux

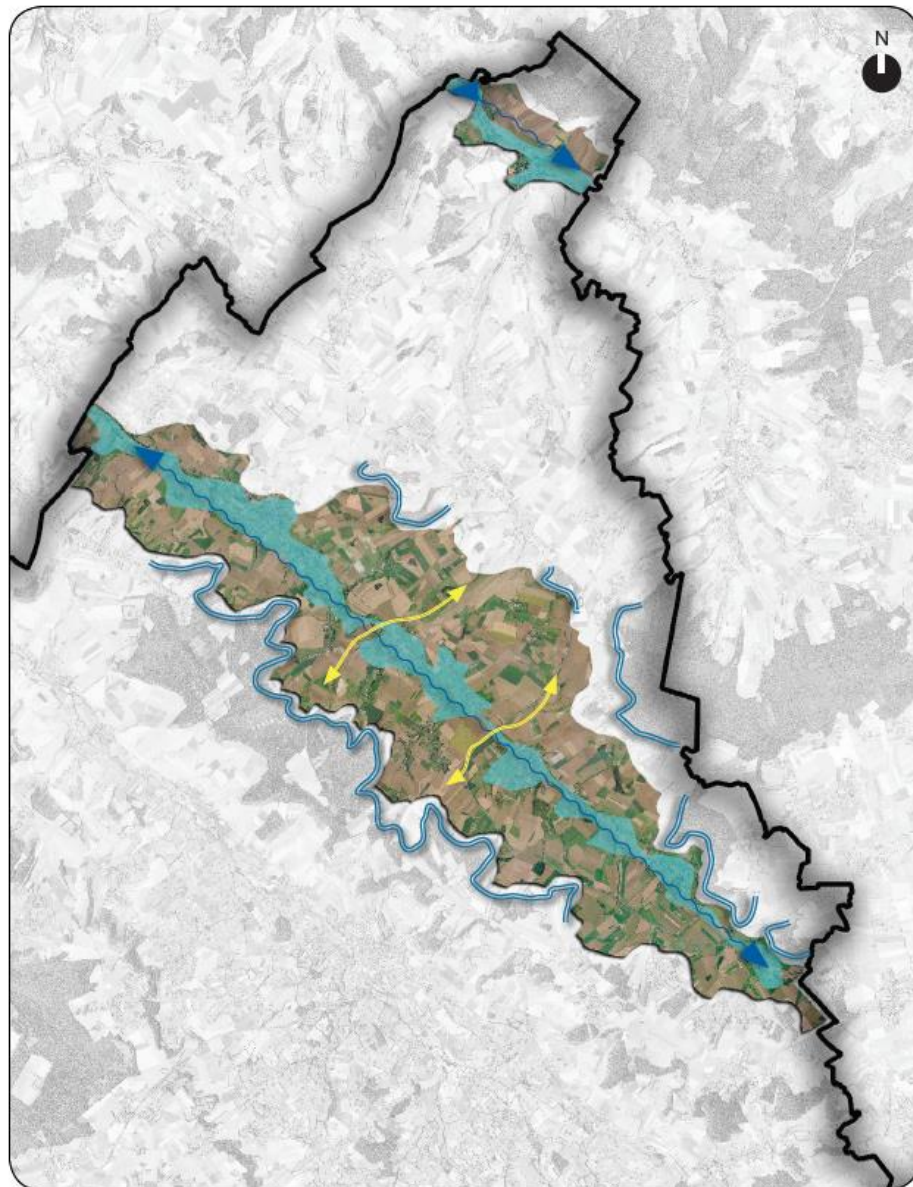
• les paysages à la géologie marquée

8. la Boutonnière du Pays de Bray

Légende

- Paysages de vallées
- Paysages de plateaux et de forêts
- Paysages géologiques marqués

Carte des spécificités de l'entité



LES VALLÉES DE L'Eaulne ET DE L'YÈRES : DEUX VALLÉES PARALLÈLES AUX CARACTÉRISTIQUES COMMUNES

Le territoire du SCOT du Pays de Bray, dans le Petit Caux est marqué par deux vallées parallèles, l'Yères au nord et l'Eaulne un peu plus au sud. **Ces vallées qui entaillent le plateau du petit Caux et celui de l'Aliermont selon un axe nord-ouest / sud-est présentent des caractéristiques semblables** qui sont liées à la morphologie de la vallée, mais également à la végétation et aux modes de culture. C'est ainsi qu'elles peuvent se caractériser par :


- un fond plat, compris entre 250 mètres et un peu plus de 700 mètres, composé de prairies à l'intérieur desquelles sillonne le cours d'eau. La végétation est caractéristique des milieux humides avec notamment des peupliers, quelques saules têtards vestiges d'un passé révolu, et un cortège de haies plus ou moins denses.
- des coteaux aux pentes plus ou moins marquées support de grandes cultures et de labours. Il peut arriver de retrouver des parcelles de prairies sur le haut des pentes. Pour pallier un relief parfois très escarpé, les pentes ont été ponctuellement aménagées avec du terrassement planté le plus souvent de rideaux d'arbres. Ces bandes parallèles à la pente sont tout à fait caractéristiques de cette partie du territoire dédiée aux grandes cultures.


C'est un paysage de contraste dans lequel alternent des vues très lointaines et très dégagées, avec des portions, dans les fonds de vallées, beaucoup plus intimistes et refermées. La végétation en place joue un rôle essentiel en cadrant les vues, en fonctionnant comme un point de repère, en donnant un peu d'épaisseur à ce paysage de grandes parcelles. En effet, la succession de lignes d'arbres même parsemée et très ponctuelle offre au regard une plus grande diversité de point de vue. Enfin, la présence sur les plateaux adjacents de grandes masses boisées qui arrêtent les vues de manière presque brutale contribue à inscrire ces vallées dans un paysage plutôt tourné vers lui-même.

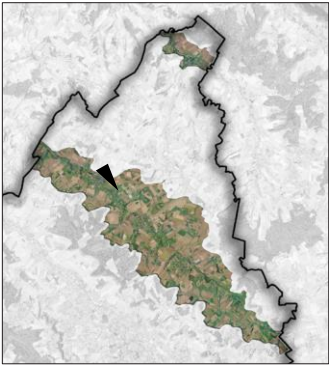
Légende

 Fond de vallée plat et humide

 Orientation de la vallée

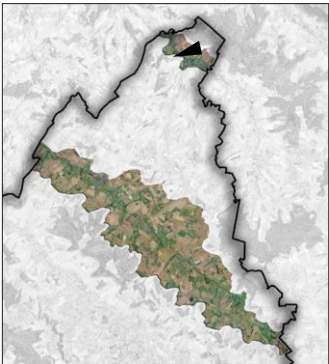
 Vue traversante

 Boisements en point haut qui ne sont pas dans l'entité, mais qui conditionnent très fortement le paysage en arrêtant les vues et en refermant la vallée sur elle-même.



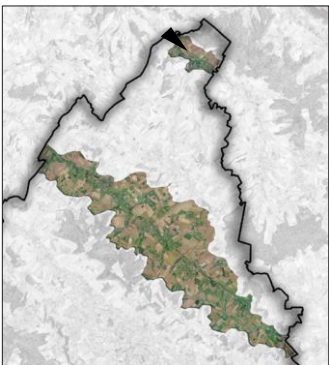
La vallée de l'Eaulne

La vallée de l'Eaulne se caractérise par un fond plat et une vallée relativement étroite qui s'accompagne d'une végétation variée avec ici quelques arbres fruitiers, des arbres de haut jet et des bosquets qui ont investi les points hauts et qui contribuent ainsi à refermer encore un peu plus le paysage.



Les coteaux abrupts

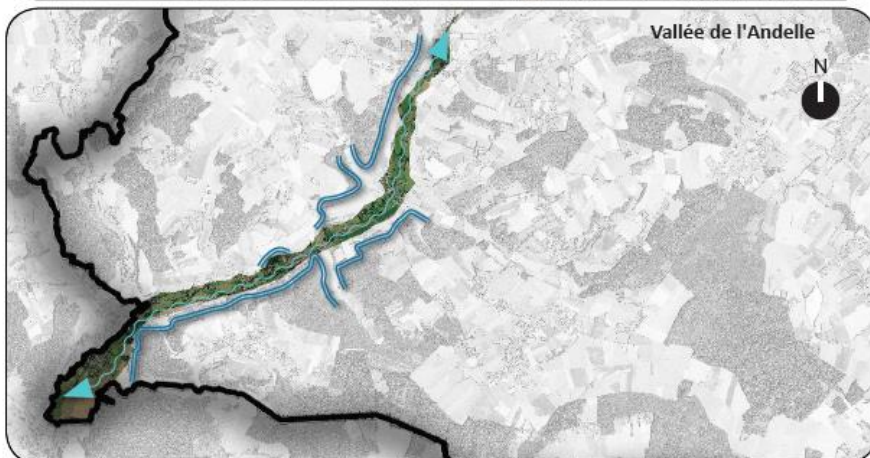
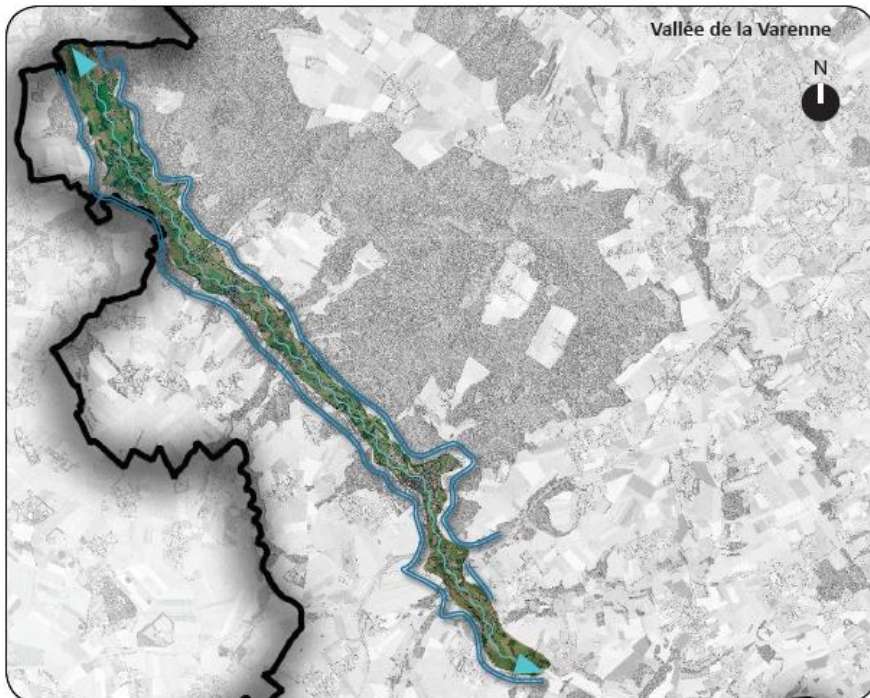
Lorsque les coteaux sont trop abrupts ils ont été terrassés afin de faciliter les labours en diminuant les dénivelés des pentes. Ces terrasses parallèles à la pente s'accompagnent très souvent d'alignements d'arbres en rideaux ou d'arbustes qui viennent souligner cet aménagement, tout en donnant de l'épaisseur à cette terre de labour par un effet de succession.



La vallée de l'Yères

La vallée de l'Yères est fortement conditionnée par les massifs boisés qui s'étendent sur le plateau plus au nord. Cette vallée à fond plat s'accompagne d'une réelle diversité, tant végétale que dans les modes d'occupation des sols. Ainsi, comme ici à Grandcourt, une alternance de parcelles enherbées et de parcelles cultivées sont bordées d'alignement d'arbres et de haies variées.

Carte des spécificités de l'entité



LES VALLÉES DE LA VARENNE ET L'ANDELLE : DEUX VALLÉES ÉTROITES ET CLOISONNÉES

La vallée de la Varenne, petite vallée étroite surplombée au nord par la forêt d'Eawy et au sud par le plateau de Caux, prend sa source en amont de Saint-Saëns puis se dirige vers le nord et le littoral de la Manche. Cette vallée particulièrement encaissée s'habille d'herbages, de haies arbustives ou arborées et de quelques vergers, symboles d'une époque révolue. Cette vallée, que d'imposants massifs forestiers dominant, est un territoire particulièrement intimiste avec un paysage aux allures bucoliques qui donne l'impression d'être dans un intérieur. Cette vallée se distingue par sa faible longueur, son étroitesse, son encaissement et le caractère particulièrement marqué des coteaux. Ici tout est étroit, les vues lointaines sont inexistantes. Les plantations accentuent cette sensation d'être dans un paysage à l'écart des autres et qui n'entretient que de très rares relations avec ses voisins.

La vallée de l'Andelle quant à elle prend sa source dans la Bouttonnière du Pays de Bray pour se diriger vers la vallée de la Seine plus au sud. Cette vallée présente un caractère un peu moins cloisonné et étroit que la vallée de la Varenne. Néanmoins cette vallée étroite et occupée en majorité par des herbages et se distingue par une présence moins marquée des boisements, par la plantation de plusieurs massifs de peupliers dans les secteurs les plus humides et une épaisse végétation qui suit littéralement le cours d'eau. Le caractère bucolique est ici moins affirmé que dans la vallée de la Varenne, néanmoins la vallée de l'Andelle offre un paysage de qualité où la diversité des formes végétales anime les vues et confère à cette partie de paysage un statut à part.

Ces deux vallées se présentent comme des entités bien spécifiques, où les herbages et les éléments typiques du bocage prédominent. Elles se distinguent également par des vues le plus souvent rapprochées et un paysage qui semble immuable.

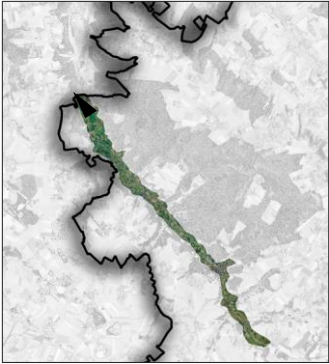
Légende



Orientation de la vallée

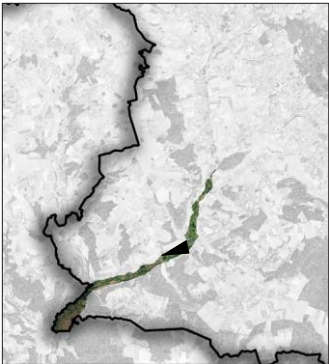


Boisements en point haut qui ne sont pas dans l'entité, mais qui conditionnent très fortement le paysage en arrêtant les vues et en refermant la vallée sur elle-même.



La vallée de la Varenne

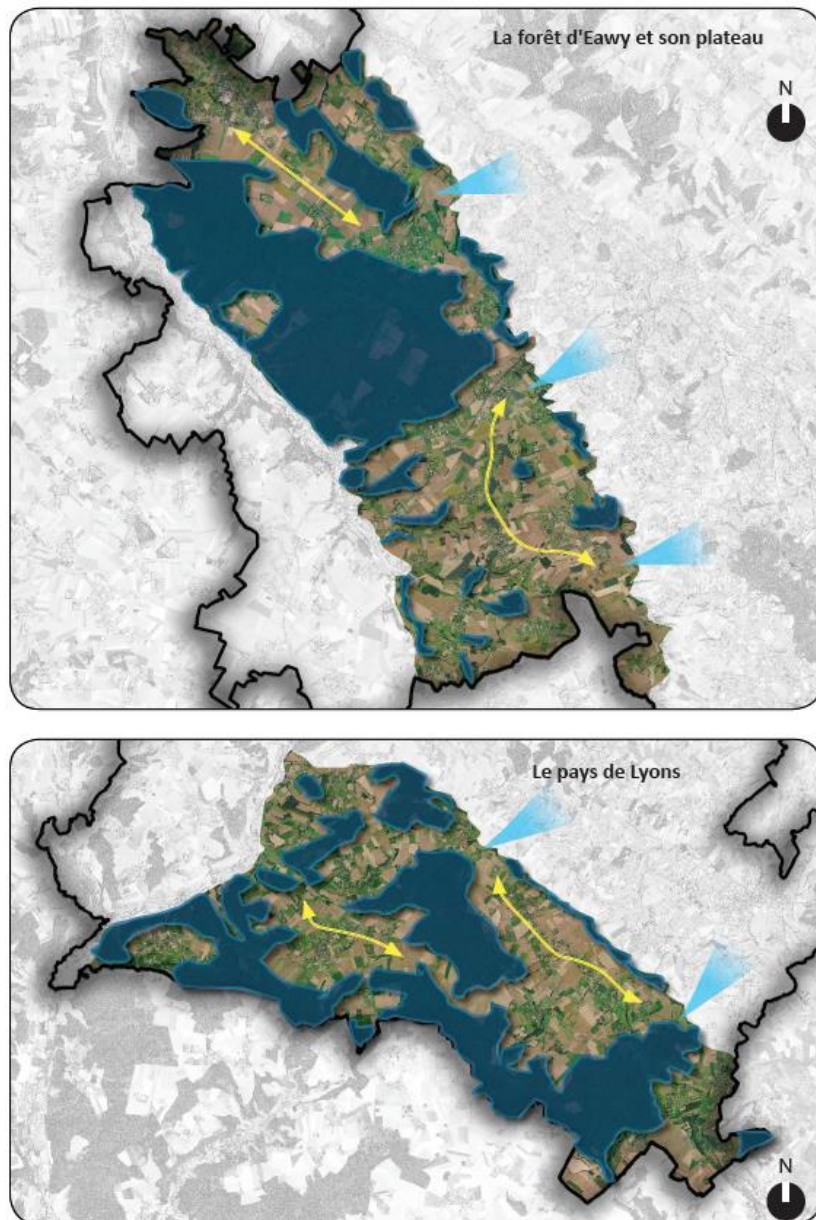
La vallée de la Varenne est largement impactée par les massifs boisés qui la surplombent. Cette présence végétale arrête le regard et empêche les perceptions par delà la ligne de crête. Cette vallée à fond plat se présente comme un territoire bucolique et très intimiste. Les herbages dominent et avec eux les bovins.



La vallée de l'Andelle

L'Andelle est moins bocagère que la vallée de la Varenne. Néanmoins le cours d'eau s'accompagne d'une végétation dense qui limite les vues et cloisonne le paysage. Cet espace forme un paysage en creux, qui semble fonctionner en autonomie et que la diversité de la trame végétale vient enrichir.

Carte des spécificités de l'entité





LA FORÊT D'EAUWY, LA FORÊT DE LYONS ET LEUR PLATEAU


Le plateau surplombé de la forêt d'Eawy est bordé à l'ouest par la vallée de la Varenne et à l'est par la Boutonnière du Pays de Bray. **Ce plateau largement dominé par la forêt est entaillé de plusieurs talwegs**, eux aussi boisés, qui rejoignent la vallée de la Varenne. La présence de la forêt, qui fut plantée de hêtres à la fin du XIX^e siècle par les forestiers de l'État, vient refermer le paysage, cloisonner les vues et limiter la perception des paysages éloignés. Au sud du massif d'Eawy, le paysage change. Les boisements de grande dimension ont laissé leur place à une alternance équitable entre les herbages et les grandes cultures. Le paysage plus ouvert se caractérise par une mosaïque et un enchevêtrement de parcelles toutes différentes. Ces grandes parcelles peuvent ponctuellement s'affranchir de la présence de haies qui sont néanmoins présentes systématiquement aux abords des villages et des fermes isolées.

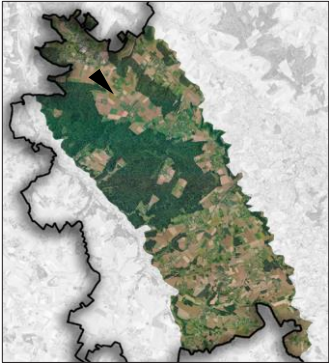
Le plateau de Lyons répond à des caractéristiques similaires. **La forêt y occupe une place prépondérante et le parcellaire, à l'instar de ce qui a pu être observé sur le plateau d'Eawy, est dédié aux grandes cultures et aux herbages.** Le réseau de haies est moins dense que dans d'autres territoires mais néanmoins bien présent. Il se retrouve presque systématiquement en accompagnement de la trame bâtie, le long de nombreuses routes et ponctuellement entre deux parcelles de labour.

Dans ce secteur, les paysages de plateau sont plutôt linéaires avec des vues souvent lointaines, mais dont l'horizon n'est jamais vraiment dégagé. La très forte proportion de boisements, de bosquets ou même de haies souvent basses confère à ces paysages de plateau un caractère plus dense et plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord. C'est ainsi que **les vues ne sont jamais vraiment lointaines et la ligne d'horizon n'est que très rarement linéaire.** Très vite un arbre, un bosquet, un village ou une ferme viennent ponctuer l'horizon de leur verticalité.

Légende

-  Boisements en point haut qui cloisonnent les vues sur le grand paysage
-  Orientation principale des vues

 Point de vue sur le grand paysage



Le plateau de la forêt d'Eawy

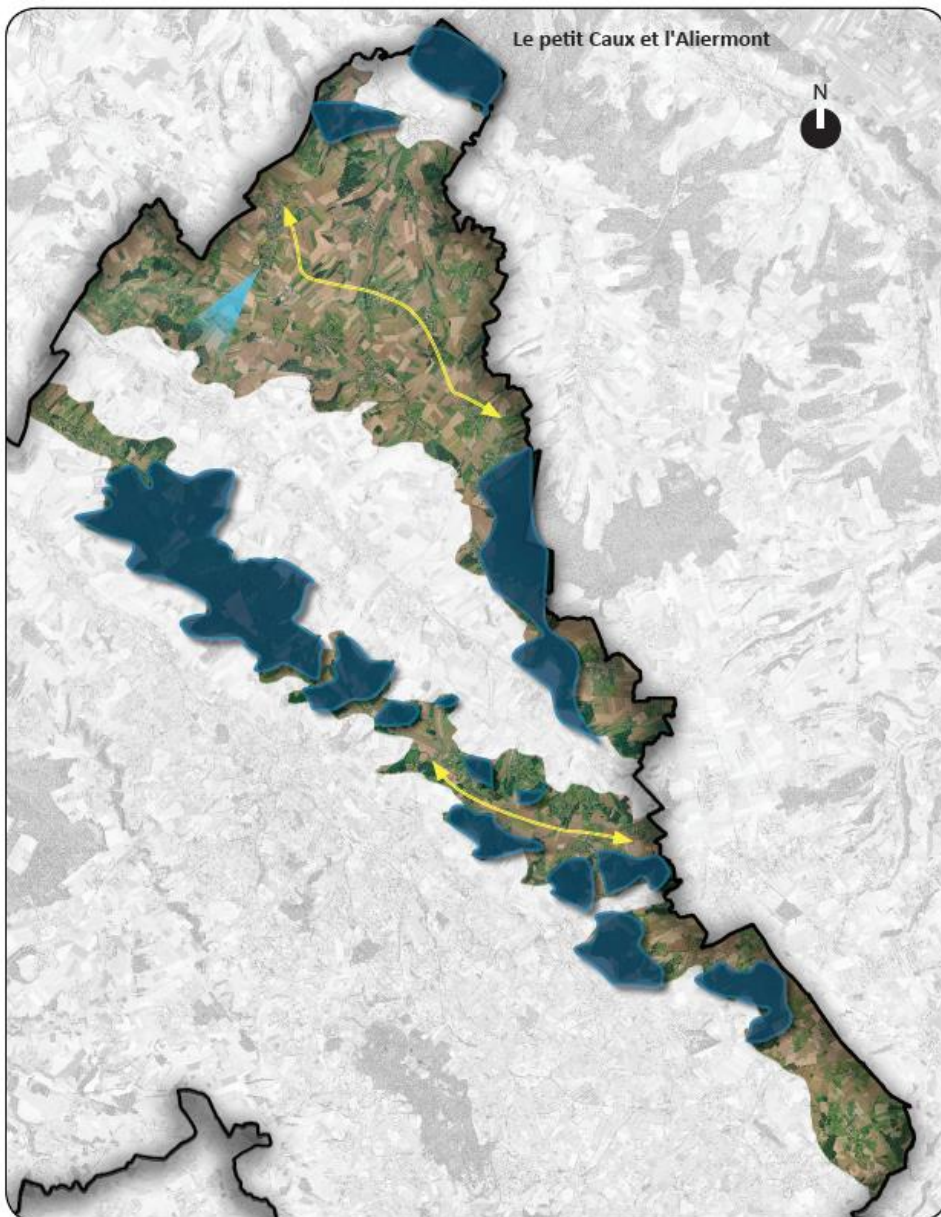
La forêt d'Eawy qui occupe une grande partie du plateau éponyme, est un vestige des grandes forêts qui couvraient la région avant l'an mil et qui ont été très largement défrichées au Moyen-Âge avant d'être reboisées au XIX°. En marge de la forêt, le plateau est très largement cultivé avec de grandes parcelles dont la dimension contraste avec le parcellaire de prairie présent aux abords des villages.



Le plateau du pays de Lyons

Le plateau se caractérise par un relief qui semble onduler en permanence. Les grandes parcelles de labours qui ont investi le plateau s'accompagnent d'une trame végétale riche et diversifiée. Comme ici près de Bosc-Hyons, le paysage est plutôt linéaire avec des vues qui peuvent être très lointaines et une ligne d'horizon qui n'est que très rarement dénudée de toute végétation.

Carte des spécificités de l'entité




LE PETIT CAUX ET L'ALIERMONT


Localisés au nord de la vallée de la Béthune et de la Bouttonnière du Pays de Brays, le petit Caux et l'Aliermont sont deux plateaux parallèles qui se caractérisent par :

- des rebords souvent festonnés,
- un plateau sud particulièrement étroit et largement investi par les masses boisées et les bosquets,
- un plateau nord dédié aux grandes cultures et ponctuellement boisé dans sa partie sud dont le relief observe des ondulations plus ou moins appuyées qui animent la mosaïque générée par un parcellaire varié,
- la présence de petites vallées sèches perpendiculaires aux cours d'eau et dont le caractère souvent reffermé et encaissé contraste avec les reliefs peu appuyés des zones de plateau,
- quelques terrassements parallèles à la pente dans les secteurs abrupts qui s'accompagnent souvent de rideaux d'arbres,
- une agriculture de grands champs sur les plateaux, d'herbages et d'élevage dans les talwegs,
- une présence forestière importante en particulier au nord de la vallée de l'Yères et entre la Béthune et l'Eaulne. Ces masses boisées arrêtent le regard et cloisonnent le paysage, limitant ainsi les perceptions par delà les zones en creux.

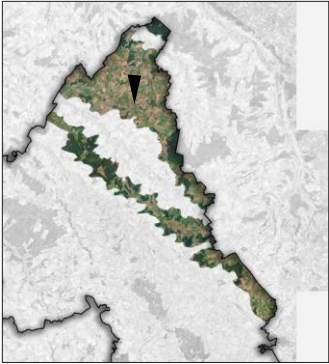
Le paysage peu cloisonné du plateau nord permet quelques très belles vues lointaines, même si le regard vient rapidement butter sur une végétation qui se décline en bosquets, boisements, haies, alignements d'arbres, rideaux d'arbres ou même des sujets isolés. **Cette diversité végétale est une composante importante de ce paysage** qui peut paraître ponctuellement monotone ou tout du moins peu emblématique.

Légende

 Boisements en point haut qui cloisonnent les vues sur le grand paysage

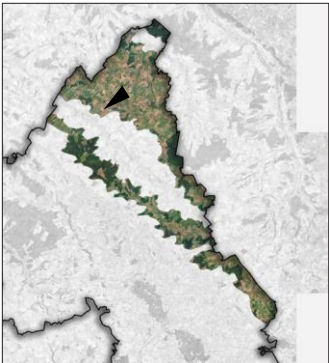
 Point de vue sur le grand paysage

 Orientation principale des vues



Un nouveau paysage de plateau

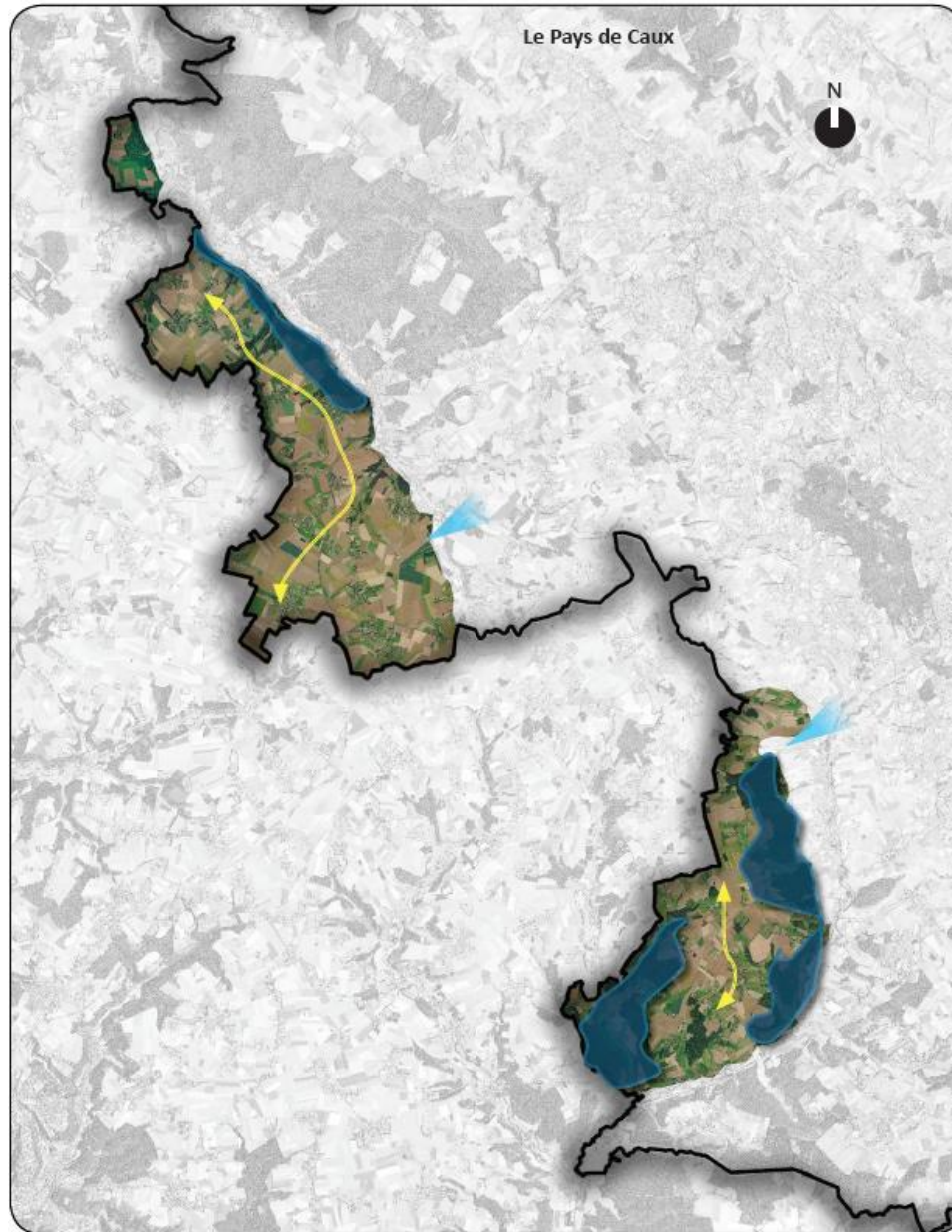
Le plateau, qui domine le territoire et offre des vues dégagées et souvent lointaines, est aujourd'hui investi par un nombre croissant d'éoliennes qui sont visibles dans un vaste périmètre. Cette présence modifie le paysage, et constitue des points de repères remarquables, notamment depuis les paysages éloignés.



Un relief peu marqué

Le plateau du petit Caux est constitué de larges parcelles de labour. Ces grandes étendues s'accompagnent de manière irrégulière d'alignements d'arbres ou de bosquets qui habillent la ligne d'horizon. Le paysage résolument linéaire et étendu offre des vues particulièrement lointaines.

Carte des spécificités de l'entité




LE PAYS DE CAUX ET SON ORGANISATION AGRAIRE UNIQUE

Le plateau du Pays de Caux est situé en limite ouest du territoire du SCOT du Pays de Bray et se caractérise par une proportion importante de végétation et une organisation agraire unique.


En effet, le Pays de Caux se caractérise par la présence de clos-masures qui sont des fermes entourées d'arbres de haut jet, hêtre principalement, plantés sur talus lui-même longé par un fossé de récupération des eaux. Les clos-masures, dont l'organisation interne comprend un pré-verger, une mare, les bâtiments de la ferme et une maison d'habitation, ponctuent le plateau agricole. Cette présence diffuse organise le paysage en une succession de filtres qui fonctionnent un peu comme des leurres. En effet, ces plantations donnent l'impression d'être très denses alors qu'il n'en est rien. Il s'agit en réalité d'une succession d'écrans. Les prairies sont moins présentes que sur les autres plateaux du territoire. Ce plateau dont le socle ondule en permanence est un territoire de grandes cultures avec un parcellaire qui peut être assez vaste. La haie est peu présente, à l'exception des abords des constructions isolées et des villages.

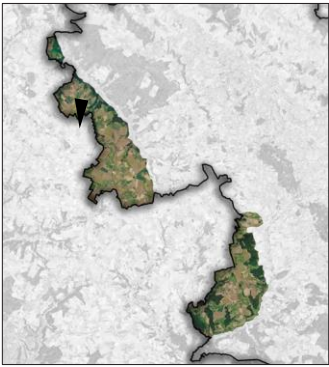
Le paysage est foisonnant malgré son caractère agricole de grandes cultures. Les vues ne sont jamais vraiment lointaines ni dépourvues d'éléments végétaux ou bâtis. C'est un paysage complexe et varié qui se distingue par un relief qui ondule en permanence avec la présence des clos-masures qui ne se retrouvent nulle part ailleurs.

Légende

 Boisements en point haut qui cloisonnent les vues sur le grand paysage

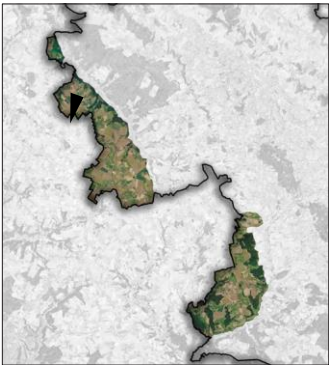
 Orientation principale des vues

 Point de vue sur le grand paysage



Un paysage de plateau largement végétalisé

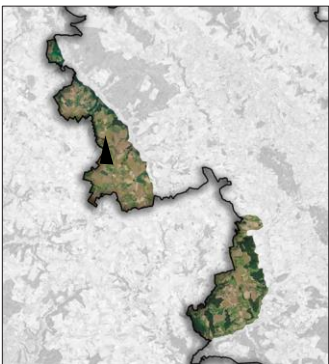
La végétation accompagne dans l'ensemble les villages. Les alignements d'arbres et les haies viennent donner de l'épaisseur au paysage. Ici, la succession d'écrans de végétation permet ponctuellement des vues très lointaines.



Un plateau qui ondule en permanence

Le plateau est marqué par un relief qui semble onduler en permanence et qui, ponctuellement, est entaillé de vallées sèches et de talwegs souvent sinueux et étroits.

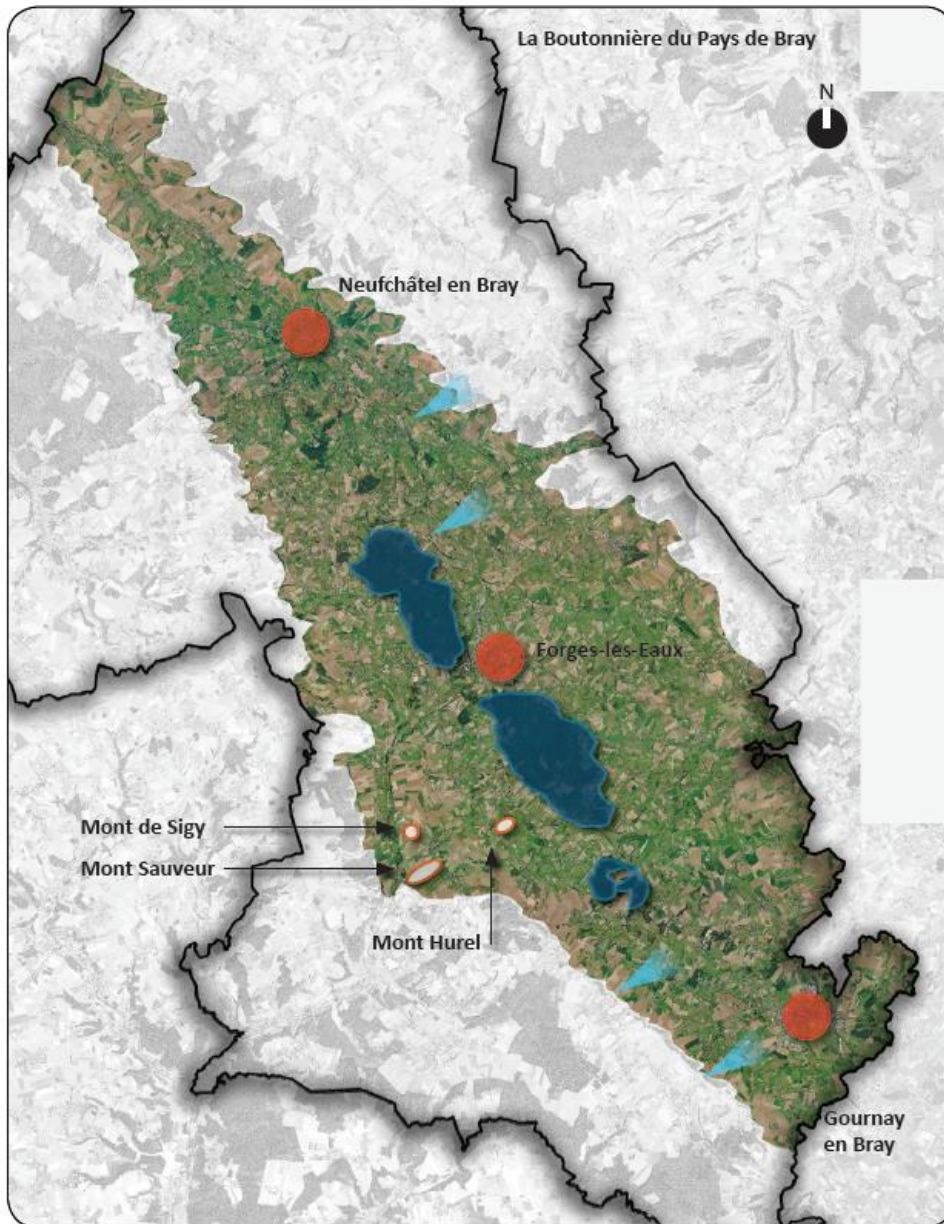
Sur le plateau, les labours alternent avec quelques parcelles herbacées. Ce qui distingue le plateau de Caux, c'est l'étendue des parcelles et la présence de nombreux alignements d'arbres à l'instar de ceux des clos mesures.



Quelques clos-masures, typiques du Pays de Caux commencent à apparaître dans le paysage.

La végétation qui entoure ces fermes apporte de l'épaisseur au paysage. Les différentes haies et poches arborées renforcent la succession de filtres arborés qui caractérise les ambiances visuelles du secteur.

Carte des spécificités de l'entité







LA BOUTONNIÈRE DU PAYS DE BRAY : PAYSAGE UNIQUE, DENSE ET FOISSONNANT

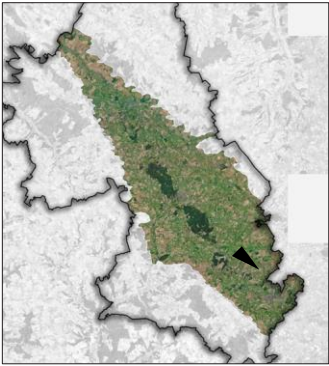
La Boutonnière du Pays de Bray est une sorte de bande orientée nord-ouest/sud-est qui forme un ensemble unique et clos. Les limites sont définies par des cuestas très dentelées et souvent surmontées de boisements qui fonctionnent comme de véritables points de repère, d'autant que des massifs de conifères ont été introduits au milieu des feuillus. Cette zone en creux présente des caractéristiques distinctes en fonction du relief :

- le centre de la Boutonnière est relativement plat et très humide. Ce secteur se caractérise principalement par des zones de marais et des prairies bocagères humides qui s'étendent de Gournay-en-Bray à Forges-les-Eaux. Les herbages sont souvent délimités par des haies qui jouent également un rôle d'assainissement des sols. Le paysage est très intimiste, presque bucolique, incitant à la promenade. Les vues lointaines sont rares et butent sur les massifs boisés qui surplombent les cuestas.
- au nord-est de la Boutonnière, le relief est plus prégnant avec une succession de collines et de vallons qui ponctuent le paysage. Dans le bocage à mailles plus larges, alternent des parcelles cultivées, des parcelles en herbage et quelques boisements.
- au sud-ouest le relief se caractérise par des versants à pentes douces qui sont, autour d'Argueil, ponctués de plusieurs monts crayeux qui peuvent atteindre 200 m d'altitude et qui forment un paysage caractéristique de buttes en larges dômes. Si les monts et les dômes sont majoritairement boisés, le reste du paysage se compose de larges parcelles de labour ponctuées à l'occasion d'un herbage ou d'une haie. Le parcellaire est plus étendu, néanmoins la présence des buttes boisées vient cloisonner le paysage et limite les perceptions lointaines et dégagées.
- les secteurs de coteaux qui bordent la Boutonnière au nord de Forges-les-Eaux s'accompagnent de grandes parcelles ouvertes qui descendent, depuis la ligne de crête boisée des cuestas, vers le centre de la Boutonnière et la vallée de la Béthune.

La principale spécificité de la Boutonnière, à l'exception des formations géologiques particulières, réside dans la très forte densité du bocage. Cette omniprésence végétale, qui se décline sous de nombreuses typologies, confère à ce paysage un caractère privilégié, d'entité à part qui incite à sa découverte.

Légende

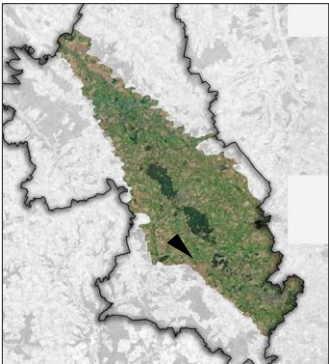
-  Boisements qui arrêtent le regard
-  Point de vue sur le grand paysage
-  Monts et buttes
-  Entités bâties structurantes



Une vaste bande en point bas

Le paysage de la Bouttonnière occupe une place particulière.

Cette vaste incongruité géologique, abondamment parcourue par des cours d'eau, est bordée de part et d'autre par des coteaux souvent surmontés de boisements qui arrêtent les vues et amplifient le caractère vallonné de cette portion de paysage. La densité et le foisonnement du bocage en font un territoire emblématique, et d'une très grande valeur paysagère.



Une végétation variée

De la haie basse au bosquet, le territoire se pare d'une multitude de formes végétales. La végétation vient ainsi souligner une route, délimiter les herbages ou accompagner les labours et les axes de communications. Souvent de taille basse, les haies participent au foisonnement qui caractérise le paysage. Ici, près d'Hodeng-Hodenger, l'alignement de tilleuls le long de la route souligne la sinuosité de l'axe routier.



Des buttes et des monts comme point de repère

Au sud de la Bouttonnière à proximité de la vallée de l'Andelle, le paysage est ponctué par des monts crayeux qui sont soit cultivés comme ici, soit recouverts d'arbres de haut jet. Ces buttes-témoins intriguent et forment autant de points de repère dans un paysage largement bocager et refermé.

CONSTATS

Un paysage très diversifié à forte valeur emblématique,

Un paysage très largement conditionné par des formations géologiques contrastées,

Une grande variété d'essences végétales et de typologies de plantation qui confèrent au paysage sa richesse et la qualité des perceptions,

Un paysage de bocage encore préservé, mais qui a profondément été modifié avec la disparition de très nombreux vergers et une diminution des prairies et des haies ;

Une omniprésence de l'eau dans la partie centrale de la Boutonnière qui se traduit par une végétation spécifique et un parcellaire imbriqué et complexe,

Des boisements de feuillus, ponctués de quelques parcelles de conifères, implantés sur les points hauts qui habillent les arrières-plans et arrêtent les vues,

Un bocage très diversifié dont la densité donne de l'épaisseur au paysage de la Boutonnière et des fonds de vallées.

Un paysage qui a connu de multiples évolutions et qui aujourd'hui apparaît comme un lieu spécifique et particulièrement attractif.

ENJEUX

Paysages de vallées :

- **Protéger** les prairies humides de fond de vallée et limiter les peupleraies
- **Réduire** l'urbanisation en linéaire le long des routes
- **Favoriser** la richesse végétale et la diversité des typologies
- **Lutter** contre la fermeture des milieux en particulier les coteaux calcaires

Paysages de plateaux :

- **Préserver** les espaces de respiration entre les villages
- **Protéger** les lisières boisées en observant un recul suffisant des constructions
- **Recréer** une enveloppe végétale autour des villages, à l'instar des vergers disparus

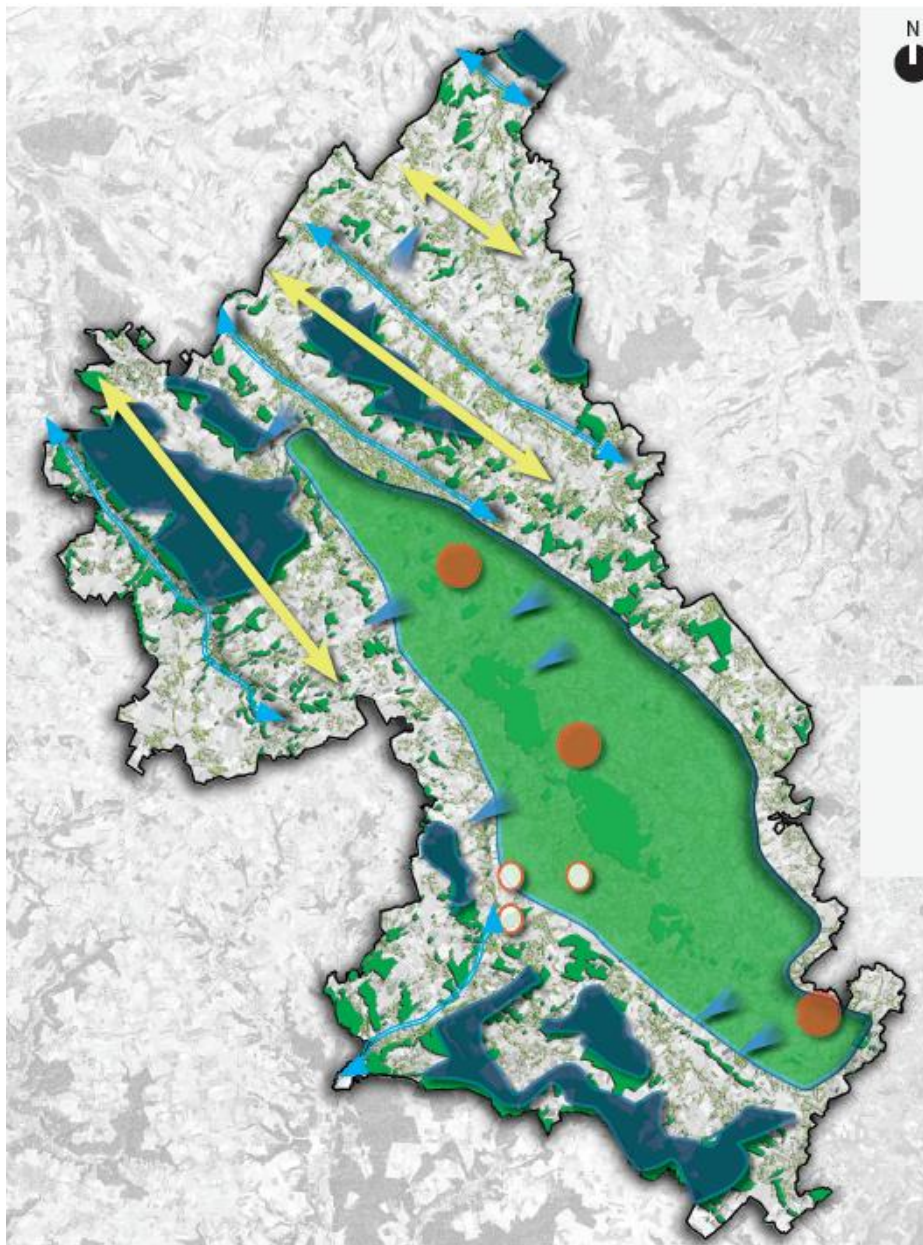
Paysages de la Boutonnière :

- **Favoriser** la replantation de vergers aux abords des villages
- **Limiter** le regroupement des parcelles **et maintenir** la diversité du parcellaire








Enjeux transversaux :

- **Capitaliser** sur la forte valeur emblématique du paysage
- **Inventer** de nouvelles façons de gérer les transitions entre l'espace agricole et les zones urbanisées
- **Préserver** la diversité et la densité du bocage et favoriser une végétation adaptée

Carte de synthèse des caractéristiques paysagères



Légende

-  Boisements qui arrêtent le regard
-  Monts et buttes
-  Zone en point haut orientée dans le sens du plateau
-  Point de vue sur le grand paysage
-  Entités bâties structurantes
-  Orientation des paysages de vallées
-  Secteur particulièrement bocager

The graphic consists of two overlapping circles on the right side of the page. The left circle is a light reddish-pink color, and the right circle is a darker red color. A thin black horizontal line extends from the left edge of the page towards the center, passing through the text.

III. ANALYSE SPATIALE

G. CONSOMMATION FONCIERE SUR LE TERRITOIRE

Actualisation des données de consommation d'espaces (données CCF 2020)



Légende

- Consommation d'espaces entre 2011 et 2020
- Surfaces artificielisées bâties en 2011
- Surfaces artificielisées non bâties
- Surfaces semi artificielisées

Exemple de cartographie des données CCF – commune de Neufchâtel-en-Bray

La base de données CCF est une base cartographique construite par l'EPF Normandie, en partenariat avec la Région Normandie. Elle permet de suivre annuellement la consommation foncière à l'échelle de la parcelle.

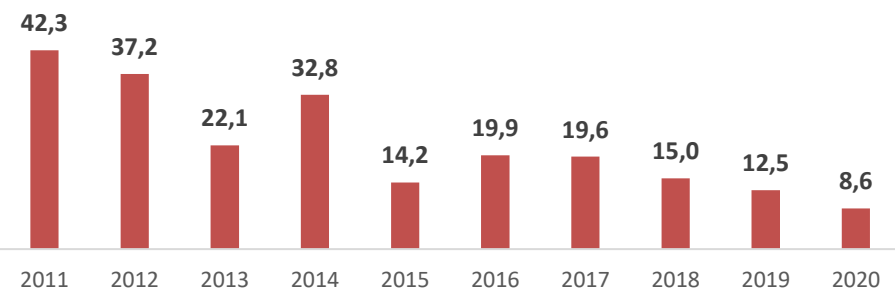
D'après les données de la base CCF, entre 2011 et 2020, ce sont 224,2 hectares de surfaces naturelles, agricoles et forestières qui ont été consommés sur le territoire du SCoT, soit 24,9 hectares par an en moyenne. Plus précisément:

- 173,6 hectares ont été consommés à des fins d'habitat, soit 77,4% du total de la consommation 2011-2020 ;
- 40,9 hectares ont été alloués au développement économique (18,2% du total) ;
- 4,2 hectares ont accueilli des équipements (1,9% du total) ;
- 2,6 hectares ont été consommés à des fins de programme mixte (1,2% du total) ;
- 2,9 hectares n'ont pas pu être classifiés par la base de données (1,3% du total).

Si l'on observe la consommation d'espaces par an, une tendance nette à la réduction du rythme de consommation d'espaces s'observe. Ainsi, alors que 42,4 hectares ont été consommés en 2011, seulement 8,6 hectares ont été consommés en 2020 sur le territoire du Pays de Bray.

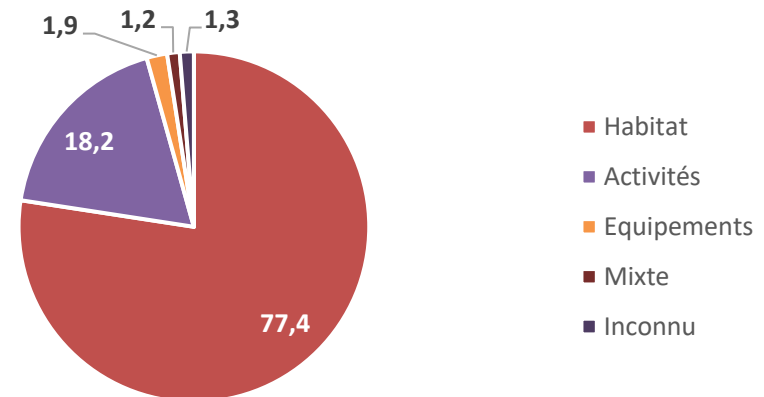
L'exploitation de la base de données CCF a été réalisée à titre purement informatif. Le caractère récent de ces données fait qu'elles n'ont pas servi de base à l'établissement du projet de territoire du Pays de Bray.

Évolution des surfaces consommées par année en ha



Source : données CCF 2011-2020 ; EPFN

Répartition des surfaces consommées par destination en %



Source : données CCF 2011-2020 ; EPFN

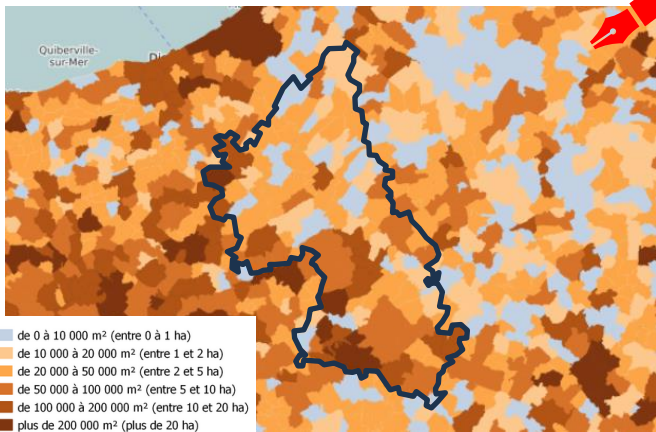
G. CONSOMMATION FONCIERE SUR LE TERRITOIRE

Actualisation des données de consommation d'espaces (données Portail de l'Artificialisation, SPARTE 2020)

D'après les données du Portail de l'artificialisation des sols, 490,7 ha ont été consommés à l'échelle du Pays de Bray entre 2011 et 2020, soit 54,2 ha par an en moyenne.

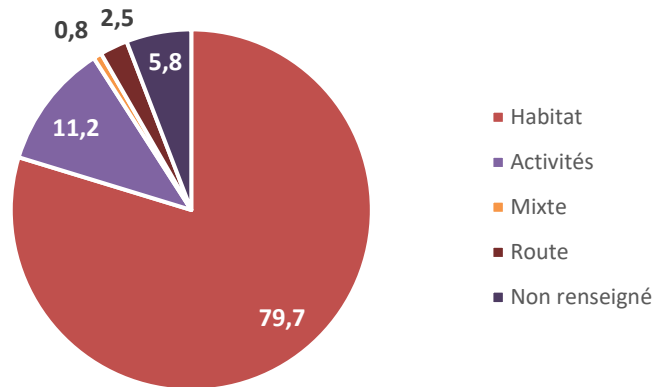
La carte ci-après issue du Portail de l'Artificialisation des sols permet d'identifier que certains secteurs du Pays de Bray sont davantage concernés par l'artificialisation, comme le sud-ouest du territoire et les communes traversées par la RN 31, les communes pôles ou les communes périphériques. La partie nord du territoire et l'est sont moins touchées.

Ainsi, les dynamiques de consommation foncière sur le territoire sont proches de celles observées sur la période 2008-2019, qui a servi de référence à l'élaboration du projet de territoire.



En 2022, les données SPARTE basées sur l'exploitation des fichiers fonciers (OCGSE) mettent en évidence une artificialisation de l'ordre de 529,9 hectares sur le territoire du Pays de Bray entre 2011 et 2020, soit un rythme de 58,9 ha par an.

Répartition de la consommation d'espaces 2011-2020 par destination en %



Sur ces 529,9 hectares, Environ 80% (422,1 ha) ont été mobilisés à des fins de développement de l'habitat. Environ 11% (59,3 ha) ont été consommés au profit des activités économiques.

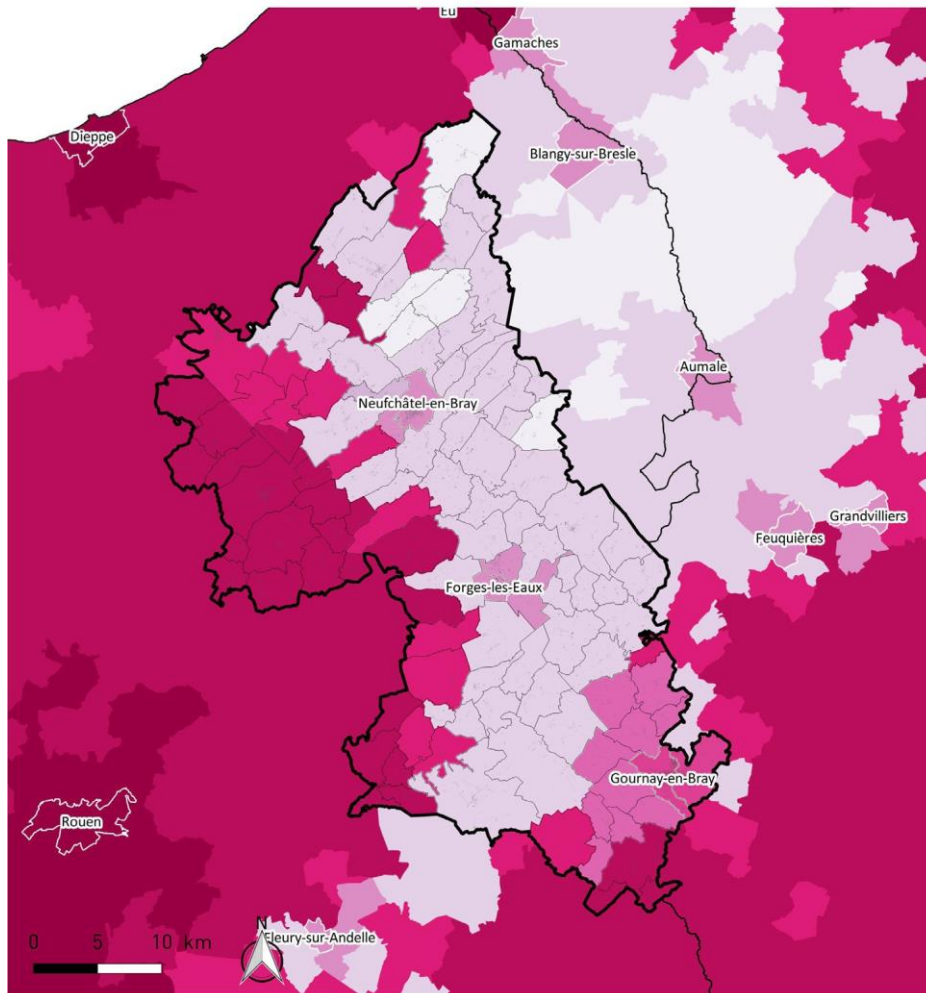
Le tableau ci-dessous permet de distinguer la consommation d'espaces par communautés de commune. Il ressort que la CC des 4 Rivières est le territoire qui a le plus consommé d'espaces, tant en matière de surfaces (324,2 ha entre 2011 et 2020) que par rapport à la superficie de son territoire (0,5% de sa superficie consommée sur la période). À titre de comparaison, la CC de Bray-Eawy a consommé 0,4% de son territoire sur la période (171,8 ha) et la CC de Londinières, 0,2% de sa surface (23,3 ha).

Communauté de communes	Surface du territoire	Consommation d'ENAF entre 2011 à 2020	Dont habitat	Dont activités	Dont mixte	Dont route	Dont non renseigné	% de la surface du territoire consommée 2011-2020
CC des 4 Rivières	61199	324,2	255,4	42,4	2,3	9,3	14,6	0,5
CC de Londinières	19532	33,9	23,3	1,5	0,6	0,1	8,4	0,2
CC de Bray-Eawy	49035	171,8	143,4	15,4	1,1	3,8	7,9	0,4

L'actualisation des données issues du Portail de l'Artificialisation des Sols et de SPARTE poursuit un objectif purement informatif. Le caractère récent de ces données fait qu'elles n'ont pas servi de base à l'établissement du projet de territoire du Pays de Bray.

A. UN TERRITOIRE RURAL À L'INTERFACE DE GRANDES POLARITÉS URBAINES

Les aires urbaines (découpage de 2010 de l'INSEE)



UN TERRITOIRE RURAL À L'INTERFACE DE GRANDES POLARITÉS URBAINES

Le territoire du Pays de Bray se caractérise par

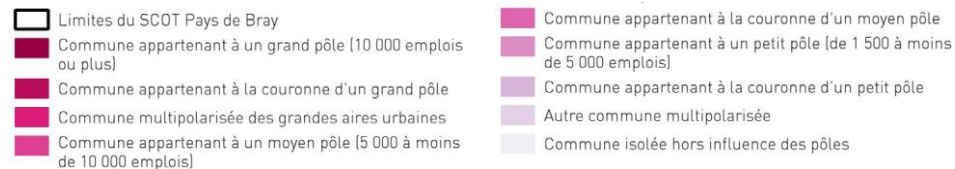
- Une position à **l'interface entre les régions** de Normandie et des Hauts-de-France, et **4 départements** que sont la Seine-Maritime, l'Eure, l'Oise et la Somme.
- Une composition en **115 communes** dont une dans le département de l'Eure (Bouchevilliers).
- Une population de **60 962 habitants**, soit **5% de la population du département** de la Seine-Maritime.
- Un territoire marqué par la ruralité avec **87 communes sur 115 disposant de moins de 500 habitants**.

Un territoire soumis aux influences des aires urbaines :

- Au Sud-Ouest, **de Rouen**
- Au Sud-Est, **de Beauvais**
- Au Nord-Ouest, **de Dieppe**
- A l'extrême Nord, **d'Eu**.

Un positionnement favorable face aux infrastructures de transport traversant le territoire, dont :

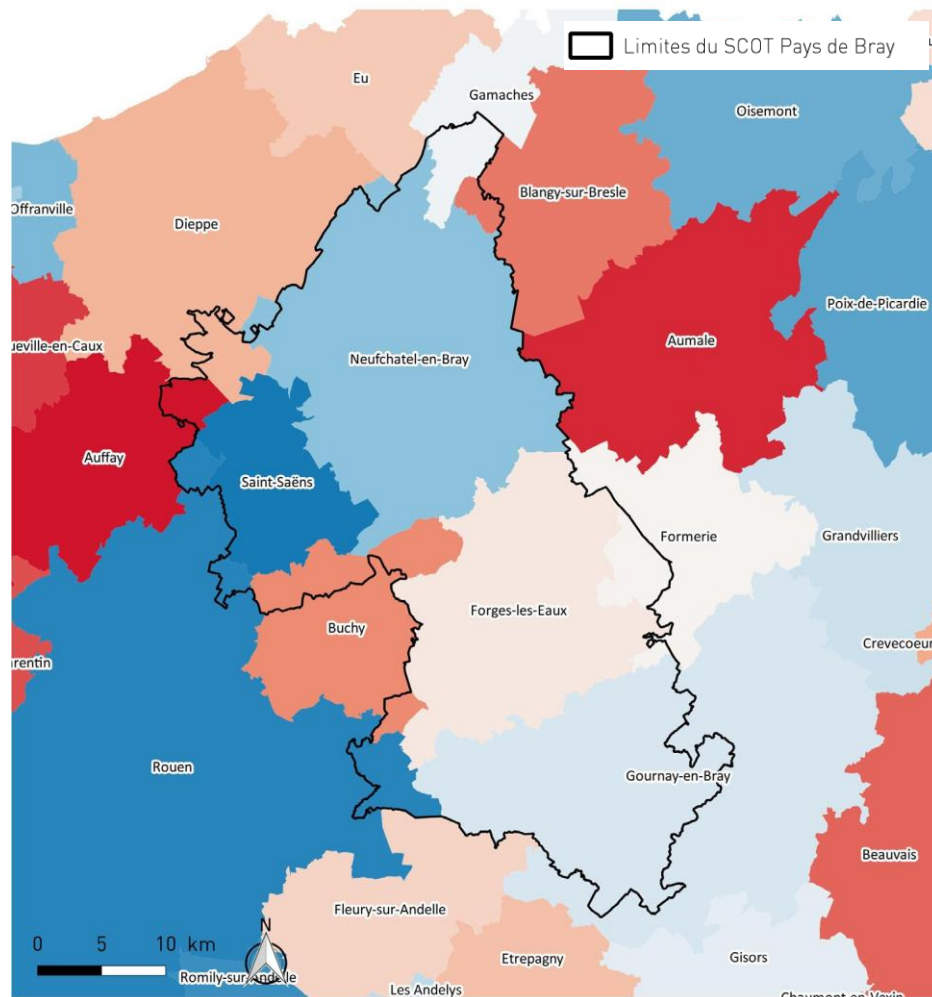
- les **autoroutes A28 et A29**, reliant respectivement Abbeville à Rouen et Amiens / Le Havre à Neufchâtel-en-Bray,
- la **ligne ferroviaire Rouen-Amiens**, desservant **2 gares** (à Montérolier-Buchy à l'Ouest, à Serqueux à l'Est) et **2 haltes ferroviaires** (à Sommersy au centre et à Gournay-Ferrières au Sud) ainsi que la ligne Serqueux-Gisors.



Source : INSEE 2010

B. DES BASSINS DE VIE QUI RÉVÈLENT LES PRÉMICES D'UNE STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Les bassins de vie (selon l'INSEE)



Source : MOS Haute-Normandie, 2009

DES BASSINS DE VIE QUI RÉVÈLENT LES PRÉMICES D'UNE STRUCTURATION DU TERRITOIRE

Le territoire du SCoT du Pays de Bray est concerné par une pluralité de bassins de vie, qui démontrent les influences des grandes polarités externes au territoire, et les communes rayonnantes au sein même du territoire.

Ainsi, le territoire s'étend sur 11 bassins de vie différents, ce qui révèle la diversité des aires d'influences, des dynamiques et situations urbaines, du fait de sa localisation. On distingue :

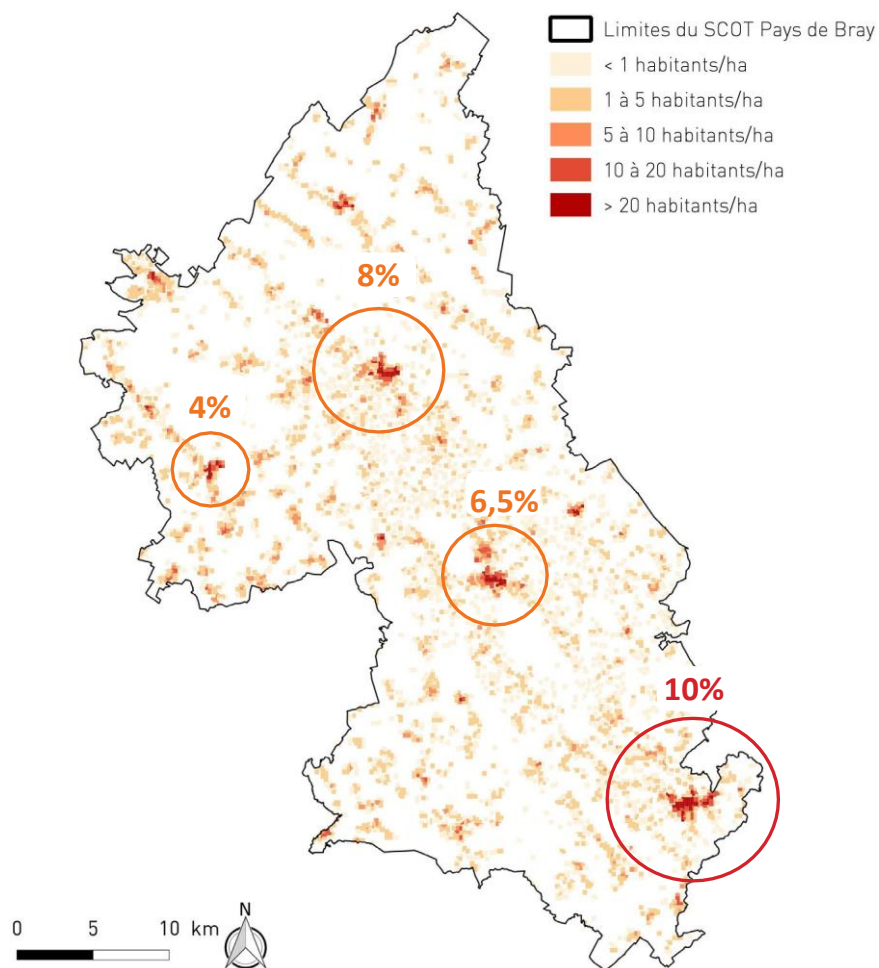
- **les bassins de vie internes au territoire révélant les communes les plus structurantes dans le quotidien des habitants** : Gournay-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Saint-Saëns.
- **les bassins de vie externes ayant une influence directe sur le territoire, et notamment ses franges** : Rouen, Dieppe, Auffay, Buchy, Formerie, Blangy-sur-Bresle et Gamaches.

Il est important de noter que le bassin de vie de Gournay-en-Bray ne s'étend que pour moitié sur le territoire du SCoT du Pays de Bray car il déborde sur les départements de l'Oise et de l'Eure.

L'influence des polarités extérieures et l'existence de bassins de vie inter-départementaux posent la question des relations entre le Pays de Bray et les territoires environnants. L'existence de ces liens (dépendance économique, influence des équipements hyperstructurants, flux de déplacements) devra être pris en compte dans les réflexions du SCoT.

D. UN TERRITOIRE FAIBLEMENT PEUPLÉ ET POLARISÉ PAR 4 ENTITÉS URBAINES

Densité démographique



UN TERRITOIRE FAIBLEMENT PEUPLÉ ET POLARISÉ PAR 4 ENTITÉS URBAINES

Le territoire compte près de **60 962 habitants** et dispose d'une densité de population très faible, de l'ordre de **47 habitants par km²**.

En effet, au regard des densités démographiques de la France (102 hab./km²), de la Normandie (112 hab./km²) et de la Seine-Maritime (200 hab./km²), le territoire est très faiblement peuplé.

	France	Normandie	Seine Maritime	SCOT du Pays de Bray
Population	65 907 160	3 335 645	1 257 920	60962
Densité (hab./km ²)	102	112	200	47
Superficie (km ²)	643 801	29906,00	6278,00	1298

Source : INSEE - 2013

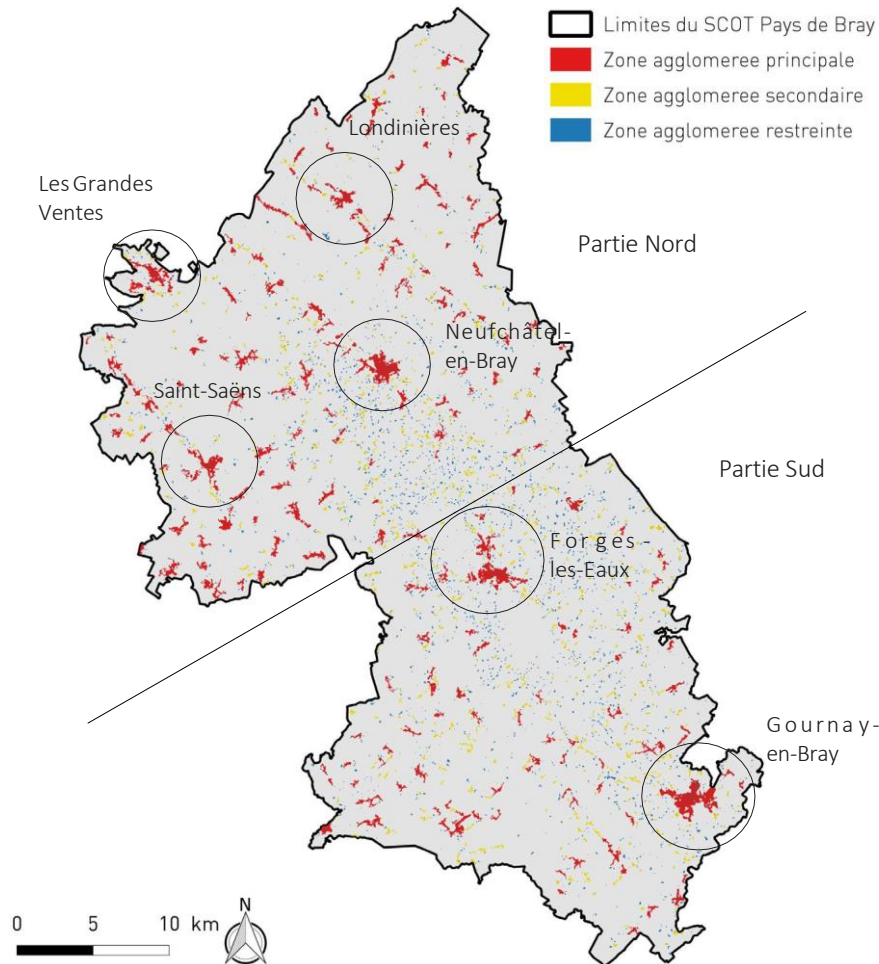
Dans le détail, le territoire dispose de :

- **1 commune de plus de 5 000 habitants** : Gournay-en-Bray qui regroupe plus de 10% de la population du territoire,
- **3 communes de plus de 2 500 habitants** : Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Saint-Saëns qui regroupent 19% de la population du territoire,
- **8 communes de plus de 1 000 habitants** : Les-Grandes-Ventes, Ferrières-en-Bray, Londinières, La Feuillie, Gaillefontaine, Saint-Martin-Osmonville, Mesnières-en-Bray et Serqueux, qui regroupent 17% de la population du territoire,
- **15 communes de plus de 500 habitants**, qui regroupent 16% de la population du territoire,
- **87 communes de moins de 500 habitants**, qui représentent 37% de la population du territoire.

Source : Carroyage de l'INSEE

E. UNE POLARISATION DES COMMUNES STRUCTURANTES PLUS MARQUÉE AU SUD

Indice d'agglomération



Surfaces artificialisées	
Zones agglomérées principales	57,8% (4690 Ha)
Zones agglomérées secondaires	35,4% (2875 Ha)
Zones agglomérées restreintes	6,7% (546 Ha)
Total	100% (8111 Ha)

Source : traitement VE2A

UNE POLARISATION DES COMMUNES STRUCTURANTES PLUS MARQUÉE AU SUD

L'indice d'agglomération peut constituer une entrée pour distinguer les bourgs et les hameaux les plus dynamiques du territoire.

L'indice d'agglomération distingue :

- les zones agglomérées principales, constituées de taches urbaines comprenant plus de 50 bâtiments permettant de distinguer les communes les plus structurantes, mais également un réseau de villages s'étendant sur la majorité du territoire,
- les zones agglomérées secondaires, constituées de taches urbaines comprenant de 10 à 50 bâtiments,
- les zones agglomérées restreintes, constituées de taches urbaines comprenant moins de 10 bâtiments.

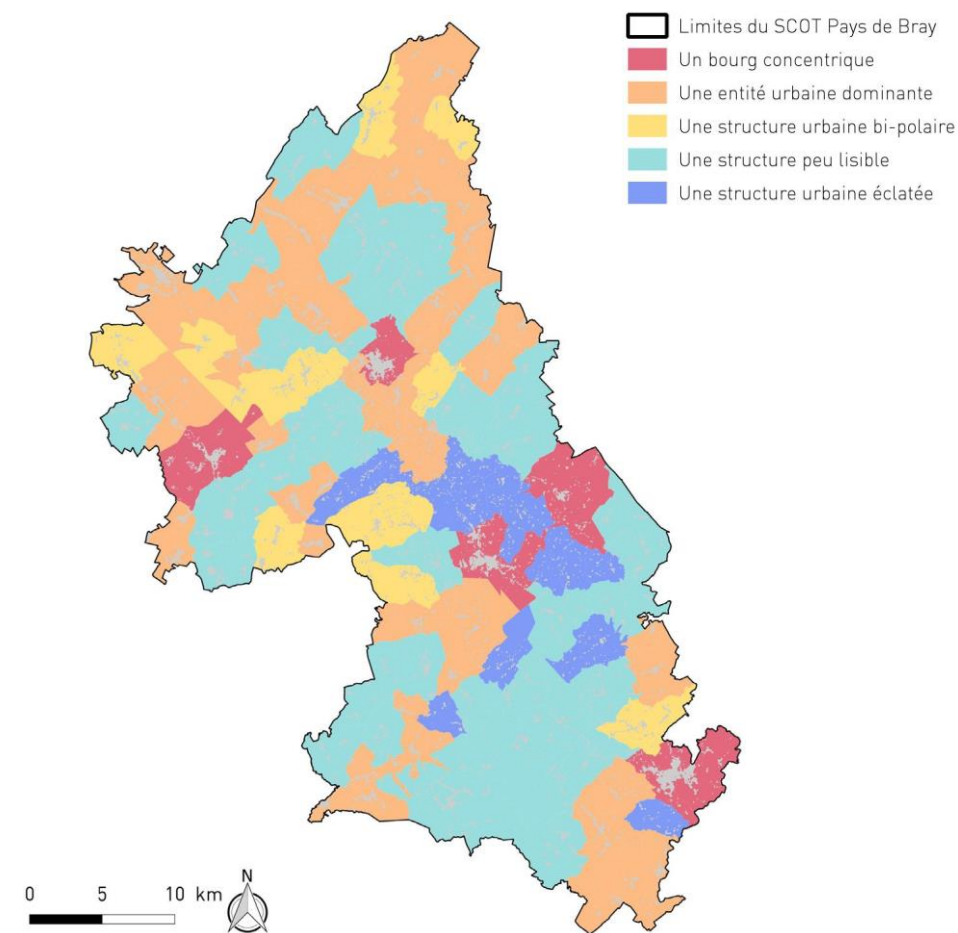
Cette approche permet de mettre en évidence les bourgs les plus constitués et les plus étendus, notamment **Gournay-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux, Ferrières-en-Bray, Saint-Saëns, Les-Grandes-Ventes et Londinières.**

Par ailleurs, 58% des zones agglomérées disposent d'au moins 50 bâtiments, ce qui traduit un **territoire relativement polarisé dans les communes structurantes.**

On observe un plus grand nombre de zones agglomérées principales sur la partie Nord du territoire, qui se révèlent cependant moins étendues que celles présentes sur la partie Sud du territoire, moins nombreuses mais plus vastes. La **polarisation des communes structurantes est donc plus importante au Sud** du territoire.

F. DES MORPHOLOGIES URBAINES RÉVÉLATRICES DE LA RURALITÉ DU TERRITOIRE

Morphologie des communes



DES MORPHOLOGIES URBAINES RÉVÉLATRICES DE LA RURALITÉ DU TERRITOIRE

En observant les morphologies de l'ensemble des communes du territoire, à travers 5 typologies que sont :

- Le **bourg concentrique** : Le bourg polarise et concentre l'artificialisation du territoire communal. Le développement urbain s'opère par **extension du noyau central en limite des axes de communication structurants**.
- Une **entité urbaine dominante** : La structure urbaine est clairement dominée par une entité urbaine distincte malgré la pluralité des hameaux existants. Son étendue permet de hiérarchiser rapidement les dynamiques urbaines du territoire communal.
- Une **structure urbaine bi-polaire** : Une situation urbaine qui présente deux polarités distinctes et plutôt équivalentes sur le territoire communal. Les polarités sont clairement identifiées mais difficilement hiérarchisables compte tenu de leurs similarités.
- Une **structure urbaine peu lisible** : Une structure urbaine difficilement lisible en raison d'une pluralité d'entités bâties (bourg, hameaux) et où le bourg est soit de taille comparable, soit plus petit, créant une confusion de lecture dans la hiérarchie urbaine.
- Une **structure urbaine éclatée** : Une structure parcellaire et bâtie relativement **éclatée**, ne permettant pas de distinguer **clairement les entités bâties structurantes** et la présence d'un bourg existant.

Une grande partie des communes du territoire dispose de structures urbaines peu lisibles ou éclatées. Cette organisation urbaine traduit la ruralité du territoire et révèle l'organisation historique de l'activité agricole avec des corps de ferme répartis sur l'ensemble du territoire agricole (et non regroupés dans les villages).



G. CONSOMMATION FONCIERE SUR LE TERRITOIRE

Méthodologie

L'étude de la consommation foncière consiste à identifier les espaces naturels, agricoles ou forestiers qui ont été artificialisés ces dernières années : **entre 2002 et 2019**.

La première étape de cette analyse a été réalisée par le PETR du Pays de Bray à partir du MOS (mode d'occupation des sols) de 2009, des photoaériennes disponibles (2002 et 2012), de visites de terrain. Elle a permis la réalisation, pour le territoire du Pays de Bray, de l'équivalent d'un MOS pour l'année 2002 et pour l'année 2012.

La deuxième étape a consisté en l'analyse de ces données pour estimer la consommation foncière entre 2002 et 2012 en fonction des destinations (pour l'habitat, les bâtiments agricoles, les activités, les équipements...).

Ce travail a ensuite été complété pour la période 2012-2019 grâce à la photo aérienne de 2015, aux dernières données cadastrales disponibles et aux données communales.

65 communes ont répondu à ce jour, pour les communes n'ayant pas encore répondu, un travail complémentaire a été réalisé par la DDTM.

Pour celles n'ayant pas répondu, un travail complémentaire a été réalisé par la DDTM 76. Sur la base de ces éléments, la consommation foncière est estimée, entre 2002 et 2018, à environ 52 hectares en moyenne par an (chiffre de 523 ha entre 2008 et 2019 selon l'Observatoire des Territoires) de terres agricoles et d'espaces naturels au profit d'espaces destinés à l'habitat, aux équipements ainsi qu'au développement de l'activité économique. Ce chiffre reste limité au regard notamment de la taille du territoire pris dans sa globalité.

La consommation foncière a été analysée selon les destinations suivantes :

- **Activité agricole** : bâtiments d'exploitations agricoles, serres, hangars...
- **Activités économiques** :
 - zones industrielles et zones d'activités,
 - zones commerciales
 - infrastructures de loisirs
- **Habitat** :
 - bâti très dense, dense, collectif, individuel,
 - bâtiment d'habitation
 - bâti mixte à dominante d'habitat.
- **Equipements** :
 - grands équipements publics,
 - emprises patrimoniales et culturelles,
- **Autres vocations** :
 - réseau routier et ferroviaires, espaces associés, chemin de halage,
 - extraction de matériaux,
 - décharges et dépôts,
 - chantiers,
 - espaces verts urbains et espaces verts des réseaux viaires et ferroviaires.

Source : MOS Haute-Normandie,
2009//PETR du Pays de Bray

G. CONSOMMATION FONCIERE SUR LE TERRITOIRE

Exemples de fiches types réalisées permettant la photo interprétation

Nota: Ces fiches seront mises en annexe du rapport de présentation.

1 Territoires artificialisés
11 Zones urbanisées et bâties
111 Tissu urbain compact
1111 Bâti très dense

Définition:

- Très dense : Bâti >80% de la surface du polygone (pour cette rubrique, la surface représentée par le bâti doit être supérieure à 80 % au sein de l'ilot).

Aide à l'identification à partir de la photographie aérienne

Utilisation de l'échelle 1/2000^{ème}:

- Portion de la ville où les bâtiments sont tous mitoyens ;
- Pas de cours/jardin représentant plus de 20 % de la surface du polygone (total des jardins) ;
- Devanture des maisons souvent au niveau du trottoir (maison de ville ou surplombant un commerce) ;
- Pas de « dent creuse », ou espace non bâti enclavé par des parcelles urbanisées ;
- Cœur de ville/centre bourg/ centre historique.

⚠ : Différence entre les rubriques de tissu urbain compact:

- Maisons mitoyennes : très denses ;
- S'il existe quelques cours, un calcul peut confirmer le choix de classification de la zone en utilisant la surface de l'ilot délimité par le MOS et en mesurant soit la surface de vide, soit la surface de bâti.



1 Territoires artificialisés
11 Zones urbanisées et bâties
111 Tissu urbain compact
1112 Bâti dense

Définition:

- Dense : 50% < Bâti < 80% ;
- Zone de centre-ville avec des cours/jardin couvrant une surface supérieure à 20 % de la surface totale de la zone étudiée (définition MOS HN).

Aide à l'identification à partir de la photographie aérienne

- Localisation dans le centre bourg ;
- Peut présenter des dents creuses pour l'urbanisation ;
- Habitat au-dessus de commerces ;
- Présence de trottoir sur le seuil ;
- Mesure des zones urbanisées et calcul de la part dans la surface totale étudiée

⚠ mesurer les dents creuses ou le bâti dans ces zones, ce dernier doit couvrir entre 50 et 80 % de la surface totale.



Centre-ville de Neufchâtel-en-Bray

1 Territoires artificialisés
13 Mines décharges, dépôts et chantiers
132 Décharges et dépôts
1320 Décharges et dépôts

Définition :

- Les dépôts sont des zones de stockage de taille importante avec des zones d'accès carrossables, les matériaux sont rangés par types. Il peut éventuellement y avoir des bâtiments à proximité.

Aide à l'identification à partir de la photographie aérienne

- Parfois enherbées avec zones de stockage de matériaux aux couleurs et textures hétérogènes ;
- Peuvent être confondus avec les landes et bruyères en cas de dépôts sauvages.

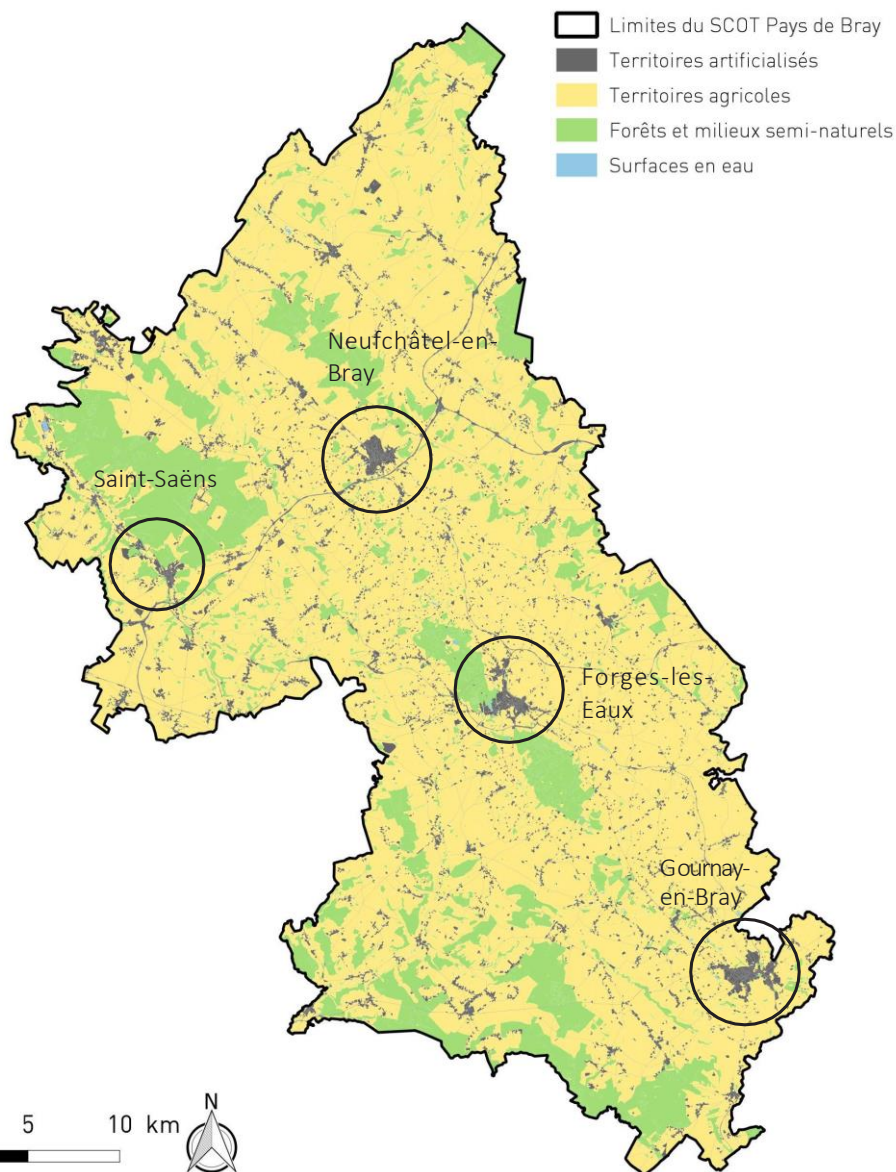


Décharge et dépôt à Neufchâtel-en-Bray

Source : PETR du Pays de Bray, 2014

G. CONSOMMATION FONCIERE SUR LE TERRITOIRE

Mode d'Occupation du Sol (MOS)



UN TERRITOIRE RURAL EN COMPARAISON DE LA HAUTE-NORMANDIE

Le territoire du SCoT du Pays de Bray s'étend sur près de 130 262 hectares, et se caractérise par **une grande proportion de territoires agricoles qui recouvrent 75% de sa surface.**

L'artificialisation du territoire est très faible avec environ 6,5% de sa surface recouverte d'espaces artificialisés.

En comparaison, le territoire de l'ex Haute-Normandie est, quant à lui, artificialisé à hauteur de 11% et recouvert de terres agricoles à environ 67%.

Le territoire du SCoT du Pays de Bray est donc marqué par une forte ruralité avec de nombreuses terres agricoles et une **artificialisation qui est restée limitée**, en comparaison de la région.

Compte tenu du dynamisme démographique et des objectifs fixés par les lois « grenelles », la question de la consommation foncière est au centre des réflexions menées à l'échelle du territoire. Une première estimation de la consommation foncière a été effectuée sur la base des données présentées précédemment.

Cette estimation est en cours d'affinage afin de déterminer au mieux la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur les dix dernières années.

Les résultats actuellement disponibles montrent qu'entre 2002 et 2019, les espaces artificialisés ont progressé de 51,75 hectares par an en moyenne, soit 828 hectares au total sur la période.

	Consommation foncière du SCoT du Pays de Bray (ha)				Moyenne annuelle entre 2002 et 2019
	2002		2018		
Territoires artificialisés	7869	6,0%	8697	6,7%	51,75
Territoires agricoles, forêts, milieux naturels et surfaces en eau	122393	94,0%	121565	93,3%	-51,75
Surfaces totales	130262	100,0%	130262	100,0%	

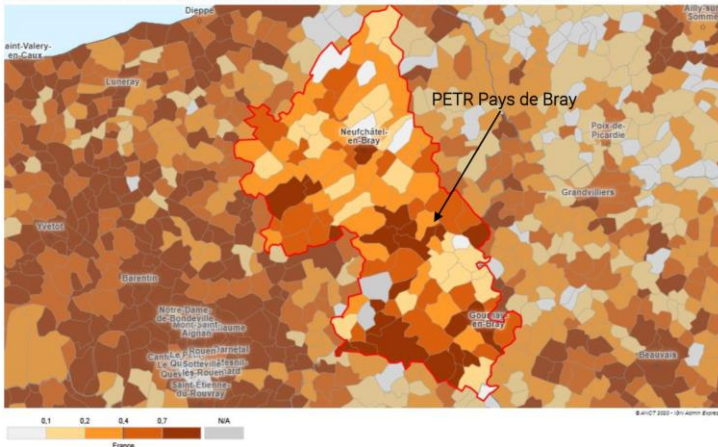
Sur le territoire, se distinguent en particulier, les plus grandes entités urbaines (Gournay-en-Bray, Forges-les-Eaux, Neufchâtel-en-Bray et Saint-Saëns) ainsi que les autoroutes A28 et A29 comme espaces artificialisés.

G. CONSOMMATION FONCIERE SUR LE TERRITOIRE

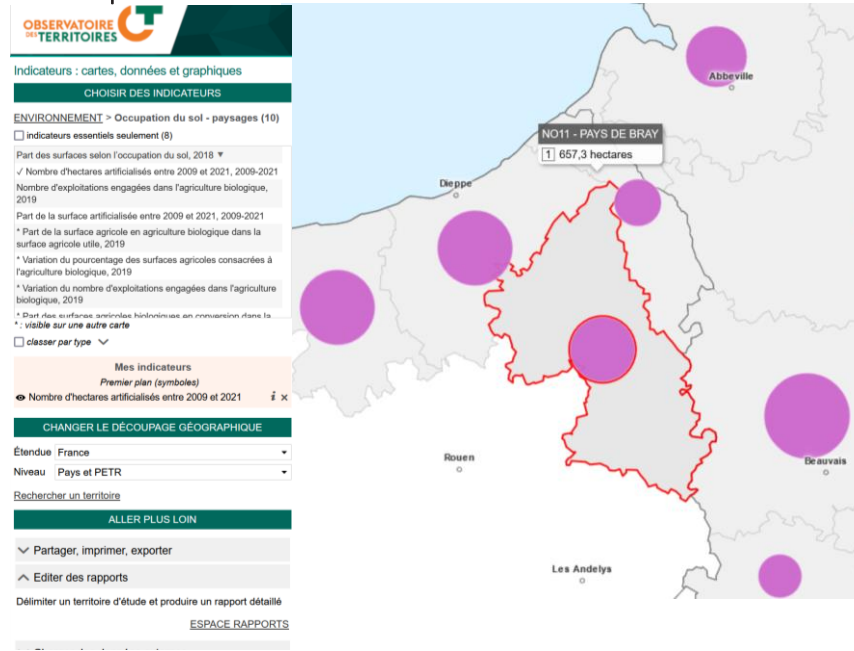
D'après les données de l'observatoire des territoires, la part de la surface artificialisée entre 2008 et 2019 est de 0,4 %, ce qui est inférieur à la Seine-Maritime et à d'autres territoires voisins, notamment péri-urbains, mais équivalent à la part artificialisée à l'échelle nationale. La carte ci-après issue de l'observatoire des territoires permet d'identifier que certains secteurs du Pays de Bray sont davantage concernés par l'artificialisation, comme le sud-ouest du territoire et les communes traversées par la RN 31, les communes pôles ou les communes périphériques. La partie nord du territoire et l'est sont moins touchées.

Cette consommation foncière est liée à l'habitat et à l'artificialisation résidentielle. Il est important de noter que l'analyse croisée de la consommation foncière avec le nombre de ménages met en évidence que ce sont d'une manière générale les communes périphériques des principaux pôles qui consomment davantage. Cela est lié à la densité supérieure de l'habitat dans les communes pôles.

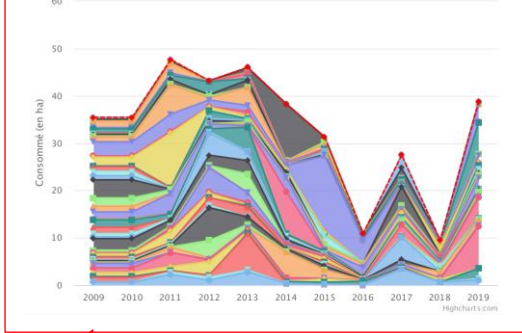
Part de la surface artificialisée entre 2009 et 2018, 2009-2018 (%) - Source : Observatoire de l'artificialisation des sols - Plan Biodiversité, 2009-2018



En 2023, toujours d'après l'Observatoire des Territoires il ressort de l'analyse que le Pays de Bray a artificialisé 657,3 hectares sur la période 2009 à 2021 ce qui ramène à une artificialisation de l'ordre de **54,7 hectares par an**.



En 2022, les données SPARTE basées sur l'exploitation des fichiers fonciers (OCGSE) mettent en évidence une artificialisation de l'ordre de 47,8 hectares par an sur le territoire du Pays de Bray entre 2011 et 2021.



	Total des flux entre NAF et artificialisé sur la période 2009-2021(en Ha)	Flux NAF vers artificialisé destiné à l'activité sur la période 2009-2021 (en Ha)	Flux NAF vers artificialisé destiné à l'habitat sur la période 2009-2021 (en Ha)	Flux NAF vers artificialisé destiné au mixte sur la période 2009-2021 (en Ha)	Flux NAF vers artificialisé dont la destination est inconnue sur la période 2009-2021 (en Ha)
CC BRAY EAWY	209,1	18,9	180,6	1,1	8,6
CC DE LONDIÈRES	43,2	1,5	31,8	1,4	8,5
CC DES 4 RIVIÈRES	404,8	57,3	318,5	4,7	24,2
TOTAL (en ha)	657,1	77,7	530,9	7,2	41,3
	en %	11,8	80,8	1,1	6,3

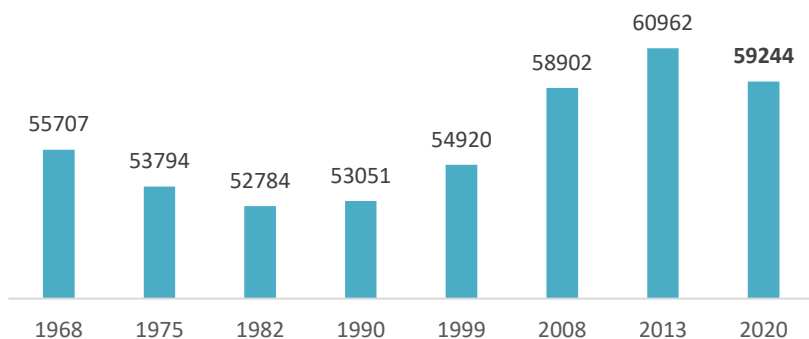
Ainsi, il semble évident qu'il apparaît autant de résultats différents que de méthodes pour identifier le foncier consommé/ artificialisé sur les 10 années passées (45 ha/an // 52 ha/an // 55ha/an// 48ha/an). Pour faciliter la compréhension et les calculs le choix a été porté sur l'utilisation des données SPARTE (surfaces artificialisées) auxquelles ont été retranché 10% pour tendre vers la surface consommée (cf. échanges avec la DDTM sur ce sujet). Ainsi, **la consommation foncière prise pour point de départ aux réflexions sur la période 2011-2021 amène à prendre le chiffre de 43,5 ha/an**.

A decorative graphic consisting of two overlapping circles on the right side of the page. The left circle is a light teal color, and the right circle is a darker teal color. A thin black horizontal line extends from the left edge of the page towards the right, passing through the overlapping area of the circles. The text "IV. POPULATION" is centered within the overlapping area of the circles.

IV. POPULATION

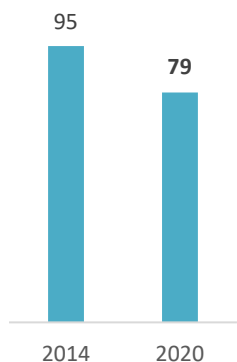
Résumé synthétique du territoire en 2020 (données INSEE au 1^{er} janvier 2023)

Évolution de la population du territoire de 1968 à 2020

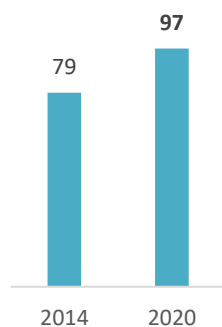


- **59 244 habitants** en 2020 d'après le dernier recensement
- **-1 718 habitants** entre 2013 et 2020, soit diminution de **-2,8%**
- **-0,48 de croissance démographique** sur la période 2014-2020, faiblement contrasté à l'échelle des EPCI :
 - **-0,55** pour la CC des 4 Rivières
 - **-0,41** pour la CC Communauté de Bray-Eawy
 - **-0,39** pour la CC de Londinières

Évolution de l'indice jeunesse



Évolution de l'indice vieillesse

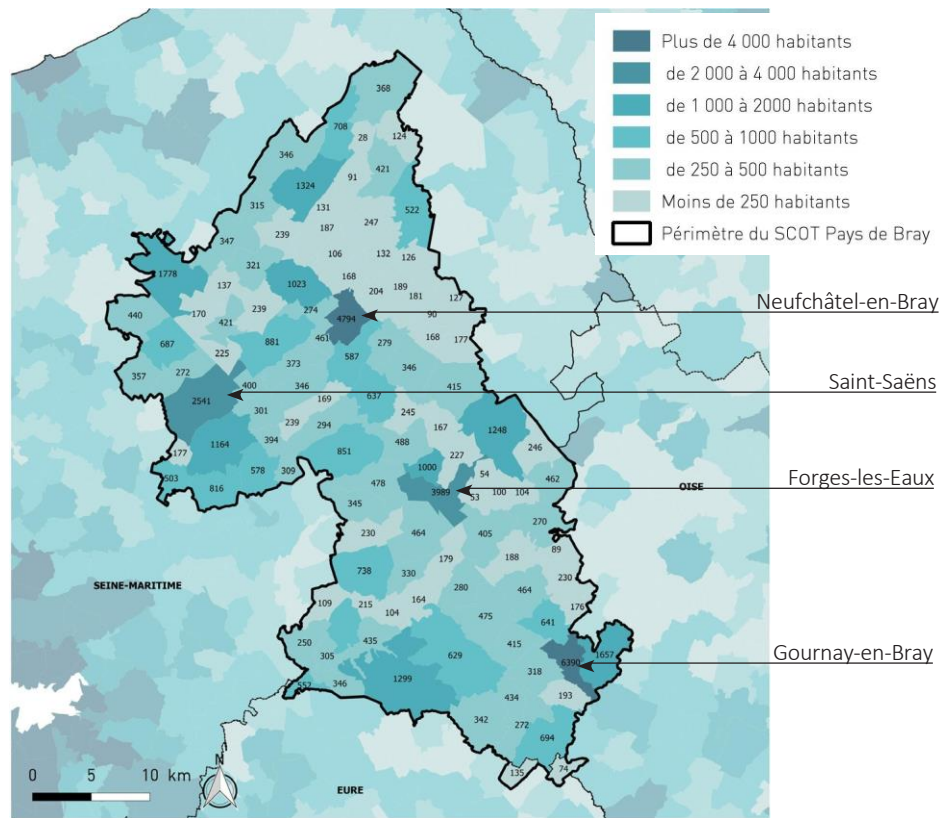


EPCI	Taux d'évolution annuel 2014-2020	Taux d'évolution annuel due au solde naturel 2014-2020	Taux d'évolution annuel due au solde migratoire apparent 2014-2020
CC des 4 Rivières	-0,55	-0,29	-0,26
CC Communauté Bray-Eawy	-0,41	-0,07	-0,34
CC de Londinières	-0,39	0,04	-0,43

- Des **soldes naturels et migratoires négatifs** sur la période 2014-2020 (respectivement **-0,17** et **-0,31**).

A. UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE IMPORTANTE MARQUÉE PAR UN SOLDE MIGRATOIRE FORT

Population municipale en 2013



UNE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE IMPORTANTE MARQUÉE PAR UN SOLDE MIGRATOIRE FORT

Le territoire du SCoT Pays de Bray disposait en 2013 d'une population de **60 962 habitants**. Il accueille une densité démographique faible (**47 hab/km²**, contre 200 hab/km² pour le département de la Seine-Maritime et 117 hab/km² pour la France en 2013).

La population est en augmentation importante depuis le début des années 1990. Le territoire se distingue même par une croissance démographique très importante de l'ordre de **0,7% par an** entre 2008 et 2013 (contre 0,4% pour la Z.E. de Rouen et 0,1% pour le département).

Cette forte croissance s'explique notamment par un **solde migratoire positif de 0,6% par an**, alors que le solde naturel est faible (0,1% par an). Il s'agit donc d'un territoire très attractif, en comparaison de la zone d'emplois de Rouen et du département qui disposaient d'un solde migratoire négatif.

Par ailleurs, il dispose de **plusieurs polarités structurantes** que sont :

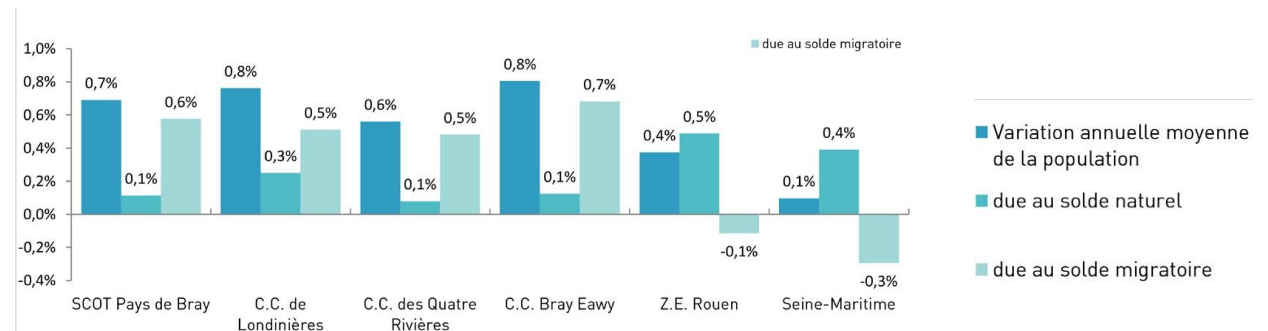
- **1 commune de plus de 5 000 habitants** : Gournay-en-Bray qui regroupe plus de 10% de la population du territoire,
- **3 communes de plus de 2 500 habitants** : Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Saint-Saëns qui regroupent 19% de la population du territoire,
- **8 communes de plus de 1 000 habitants** : Les-Grandes-Ventes, Ferrières-en-Bray, Londinières, La Feuillie, Gaillefontaine, Saint-Martin-Osmonville, Mesnières-en-Bray et Serqueux, qui regroupent 17% de la population du territoire.

Evolution de la population du territoire de 1968 à 2013



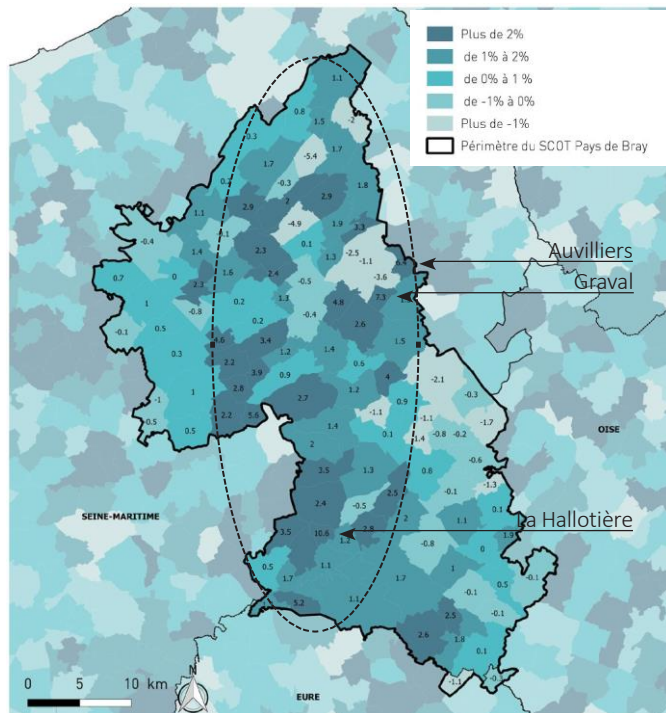
Source : INSEE RP 2013, RP 2008, Recensement de la population, Etat civil

Croissance démographique entre 2008 et 2013

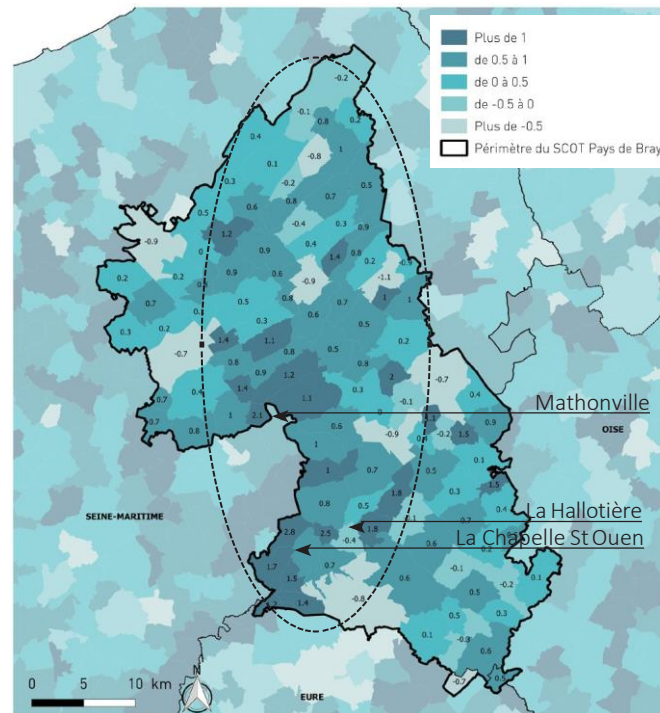


B. DES FORTS TAUX DE VARIATION DE POPULATION NOTAMMENT AU CENTRE DU TERRITOIRE

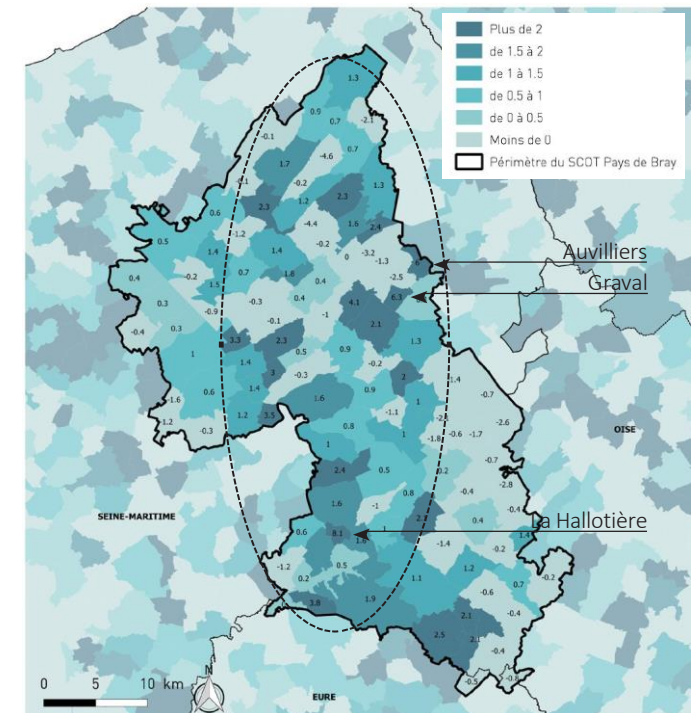
Taux de variation de la population entre 2008 et 2013



Solde naturel entre 2008 et 2013



Solde migratoire entre 2008 et 2013



Source : INSEE RP 2013, RP 2008

DES FORTS TAUX DE VARIATION DE POPULATION ET SOLDE MIGRATOIRE POLARISÉS DANS LES COMMUNES RURALES AU CENTRE DU TERRITOIRE

Entre 2008 et 2013, la croissance démographique est particulièrement marquée **au centre du territoire sur un axe Nord-Sud**, avec des pics sur les communes de La Hallotière (11%/an), Graval (7%/an) et Auville (6%/an). En revanche, les **4 polarités structurantes du territoire enregistrent sur cette période un taux de croissance faible (<1%)**, voir négatif pour Neufchâtel-en-Bray (-0,5%).

Le centre du territoire cumule les soldes naturels et migratoires les plus forts, avec notamment :

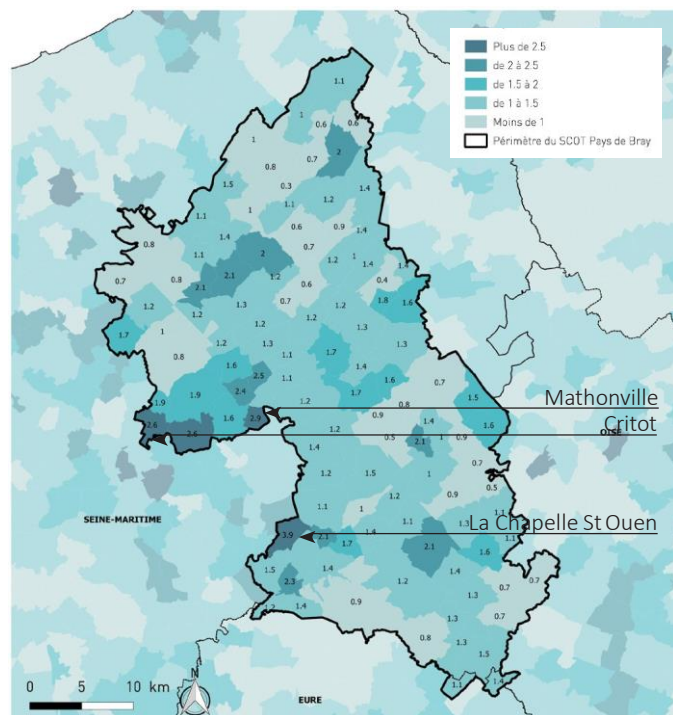
- les communes de La-Chapelle-Saint-Ouen (2,8%), de La Hallotière (2,5%) et de Mathonville (2,1%) pour les plus forts soldes naturels,
- Les communes de La Hallotière (8,1%), Graval (6,3%) et Auville (6%) pour les plus forts soldes migratoires.

Les **polarités urbaines structurantes disposent quant à elles sur cette période de solde naturel négatif et de solde migratoire faible (< à 1% ou nul)**.

Les plus forts soldes migratoires sur cette période concernent, donc, en très grande majorité **des communes rurales de moins de 500 habitants mais bénéficiant de la proximité des polarités structurantes**.

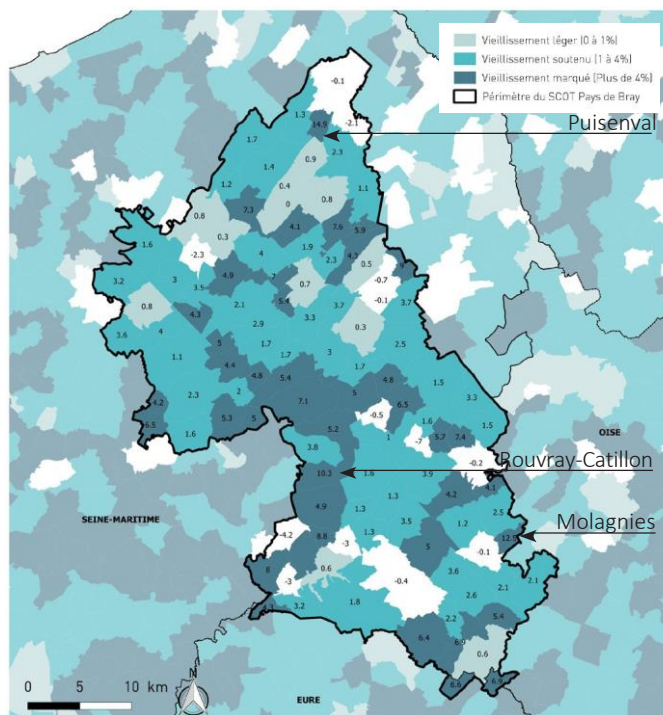
C. UNE POPULATION ÂGÉE MAIS UN VIEILLISSEMENT QUI RALENTIT

Indice de jeunesse en 2013



Source : INSEE RP 2013, RP 2008

Vieillessement de la population entre 2008 et 2013



UNE POPULATION ÂGÉE MAIS UN VIEILLISSEMENT QUI RALENTIT

Le territoire est marqué par un fort vieillissement de sa population avec :

- **Une part importante de 60 ans ou plus en 2013** de 25,9%, supérieure à la moyenne départementale. Cependant, le taux d'évolution (2,1%) sur la période 2008 et 2013, inférieur à ceux de la Z.E. de Rouen (2,6%) et de la Seine-Maritime (2,3%) montre un ralentissement du phénomène du vieillissement. L'analyse communale indique que **101 communes sont concernées par ce phénomène sur 115** et les fortes tendances au vieillissement se répartissent sur l'ensemble du territoire: Puisseval (15%), Molagnies (12,5%) et Rouvray-Catillon (10%)
- **Un indice de jeunesse en baisse** passant de 1,05 en 2008 à 0,98 en 2013 et inférieur au taux départemental (1,05). Sur le périmètre du SCoT, seule la CC Bray Eawy au centre du territoire présente un indice supérieur à 1, correspondant à une proportion de population jeune (- 20 ans) supérieure à celle des seniors (+ 60 ans). Les indices de jeunesse les plus forts se concentrent **à l'Ouest, sur les territoire les plus proches de l'agglomération rouennaise** : La Chapelle St Ouen (3,9), Mathonville (2,9) et Critot (2,6).

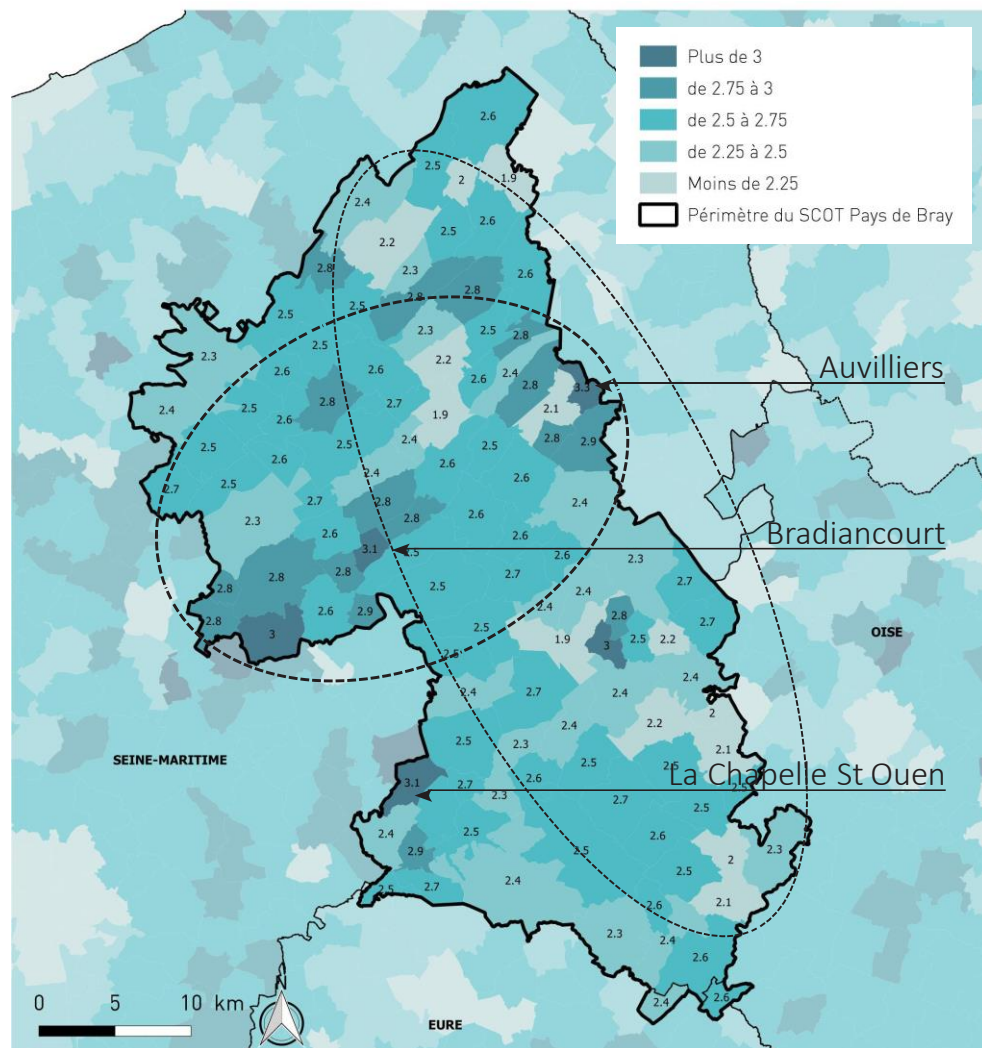
Jeunesse et personnes âgées entre 2008 et 2013

	SCOT Pays de Bray	C.C. de Londinières	C.C. des Quatre Rivières	C.C. Bray Eawy	Z.E. Rouen	Seine-Maritime
Indice de jeunesse 2013	0,98	0,96	0,91	1,06	1,12	1,05
Indice de jeunesse 2008	1,05	0,97	1,00	1,13	1,26	1,20
Population de 60 ans et plus en 2013	25,9%	26,3%	26,7%	24,8%	22,7%	23,7%
Taux d'évolution annuel des 60 ans et + 2008-2013	2,1%	1,5%	2,1%	2,1%	2,6%	2,3%
Population de 90 ans et plus en 2013	1,11%	1,07%	1,09%	1,14%	0,88%	0,93%
Taux d'évolution annuel des 90 ans et + 2008-2013	5,0%	5,8%	5,0%	4,9%	6,1%	6,4%

Le territoire présente donc une **population relativement âgée, mais le phénomène de vieillissement semble être actuellement en phase de ralentissement.**

D. UNE POPULATION FAMILIALE QUI CONNAÎT UN DESSERREMENT PROGRESSIF

Taille moyenne des ménages en 2013



UNE POPULATION FAMILIALE QUI CONNAÎT UN DESSERREMENT PROGRESSIF

Sur le territoire du SCoT Pays de Bray, **la taille moyenne des ménages est relativement importante avec 2,35 pers./ménage** contre 2,25 pour la Z.E. de Rouen et 2,23 pour la Seine-Maritime.

A l'instar des tendances régionales et nationales, la population connaît **un phénomène continu de desserrement de la taille moyenne de ses ménages**, passant de 2,5 pers./ménage en 1999 à 2,35 pers./ménage en 2013.

Ce phénomène a néanmoins connu un ralentissement entre 1999 et 2013, passant de -0,51% entre 1999 et 2008 à -0,43% entre 2008 et 2013. Il reste aujourd'hui moins important que sur la Z.E. de Rouen (-0,8%) et sur l'ensemble de la Seine-Maritime (-0,5%).

Les communes disposant des tailles moyennes les plus faibles se concentrent à l'Est du territoire, tandis que **les communes de la CC Bray Eawy au centre du territoire**, présentent des tailles moyennes importantes. Deux des communes ayant les ménages les plus importants s'y localisent: Auwilliers (3,3) et Bradiancourt (3,1).

Evolution de la taille moyenne des ménages

	SCOT Pays de Bray	C.C. de Londinières	C.C. des Quatre Rivières	C.C. Bray Eawy	Z.E. Rouen	Seine-Maritime
Desserrement de 1999 à 2008	-0,51%	-0,63%	-0,47%	-0,52%	-0,74%	-0,80%
Desserrement de 2008 à 2013	-0,43%	-0,28%	-0,46%	-0,45%	-0,45%	-0,50%

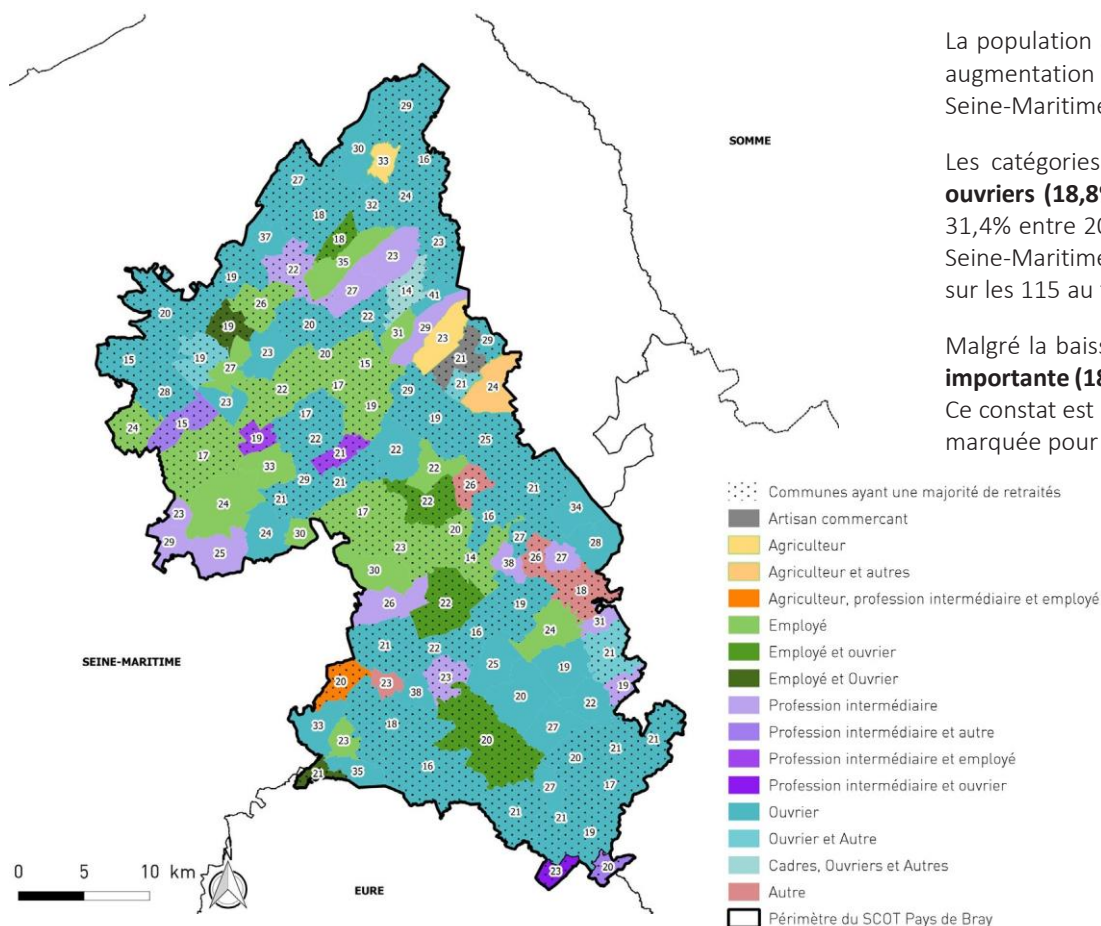
Source : INSEE RP 2013, RP 2008, RP 1999

Evolution de la taille moyenne des ménages entre 1999 et 2013



E. UNE POPULATION DES 15 ANS ET PLUS COMPOSÉE EN MAJORITÉ DE RETRAITÉS ET D'OUVRIERS

Catégorie socioprofessionnelle la plus marquée en 2013



UNE POPULATION DES 15 ANS ET PLUS COMPOSÉE EN MAJORITÉ DE RETRAITÉS ET D'OUVRIERS

La population active du territoire était touchée à environ **12,3% par le chômage** en 2013, un chiffre en augmentation depuis 2008 (10,1%) mais qui reste néanmoins inférieur à la Z.E. de Rouen (14,1%) et à la Seine-Maritime (14,8%).

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées en 2013 étaient **les retraités (31,4%), les ouvriers (18,8%) et enfin les employés (16,3%)**. La part des retraités a progressé passant de 30,1% à 31,4% entre 2008 et 2013, et était en 2013 bien plus importante que sur la Z.E. de Rouen (26,3%) et la Seine-Maritime (27,3%). Par ailleurs, **elle représentait la catégorie la plus marquée pour 73 communes** sur les 115 au total.

Malgré la baisse de la part des ouvriers (-1.1 point) entre 2008 et 2013 sur le territoire, **elle reste très importante (18,8%)** en comparaison de celles de la Z.E. de Rouen (14,8%) et de la Seine-Maritime (15,2%). Ce constat est le même pour la part des agriculteurs. Hors retraités, la catégorie des ouvriers était la plus marquée pour 56 communes sur les 115 au total.

Population des 15 ans et plus par catégories socioprofessionnelles en 2008 et 2013

	SCOT Pays de Bray	Tendance	SCOT Pays de Bray	C.C. de Londinières	C.C. des Quatre Rivières	C.C. Bray Eawy	Z.E. Rouen	Seine-Maritime
	2008		2013	2013	2013	2013	2013	2013
Agriculteurs exploitants	2,7%	-	2,4%	4,3%	2,3%	2,0%	0,5%	0,5%
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises	3,5%	+	3,8%	3,3%	3,9%	3,7%	2,8%	2,7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,9%	-	3,8%	3,4%	3,8%	3,9%	7,6%	6,7%
Professions intermédiaires	10,3%	+	11,1%	8,6%	10,4%	12,3%	14,7%	14,0%
Employés	15,5%	+	16,3%	13,8%	16,0%	17,1%	16,9%	16,9%
Ouvriers	19,9%	-	18,8%	22,3%	19,4%	17,4%	14,8%	15,2%
Retraités	30,1%	+	31,4%	32,3%	32,0%	30,6%	26,3%	27,3%
Autres	14,3%	-	12,5%	12,0%	12,2%	12,9%	16,4%	16,7%

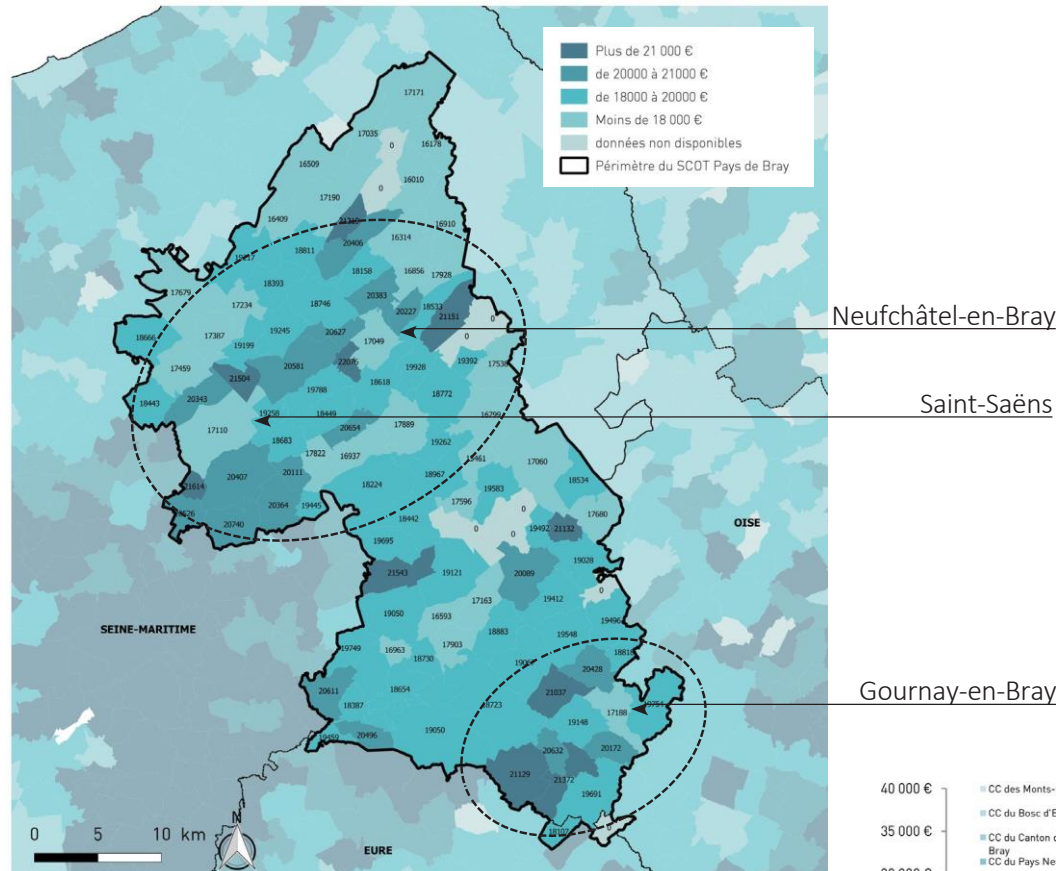
Source : INSEE RP 2013, RP 2008

Evolution du chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans depuis 2008

	SCOT Pays de Bray	C.C. de Londinières	C.C. des Quatre Rivières	C.C. Bray Eawy	Z.E. Rouen	Seine-Maritime
Taux de chômage en 2013	12,3%	11,4%	12,7%	11,9%	14,1%	14,8%
Nombre de chômeurs en 2013	3385	281	1729	1385	55029	85290
Taux de chômage en 2008	10,1%	10,1%	10,5%	9,7%	11,5%	12,0%
Nombre de chômeurs en 2008	2680	240	1379	1071	43746	68810

F. UNE POPULATION MOINS AISÉE QUE SUR LES TERRITOIRES VOISINS

Revenus médians en 2012



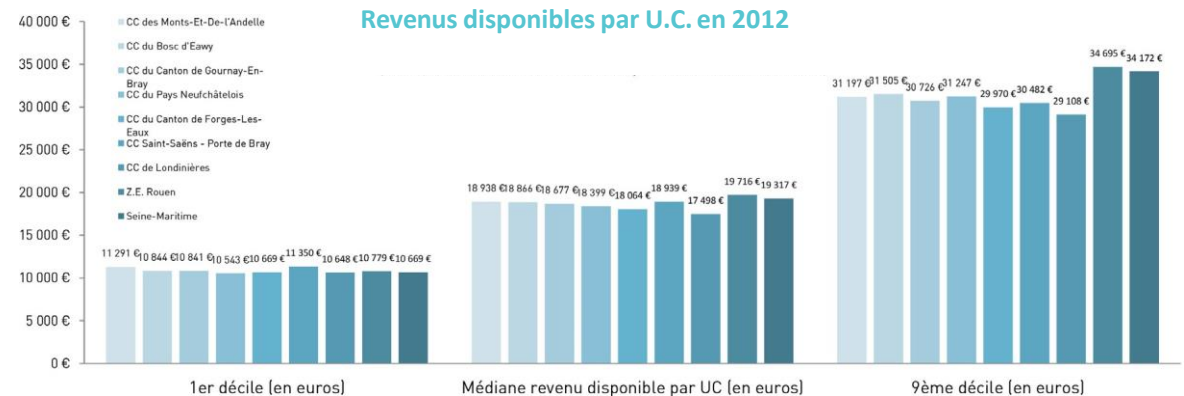
UNE POPULATION MOINS AISÉE QUE SUR LA ZONE D'EMPLOIS DE ROUEN ET LA SEINE-MARITIME

Globalement, sur l'ensemble des anciennes Communautés de communes du territoire du SCoT Pays de Bray, **la population disposait de revenus inférieurs à la médiane du revenu disponible sur la Z.E. de Rouen (19 716 €) et la Seine-Maritime (19 317 €)**. La population semblait donc moins aisée que sur les autres territoires de comparaison.

Le 9ème décile (correspondant au revenu moyen des 10% des ménages les plus aisés) de chaque Communauté de communes (entre 29 108 € à 31 505 €) figurait en-deçà de ceux de la Z.E. de Rouen (34 696 €) et de la Seine-Maritime (34 172 €). Les revenus les plus élevés du territoire se situaient **à proximité de l'agglomération de Rouen, et des polarités structurantes de Gournay-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray et Saint-Saëns**.

En revanche, le 1er décile (correspondant au revenu moyen des 10% des ménages les plus pauvres) de la plupart des Communautés de communes [10 543 € à 11 350 €] était **supérieur à ceux de la Z.E. de Rouen (10 779 €) et de la Seine-Maritime (10 669 €)**. Les revenus les moins élevés du territoire se localisent en grande majorité au Nord-Est du territoire.

Globalement, **les revenus disponibles par unité de consommation sur le territoire étaient plus faibles que sur les autres échelles de comparaison**. La population était donc moins aisée que sur la Z.E. de Rouen et de la Seine-Maritime, mais les revenus les plus bas étaient néanmoins plus importants que ceux de ces deux territoires.



Source : INSEE RP 2012, INSEE DGFIP

CONSTATS

Un territoire à faible **densité démographique** (47 hab.km²) mais bénéficiant d'une **croissance démographique marquée** entre 2008 et 2013 (0,7% par an) et atteignant 60 962 habitants en 2013.

Un **solde migratoire très positif** (0,6% par an) contribuant à la croissance démographique marquée, ce qui traduit une **très forte attractivité du territoire**.

Un territoire disposant de **4 polarités urbaines structurantes** : **Gournay-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Saint-Saëns**, regroupant à elles seules 39% de la population du territoire. Malgré leur population importante, leur taux de variation et notamment leur solde migratoire était très faible entre 2008 et 2013.

L'attractivité du territoire provient donc des communes rurales, souvent de moins de 500 habitants, situées à proximité de ces polarités. Et ceci notamment en raison d'**un cadre de vie accueillant et agréable**.

Une **taille de ménages relativement importante** (2,23 pers./ménage) malgré un desserrement progressif.

Un **indice de jeunesse faible** (0,98) et en baisse continue depuis 2008, et un **vieillessement progressif de la population**. Il s'agit donc d'une population relativement âgée, mais dont le phénomène de vieillissement est moins important que sur la Z.E. de Rouen et la Seine-Maritime.

Une **part importante de retraités**, en augmentation, qui se traduit comme la catégorie socioprofessionnelle la plus marquée sur près de 73 communes sur 115. Malgré cela, le territoire dispose également d'**importantes parts d'ouvriers (18,8%) et d'employés (16,3%)**.

Une **population moins aisée que sur la Z.E. de Rouen et de la Seine-Maritime**, mais dont les revenus les plus bas étaient néanmoins plus importants que ceux de ces deux territoires.

ENJEUX

Maintenir la croissance démographique du territoire en :

- **renforçant l'attractivité du territoire** et notamment en **préservant le cadre de vie**
- en orientant les types de logement et d'équipements en fonction des populations à attirer

Rééquilibrer la répartition de la croissance démographique entre les communes rurales et les grandes polarités urbaines, en veillant à :

- **limiter l'étalement urbain** dans les espaces périurbains et ruraux
- **limiter les trajets domicile-travail**
- **assurer un bon niveau d'équipements** et de services sur l'ensemble du territoire

Diversifier les typologies de logements, notamment de petite taille, et les équipements afin de répondre aux besoins liés :

- au **vieillessement progressif** de la population
- au **renforcement de l'attractivité des jeunes ménages**
- au **développement des parcours résidentiels** internes au territoire

Conforter et diversifier l'économie et l'emploi local afin :

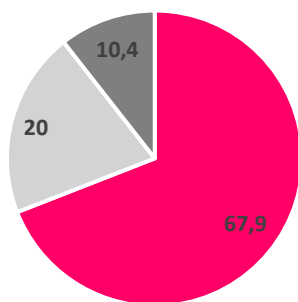
- d'**ancrer davantage la population** sur le territoire
- de **préserver l'activité industrielle, artisanale et agricole**
- de **renforcer la mixité sociale et générationnelle**

A decorative graphic consisting of two overlapping circles on the right side of the page. The left circle is a light pink color, and the right circle is a darker magenta color. A thin black horizontal line extends from the left edge of the page, passing through the center of the overlapping area of the two circles. The text "V. HABITAT" is positioned within the overlapping area, centered vertically and horizontally relative to the circles.

V. HABITAT

Résumé synthétique du territoire en 2020 (données INSEE au 1^{er} janvier 2023)

- **30 648 logements** en 2020, dont :
 - 25 777 maisons 4 622 appartements
- **196 logements commencés** entre 2015 et 2019 (environ **39 logements** par an)
- **67,9% de propriétaires** (+0,9 par rapport à 2014), **20% de locataires du secteur libre** (-0,3 points), **10,4% de locataires d'un logement HLM** (-0,6 points)



Type d'occupation des résidences principales

- Propriétaires
- Locataires du secteur libre
- Locataire d'un logement HLM

	CC des 4 Rivières		CC de Communauté Bray-Eawy		CC de Londinières	
	2014	2020	2014	2020	2014	2020
1 pièce	1,7	1,6	1,8	1,6	0,5	0,5
2 pièces	8,5	7,8	6,6	6,2	4,9	4,2
3 pièces	19,5	19,3	17,8	16,9	17,4	15,5
4 pièces	28	27,5	27,3	27,2	29,3	27,1
5 pièces ou plus	42,3	43,7	46,5	48	47,8	52,7

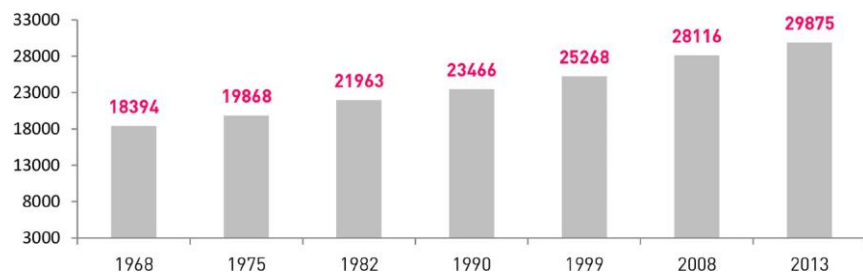
- Entre 2014 et 2020 :
 - **289 résidences principales supplémentaires** (-0,7 points de %)
 - **493 logements vacants supplémentaires** (+1,5 points de %)
 - **-182 résidences secondaires** (-0,7 points de %)
- Une **diminution de la part des résidences principales et secondaires au profit de l'augmentation de la part des logements vacants**

	Nombre de résidences principales 2020	Part des résidences principales 2020	Nombre de logements vacants 2020	Part des logements vacants 2020	Nombre de résidences secondaires 2020	Part des résidences secondaires 2020
Périmètre						
CC des 4 Rivières	12919	82,7%	1591	10,2%	1107	7,1%
CC Communauté Bray-Eawy	10683	87,4%	995	8,1%	546	4,5%
CC de Londinières	2255	80,3%	224	8%	329	11,7%
Total Pays de Bray	25857	84,4%	9,2	9,2%	1981	6,5%

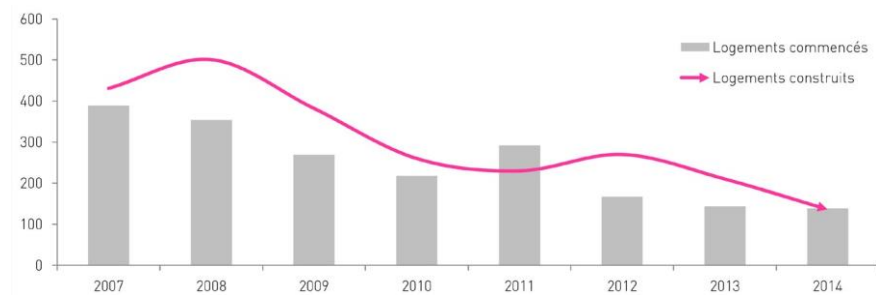
- Une tendance au **renforcement de la part des maisons et des grands logements** :
 - 25 777 maisons (**+695 maisons** entre 2014 et 2020)
 - 4 622 appartements (**-132 appartements** entre 2014 et 2020)
 - **Renforcement de la part des T5, diminution de la part des T1 et T2**, observé sur les 3 EPCI du Pays de Bray

A. UN FORT TAUX DE CONSTRUCTION TRADUISANT UNE IMPORTANTE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

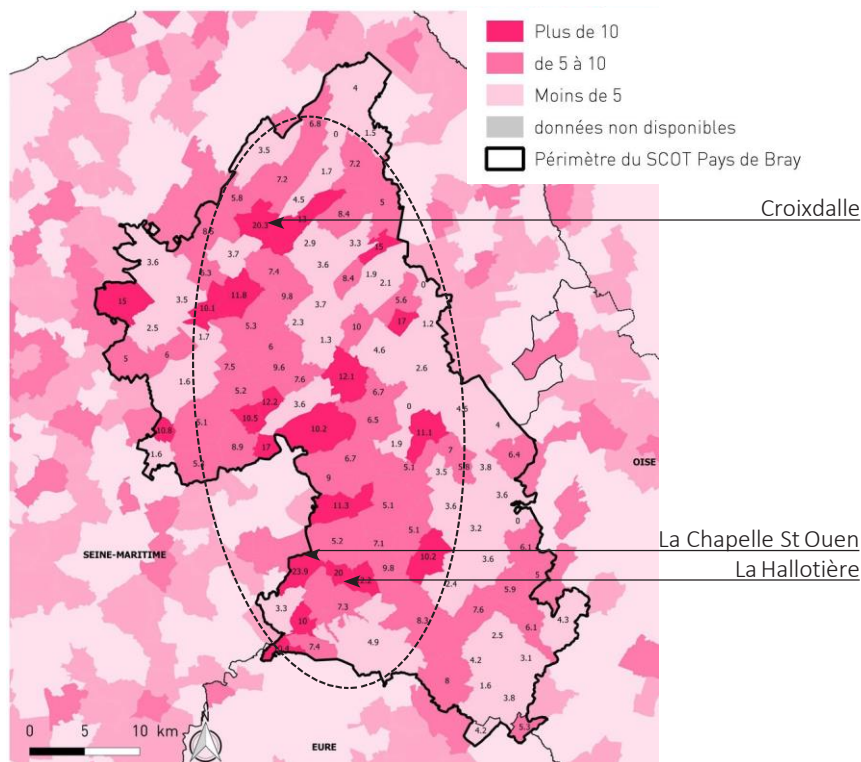
Evolution du nombre de logements sur le territoire entre 1968 et 2013



Nombre de logements construits sur le territoire entre 2007 et 2014



Indice de construction de logement entre 2008 et 2013



Indice de construction par an pour 1 000 habitants sur la période 2008-2013

SCOT Pays de Bray	C.C. de Londinières	C.C. des Quatre Rivières	C.C. Bray Eawy	Z.E. Rouen	Seine-Maritime
5,6	6,6	5,6	5,3	4,9	4,5

UN FORT TAUX DE CONSTRUCTION TRADUISANT UNE IMPORTANTE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE

Le rythme de construction de logements (**29 875 logements en 2013**) est en **constante augmentation depuis les années 1970**, malgré un **ralentissement de la construction de logement depuis 2008**.

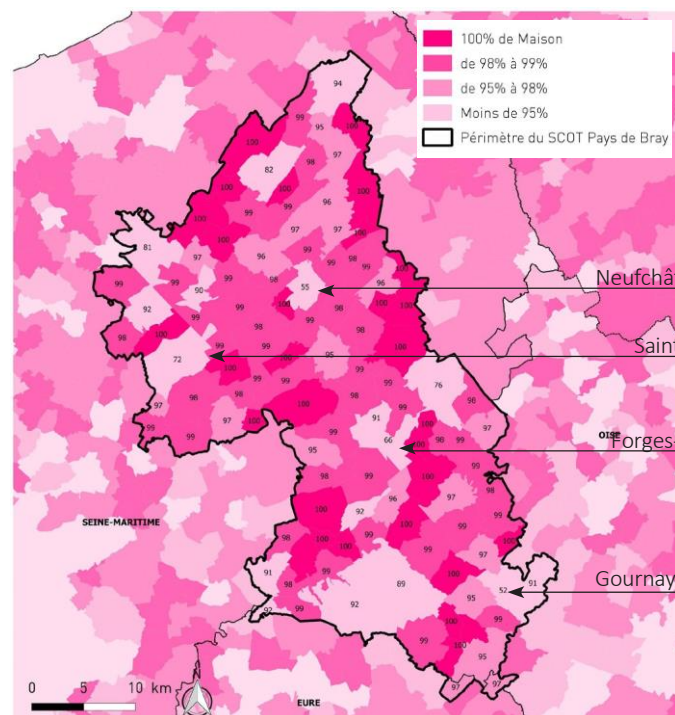
Néanmoins, sur la période 2008-2013, **le territoire disposait d'un indice de construction fort (5,6 par an)**, en comparaison de ceux de la Z.E. de Rouen (4,9 par an) et de la Seine-Maritime (4,5 par an). C'est notamment au sein de la **Communauté de communes de Londinières que l'indice a été le plus fort** sur la période, de l'ordre de 6,6 par an. **Ce fort indice reflète l'attractivité résidentielle du territoire**, plus forte que sur les deux autres échelles de comparaison.

Les plus forts indices de construction sur le territoire se localisent au centre du territoire à proximité des grandes polarités, en lien avec les plus forts taux de variation démographique, avec comme plus forts indices: La-Chapelle-St-Ouen (23.9), Croixdalle (20.3) et La Hallotière (20). Par contre, **les grandes polarités disposaient d'indices faibles**, à l'exception de Gournay-en-Bray et Forges-les-Eaux avec un indice respectif de 5,1 et 6,1.

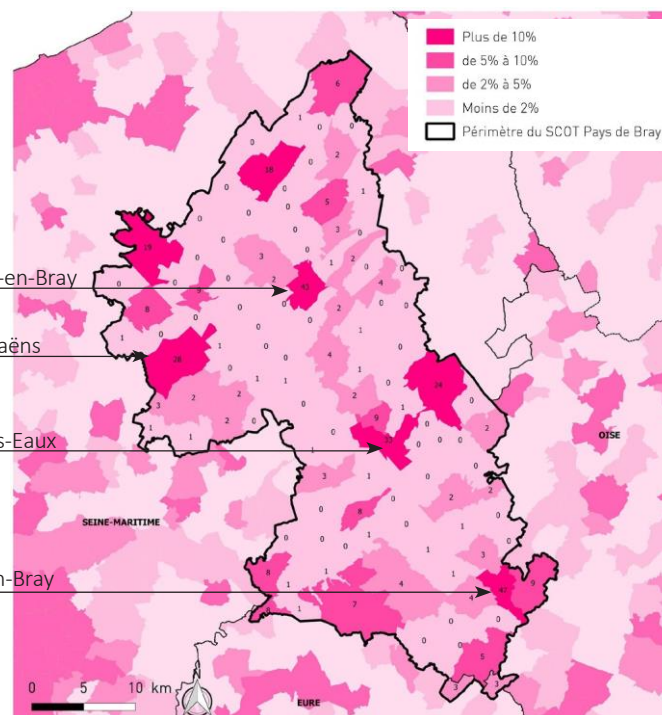
Source : INSEE RP 2013, RP 2008, Recensement de la population, Etat civil 2015, Sitedel 2005-2014

B. UN PARC DE LOGEMENTS COMPOSÉ EN GRANDE PARTIE DE MAISONS INDIVIDUELLES

Part de maisons en 2013



Part d'appartements en 2013



UN PARC DE LOGEMENTS COMPOSÉ EN GRANDE PARTIE DE MAISONS INDIVIDUELLES

Le parc de logements du territoire se caractérise par **84% de maisons individuelles contre 16% d'appartements**. Une part très importante de maisons individuelles en comparaison de la Z.E. de Rouen (58%) et de la Seine-Maritime (56%).

La plus grande part de maisons individuelles se localise **au sein de la Communauté de communes de Londinières (95%)**, potentiellement en raison de l'absence de grandes polarités urbaines, contrairement aux autres EPCI.

78 communes sur 115 disposent d'une part de maisons individuelles égale ou supérieure à 98%. Les grandes polarités que sont Gournay-en-Bray, Neuchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Saint-Saëns disposent quant à elles **des parts de maisons individuelles les plus faibles**, avec respectivement 52%, 55%, 66% et 72% de maisons.

Ces dernières disposent en revanche des plus fortes parts d'appartements du territoire, avec respectivement 47%, 43%, 33% et 28% d'appartements.

L'offre en logements est donc **peu diversifiée sur le territoire**, avec peu d'appartements.

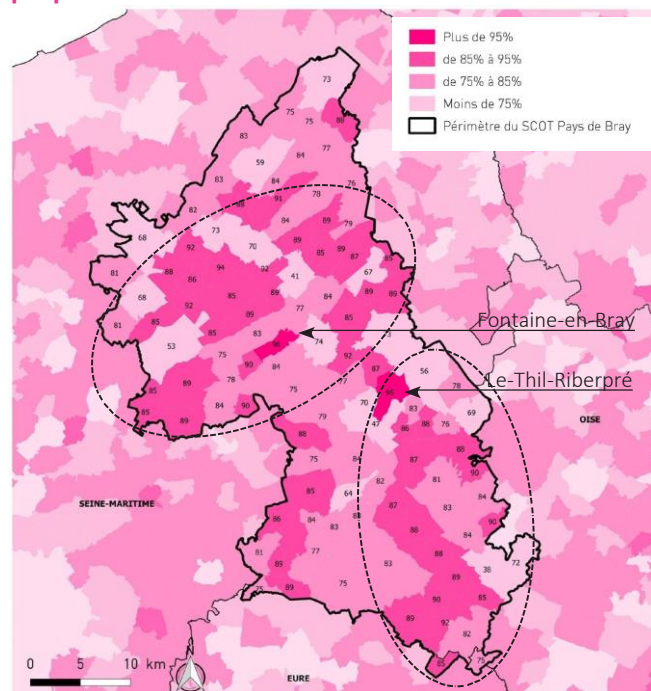
Types de logements en 2013

	Maisons individuelles	Appartements
SCOT Pays de Bray	84%	16%
C.C. de Londinières	95%	5%
C.C. des Quatre Rivières	81%	18%
C.C. Bray Eawy	84%	15%
Z.E. Rouen	58%	41%
Seine-Maritime	56%	43%

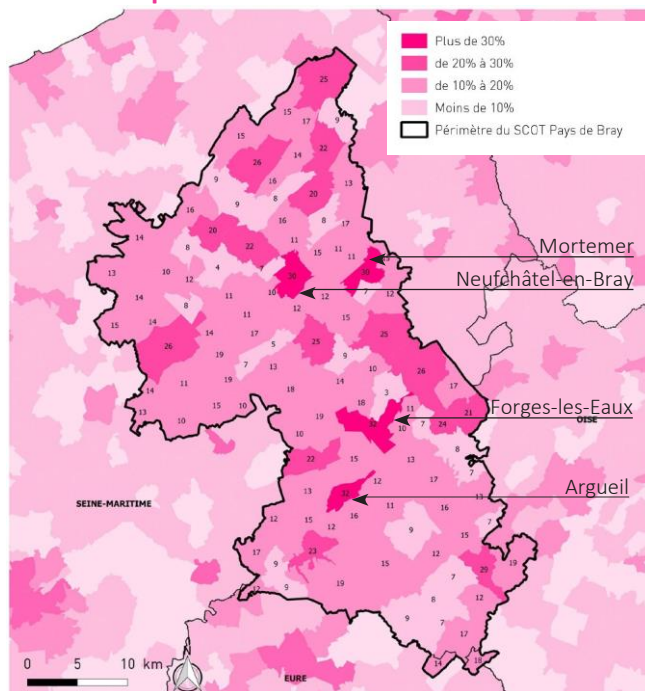
Source : INSEE RP 2013

C. UNE TRÈS GRANDE MAJORITÉ DE PROPRIÉTAIRES DANS LE PARC DE LOGEMENTS

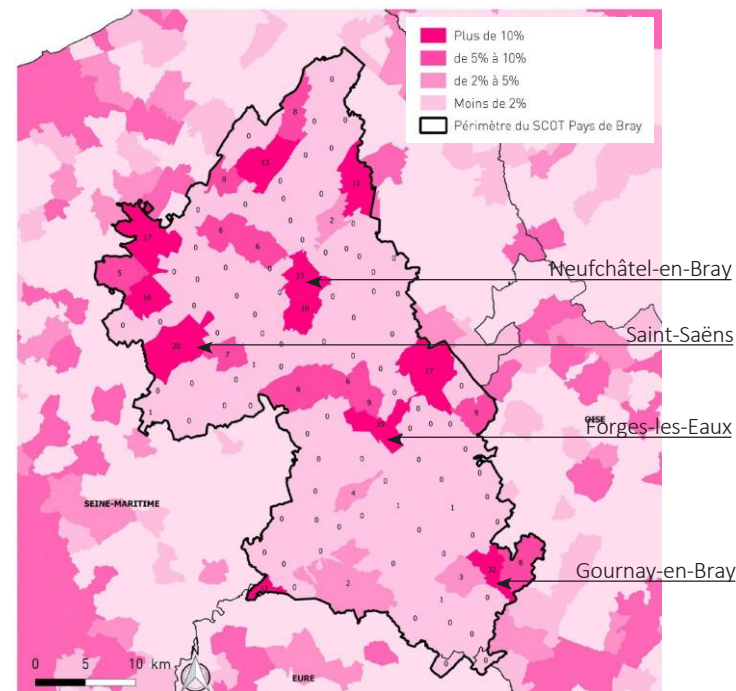
Part de résidences principales occupées par des propriétaires en 2013



Part de résidences principales occupées par des locataires privés en 2013



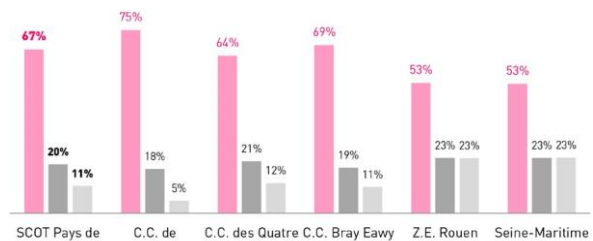
Part de résidences principales occupées par des locataires HLM en 2013



UNE TRÈS GRANDE MAJORITÉ DE PROPRIÉTAIRES DANS LE PARC DE LOGEMENTS

Résidences principales selon le statut d'occupation

■ Part occupée par des propriétaires ■ Part occupée par des locataires privés
■ Part occupée par des locataires HLM



Source : INSEE RP 2013

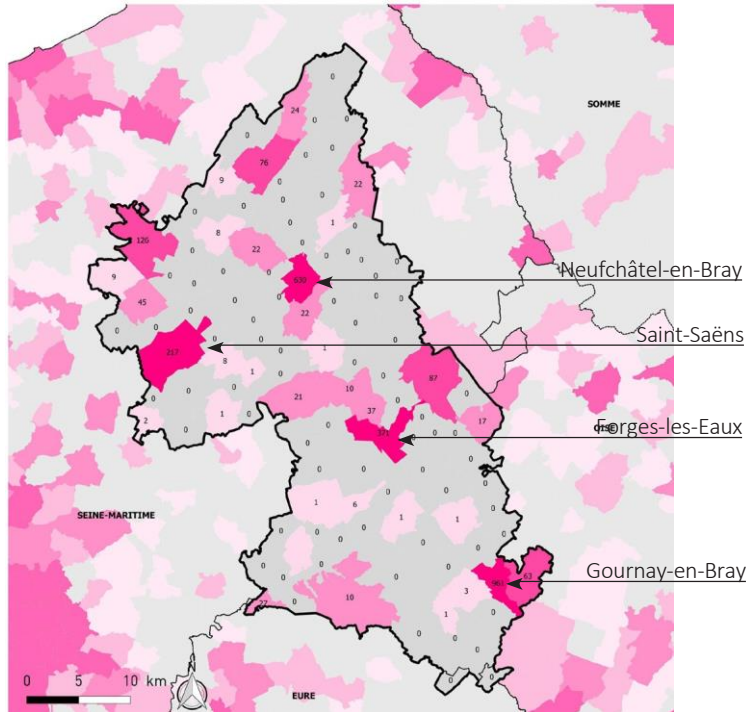
Sur le territoire, le parc de logements est occupé à près de 67% par des propriétaires, 20% par des locataires privés et 11% par des locataires sociaux. La part de propriétaires est donc très importante en comparaison de celles de la Z.E. de Rouen et de la Seine-Maritime (53%). En revanche, la part de locataires sociaux est très en-deçà de celles de ces territoires (23%).

Les plus grandes parts communales de propriétaires se localisent à proximité des grandes polarités urbaines, où la proportion de propriétaires est faible. La tendance d'achat immobilier se fait donc dans les communes les plus proches de ces polarités, en raison de leur proximité et des prix plus bas. Certaines communes atteignent même les plus de 95% de propriétaires, il s'agit notamment de Fontaine-en-Bray et Le-Thil-Riberpré (96%).

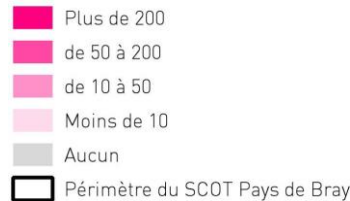
Les communes comptabilisant le plus de locataires privés sont Argueil (32%), Forges-les-Eaux (32%), Mortemer (30%) et Neufchâtel-en-Bray (30%), et de locataires sociaux sont les 4 polarités structurantes : Gournay-en-Bray (32%), Neufchâtel-en-Bray (27%), Forges-les-Eaux (20%) et Saint-Saëns (19%).

D. UNE TRÈS FORTE CONCENTRATION DES HLM DANS LES POLARITÉS URBAINES

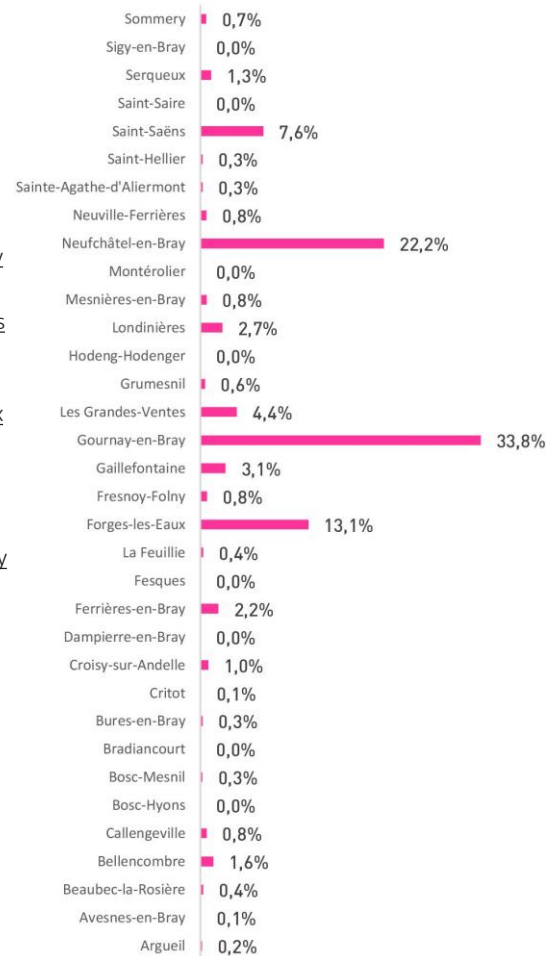
Nombre de logements HLM dans le parc de logements en 2013



Source : INSEE RP 2013



Répartition du parc de logements HLM sur le territoire en 2013



UNE TRÈS FORTE CONCENTRATION DES HLM DANS LES POLARITÉS URBAINES

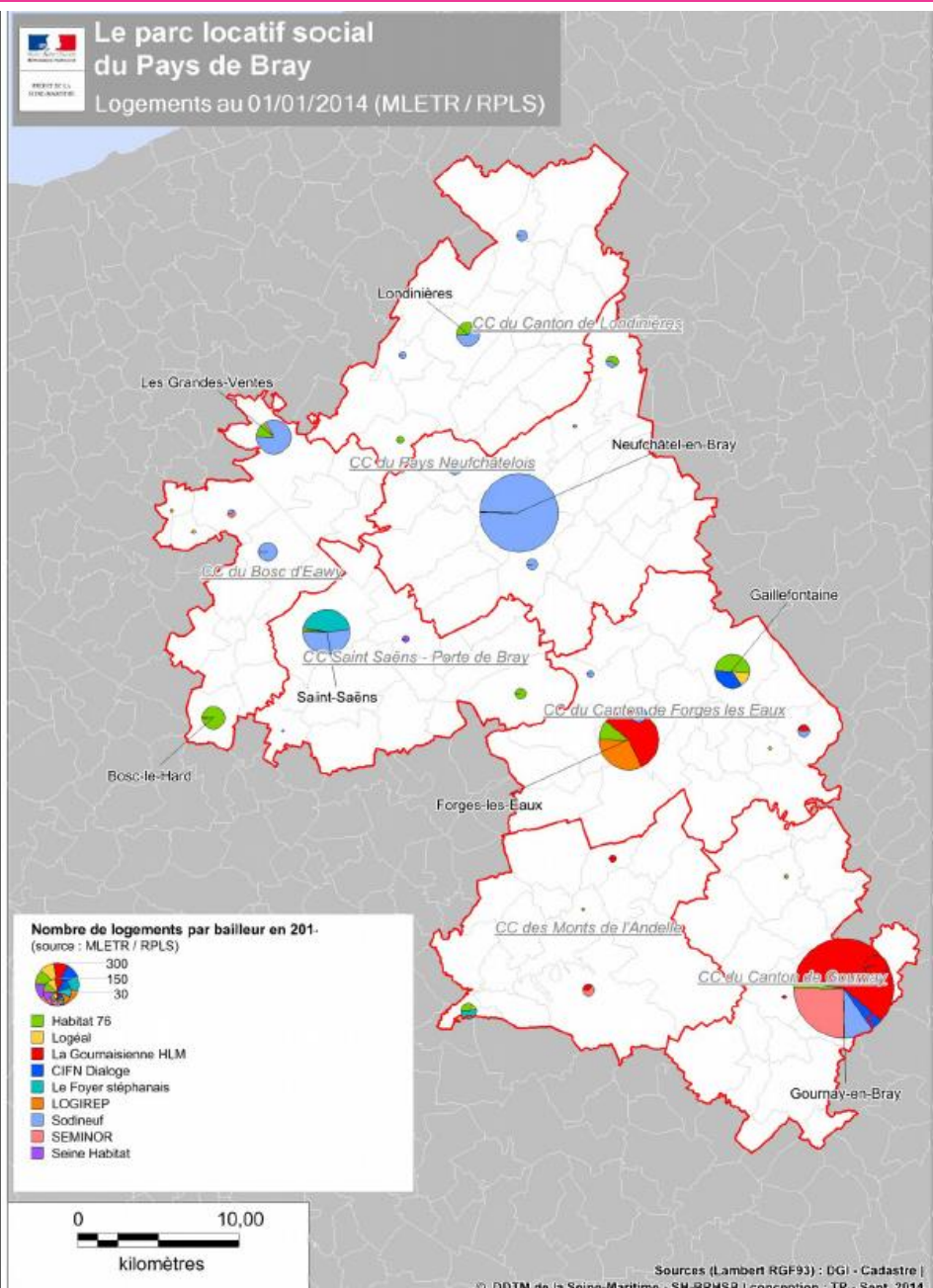
Le parc de logements au sein du périmètre du SCOT Pays de Bray comptabilise **près de 2 839 logements HLM en 2013**, sur 25 394 résidences principales au total, **soit 11% du parc**.

77% de ces logements se concentrent dans les 4 polarités urbaines du territoire, notamment Gournay-en-Bray (961 log. HLM), Neufchâtel-en-Bray (630 log. HLM), Forges-les-Eaux (371 log. HLM) et Saint-Saëns (217 log. HLM). Gournay-en-Bray et Neufchâtel-en-Bray concentrent à elles-seules **56% des logements HLM**.

A l'inverse, **81 communes du territoire (soit 70%) ne disposent d'aucun logement HLM**, et 15 communes (13%) de moins de 10 logements HLM.

Le territoire dispose donc d'**un parc HLM peu développé, très majoritairement concentré dans les polarités structurantes**.

D. UNE TRÈS FORTE CONCENTRATION DES HLM DANS LES POLARITÉS URBAINES



Le stock de logements locatifs sociaux par bailleur en 2014

Parmi les 9 bailleurs présents sur le territoire, Sodineuf et la Gournaisienne concentrent près de 70 % du parc social du Pays de Bray (soit respectivement 1 178 et 901 logements sur un total de 3 052 logements HLM sur le territoire).

La Gournaisienne est présente sur les trois ex-EPCI du Sud du territoire, notamment l'ex communauté de communes du canton de Gournay et l'ex communauté de communes du canton de Forges. Sodineuf est plutôt présent sur les quatre anciens EPCI du Nord, en particulier à Neufchâtel-en-Bray où il possède la quasi-totalité du parc (soit 616 logements).

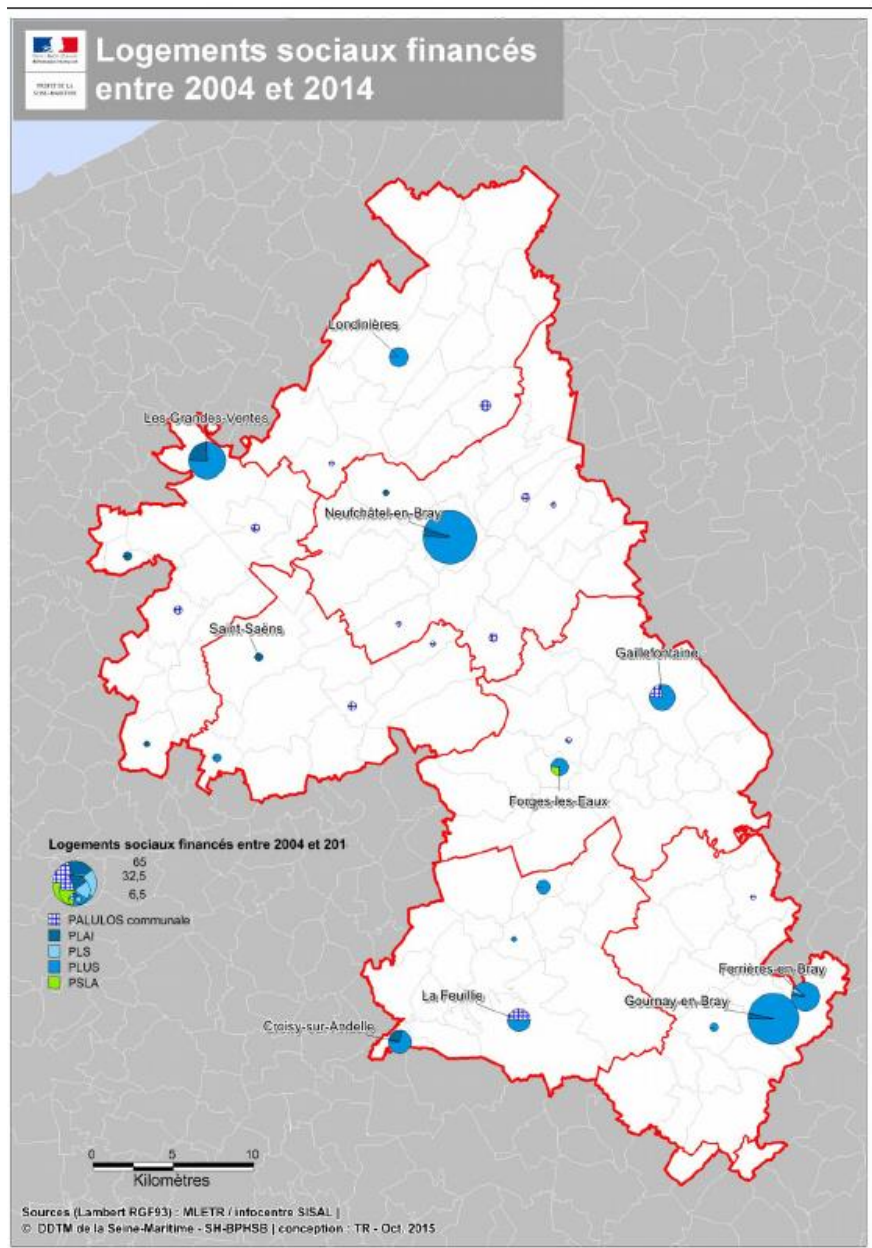
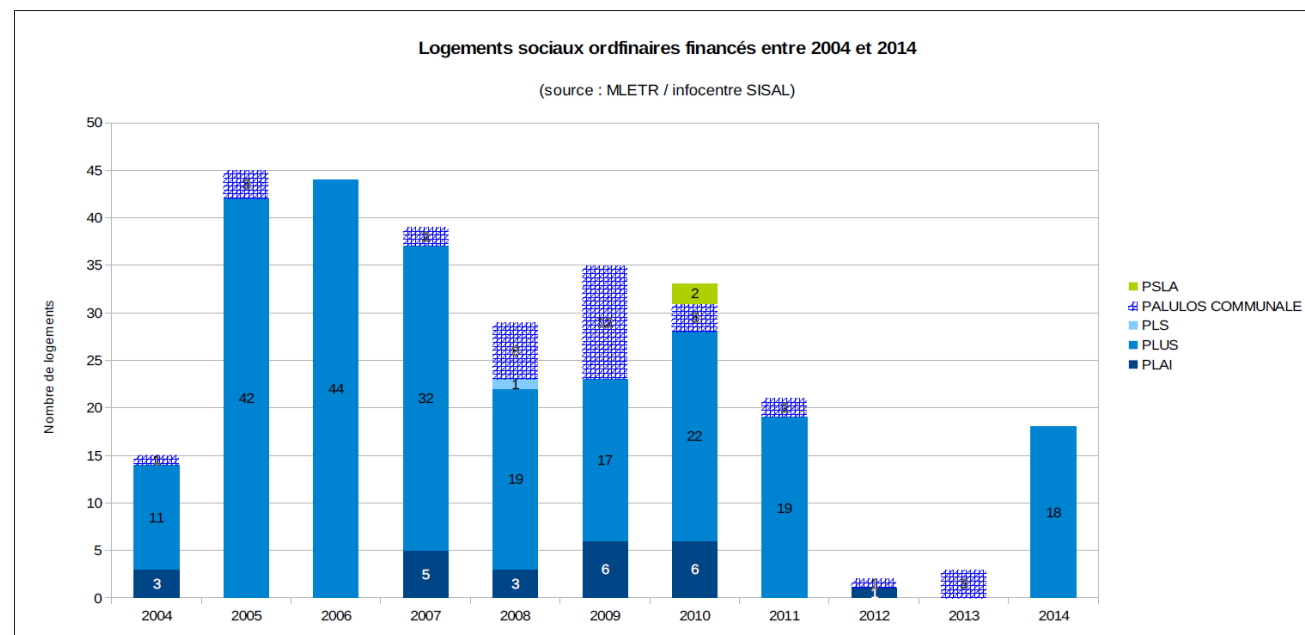
L'office public départemental Habitat 76 possède 326 logements repartis sur tout le Pays de Bray ; SEMINOR possède un parc de 266 logements concentrés pour l'essentiel sur la commune de Gournay-en-Bray. Les autres bailleurs présents sur le territoire y possèdent moins de 130 logements.

Nombre de logements locatifs sociaux par bailleur au 01/01/2014 (MLETR / RPLS)								
Bailleur	CC du Canton de Gournay	CC du Pays Neufchâtelois	CC du Canton de Forges les Eaux	CC du Bosc d'Eawy	CC Saint Saëns - Porte de Bray	CC du Canton de Londinières	CC des Monts de l'Andelle	SCoT
Sodineuf	91	665	49	166	122	85	0	1 178
La Gournaisienne	644	0	242	0	0	0	15	901
HABITAT 76	23	22	117	91	25	35	13	326
SEMINOR	248	0	0	6	0	0	12	266
LOGIREP	0	0	126	0	0	0	0	126
Le Foyer stéphanois	0	0	0	0	105	0	16	121
CIFN Dialogue	40	1	48	0	0	0	0	89
Logéal	2	0	21	8	2	0	2	35
Seine Habitat	0	0	0	0	10	0	0	10
Ensemble des bailleurs HLM	1 048	688	603	271	264	120	58	3 052

D. UNE TRÈS FORTE CONCENTRATION DES HLM DANS LES POLARITÉS URBAINES

Les opérations de logements sociaux financés avec des aides de l'État entre 2004 et 2014

Entre 2010 et 2014, 77 logements sociaux ont été financés sur le périmètre du SCoT, soit environ 0,5 % des logements sociaux financés en Seine-Maritime pour cette période. Entre 2004 et 2014, 284 logements sociaux ont été financés sur le territoire. Les pôles de Neufchâtel-en-Bray et de Gournay-en-Bray ont chacun accueilli de l'ordre de 23 % de cette production, soit respectivement 65 et 62 logements. 33 logements ont été financés sur la commune des Grandes-Ventes.



E. LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PUBLICS SPECIFIQUES

Les logements spécifiques

Le logement des personnes âgées à faibles ressources

Sur le territoire du SCoT du Pays de Bray en 2011, 34,8 % des ménages de 60 ans et plus avaient des revenus inférieurs aux plafonds PLAI (contre 26,8 % à l'échelle du département). Sur le canton de Londinières, la part des ménages de 60 ans et plus sous les plafonds du PLAI atteint 39,5 % (le taux le plus élevé des EPCI de Seine-Maritime). Le SCOT du Pays de Bray offrait en 2013 de l'ordre de 188 places d'hébergement habilitées à l'aide sociale pour 1 000 ménages de 60 ans et plus aux ressources inférieures aux plafonds du PLAI (contre 167 places à l'échelle du département).

Parmi les ménages de 60 ans et plus logés dans le parc privé sur le territoire du Pays de Bray en 2013, 8,2 % vivaient dans un logement potentiellement indigne (contre 3,7 % en Seine-Maritime dans son ensemble).

Parmi les propriétaires-occupants de 60 ans et plus, la part des ménages sous les seuils ANAH était en 2013 de près de 49 % sur le Pays de Bray (contre 41 % pour la Seine-Maritime), soit 1 430 ménages dans la classe des revenus « modestes » et 3 213 ménages dans la classe des revenus « très modestes ».

On constate ainsi la forte proportion des logements des personnes âgées à faibles ressources, notamment sur la communauté de communes de Londinières.

La perte d'autonomie des personnes âgées

Sur le périmètre du Pays de Bray, les plus de 75 ans représentaient 10,4 % de la population en 2011 (contre 8,9 % en Seine-Maritime). Si l'on tient compte de l'évolution globale de la population, le rythme de vieillissement de la population du Pays de Bray entre 2006 et 2011 est cependant légèrement inférieur à celui observé sur le département dans son ensemble (indice synthétique de vieillissement égal à 1,08 sur le Pays de Bray contre 1,12 pour la Seine-Maritime). Pour ce qui concerne le niveau de l'offre en hébergement pour personnes âgées dépendantes, celui-ci est nettement supérieur sur le périmètre du SCoT à celui du département dans son ensemble : le territoire dispose d'une capacité de 150 places en EHPAD pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus, contre 101 places en moyenne en Seine-Maritime.

Le logement des personnes en difficulté

Le territoire ne compte aucune structure d'accueil permanente pour les personnes en difficulté.

L'accueil des gens du voyage

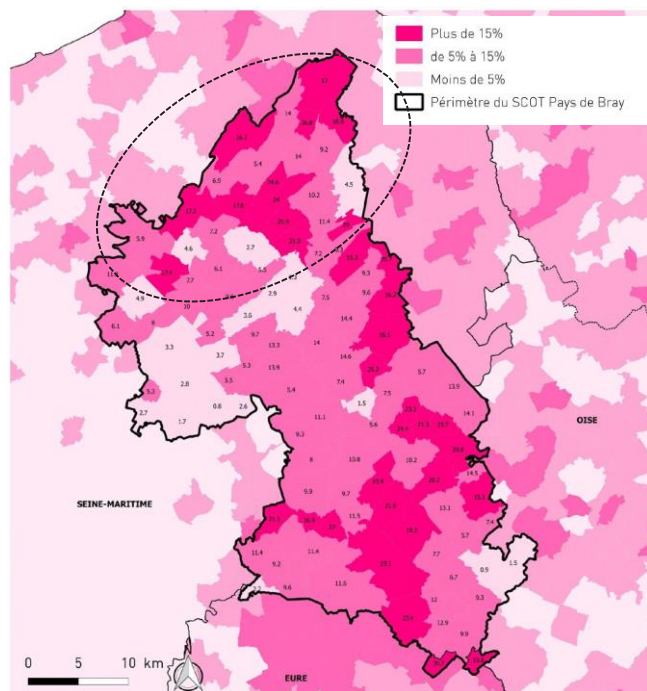
Le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2025 prévoit, pour la CC des 4 Rivières, l'obligation de réaliser une aire d'accueil de 12 places à Gournay-en-Bray. Dans le même temps, la CC des 4 Rivières doit répondre aux besoins d'habitat des gens du voyage sédentarisés à Gournay-en-Bray. Il est ainsi prescrit 40 places de terrains familiaux locatifs (soit 20 terrains de deux places). La réponse peut également passer par la réalisation de logements sociaux adaptés.

D'après le Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2020-2025, le territoire dispose à ce jour d'une aire d'accueil hors d'usage à Neufchâtel-en-Bray, ainsi qu'un site de stationnement non équipé à Gournay-en-Bray.

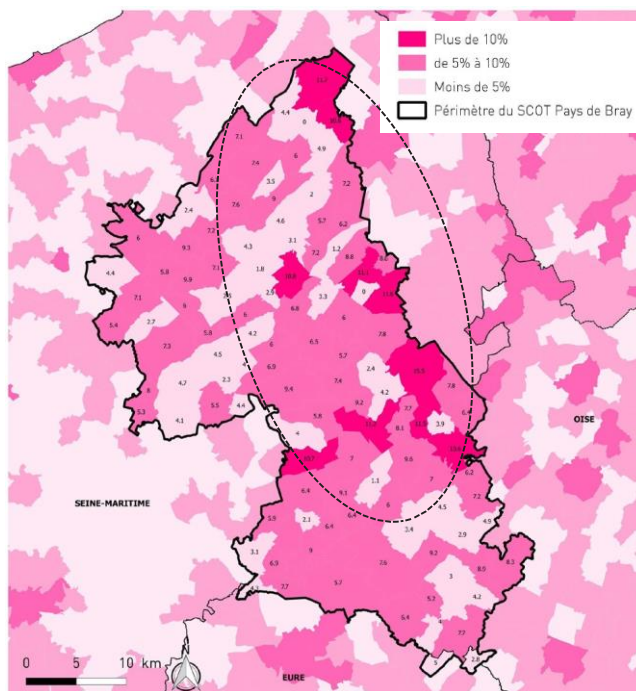


F. UNE BAISSÉ DES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET UNE VACANCE EN HAUSSE

Part de résidences secondaires en 2013



Part de logements vacants en 2013



UNE BAISSÉ DES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET UNE VACANCE EN HAUSSE

Le parc de logements dispose en 2013 d'un **taux de résidences secondaires plutôt élevé (7,5%)** en comparaison de la Z.E. de Rouen (2,1%) et de la Seine-Maritime (3,6%).

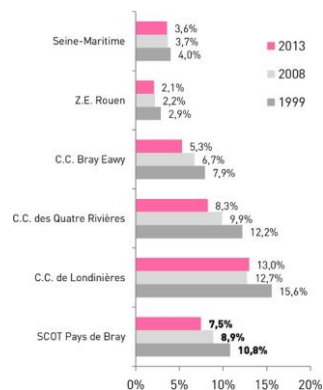
Malgré son importance, **le parc de résidences secondaires est en baisse depuis 1999**, où l'on comptabilisait près de 10,8% de résidences secondaires dans le parc de logement global.

Les plus grandes concentrations de résidences secondaires sont situées **au sein de la Communauté de communes de Londinières (13%), en raison de la proximité du Littoral**.

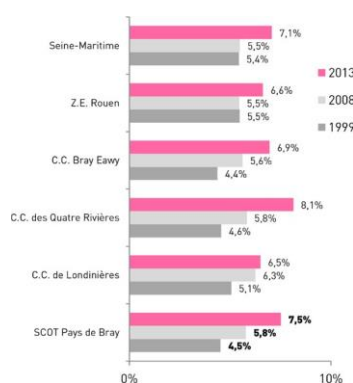
Le territoire reste donc **une destination liée au tourisme**, malgré la baisse de la proportion des résidences secondaires (en raison de l'arrivée de nouveaux habitants venus s'installer et profiter du cadre de vie de manière permanente).

La part de logements vacants est également plus importante sur le territoire (7,5%) que sur la Z.E. de Rouen (6,6%) et la Seine-Maritime (7,1%).

Part de résidences secondaires dans le parc de logements entre 1999 et 2013



Part de logements vacants dans le parc de logements entre 1999 et 2013



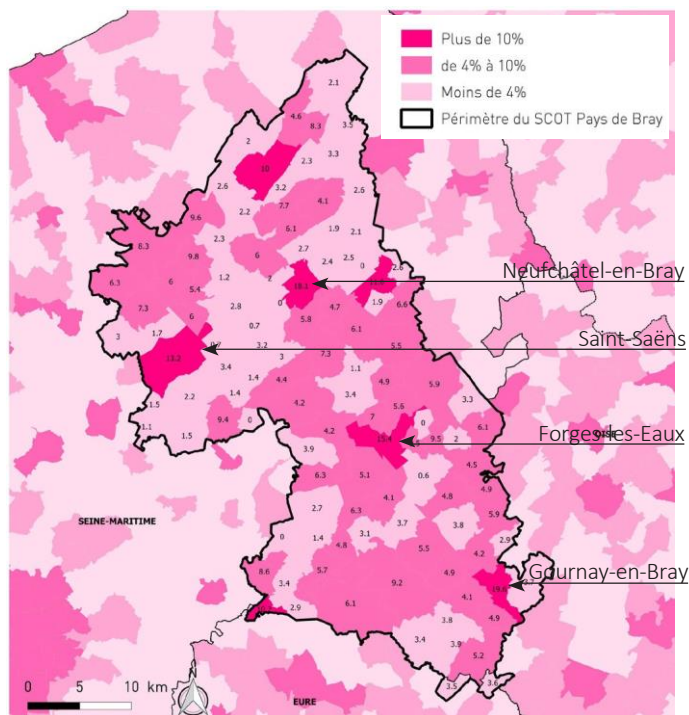
Et à l'inverse des résidences secondaires, **ils sont en augmentation depuis 1999 (4,5%)**. Les communes disposant de plus de 10% de logements vacants se situent plutôt à l'Est du territoire, éloignées de l'agglomération rouennaise.

Le logement vacant est donc relativement présent sur le territoire, principalement dans les centres-bourgs **en raison de la vétusté du parc bâti, à l'inconfort thermique des logements et l'inadaptation aux besoins**.

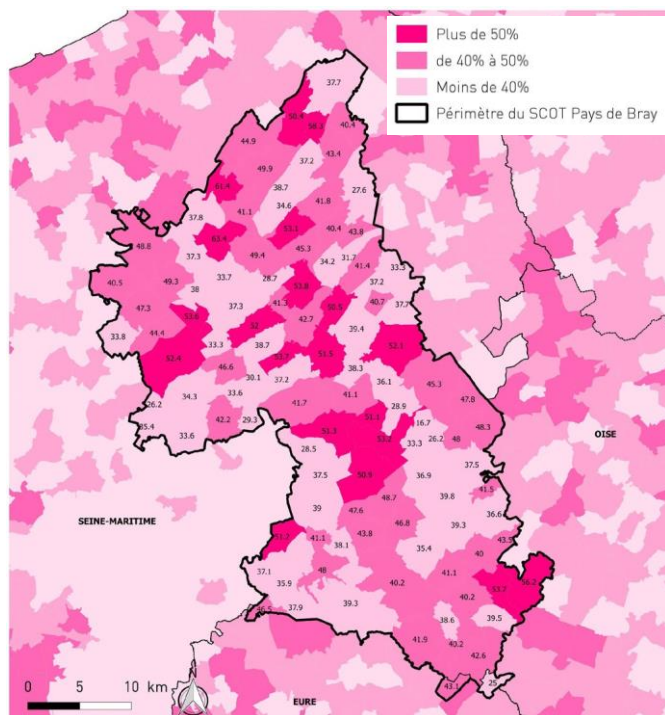
Source : INSEE RP 1999, RP 2008, RP 2013

G. UN PARC COMPRENANT DE TRÈS NOMBREUX GRANDS LOGEMENTS

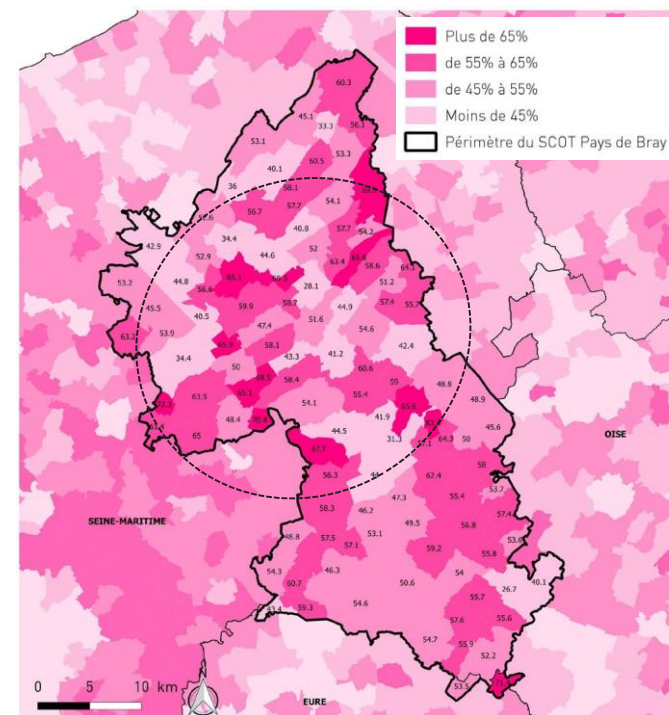
Part de petits logements en 2013 (T1 et T2)



Part de logements de taille moyenne en 2013 (T3 et T4)



Part de grands logements en 2013 (T5 ou plus)



UN PARC COMPRENANT DE TRÈS NOMBREUX GRANDS LOGEMENTS

Taille des résidences principales selon le mode d'occupation en 2013

Résidences principales	SCOT Pays de Bray			C.C. de Londinières	C.C. des Quatre Rivières	C.C. Bray Eawy	Z.E. Rouen	Seine-Maritime
	Propriétaires	HLM	NON HLM					
1 pièce	2%	0%	5%	1%	2%	2%	5%	5%
2 pièces	7%	3%	18%	5%	8%	7%	11%	11%
3 pièces	19%	13%	35%	17%	19%	18%	21%	22%
4 pièces	28%	28%	29%	30%	28%	27%	26%	27%
5 pièces et +	45%	55%	12%	48%	43%	47%	37%	35%

Source : INSEE RP 2013

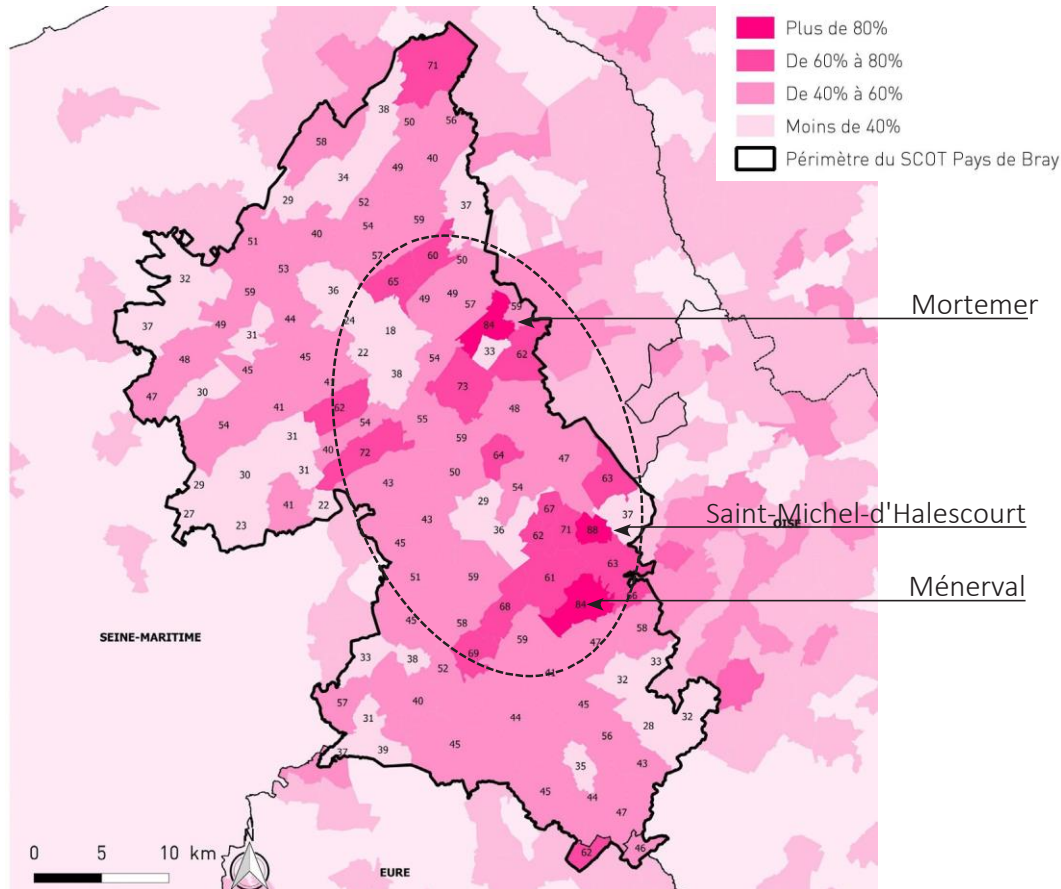
Sur le territoire, **9% des résidences principales sont de taille T1 à T2**, contre 16% pour la Z.E. de Rouen et la Seine-Maritime. Le territoire dispose donc de **peu de petits logements, qui se concentrent dans les grandes polarités urbaines** : Gournay-en-Bray (19,6%), Neufchâtel-en-Bray (18,1%), Forges-les-Eaux (15,4%) et Saint-Saëns (13,2%).

A l'inverse, **73% des résidences principales sont de taille T4 ou plus, dont 25% de T5 ou plus**. Le parc de résidences principales est donc **caractérisé par de très grands logements**, bien plus nombreux que sur la Z.E. de Rouen (63%) et la Seine-Maritime (62%). Les plus grandes parts de grands logements sont situées dans les communes à proximité des pôles structurants au centre du territoire.

H. UN PARC DE LOGEMENTS ANCIEN ET UNE POPULATION ANCRÉE SUR LE TERRITOIRE

Part de logements anciens en 2013

(construits avant 1946)



UN PARC DE LOGEMENTS ANCIEN ET UNE POPULATION RELATIVEMENT ANCRÉE SUR LE TERRITOIRE

Sur le territoire, **39% des logements ont été construits avant 1946**, soit 15% de plus que sur la Z.E. de Rouen et la Seine-Maritime, un chiffre donc très important.

On note que **46% des logements ont été construits avant 1946 sur la Communauté de communes de Londinières**, qui est aussi la plus proche du littoral. Sa localisation, additionnée aux nombreuses résidences secondaires, peut éventuellement expliquer l'ancienneté du bâti construit à **proximité de cités balnéaires (comme Dieppe) au début du XXème siècle**.

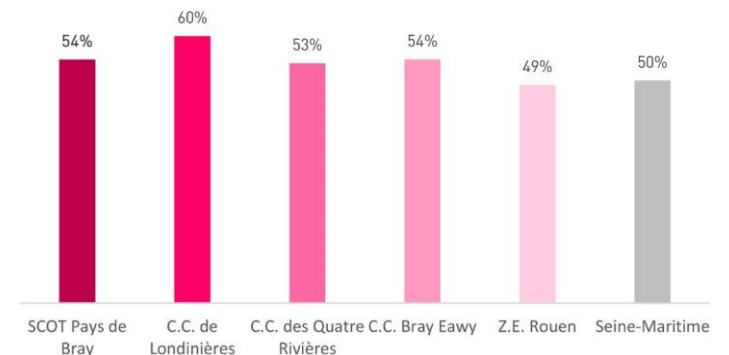
Par ailleurs, **le faible indice de construction de certaines communes et la vocation historique de l'activité agricole de ce territoire peuvent également expliquer l'ancienneté du bâti**, avec de très nombreux corps de ferme construits pendant les siècles derniers.

Les communes ayant le plus de logements anciens **se regroupent au centre-Est du territoire**, avec notamment: Saint-Michel-d'Halescourt (88%), Ménéval (84%) et Mortemer (84%).

Enfin, **54% des ménages présents sur le territoire ont emménagé il y a 10 ans ou plus**, contre 49% pour la Z.E. de Rouen et la Seine-Maritime. On note que ce chiffre **augmente à 60% sur la Communauté de communes de Londinières**.

Les ménages du territoire ont donc globalement emménagé il y a plus longtemps que ceux des deux autres échelles de comparaison. **Cela traduit un cadre de vie agréable, une population peu mobile et plutôt ancrée sur le territoire.**

Part des ménages ayant emménagés il y a 10 ans ou plus



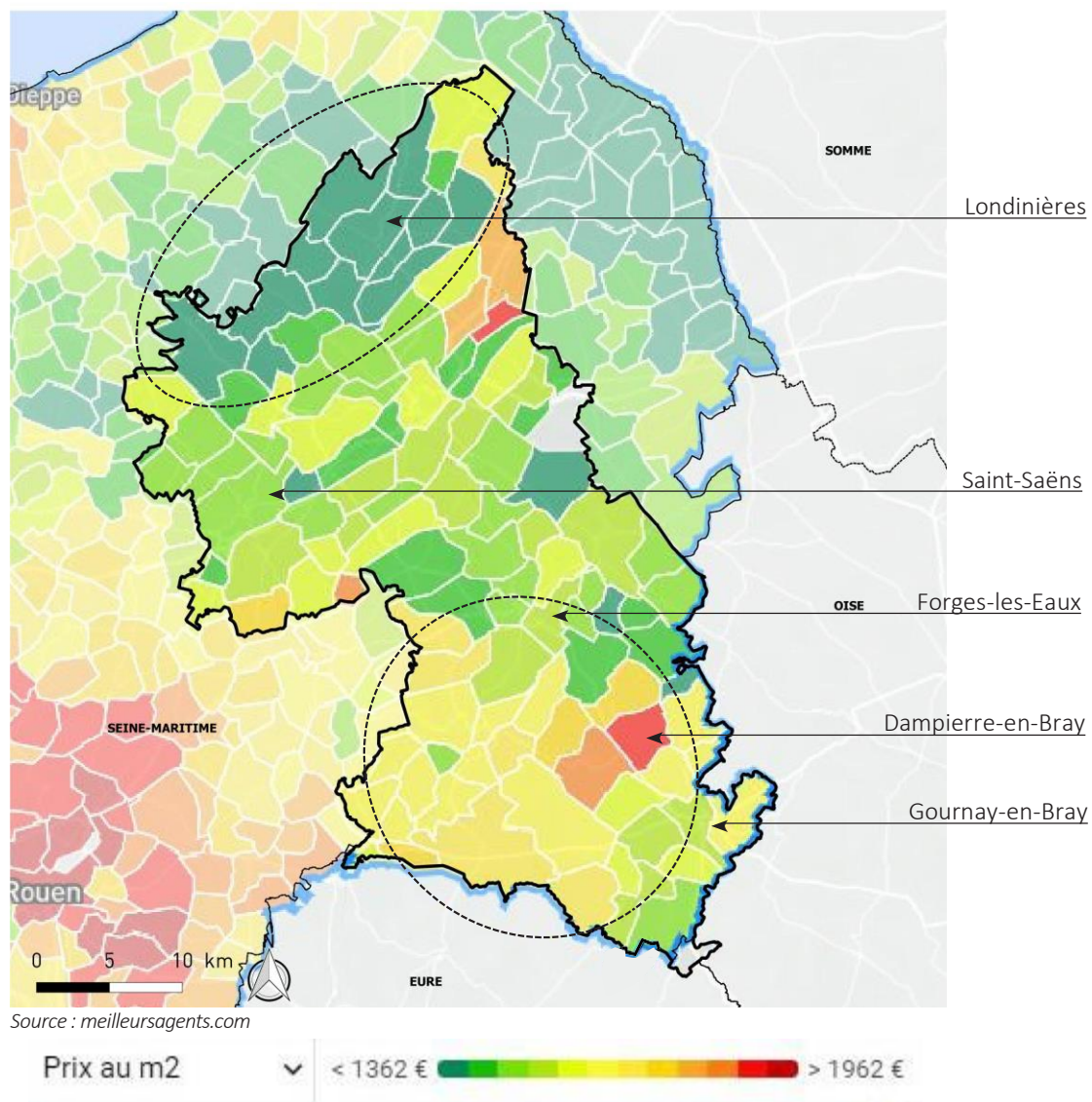
Part de logements construits avant 1946

SCOT Pays de Bray	39%
C.C. de Londinières	46%
C.C. des Quatre Rivières	40%
C.C. Bray Eawy	37%
Z.E. Rouen	25%
Seine-Maritime	25%

Source : INSEE RP 2013

I. UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PRIX IMMOBILIERS AU SEIN DU TERRITOIRE

Prix immobiliers au m² en 2017



UNE DIVERSITÉ DE PRIX IMMOBILIERS AU SEIN DU TERRITOIRE

Le territoire est caractérisé par **une plutôt grande variété de prix en matière d'offre immobilière**. Démarrant à **1 275 €/m² à Londinières**, les prix immobiliers peuvent s'élever jusqu'à **1 891 €/m² à Dampierre-en-Bray**.

Les prix au m² restent donc globalement bas, **ce qui participe à l'attractivité résidentielle du territoire**. **Les prix les plus bas se concentrent ainsi au Nord du territoire**, en direction du Littoral et de Dieppe. **Les plus forts se concentrent quant à eux au Sud et à l'Ouest du territoire**, à proximité de l'agglomération rouennaise.

Par ailleurs, **les prix de l'immobilier sont relativement bas dans les grandes polarités** de Gournay-en-Bray (1 450 €/m²), Forges-les-Eaux (1 438 €/m²) et Saint-Saëns (1 408 €/m²).

La diversité des prix immobiliers est donc **un atout pour le territoire qu'il convient de prendre en compte dans la diversification des typologies de logements** proposés.

J. UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS QUI A PERMIS D'ACCUEILLIR DE NOMBREUX MÉNAGES

UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS QUI A PERMIS D'ACCUEILLIR DE NOMBREUX MÉNAGES

	2008	var.an	2013			
Données observées	Population municipale	58902	60962			
	Croissance annuelle		412			
			0,69%			
	Solde naturel		0,1%			
	Solde migratoire		0,6%			
	Population des ménages	57524		59687		
	Taille moyenne des ménages	2,40		2,35		
	Taux de desserrement		-0,43%			
	Parc logements	28116	352	29875		
	Résidences principales	24000	85%	279	25394	85%
	Résidences secondaires	2493	8,9%	-51	2237	7,5%
	Logements vacants	1624	5,8%	124	2244	7,5%
	Renouvellement /an		-23			
	Taux de renouvellement/an		-0,08%			
Construction neuve/an²		329				

ANALYSE	EFFET DEMOGRAPHIQUE	184
	POINT MORT	146
	Renouvellement	-23
	Variation res. Sec.	-51
	Variation logt. Vac.	124
	Déserrerment	96
TOTAL PRODUCTION LOGEMENTS	330	

- Le «point mort» indique que **146 constructions neuves par an étaient nécessaires pour maintenir la population.**

- Or, ce sont **329 logements en moyenne qui ont été construits par an sur la période 2008-2013.**

- 146 - 329 = 183 logements supplémentaires**

soit **183 logements qui ont permis d'accueillir de nouveaux ménages sur le territoire.**

Explication des principes généraux

La notion de **point mort** détermine le nombre de logements qui doivent être construits pour arriver à maintenir sur un territoire la population en place.

POINT MORT = D+R+V

- Le desserrement des ménages** : La taille des ménages diminue. Il faut donc plus de logements pour arriver à loger un même nombre d'habitants.

$D = (\text{population des ménages en 2008} / \text{taille moyenne des ménages 2013}) - \text{nombre de résidences principales de 2013}$

- Le renouvellement du parc** prend en considération l'évolution des constructions (destruction, réhabilitation, division, changement de destination...)

$R = \text{Total constructions neuves} - \text{variation du nombre de logements}$

- La variation des logements vacants et des résidences secondaires** : La baisse de la vacance ou la transformation de résidences secondaires en résidences principales constituent le troisième facteur de variation de l'offre de logements.

$V = \text{Variation du nombre de résidences secondaires} + \text{variation du nombre de logements vacants}$

Dans l'analyse, les calculs prennent en compte des décimales qui ne sont pas affichées ci-dessus.

Sources : 1-Données INSEE 2013 et 2008

2- Calculé à partir des données Sitadel

CONSTATS

Un nombre de logements (29 875 en 2013) en augmentation depuis les années 1970, malgré **un ralentissement de la construction depuis 2008. L'indice de construction a tout de même été fort entre 2008 et 2013** sur le territoire (5,6 par an), ce qui reflète **l'attractivité du territoire**.

Le parc de logements sur le territoire se caractérise par :

- Une **très grande proportion de maisons individuelles** (84%)
- Une **grande majorité de propriétaires** sur le territoire (67%)
- De **très nombreux grands logements** (T5 ou plus : 25%) et **peu de petits logements** (T1 à T2 : 9%)
- **Peu de logements HLM** sur le territoire (11% du parc des résidences principales)
- Un **taux de résidences secondaires plutôt élevé** (7,5%) qui tend néanmoins à diminuer depuis les années 2000
- Un **nombre de logements vacants également très élevé** (7,5%) qui connaît un accroissement important depuis les années 2000. La **vétusté du bâti est en grande partie responsable**.
- Un **parc bâti très ancien**, avec près de 39% des logements construits avant 1946
- Un **population habitante peu mobile et plutôt ancrée** sur le territoire, avec plus d'un ménage sur deux ayant emménagé il y a 10 ans ou plus.
- Des **polarités urbaines qui concentrent la grande majorité des appartements, des petits logements et des logements HLM**
- Une **tendance d'achat immobilier en première couronne des polarités urbaines** en raison des prix moins élevés et du cadre de vie agréable.
- Et **une grande diversité des prix de l'immobilier**, qui restent globalement bas sur le territoire, ce qui participe à l'attractivité du territoire.

ENJEUX

Poursuivre la politique de construction de logements, en diversifiant les typologies de logements, avec un juste équilibre entre :

- Petits, moyens et grands logements
- Résidences principales et secondaires
- Maisons et appartements

Mettre l'accent sur les politiques :

- de **développement de l'offre locative de petits et moyens logements**
- de **construction de logements sociaux**, en priorité au sein des polarités du territoire
- de **réhabilitation du bâti ancien**, énergivore et responsable du **fort taux de vacance**, tout **en préservant son cachet** qui participe à l'identité du territoire.
- d'**amélioration des performances énergétiques**, de **limitation de la consommation foncière** et de **préservation du cadre de vie**

Des politiques qui permettront de :

- Favoriser **l'attractivité et le maintien des jeunes ménages** sur le territoire
- Anticiper le **vieillissement de la population**
- **Permettre les parcours résidentiels** internes au territoire
- **Favoriser la mixité sociale et générationnelle**
- **Résorber la grande vacance** du parc immobilier du territoire
- Participer à la politique **de revitalisation des centres-bourgs** du territoire.

VI. ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES



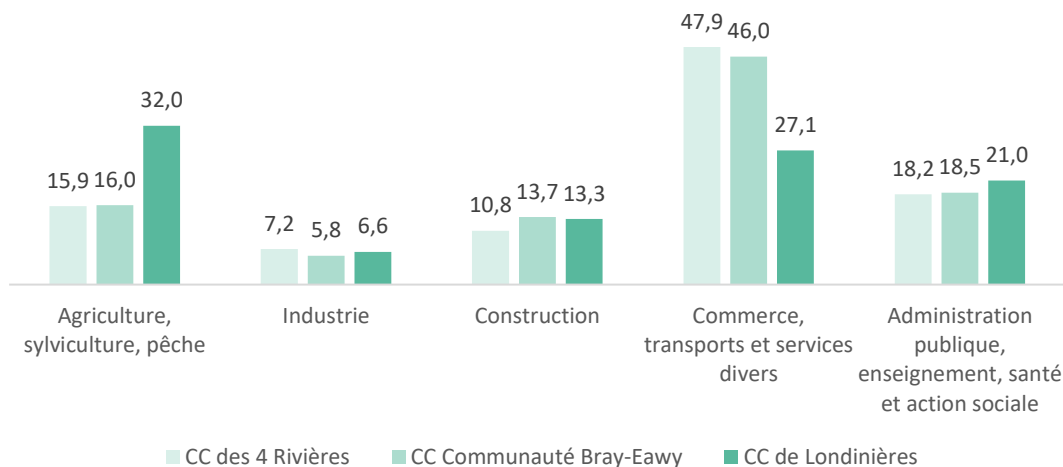
Résumé synthétique du territoire en 2020 (données INSEE au 1^{er} janvier 2023)

- **17 910 emplois** en 2020 contre 18 852 en 2013 (-5% sur la période)

	Nombre d'emplois au lieu de travail en 2020	Évolution par rapport à 2013
CC des 4 Rivières	9 547	-6,1
CC Communauté Bray-Eawy	7 245	-3,1
CC de Londinières	1 119	-9,9

- **75,4 emplois pour 100 actifs occupés en 2020**, en diminution sur la période 2014-2020 (76,4 en 2014)
- **2 000 établissements sur le territoire en 2020**, dont **17,4%** dans l'agriculture, **18,8%** dans l'industrie et la construction, et **63,8%** dans le tertiaire

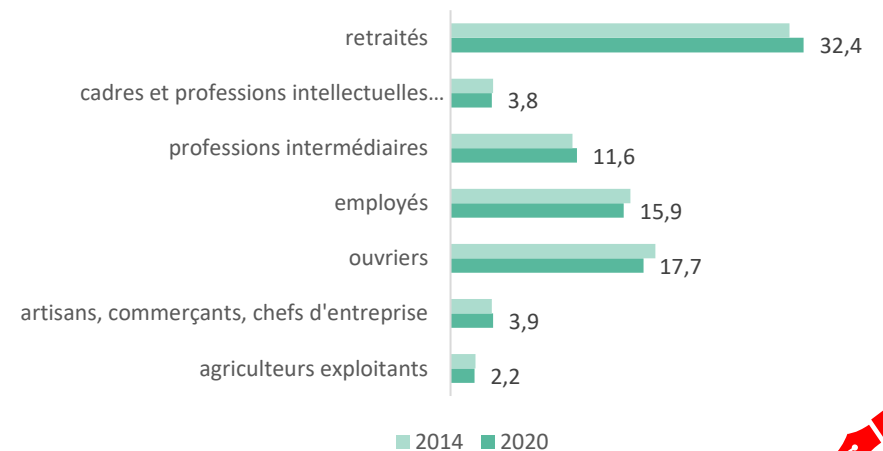
Répartition des établissements par secteurs d'activité en 2020 (en %)



- **75,4% d'actifs** parmi les 15-65 ans en 2020 (74,6% en 2014)
- **11,5% de chômage** en 2020 (12,8% en 2014)

	Taux d'activité des 15-64 ans en 2014	Taux d'activité des 15-64 ans en 2020	Taux de chômage des 15 ans et plus en 2014	Taux de chômage des 15 ans et plus en 2020
CC des 4 Rivières	74,7	75	13,5	12,3
CC Communauté Bray-Eawy	74,5	75,5	11,9	10,6
CC de Londinières	74,7	77,6	12,6	11,5

- **Une augmentation de la part des retraités (+1,3) et des professions intermédiaires (+0,4) ; une diminution de la part d'ouvriers (-1,1) sur la période 2014-2020**



CRTE – juillet 2021

Le Pays de Bray se caractérise par une surreprésentation des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction. Inversement, les secteurs du commerce/transport/services et de l'administration publique/action sociale/santé apparaissent sous-développés. Le profil économique est donc davantage orienté vers la sphère productive même si, comme au plan national et régional, l'économie brayonne connaît un mouvement de tertiarisation : près de 56% des établissements relèvent de la sphère présentielle. Le tissu industriel est diversifié avec des activités dans les secteurs suivants : agroalimentaire, automobile, biens intermédiaires... Si le tissu économique est composé essentiellement de PME, le Pays de Bray n'en compte pas moins plusieurs grands noms de l'industrie (Danone, Autoliv, ...).

Ces groupes procédant à des réorganisations, le maintien de l'emploi industriel demeurera un enjeu important pour le territoire dans les prochaines années. Avec plus de 337 établissements en 2019, le secteur industriel rassemble autour de 3 500 salariés. Le tissu industriel est dominé par les secteurs d'activités suivants :

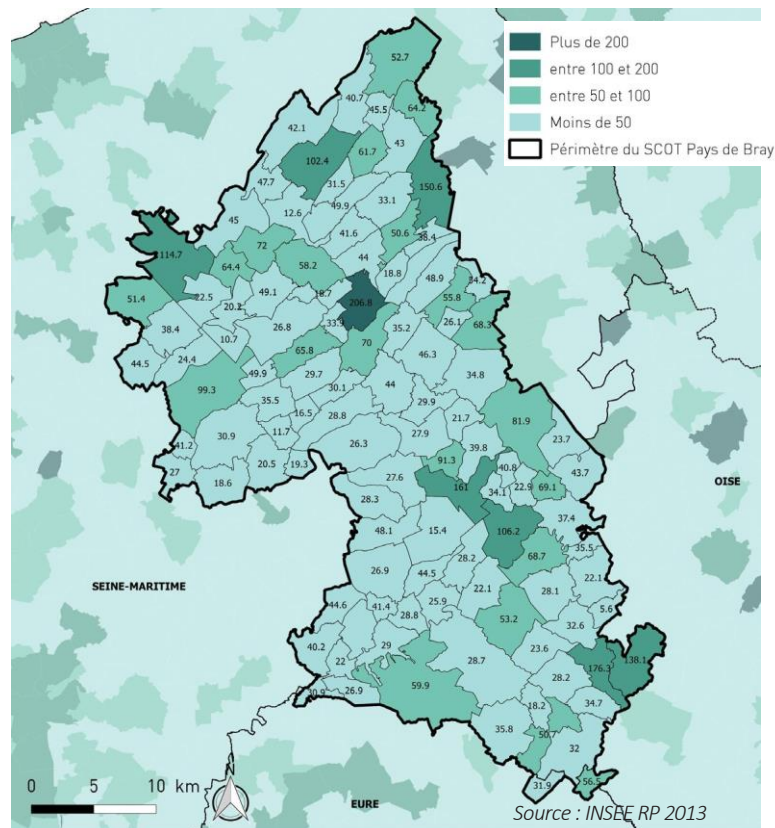
- Automobile avec la présence d'équipementiers (Autoliv France, MGI Coutier...) liés au constructeur Renault (plus gros employeur industriel de l'ex région Haute-Normandie)
- Agro-alimentaire avec la présence de Danone, Evalis, Moulin Paul Dupuis...
- Chimie avec l'entreprise Sika France,
- Le travail du bois, du papier et de l'imprimerie représenté par Manubois, Scierie Lefebvre, AGM Relifac, Polykote.

Le Pays de Bray compte de nombreuses entreprises artisanales réparties selon quatre grandes catégories : Alimentation (13%), Bâtiment (43%), Fabrication (14%) et Services (30%). Ce sont les entreprises sans salarié, ou de 1 à 9 salariés qui dominent le tissu économique local avec une représentation respective de 65 % et 30 % des entreprises totales du territoire. En matière de zones d'activités, il est important de noter que les parcs d'activités sont devenus au fil du temps les espaces privilégiés d'accueil des activités économiques : près de 30 % des emplois salariés y sont localisés. Le Pays de Bray compte 22 parcs d'activités actifs dont certains existent depuis plusieurs décennies. Ces parcs offrent à l'échelle du territoire 6,6 hectares de disponibilités foncières immédiates et 24,6 ha de disponibilités foncières à venir (projets à court, moyen ou long terme) selon les données de l'état des lieux du foncier (SMA2020). Véritables lieux de vie pour les usagers qui les fréquentent, ils constituent l'armature de l'activité économique d'un territoire qu'ils structurent de fait. De par le nombre d'emplois qu'ils génèrent et de leur attractivité pour les entreprises et les usagers, ils font parties intégrantes du territoire. Aujourd'hui, ils sont devenus les principaux espaces d'implantation des entreprises.

Le taux d'évolution de l'emploi entre 2012 et 2017 en Pays de Bray est négatif (-1,36 %) et inférieur à la France (+0,6%), tout comme le taux de création d'entreprises de 12,6 % en 2019 (16,3 % à l'échelle nationale). Le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration est le plus dynamique, suivi de la construction.

A. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE LOCAL

L'indice de concentration de l'emploi - 2013



DES DYNAMIQUES DE L'EMPLOI PLUTÔT DÉFAVORABLES

L'environnement économique du territoire s'est dégradé entre 2008 et 2013:

- A l'échelle du département, l'emploi a baissé avec une diminution de 1,7% et ce phénomène a également touché les grandes agglomérations du Havre (-2%) et de Rouen (-1,2%) ;
- Le territoire du Pays de Bray est également impacté par cette tendance générale avec **une baisse de -2,1% du nombre d'emplois**.

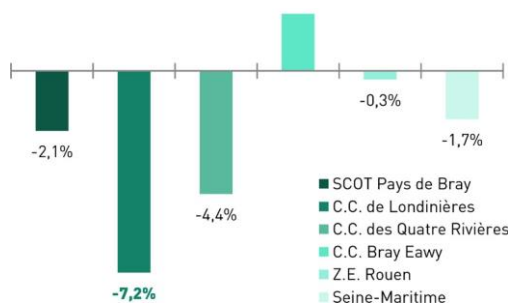
Cette contraction de l'emploi contraste avec la tendance des années 2000 où l'emploi avait augmenté de 5,6% (2000-2010) sur l'ensemble du Pays de Bray, avec une très forte progression sur le secteur de Saint-Saëns qui a profité de sa situation géographique avantageuse (proximité avec l'A28 et la métropole rouennaise).

La tendance récente n'est cependant pas uniforme sur le territoire. Ainsi, les CC de Londinières (-7,2%) et des Quatre Rivières (-4%) connaissent de fortes baisses de l'emploi local alors que la CC Bray Eawy se démarque par une dynamique économique favorable (+ 2% d'emplois). La baisse de l'emploi se traduit par **une augmentation du chômage** dans la population active. Elle a cependant été un peu plus modérée qu'à l'échelle du département et le taux chômage reste inférieur de 2,5 points à la moyenne départementale.

UN DÉFICIT D'EMPLOIS PAR RAPPORT AUX ACTIFS EN PROGRESSION

Pendant la même période, **le nombre d'actifs occupés sur le territoire a augmenté** et cette tendance concerne les trois communautés de communes. Ces évolutions contrastées démontrent l'attractivité résidentielle du territoire qui attire des actifs des territoires extérieurs mais se traduisent également par d'importants flux d'actifs qui effectuent des navettes quotidiennes en dehors du périmètre du Pays de Bray (46%), vers les pôles d'emplois majeurs (l'agglomération rouennaise en tête). Ce phénomène est illustré par la baisse de l'indice de concentration de l'emploi (rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs) y compris sur la CC Bray Eawy alors qu'au niveau des territoires de référence, ce taux reste stable.

Variation du nombre d'emplois au lieu de travail entre 2008 et 2013
(source : INSEE RP 2008 et RP 2013)

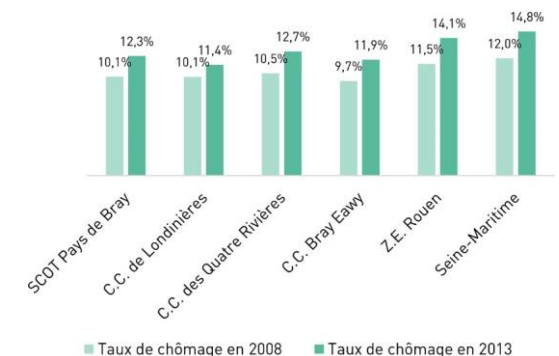


Evolution de la population active occupée depuis 2008

	SCOT Pays de Bray	C.C. de Londinières	C.C. des Quatre Rivières	C.C. Bray Eawy	Z.E. Rouen	Seine-Maritime
Nombre d'actifs occupés en 2013	24203	2194	11847	10266	334843	492072
Taux d'évolution du nombre d'actifs occupés entre 2008 et 2013	1,9%	2,9%	0,6%	3,0%	-1,0%	-2,2%
Nombre d'emplois dans la zone en 2013	18852	1242	10170	7476	327383	504619
Taux d'évolution du nombre d'emplois au lieu de travail entre 2008 et 2013	-2,1%	-7,2%	-4,4%	2,0%	-0,3%	-1,7%
Indice de concentration de l'emploi en 2013	77,4%	56,2%	85,2%	72,4%	96,9%	101,6%
Indice de concentration de l'emploi en 2008	80,6%	62,4%	89,6%	73,2%	96,6%	101,4%

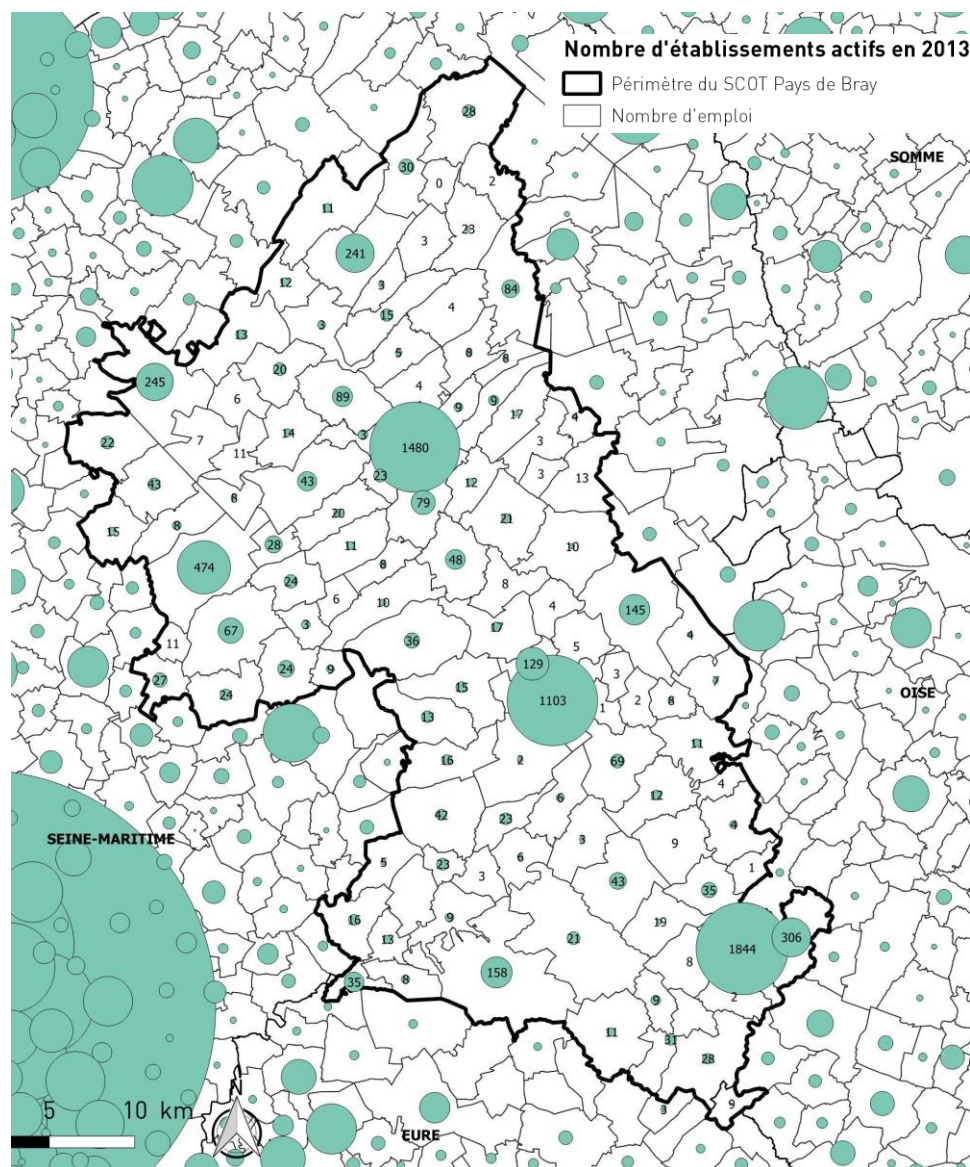
(Sources : INSEE RP 2013, RP2008)

Variation du taux de chômage
(source : INSEE RP2013 RP2008)



B. DES EMPLOIS MAJORITAIREMENT CONCENTRÉS DANS LES PÔLES URBAINS

La répartition des emplois - 2013



Source : INSEE RP 2013

18 852 EMPLOIS RECENSÉS EN 2013 SUR LE PAYS DE BRAY

Le territoire du Pays de Bray regroupe **18 852 emplois**, soit 3,7% des effectifs du département. Au sein du Pays de Bray, la CC des Quatre Rivières regroupe plus de la moitié des emplois (54%) et la CC Bray Eawy représente 40% des effectifs. Avec moins de 7% des emplois, le tissu économique de la CC de Londinières apparaît peu développé en comparaison.

DES PÔLES D'EMPLOIS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES

Le système économique territorial est structuré autour de plusieurs pôles économiques répartis de manière homogène à l'échelle du Pays de Bray :

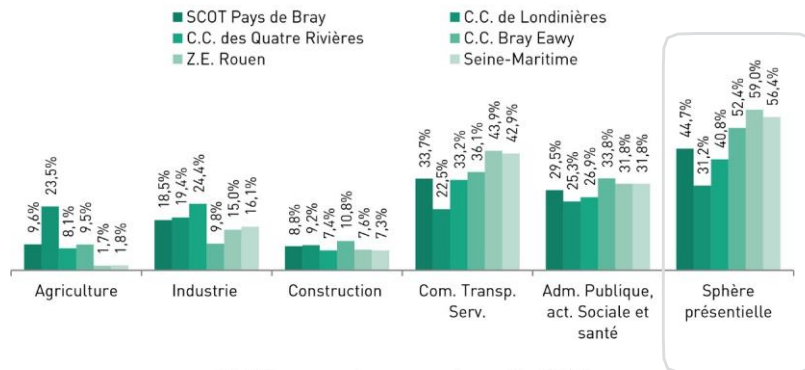
- **Le pôle de Gournay-en-Bray/Ferrières-en-Bray** avec plus de 2100 emplois (soit 11,4% du total du Pays de Bray) avec notamment, l'unique entreprise de plus de 500 salariés avec Autoliv France (secteur de l'automobile),
- **Le pôle de Neufchâtel-en-Bray** avec 1480 emplois (soit 7,4% des effectifs totaux),
- **Le pôle de Forges-les-Eaux/Serqueux** avec plus de 1200 emplois (soit 6,5% des effectifs totaux).

En complément de ces trois pôles d'emplois principaux, se distinguent, avec un nombre d'emplois supérieur à 100, **un réseau de pôles secondaires** : Saint-Saens (474 emplois), les Grandes-Ventes (245 emplois), Londinières (241 emplois), la Feuillie (158 emplois) et Gaillefontaine (145 emplois).

C. LE PROFIL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

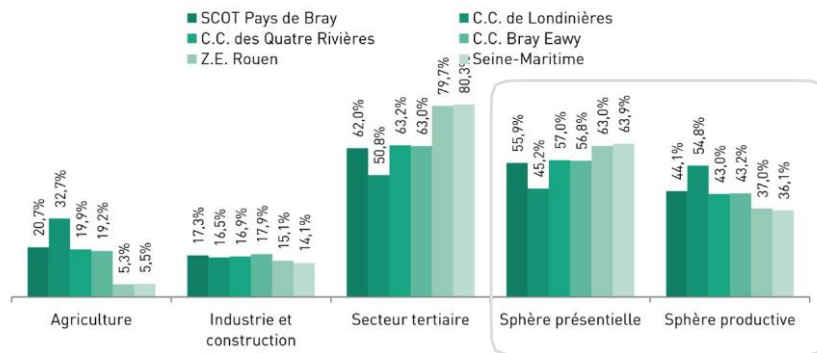
Part des emplois au lieu de travail par secteur d'activités

(Source : INSEE 2014, Clap)



Etablissements par secteur d'activités

(Source : INSEE 2014, Clap)



Exemples de grands établissements (+ de 50 salariés) en Pays de Bray (Source : CCI, INSEE, CLAP)

Industrie	Commerce	Services
Autoliv France Gournay-en-Bray (757)	Leclerc Neufchâtel-en-Bray (127)	Casino de Forges Forges-les-Eaux (288)
Danone Produits Frais France Ferrières-en-Bray (350)	Super U Serqueux (77)	Centre hospitalier Neufchâtel-en-Bray (238)
Sika France Gournay-en-Bray (227)	Leclerc Gournay-en-Bray (75)	Centre hospitalier Gournay-en-Bray (122)
MGI Coutier Gournay-en-Bray (164)	Simply Market Ferrières-en-Bray (59)	
Ramery Travaux Publics Grumesnil (104)		

* Hors établissements scolaires.

UN PROFIL ÉCONOMIQUE ORIENTÉ VERS LA SPHÈRE PRODUCTIVE

Le Pays de Bray se caractérise par **une surprésentation des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction**. Inversement, les secteurs du commerce/transport/services et de l'administration publique/action sociale/santé apparaissent sous développés. Le profil économique est donc davantage orienté **vers la sphère productive** même si, comme au plan national et régional, l'économie brayonne connaît un mouvement de tertiarisation : près de 56% des établissements relèvent de la sphère présentielle.

- **La CC des Quatre Rivières concentre 65% des emplois** en zones d'activités du Pays et possède un profil plus axé sur **les activités industrielles** : la Zone Industrielle de l'Europe à Gournay-en-Bray compte près de 1200 emplois répartis pour une grande part sur des activités industrielles. On compte également le site industriel de Danone à Ferrières-en-Bray employant 350 employés.
- **La CC Bray-Eawy se distingue** par sa forte spécificité dans **l'économie résidentielle grâce aux entreprises commerciales** présentes sur les ZA de Neufchâtel-en-Bray.
- **La CC de Londinières, compte 1 seule zone d'activités ainsi qu'un site industriel majeur** (entreprise IKOS) qui s'étend sur 53 ha.

UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE QUI RESTE IMPORTANTE

Le tissu industriel est diversifié avec des activités dans les secteurs suivants : agroalimentaire, automobile, biens intermédiaires... Si le tissu économique est composé essentiellement de PME, le Pays de Bray n'en compte pas moins plusieurs grands noms de l'industrie. Ces groupes procédant à des réorganisations, le maintien de l'emploi industriel demeurera un enjeu important pour le territoire dans les prochaines années.

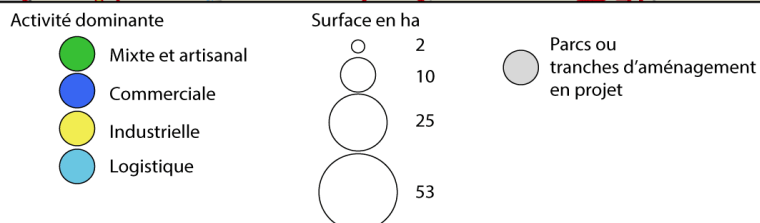
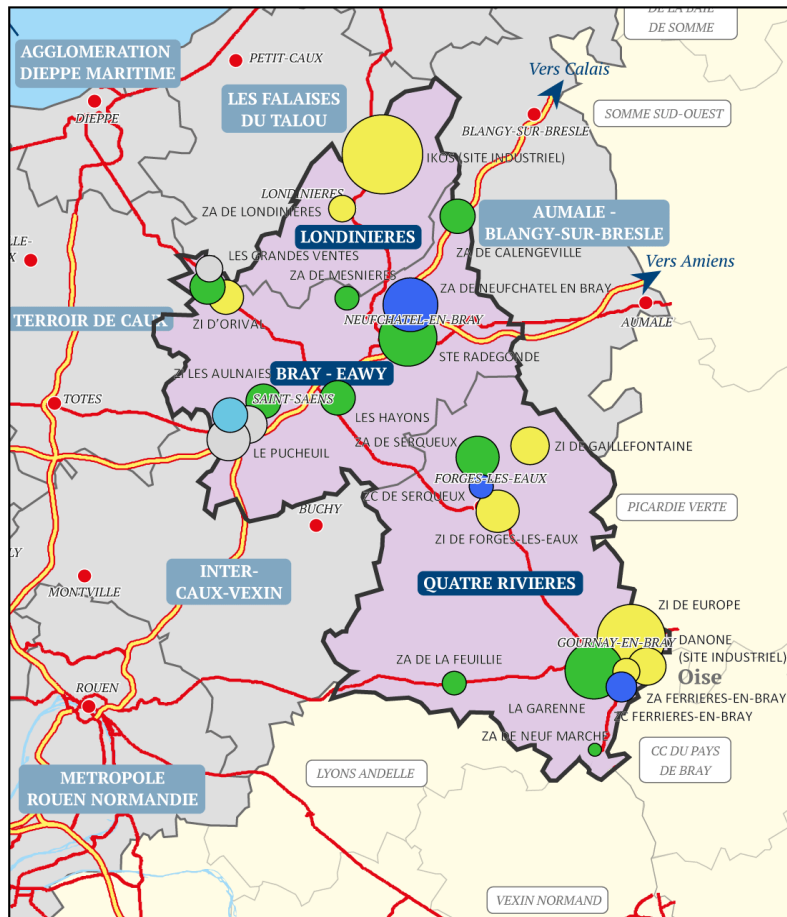
Avec plus de 318 établissements en 2013, le secteur industriel rassemble 3 546 salariés. Le tissu industriel est dominé par les secteurs d'activités suivants :

- **Automobile avec la présence d'équipementiers** : Le secteur automobile, important en ex-Haute-Normandie, du fait notamment de la présence du constructeur Renault (plus gros employeur industriel de la région) a un fort impact pour le Pays de Bray, avec la présence de grands équipementiers (Autoliv France, MGI Coutier...).
- **Agro-alimentaire** : l'agro-alimentaire est également une filière importante pour Normandie et pour le Pays de Bray avec la présence de Danone, Evialis, Moulin Paul Dupuis...
- **Chimie** (Sika France),
- **Le travail du bois, du papier et de l'imprimerie** (Manubois, Scierie Lefebvre, AGM Relifac, Polykote).

DES ENTREPRISES ARTISANALES BIEN PRÉSENTES

D'après les données de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Seine-Maritime, le Pays de Bray compte de nombreuses entreprises artisanales (1 347) réparties selon quatre grandes catégories : Alimentation (13%), Bâtiment (43%), Fabrication (14%) et Services (30%).

Zones d'activités du Pays de Bray : surfaces totale et activités dominantes



Source CCI Rouen Métropole – pôle Etude et prospectives – Diagnostic territorial foncier du Pays de Bray- juin 2017

22 PARC D'ACTIVITÉS ACTIFS

Les parcs d'activités sont devenus au fil du temps les espaces privilégiés d'accueil des activités économiques : **28 % des emplois salariés y sont localisés.**

Le territoire d'étude compte **22 parcs d'activités actifs** dont certains existent depuis plusieurs décennies ; 4 nouvelles tranches d'aménagement sont en projet sur ces parcs.

Véritables lieux de vie pour les usagers qui les fréquentent, ils constituent l'armature de l'activité économique d'un territoire qu'ils structurent de fait. De par le nombre d'emplois qu'ils génèrent et de leur attractivité pour les entreprises et les usagers, ils font parties intégrantes du territoire.

Aujourd'hui, ils sont devenus les principaux espaces d'implantation des entreprises.

DES SUPERFICIES DÉDIÉES AUX ACTIVITÉS DE PLUS EN PLUS IMPORTANTES

La surface totale cumulée des parcs d'activités s'élève à **345 hectares au 01/06/2017** ; ce qui représente moins de 0.3 % de la superficie totale du Pays de Bray.

Les surfaces aménagées correspondent à l'emprise des parcs d'activités existants qui se répartissent en surfaces cessibles et en surfaces non cessibles. Ces dernières comprennent les équipements communs (routes, bassins, transformateurs...). Les surfaces non cessibles représentent environ 5 % des surfaces aménagées. Ce ratio est en forte progression sur les parcs récents car la réglementation est de plus en plus exigeante en imposant des aménagements supplémentaires (Loi sur l'eau, ICPE...).

Paradoxalement, alors que les documents d'urbanisme incitent à une consommation raisonnée des espaces naturels, ces nouvelles réglementations imposent une augmentation des espaces communs faisant baisser mécaniquement le ratio entre la surface cessible et la surface aménagée, engendrant une consommation foncière plus importante.

Enfin, les surfaces à aménager (45 ha) correspondent aux projets d'extension ou de création de nouveaux parcs d'activités. Elles se répartissent en fonction de leur degré d'opérationnalité à court, moyen et long terme.

EPCI	Nombre de parcs d'activités	Nombre de salariés	Nombre d'établissements	Surface aménagée (ha)	Nombre d'emplois à l'hectare	Nombre moyen d'emploi par parc	Surface moyenne des parcs (ha)
Bray - Eawy	9	1196	112	111,5	10,7	132,9	12,4
Londinières	2	84	10	59,4	1,4	42,0	29,7
Quatre Rivières	11	2399	89	125,3	19,1	218,1	11,4
Total général	22	3679	211	296,2	12,4	167,2	13,5

E. LA VOCATION DES PARCS D'ACTIVITÉS

RÉPARTITION DES PARCS D'ACTIVITÉS PAR GRANDS SECTEURS D'ACTIVITÉS :

Les parcs d'activités se déclinent en plusieurs catégories : Mixte, Mixte/Artisanale, Commerciale, Industrielle, Logistique. Cette segmentation a été modélisée à partir d'une étude fine des parcs sur la base des entreprises localisées sur l'ensemble du territoire de la CCI Rouen Métropole.

Les indicateurs du tableau montrent une spécialisation des parcs d'activités selon les catégories suivantes :

- Commerciale : 20% du total des salariés
- Industrielle : 52 % du total des salariés
- Logistique et commerce de gros : 5% du total des salariés
- Mixte artisanale : 23 % du total des salariés d'établissements services mixtes

La proportion d'emploi par secteur d'activités est un indicateur discriminant pour segmenter les parcs. La catégorie « Mixte artisanale » arrive en première position.

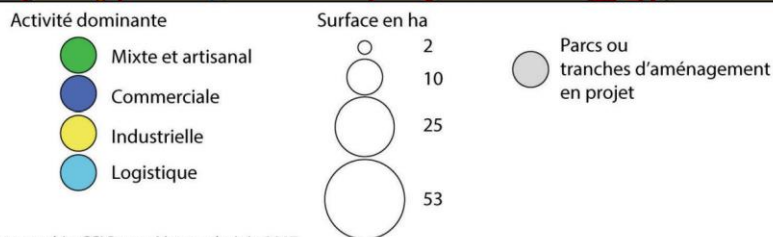
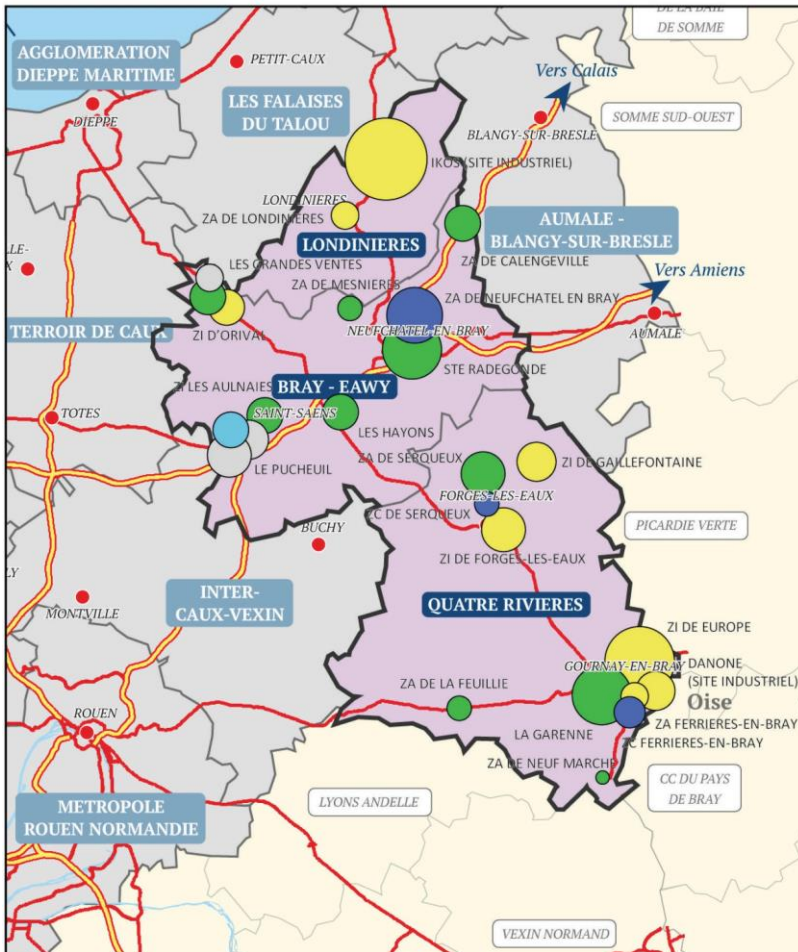
En termes de surfaces aménagées cumulées par catégorie, on observe que :

- 55 % des parcs d'activités sont dans la catégorie Mixte Artisanale et peuvent être qualifiés de polyvalents car ils accueillent des activités diversifiées au gré de la commercialisation.
- 14% des parcs d'activités sont spécialisés dans l'accueil d'activités commerciales.
- 27% des parcs d'activités ont une dominante industrielle très marquée.
- 5% des parcs d'activités ont une vocation logistique.

La répartition foncière par type de parc d'activités :

- 38 % de la surface des parcs d'activités du Pays de Bray est dédiée aux activités Mixtes et Artisanales.
- 11% de la surface des parcs d'activités du Pays de Bray est dédiée aux activités commerciales.
- 47% de la surface des parcs d'activités du Pays de Bray est dédiée aux activités industrielles.
- 4% de la surface des parcs d'activités du Pays de Bray est dédiée aux activités logistiques.

Les parcs d'activités ont une surface moyenne de 13.5 hectares pour 167.2 emplois soit **une densité moyenne de 12.4 emplois/hectares**. Le Pays de Bray se caractérise par **des parcs d'activités de taille moyenne accueillant majoritairement des activités mixtes-artisanales et industrielles**.



Cartographie: CCI Rouen Métropole-Juin 2017

Source CCI Rouen Métropole – pôle Etude et prospectives – Diagnostic territorial foncier du Pays de Bray-juin 2017

Type de Parc	Nombre de parc d'activités	Nombre de salariés	Nombre d'établissements	Surface aménagée	Nombre d'emplois à l'hectare	Nombre d'établissements à l'hectare	Nombre moyen d'emplois par parc	Surface moyenne des parcs
Commercial	3	741	66	33,4	22,2	2,0	247,0	11,1
Industriel	8	1992	47	138,5	14,4	0,3	249,0	17,3
Mixte-artisanal	11	946	98	124,3	7,6	0,8	86,0	11,3
Total	22	3679	211	296,2	12,4	0,7	167,2	13,5

F. LA CARACTÉRISATION DES DEMANDES

D'après Seine-Maritime Attractivité, il s'est commercialisé 32.6 ha depuis 2000 sur le territoire du Pays de Bray, soit **un rythme moyen de commercialisation de 1.9 ha par an**¹.

Le marché des terrains en zone d'activités est alimenté par des demandes différentes :

DEMANDE DE TYPE « MIXTE-ARTISANAL » :

Il s'agit d'un marché de petites surfaces correspondant à des implantations d'activités artisanales locales. Il se caractérise par une logique de proximité des entreprises avec leur clientèle. Ces entreprises sont donc peu mobiles. La répartition équilibrée sur le territoire de zones d'activités disposant de foncier disponible permet à une entreprise de type artisanal de s'implanter dans le secteur de son choix ou de développer son activité en construisant de nouveaux locaux tout en restant à proximité de ses clients.

Pour assurer un fonctionnement optimal du marché foncier, chaque Communauté de Commune doit disposer d'une offre foncière immédiatement cessible avec une gamme de parcelles de 3 000 m² à 10 000 m².

DEMANDE DE TYPE « INDUSTRIEL » :

La demande de type industriel correspond à un marché de dimension plus large (à l'échelle du Pays voire régional) consommateur de parcelles plus grandes par des entreprises industrielles, agroalimentaires, leur implantation est motivée par une logique d'accessibilité, proximité des matières premières, d'effet vitrine...

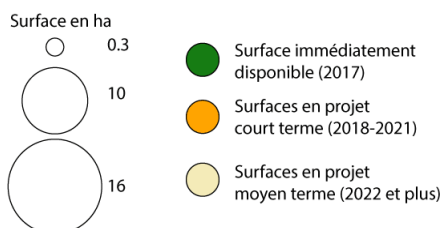
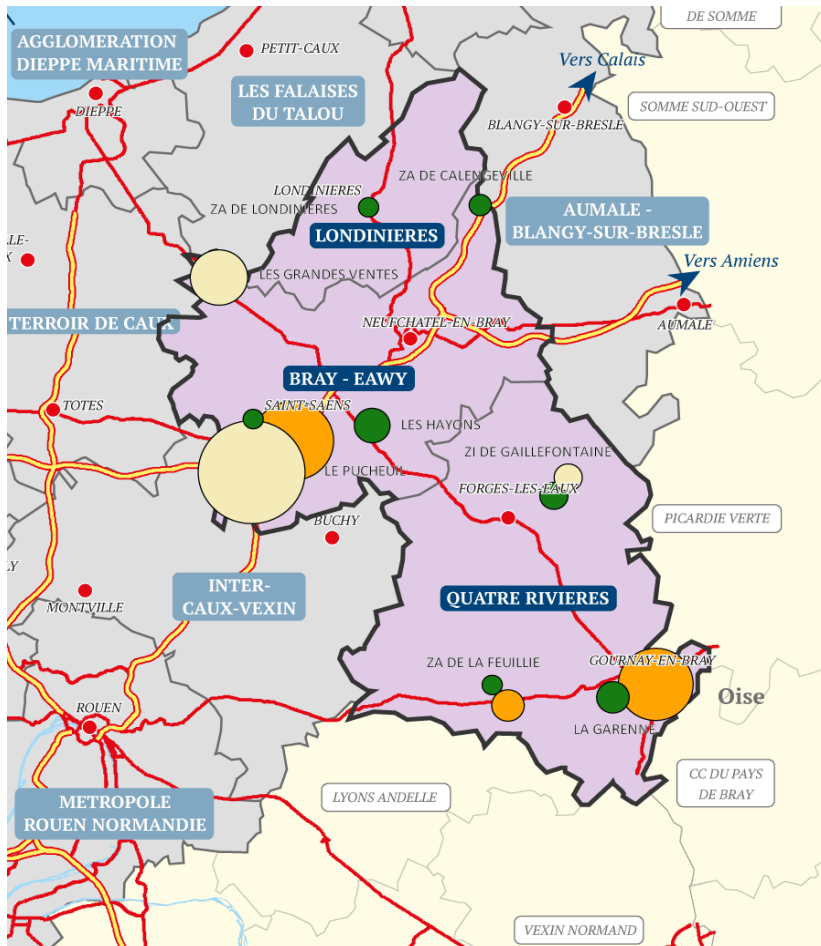
A l'échelle du Pays, le territoire dispose encore quelques de terrains aménagés de grandes dimension (supérieures à 1 Ha) susceptibles d'accueillir des entreprises de type industriel (sur la ZI de Gaillefontaine et sur la ZA des Hayons à Esclavelles.)

DEMANDE DE TYPE « LOGISTIQUE » :

La demande de type logistique correspond à un marché de dimension large (à l'échelle du Pays voire régional) également consommateur de parcelles plus grandes par des entreprises de commerce de gros, logistique... Leur implantation est motivée par une logique d'accessibilité, nœud autoroutier...

À l'échelle du Pays, le territoire dispose de zones avec des terrains de grandes dimensions (supérieures à 1 Ha) sur la Zone d'activités du Puceuil (Saint Saëns) et de ses futures tranches d'aménagement susceptibles d'accueillir des entreprises de type logistique, ce qui constitue un réel atout pour le territoire afin de capter ce type de demande.

¹ L'analyse réalisée par SMA a exclu les zones d'activités commerciales qui sera intégré dans le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial est en cours de réalisation, il traitera cette thématique.



Source CCI Rouen Métropole – pôle Etude et prospectives – Diagnostic territorial foncier du Pays de Bray- juin 2017

G. L'OFFRE DISPONIBLE EN TERRAINS À AMÉNAGER

Disponibilités foncières immédiates et futures

Nom des ZA	Surf Disponible	Surf Court terme	Surf Moyen terme	Surf de la ZA	EPCI	Nombre de salariés	Nombre d'établissements
AULNAIES (ZONE INDUSTRIELLE DES)				9,0	Bray - Eawy	65	14
CALENGEVILLE (ZONE D'ACTIVITES DE)	3,0			9,2	Bray - Eawy	14	1
EUROPE (ZONE INDUSTRIELLE DE L')				35,9	Quatres Rivières	1187	10
FERRIERES EN BRAY (ZONE D'ACTIVITES DE)				13,3	Quatres Rivières	350	1
FERRIERES-EN-BRAY (ZONE ARTISANALE DE)				5,8	Quatres Rivières	25	6
FERRIERES-EN-BRAY (ZONE COMMERCIALE DE)				7,1	Quatres Rivières	155	15
FEUILLIE (ZONE D'ACTIVITES DE LA)	0,3	2,5		6,7	Quatres Rivières	4	2
FORGES-LES-EAUX (ZONE INDUSTRIELLE DE)				15,1	Quatres Rivières	164	15
GAILLEFONTAINE (ZONE INDUSTRIELLE DE)	2,1		1,6	12,8	Quatres Rivières	101	3
GARENNE (ZONE D'ACTIVITES DE LA)	1,7	9,3		24,9	Quatres Rivières	174	19
GRANDES VENTES TRANCHE 2			6,0	6,0	Bray - Eawy		
HAYONS (LES)	2,5			10,5	Bray - Eawy	48	7
IKOS (SITE INDUSTRIEL)				53,6	Londinières	25	4
LES GRANDES VENTES (ZI)				9,3	Bray - Eawy	81	2
LONDINIÈRES (ZONE D'ACTIVITES DE)	1,3			5,8	Londinières	59	6
MESNIÈRES (ZONE D'ACTIVITES DE)				4,2	Bray - Eawy	20	5
NEUF MARCHÉ (ZONE D'ACTIVITES DE)				2,2	Quatres Rivières	35	3
NEUFCHÂTEL EN BRAY (ZA DE)				21,6	Bray - Eawy	457	38
ORIVAL (ZONE INDUSTRIELLE)				10,8	Bray - Eawy	63	11
PUCHEUIL TRANCHE 1 (ZONE INDUSTRIELLE DU)	1,2			10,5	Bray - Eawy	199	4
PUCHEUIL TRANCHE 2 (ZONE INDUSTRIELLE DU)		9,1		13,2	Bray - Eawy		
PUCHEUIL TRANCHE 3 (ZONE INDUSTRIELLE DU)			16,0	16,0	Bray - Eawy		
SERQUEUX (ZONE COMMERCIALE DE)				4,7	Quatres Rivières	129	13
SERQUEUX (ZONE D'ACTIVITES DE)				13,9	Quatres Rivières	75	2
STE RADEGONDE NEUFCHÂTEL-EN-BRAY (ZONE INDUSTRIELLE)				26,3	Bray - Eawy	249	30

Avec un rythme de commercialisation moyen de 1.9 ha par an, **une offre foncière immédiatement disponible de 12.5 ha** (des terrains disponibles dans chaque Communauté de communes) **et 49 ha en projet**, on pourrait au premier abord considérer que le marché des terrains en zone d'activités a tous les atouts pour être fluide, cependant comme nous l'avons vu, les besoins fonciers des entreprises sont différents selon leur activité/taille...

La totalité de **l'offre foncière disponible en zone d'activités s'élève à 12.5 ha, répartie de façon hétérogène** sur le territoire du Pays de Bray. Cette offre immédiatement disponible est située pour sa plus grande part au centre du Pays.

Le PETR du Pays de Bray dispose d'une bonne gamme de parcelles immédiatement disponibles, on compte ainsi des terrains de petite taille également répartis sur le territoire (chaque Communauté de communes dispose actuellement de surfaces permettant de répondre à des demandes locales), quelques zones disposant de parcelles de plus de 5000 m² ainsi qu'une offre fléchée « logistique » conséquente.

Source CCI Rouen Métropole – pôle Etude et prospectives – Diagnostic territorial foncier du Pays de Bray- juin 2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BRAY-EAWY

La Communauté de Communes a engagé, il y a quelques années, **l'aménagement de la zone d'activités du Puceuil en trois tranches d'aménagement successives**, ce qui lui permet de disposer d'une offre immédiatement disponible de 1.2 ha, de 9.2 ha à court terme et 16 ha à moyen terme, soit 66% de l'offre immédiate et future du Pays. Cette zone, à proximité de l'échangeur autoroutier, a accueilli jusqu'à l'heure des entreprises de type logistique.

On compte également 2.5 ha sur la ZA des Hayons ainsi que 3 ha sur la ZA de Callengeville, destinée à recevoir des activités mixtes ou artisanales ainsi qu'un projet d'extension de zone d'activités de 6 ha sur la commune des Grandes-Ventes à moyen terme.

Ces surfaces disponibles et futures ajoutées constituent une réserve foncière conséquente. La présence de réserves foncières importantes sur des parcelles de plusieurs hectares, sur la Zone d'activités du Puceuil, permet au Pays de Bray de capter des projets d'implantation logistique ou industrielle fortement consommateur de foncier. Pour cela, il convient de garder une parcelle de 4 à 5 ha.

23.1 ha ont été commercialisés sur cette Communauté de Commune depuis 2000 soit 1.35 ha par an.

On peut distinguer :

- une demande placée logistique de 0.76 ha par an : en 13 ans 9.9 ha ont été commercialisés sur la ZA du Puceuil
- une demande placée mixte et Artisanale de 0.77 ha par an : en 17 ans 13.2 ha ont été commercialisés sur les ZA mixtes et artisanales

Ainsi, si le phasage est respecté sur la ZA du Puceuil, on comptabilise de 17 ans de stock pour satisfaire une demande logistique.

Sur les terrains à vocation mixte et artisanale, il reste 7 ans de stock sur les ZA existantes, auquel il convient d'ajouter 7 ans de plus si les projets annoncés voient le jour.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES QUATRE RIVIÈRES

La Communauté de Communes des Quatre Rivières totalise 33% de l'offre immédiate correspondant **à 4 ha répartis sur 3 zones d'activités sur les communes de la Feuillie, Gaillefontaine et Gournay-en-Bray.**

Les projets situés notamment sur les communes de la Feuillie, Gaillefontaine et Gournay-en-Bray représentent 15.6 ha à court terme et 1.6 ha à moyen terme.

9 ha ont été commercialisés sur cette Communauté de Communes depuis 2000 soit 0.53 ha par an. Les disponibilités foncières actuelles devraient couvrir les besoins durant les 7 prochaines années. A court et moyen terme, les surfaces en projet permettront de capter les demandes durant les 20 prochaines années.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LONDINIÈRES

Enfin, **la Communauté de Communes de Londinières ne possède que 1.3 ha disponible** soit 11% des capacités d'accueil du Pays de Bray.

Sur la Communauté de Communes de Londinières, **la capacité d'accueil arrive à saturation**, sur les 7 ha aménagés en zone d'activités, il ne reste que 1.3 ha la zone d'activités de Londinières.

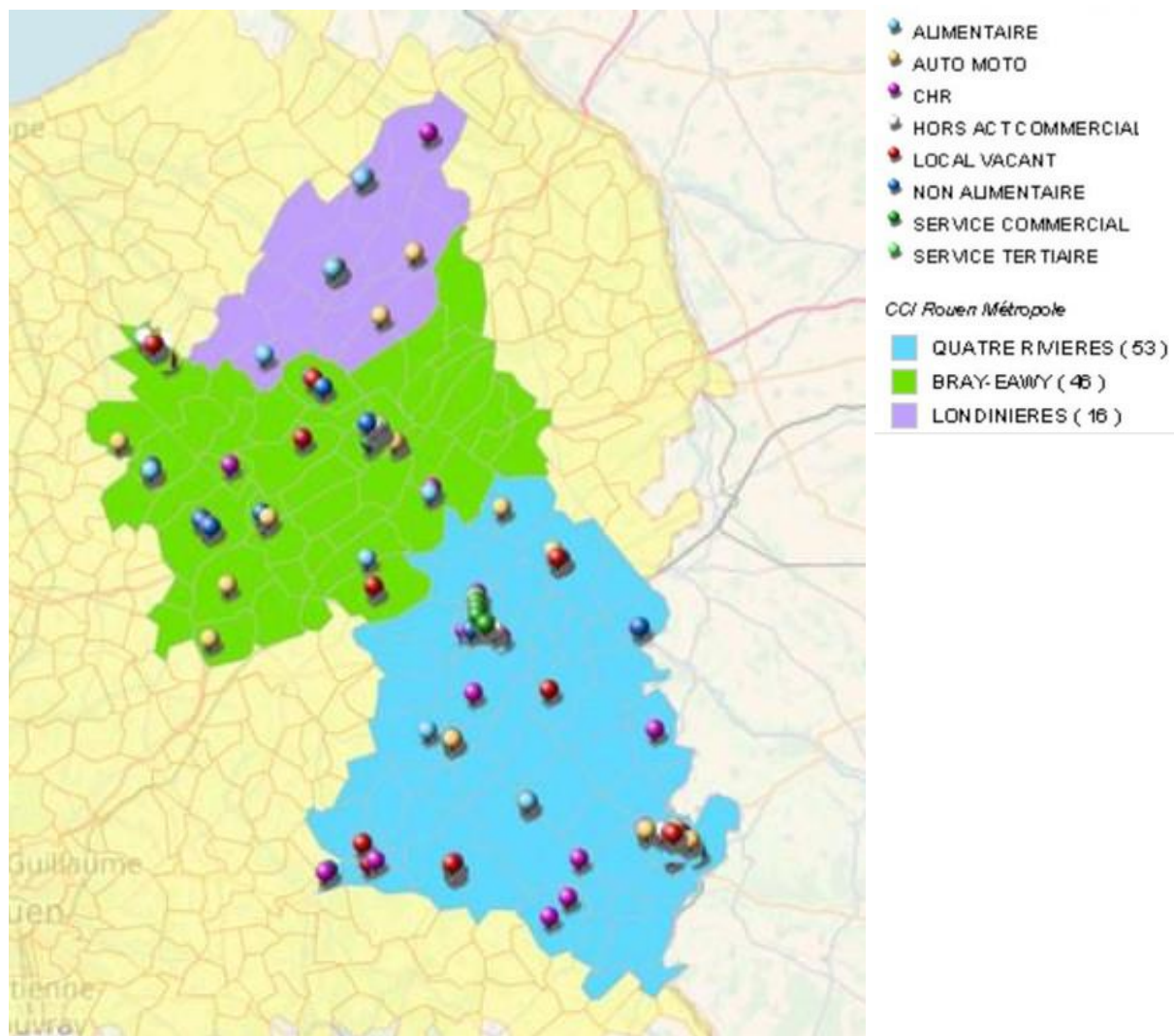
Il existe donc un réel risque de pénurie à court terme notamment pour les activités mixtes artisanales dont l'implantation doit rester locale.

On ne compte aucun projet d'extension ou création de zone d'activités sur la Communauté de Commune.

8.3 ha ont été commercialisés sur cette Communauté de Communes depuis 2000 soit 0.48 ha par an. Dans moins de 2 ans, la Communauté de Communes n'aura plus de terrains à proposer.

I. ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE COMMERCIALE DU PAYS DE BRAY

Pays de Bray et tissu commercial



Source : source CCI Rouen Métropole – Observatoire du Commerce Pays de Bray - Etat des lieux de l'offre commerciale – juin 2017- SIGWEB

901 locaux sédentaires de rez-de-rues avec vitrines

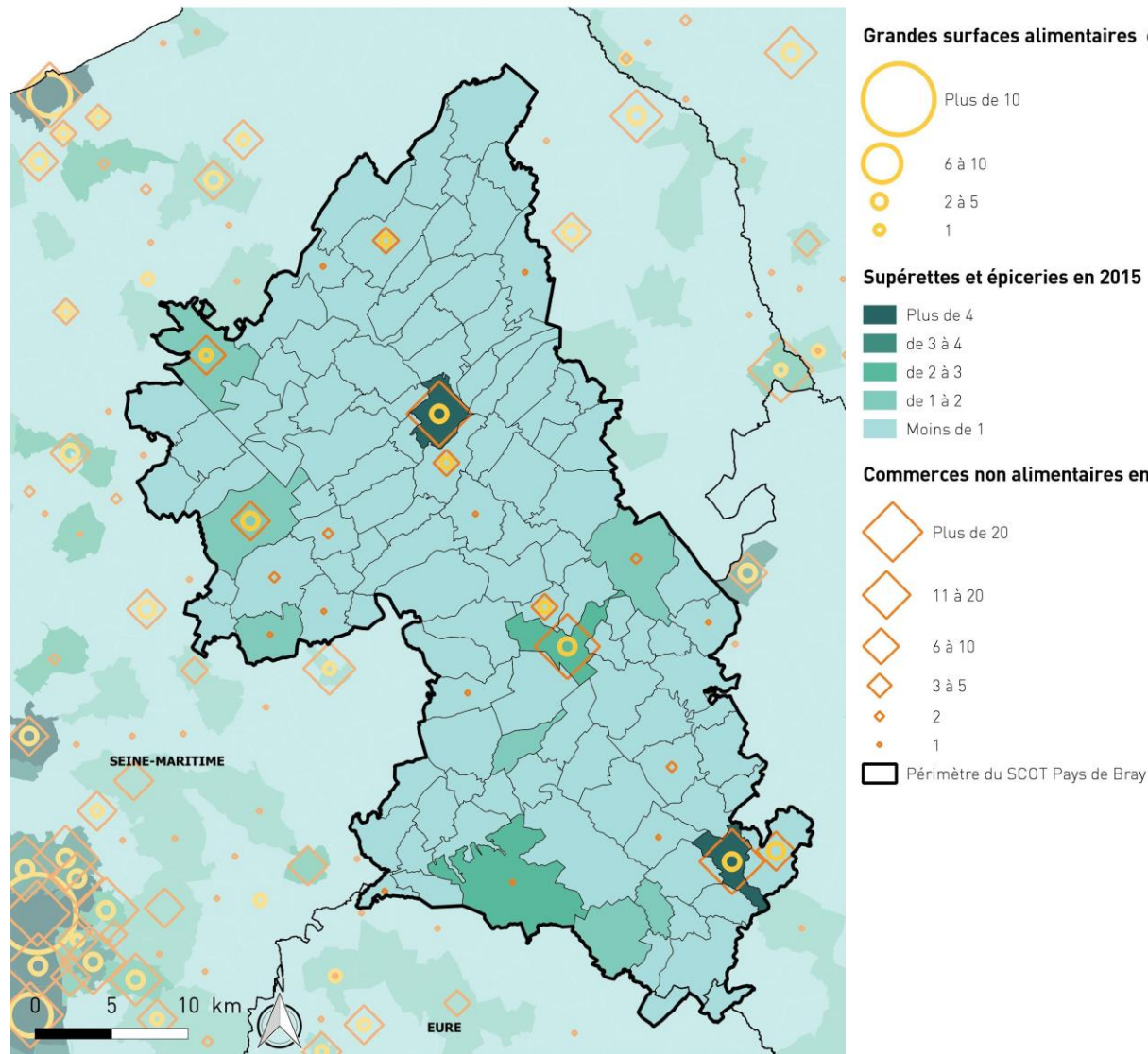
- Près de 80 % des locaux sont occupés par une activité commerciale (716),
- La vacance concerne 11,3 % de locaux,
- 9,2 % sont occupés par des activités non commerciales (artisans du bâtiment, activités médicales et paramédicales, associations...).

Une répartition des activités proche de la Métropole

- Le poids du commerce de détail est très supérieur au poids des services aux particuliers (34% contre 21%),
- Le poids du commerce de détail non alimentaire est supérieur au poids de l'alimentaire (20,5% contre 13,4%),
- Le territoire présente une faible tertiarisation de l'activité commerciale (banques, assurances, agences immobilières),
- Les principales différences par rapport aux échelons de référence concernent :
 - Une surreprésentation des activités de « bricolage-jardinage » et du secteur « auto-moto »,
 - Une sous-représentation de l'équipement de la personne et du secteur « café, hôtels, restaurants »,
- La CC de Londinières se distingue du reste du territoire du Pays de Bray en raison de la faiblesse de son offre (moins de 5% de l'offre totale du territoire).

J. UNE ORGANISATION COMMERCIALE TRÈS CONCENTRÉE PAR POLARITÉ

Polarités commerciales



Source : INSEE RP 2013

20 POLARITÉS COMMERCIALES CONCENTRÉES SUR 13 COMMUNES

- Le territoire dispose de niveaux d'offres disparates allant du pôle de proximité à des pôles majeurs,
- La majorité des polarités commerciales répondent aux besoins courants, quotidiens et hebdomadaires,
- Les principales polarités structurantes du territoire sont Neufchâtel en Bray, Saint-Saëns, Forges les Eaux et Gournay-en Bray / Ferrière-en-Bray.

1 - Londinières :

Polarité centre-bourg

2 - Les Grandes ventes :

Polarité centre-bourg

3 - Neufchâtel-en-Bray :

Polarité centre-ville

Polarité Danone

Polarité Leclerc

Polarité Sainte Radegonde

4 - Neuville-Ferrières :

Polarité Super U

5 - Bellencombre :

Polarité centre-bourg

6 - Saint-Saëns :

Polarité centre-bourg

Polarité des Aulnaies

7 - Gaillefontaine :

Polarité centre bourg

Polarité Mairie

8 - Serqueux :

Polarité Super U

9 - Forges-les-Eaux :

Polarité Casino

Polarité centre-ville

10 - Argueil :

Polarité centre-bourg

11 - La Feuillie :

Polarité Centre-bourg

12 - Gournay-en-Bray :

Polarité centre-ville

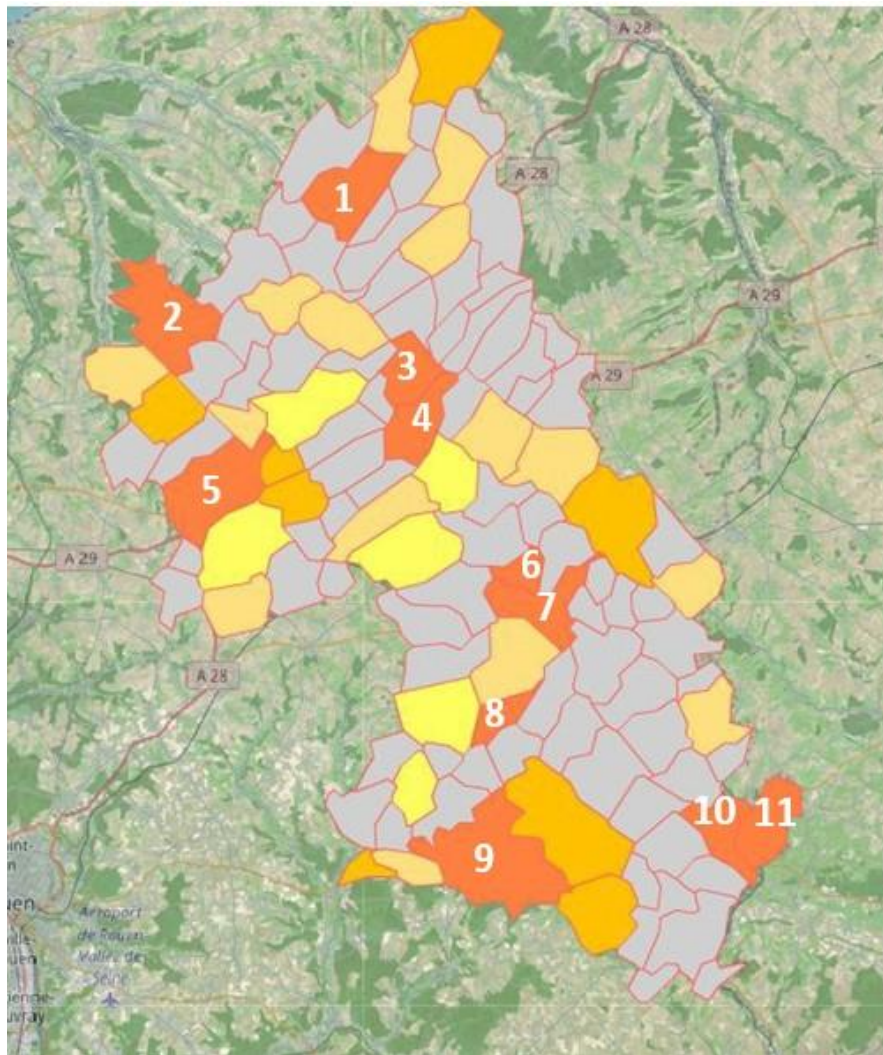
13 - Ferrières-en-Bray :

Polarité Simply Market

Polarité Super U

K. UNE DENSITÉ COMMERCIALE RÉVÉLATRICE D'UN TERRITOIRE RURAL

Densité commerciale par commune



- 1 – Londinières
- 2 – Les Grandes Ventes
- 3 – Neufchâtel-en-Bray
- 4 – Neuville-Ferrières
- 5 – Saint-Saëns
- 6 – Serqueux
- 7 – Forges-les-Eaux
- 8 – Argueil
- 9 – La Feuillie
- 10 – Gournay-en-Bray
- 11 – Ferrières-en-Bray

Source : l source CCI Rouen Métropole – Observatoire du Commerce Pays de Bray
- Etat des lieux de l'offre commerciale – juin 2017

Une densité commerciale correcte concentrée sur un petit nombre de communes

- Une densité commerciale qui atteint une moyenne de 117 activités commerciales pour 10 000 habitants
- 39 communes recensent a minima un commerce, parmi lesquelles 11 ont une densité supérieure à 100 activités commerciales pour 10 000 habitants.

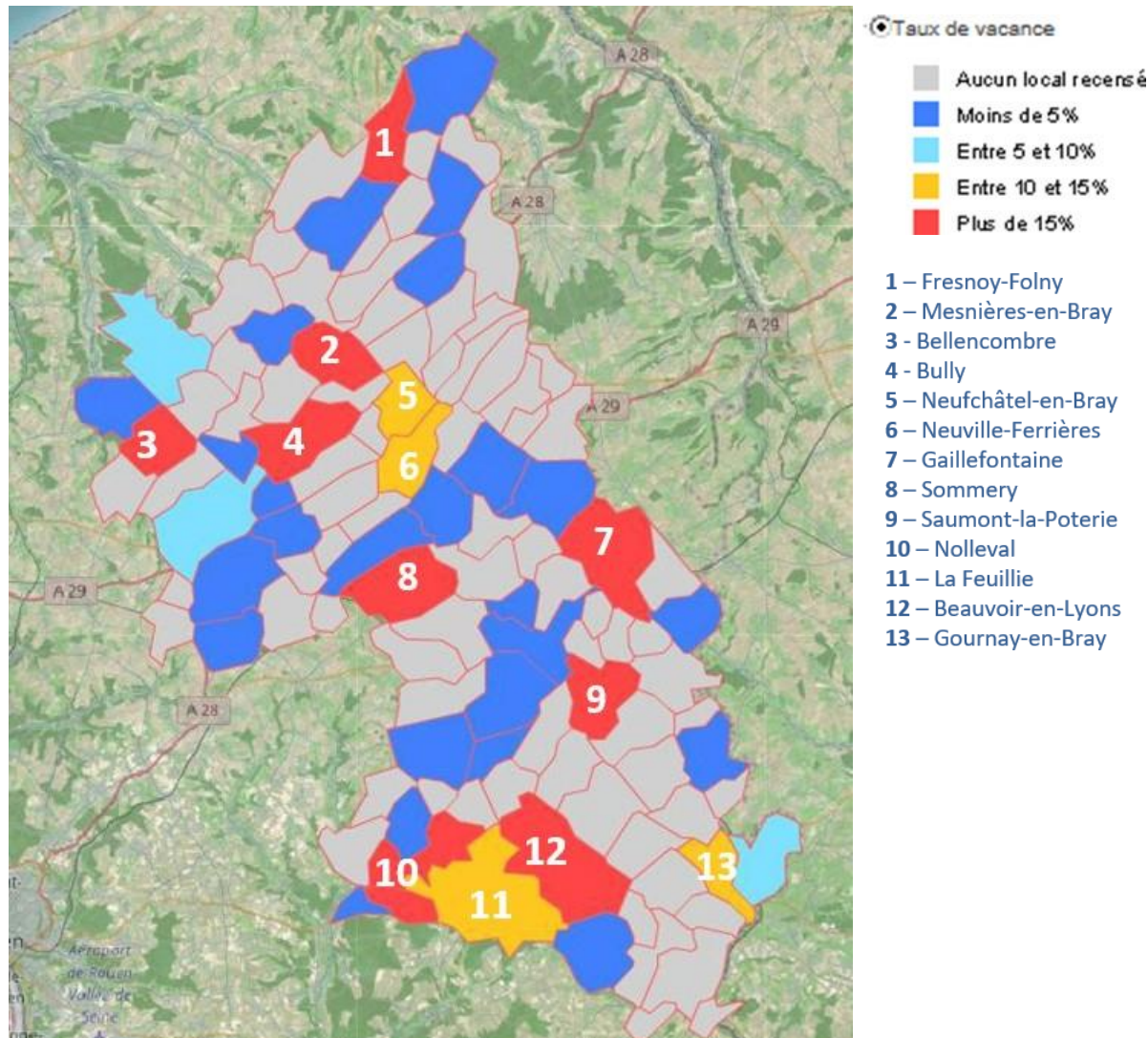
66 % du territoire sans aucune offre commerciale

- Les deux tiers des communes du territoire ne disposent d'aucune offre commerciale, soit 76 communes sur 115.
- Si l'on rajoute les communes ayant une densité commerciale inférieure à 50, soit très faible, 21 communes supplémentaires sont concernées, ce qui s'étend alors sur 84 % des communes du territoire.

Ces données illustrent les difficultés à maintenir les services dans les communes de moins de 1 000 habitants.

L. UN TAUX DE VACANCE DES LOCAUX ÉLEVÉ

Taux de vacance



Source : / source CCI Rouen Métropole – Observatoire du Commerce Pays de Bray - Etat des lieux de l'offre commerciale – juin 2017

Une disparité à prendre en compte

- Dans le Pays de Bray, le taux de vacance moyen des locaux commerciaux en 2017 est de 11,3 %, touchant 102 locaux sur 901.
- En comparaison, ce taux reste inférieur à celui de la Métropole rouennaise (11,8),
- Le taux de vacance le plus faible est celui de Forges-les-Eaux avec 4,5 %, suivi des Grandes Ventes 6,3 % et de Saint-Saëns 8,1%,
- Le taux de vacance de Neufchâtel-en-Bray et de Gournay-en-Bray est élevé avec respectivement 11% et 14%,
- 7 communes ont atteint un seuil critique avec un taux de vacance entre 17 % et 100 %. La commune de Gaillefontaine présente un taux important de 35%, soit 7 locaux sur les 20 que compte la commune. Pour les autres, cette vacance peut toucher l'unique commerce existant alors que l'on constate par ailleurs un accroissement de la population.

M. UN APPAREIL COMMERCIAL HETEROGENE

	Nombre et surfaces de vente en m ²							
	CC Bray Eawy		CC Londinières		CC 4 Rivières		Pays de Bray	
	Nb	Surface m ²	Nb	Surface m ²	Nb	Surface m ²	Nb	Surface m ²
Hypermarché (> 2 500 m ²)	2	7 114			3	8 178	5	15 292
Supermarché (400 - 2 500 m ²)	2	2 267	1	989	2	3 135	5	6 391
Maxidiscompteur	3	2 070	-	-	4	2 907	7	4977
Total GSA	7	11 451	1	989	9	14 220	17	26 660

	Densité en m ² pour 1 000 habitants					
	CC Bray Eawy	CC Londinières	CC 4 Rivières	Pays de Bray	Haute Normandie*	France*
Hypermarché (> 2 500 m ²)	278,5	0,0	269,4	249,8	178,9	176,6
Supermarché (400 - 2 500 m ²)	88,7	186,5	103,3	104,4	112,2	117,4
Maxidiscompteur	81,0	0,0	95,8	81,3	61,8	52,4

*Source : Panorama Trade Dimension « Le guide 2016 de la distribution »

Une disparité des densités commerciales selon le type de commerce

- Le territoire se caractérise par une densité commerciale en m² par habitant nettement supérieure à la moyenne nationale pour les grandes surfaces alimentaires de type « hypermarché » et « hard discount ». A l'inverse, celle-ci est légèrement inférieure pour les activités « supermarchés ».

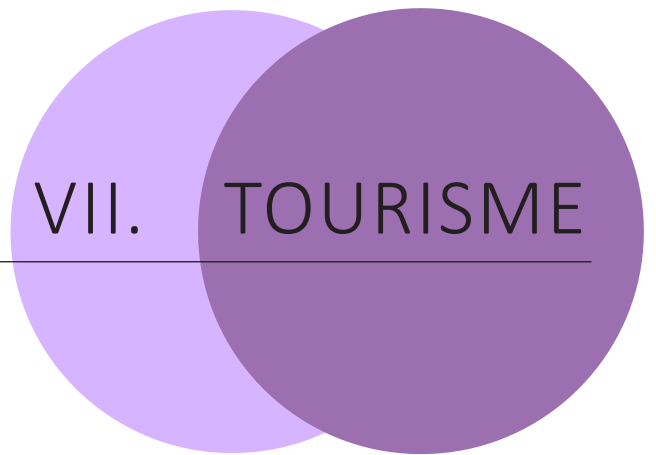


CONSTATS

- Un nombre total d'emploi d'environ 19 000 emplois avec 3 pôles économiques notables (Gournay-en-Bray/Ferrière-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray et Forges-les-Eaux/Serqueux) et des pôles secondaires,
- Une dynamique économique plutôt défavorable au tournant des années 2010 mais liée à un contexte économique général compliqué,
- Un indice de concentration de l'emploi en baisse, qui s'explique à la fois par une baisse des emplois et une progression des actifs : une tendance à la résidentialisation du territoire,
- Un territoire qui s'en sort mieux et qui attire les entreprises : la CC Bray-Eawy alors que l'activité économique sur la CC de Londinières est peu affirmée,
- Un profil économique orienté vers la sphère productive avec des secteurs agricoles, industriels et de la construction surreprésentés même si, comme au plan national et régional, l'économie brayonne connaît un mouvement de tertiarisation,
- 22 parcs d'activités pour une surface totale de 345 hectares,
- Un rythme moyen de commercialisation de 1,9 hectare (1,35 ha sur la CC Bray-Eawy, 0,53 ha sur la CC des quatre rivières et 0,48 ha sur la CC de Londinières),
- Actuellement, une bonne gamme de parcelles avec des surfaces disponibles de 12,5 ha et de 49 ha en projet mais un risque de pénurie sur le secteur de la CC de Londinières,
- 4 polarités commerciales : Neufchâtel-en-Bray, Gournay-en-Bray/Ferrières-en-Bray, Forges-les-Eaux et Saint-Saëns,
- De nombreuses communes sans commerce de proximité, une CC de Londinières peu pourvue en commerces.
- Une concentration des polarités commerciales sur deux des trois communautés de communes : au sud, les 4 Rivières et au centre, celle de Bray Eawy,
- Un taux de vacance dans les locaux commerciaux critique dans 7 communes.

ENJEUX

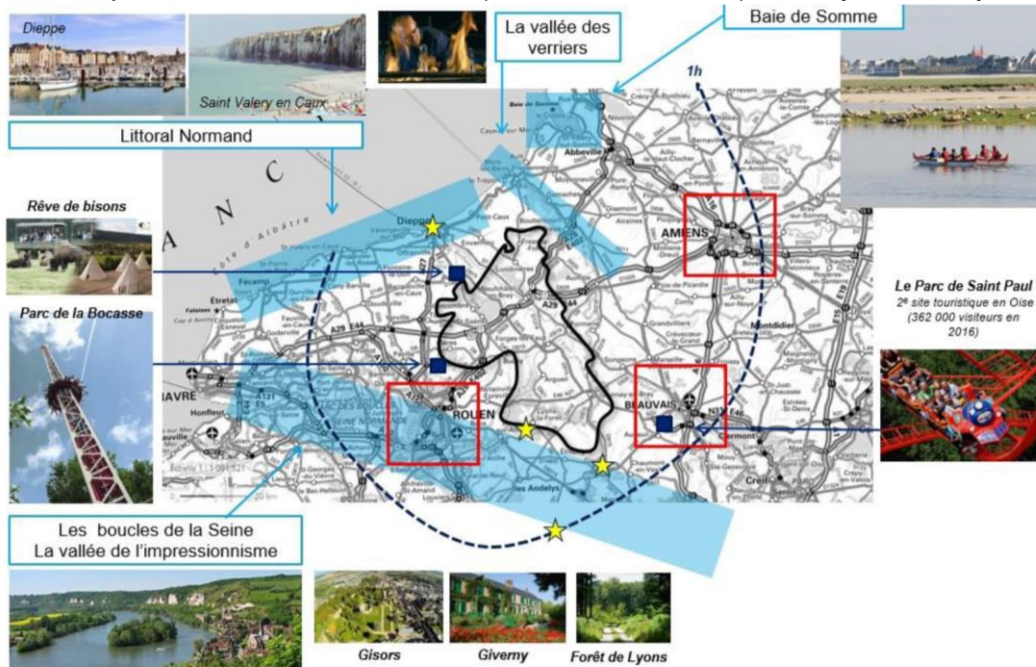
- Favoriser l'accueil de nouvelles activités économiques pour éviter l'écueil d'un territoire-dortoir,
- Mettre en oeuvre les projets de nouvelles zones d'activités économiques en fonction des stocks disponibles et des cibles économiques (logistique, industrie, artisanat...) et envisager la création d'une nouvelle zone économique sur la CC de Londinières,
- Qualibrer l'offre disponible en parcs d'activités en ciblant les sites stratégiques et en les dimensionnant par rapport aux besoins réels pour éviter le risque d'une sur-consommation foncière et l'écueil de parcs restant vides,
- Agir sur le dynamisme commercial des villes structurantes que sont Gournay-en-Bray et Neufchâtel-en-Bray pour qu'elles gardent leur rôle de pôle majeur, cette action devant être priorisée sur les centres-bourgs pour favoriser leur vitalité,
- Renforcer le tissu commercial dans la CC de la Londinières et travailler sur un maillage commercial plus équilibré au nord du territoire,
- Accompagner les bourgs qui enregistrent un accroissement de population dans la mise en place d'une offre de services de proximité,
- Favoriser le maintien et/ou développement de services de première nécessité sur certaines zones non couvertes,
- Valoriser et développer les pôles de centre-ville et centre-bourg, hors des pôles majeurs, de façon à limiter les déplacements,
- Qualifier les polarités commerciales à rayonnement intercommunal.



VII. TOURISME

CRTE – juillet 2021

Localisé aux portes de Paris, à la frontière entre Hauts de France et de la Normandie, le Pays de Bray est une destination très accessible depuis la capitale mais aussi depuis la Picardie ou le reste de la Normandie. De par son patrimoine riche et varié et ses paysages atypiques, le Pays de Bray est un territoire attractif, notamment d'un point de vue touristique et culturel. Localisé à la croisée de grands pôles résidentiels (Rouen, Beauvais, Amiens), de destinations touristiques fortes (littoral normand, boucles de la Seine / vallée de l'Impressionnisme, vallée des verriers ...) et de sites touristiques et de loisirs attractifs (Rêve de Bisons...), le Pays de Bray dispose d'atouts incontestés pour rayonner sur le paysage normand.



Le PETR, à travers sa mission de promotion du territoire, a réalisé, en 2017, une étude pour une meilleure promotion et structuration du territoire du Pays de Bray. Cette réflexion menée en concertation avec les élus du territoire, les prestataires touristiques, les offices du tourisme et les instances régionales et départementales, a permis de réaliser un diagnostic du territoire, définir un projet stratégique et un plan d'action décliné en trois axes :

- Axe 1 : Améliorer l'offre et valoriser les spécificités du territoire
- Axe 2 : Organiser la gouvernance touristique
- Axe 3 : Développer le marketing touristique

L'organisation touristique du Pays de Bray se compose de trois offices de tourisme, Bray Eawy (Neufchâtel-en-Bray), Forges-les-Eaux, les 4 Rivières (Gournay-en-Bray), du syndicat d'initiative de Londinières et du PETR. Ces structures n'ont pas les mêmes moyens (humains, financiers...), et les mêmes stratégies de développement touristique. Néanmoins, elles travaillent ensemble sur des actions de promotion ponctuelles (guide touristique, carte...), avec l'appui du PETR..

Aujourd'hui, les élus souhaitent renforcer les forces vives du territoire (offices de tourisme, PETR, prestataires touristiques, acteurs économiques, associations...) en mettant en place une structure unique de promotion touristique. A travers la mutualisation des ressources, des moyens humains et financiers et d'une stratégie touristique commune, cette nouvelle structure devra permettre la réalisation d'actions touristiques à l'échelle Pays de Bray, d'une communication globale permettant de rayonner au-delà des frontières administratives.

A. L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU DÉPARTEMENT, UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE

Chiffres Clés du tourisme en Seine-Maritime en 2015

9,6 millions

de nuitées françaises en Seine-Maritime

+1,4%

de nuitées dans l'hébergement marchand

+3%

de nuitées marchandes étrangères

+15,5%

de séjours français soit 3 millions : la Seine-Maritime est 22^e au classement des destinations françaises.

Principales clientèles étrangères (27% de la fréquentation totale de la Seine-Maritime) : Britanniques (23%), Néerlandais (16%), Allemands (16%), Belges (15%), Italiens (6%) et Américains (4%).

Part importante des courts séjours

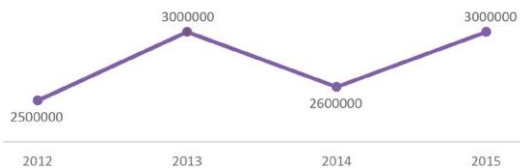
74,9%

Principales clientèles françaises

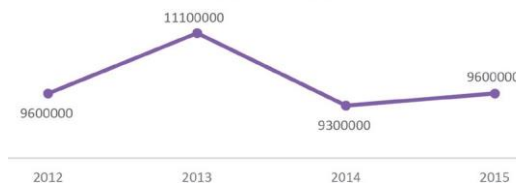
- Île-de-France (35% des séjours)
- Normandie (27%)
- Bretagne (8%)
- Nord-Pas-de-Calais (6%)
- Picardie (5%)
- Rhône-Alpes (4%)

Fréquentation marchande et non marchande française

Évolution des séjours passés en Seine-Maritime entre 2012 et 2015



Évolution des nuitées françaises entre 2012 et 2015



Thématiques des demandes au sein des offices de tourisme



Source : Observatoire départemental du tourisme en Seine-Maritime, Bilan 2015

L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME, UNE RÉELLE OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE

Selon l'Observatoire départemental de Seine-Maritime, le département a accueilli près de **3 millions de séjours touristiques en 2015**, pour environ 9,6 millions de nuitées. Ce chiffre est en augmentation puisqu'il a évolué de **15% entre 2014 et 2015**, plaçant la Seine-Maritime en **22^e place du classement des destinations touristiques françaises**.

Par ailleurs, cette augmentation s'accompagne de la progression :

- des dépenses touristiques au sein du département puisque le volume global a augmenté de **3 millions d'euros en deux ans**, pour un total de 554 millions d'euros en 2015
- de la dépense moyenne par touriste et par nuit, **s'élevant de 49€ en 2013 à 57€ en 2015** (soit 3€ euros au-dessus de la moyenne française)

Dans le détail, ce sont les secteurs de l'hébergement plein-air et des locations meublées qui profitent de ces tendances, avec des hausses respectives de **+18,5%** et **+0,9%** entre 2014 et 2015. En revanche, l'hébergement hôtelier est en baisse sur la période (-2,1%).

On note cependant une **réduction de la durée moyenne de séjour** entre 2012 et 2015, passant de 4 jours en moyenne à 3,2.

La clientèle du département est caractérisée par **73% de clients français** (principalement d'Île-de-France et de Normandie) et de **27% de clients étrangers** (principalement de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Allemagne et de Belgique).

Les principales thématiques des demandes réalisées au sein des offices de tourisme concernent **les visites découvertes et le tourisme culturel**.

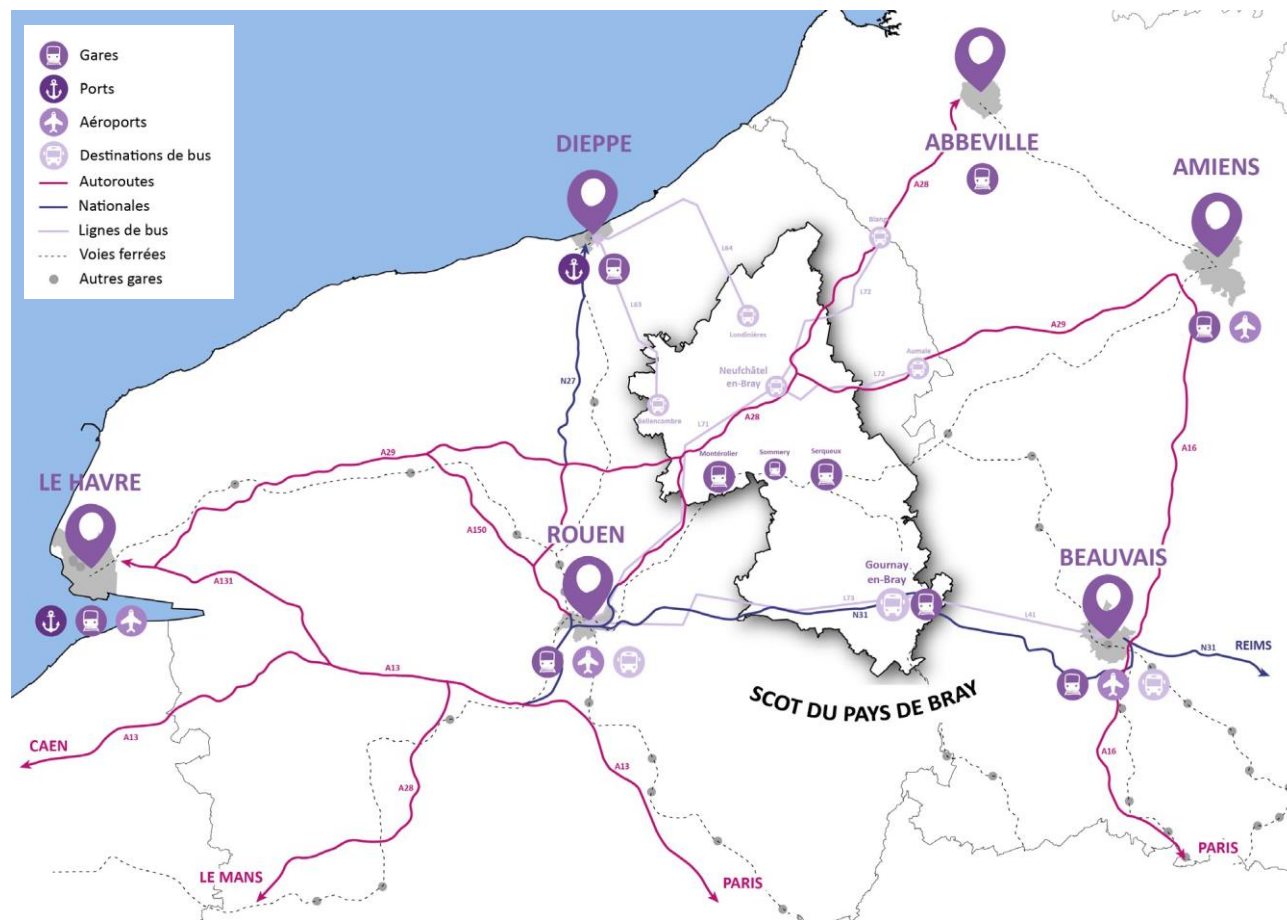
Le tourisme constitue donc un réel tenant de l'activité économique du département de la Seine-Maritime, qui tend vraisemblablement à se renforcer et **qui offre de réelles opportunités économiques au territoire du Pays de Bray**.

ENJEUX

- Profiter des tendances d'évolution des pratiques touristiques du département pour développer davantage le secteur touristique du territoire, afin des capter le flux de touristes potentiels, et notamment les activités plein-air et culturel.

B. UNE DESTINATION TOURISTIQUE À L'ACCESSIBILITÉ FAVORABLE

Venir en Pays de Bray



	Paris	Londres	Lille	Beauvais	Rouen	Le Havre	Caen	Amiens	Le Mans
à destination de Neufchâtel-en-Bray	2h20	5h	2h20	1h10	45 min	1h20	2h	50 min	2h50
à destination de Serqueux	2h30 1 cor.	5h 2 cor.	2h	1h30 1 cor.	40 min	2h40 1 cor.	2h40 1 cor.	1h	4h20 2 cor.

Source : Sncf.fr et googlemap.fr

UNE DESTINATION À L'ACCESSIBILITÉ FAVORABLE

En voiture :

- De Paris et Caen par l'A13
- D'Amiens, Reims et Lille par l'A29 puis l'A28
- D'Abbeville, Rouen, Bordeaux et Tours par l'A28
- Du Havre par l'A29
- De Dieppe par la RN27

En train/ bus TER :

- Ligne Paris Saint-Lazare - Rouen - Le Havre
- Ligne Paris Saint-Lazare - Gisors - Serqueux
- Ligne Paris Gare du Nord - Eu - Le Tréport
- Ligne Marseille- Lyon- Rouen- Le Havre (TGV)
- Ligne Lille- Amiens- Rouen
- Ligne Caen- Rouen

Par les Gares/haltes en Pays de Bray : Montérolier/Buchy (halte), Serqueux, Gournay-Ferrières (halte) et Sommery (halte)

En avion :

- Depuis l'aéroport Rouen Vallée de Seine
- Depuis l'aéroport Paris Beauvais Tillé
- Depuis l'aéroport Le Havre-Octeville
- Depuis l'aéroport Deauville-Saint-Gatien

En bus :

- De Bellencombre à Dieppe: ligne 63
- De Dieppe à Londinières: ligne 64
- De Neufchâtel-en-Bray à Rouen: ligne 71
- De Neufchâtel-en-Bray à Gamaches: ligne 72
- De Rouen à Gournay-en-Bray: ligne 73
- De Beauvais à Gournay-en-Bray: ligne 41

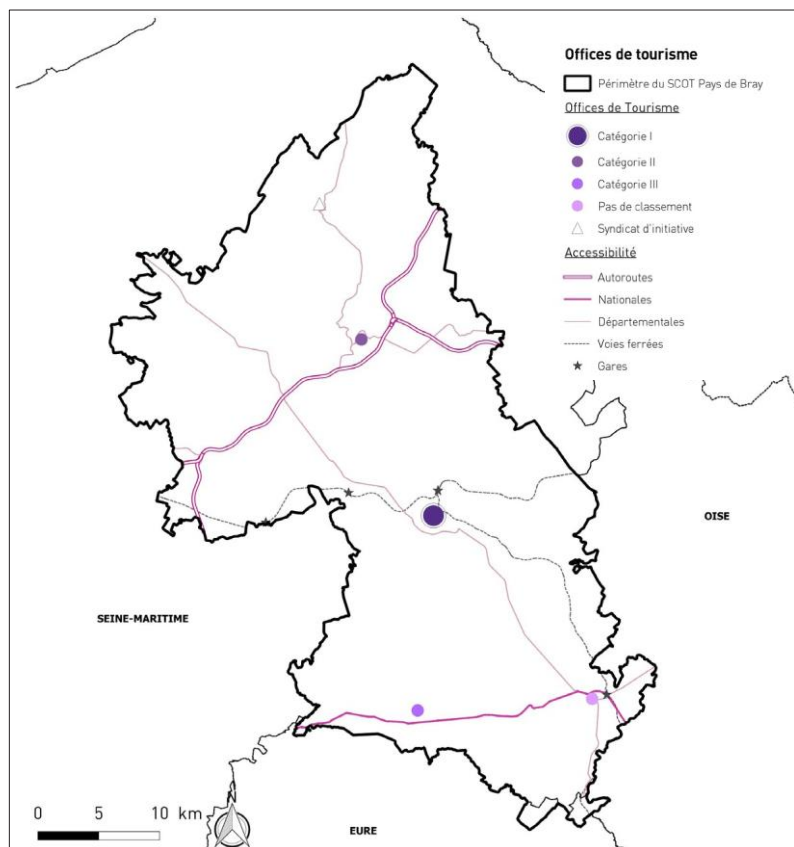
En bateau : Depuis le port Portsmouth au Havre et le port Newhaven à Dieppe

ENJEUX

- Renforcer l'accessibilité du territoire pour conforter son attractivité touristique

C. UNE INÉGALE RÉPARTITION DES OFFICES DE TOURISME SUR LE TERRITOIRE

Offices de tourisme et accessibilité



Offices de tourisme de Forges-les-Eaux et de Gournay-en-Bray



Source : Seine-maritime-tourisme.com

UNE INÉGALE RÉPARTITION DES OFFICES DE TOURISME SUR LE TERRITOIRE

Le territoire dispose de 5 établissements d'accueil et de renseignements liés au tourisme que sont :

- L'office de tourisme de Forges-les-Eaux, notifié Catégorie I
- L'office de tourisme du Pays Neufchâtelois, notifié Catégorie II
- L'office de tourisme des Monts et de l'Andelle, notifié Catégorie III
- L'office de tourisme de la communauté de communes des 4 Rivières, sans classement
- Le Syndicat d'initiative de la CC de Londinières

Ces établissements ont pour rôle la promotion des activités touristiques du territoire : visites, animations, randonnées...etc.

Le classement des offices de tourisme est une **démarche volontaire qui permet de renforcer la cohérence de la promotion touristique** au sein d'un territoire. Ce classement se décompose en trois catégories :

Catégorie I : Office qui déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale

Catégorie II : Office qui propose des services variés, développe une politique de promotion ciblée et dispose d'outils d'écoute et d'amélioration de la qualité des services rendus

Catégorie III : Office dotée d'une équipe essentiellement chargée des missions fondamentales relatives à l'accueil et à l'information touristique

On constate que le centre et le Sud du territoire sont bien desservi en matière d'offices de tourisme, ce qui n'est pas le cas du Nord du territoire, au sein de **la Communauté de Communes de Londinières qui ne dispose que d'un Syndicat d'initiative**. Ce constat, en corrélation avec le fort taux de résidences secondaires sur la CC de Londinières (13%), **revèle des pratiques touristiques différentes au sein même du territoire**.

Une étude touristique du PETR du Pays de Bray permettra un travail de mise en cohérence de l'ensemble des actions.

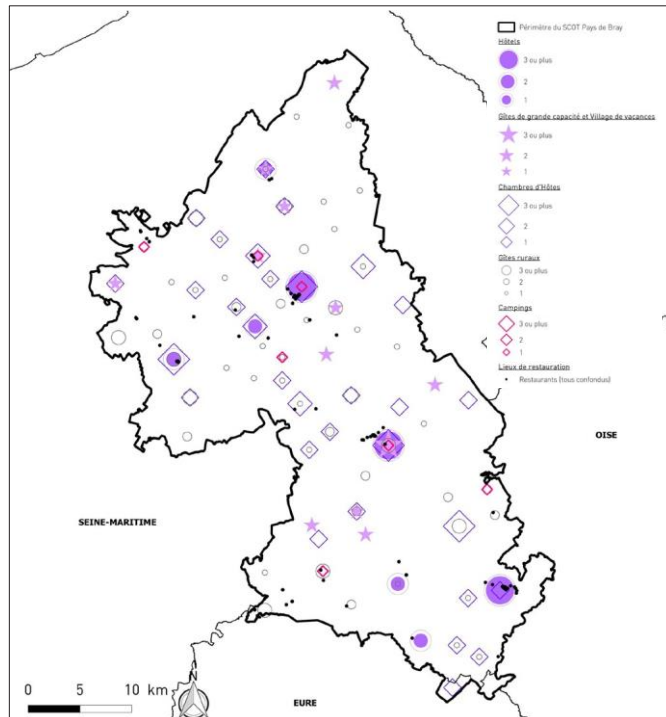
ENJEUX

- Favoriser le développement continu de la politique touristique du territoire en renforçant sa promotion, son organisation, sa cohérence et la complémentarité de ses services
- Renforcer l'accessibilité et la visibilité des offices de tourisme depuis les infrastructures routières structurantes

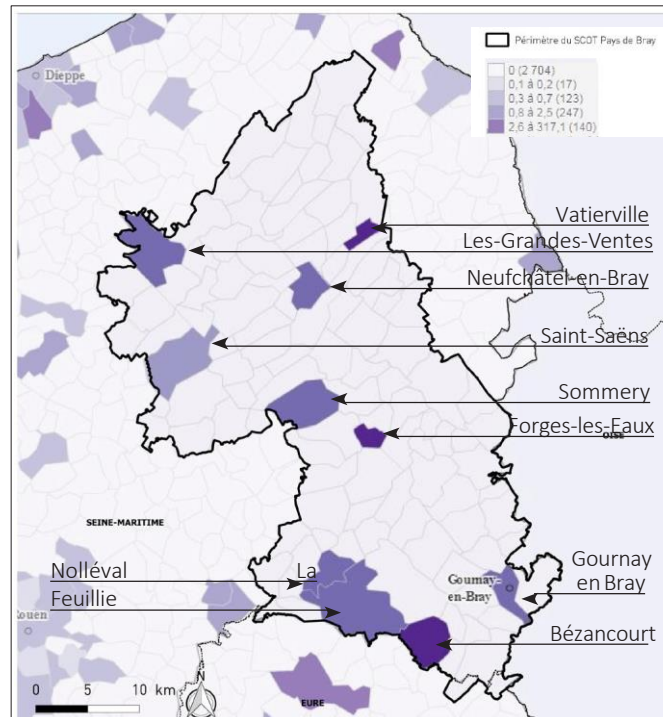
D. UNE OFFRE EN HÉBERGEMENT INSUFFISANTE ET DISPARATE

Hébergements touristiques et restauration en 2017

(Recensés au Guide touristique du Pays de Bray)



Taux d'équipements touristiques pour 1000 habitants en 2014



UNE OFFRE EN HÉBERGEMENT INSUFFISANTE ET DISPARATE

Selon le Guide touristique du Pays de Bray, le territoire comptabilise :

- 17 hôtels
- 14 gîtes de grande capacité et 1 village vacances
- 47 chambres d'hôtes
- 96 gîtes ruraux
- 7 campings
- environ 90 restaurants, tous types confondus

Les gîtes ruraux sont donc les structures d'accueil les plus nombreuses, puisqu'elles représentent près de **53%** des structures d'accueil d'hébergement touristique du territoire.

Par ailleurs, près de la moitié des gîtes ruraux et chambres d'hôtes du territoire sont labellisés **Gîtes de France**. Il s'agit d'un **Label reconnu pour les vacanciers, participant à l'attractivité du territoire**.

Le territoire compte **peu d'hôtels**, concentrés en grande majorité à Forges-les-Eaux, Neufchâtel-en-Bray et Gournay-en-Bray.

Nombre d'hébergements touristiques et restauration en 2017

	SCOT Pays de Bray	C.C. de Londinières	C.C. des Quatre Rivières	C.C. Bray Eawy
Hôtels	17	1	11	5
Gîtes de grande capacité ou Villages vacances	15	3	8	4
Gîtes ruraux	96	11	41	44
Chambre d'Hôtes	47	4	19	24
Campings	7	0	3	4
Restaurants	90	2	45	43

Principaux labels recensés sur le territoire



Source : Guide touristique du Pays de Bray et Sisternormandie.fr

Les campings se localisent majoritairement au centre du territoire, à **proximité de l'Avenue Verte**.

Les restaurants se concentrent à proximité des grandes polarités que sont Gournay-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Saint-Saëns.

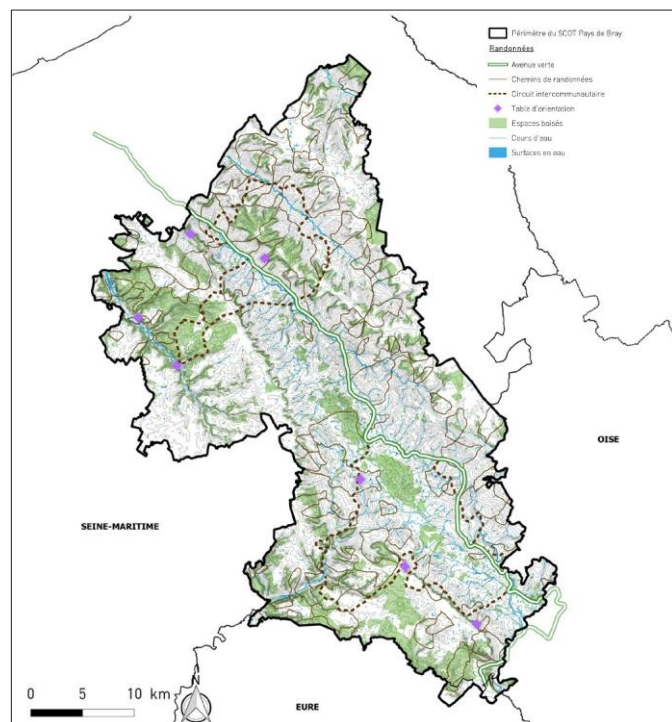
Globalement, en dehors des grandes polarités, le taux d'équipements touristiques est **très faible, voir nul pour 105 communes sur 115**. Le Nord du territoire est particulièrement concerné par ce constat.

ENJEUX

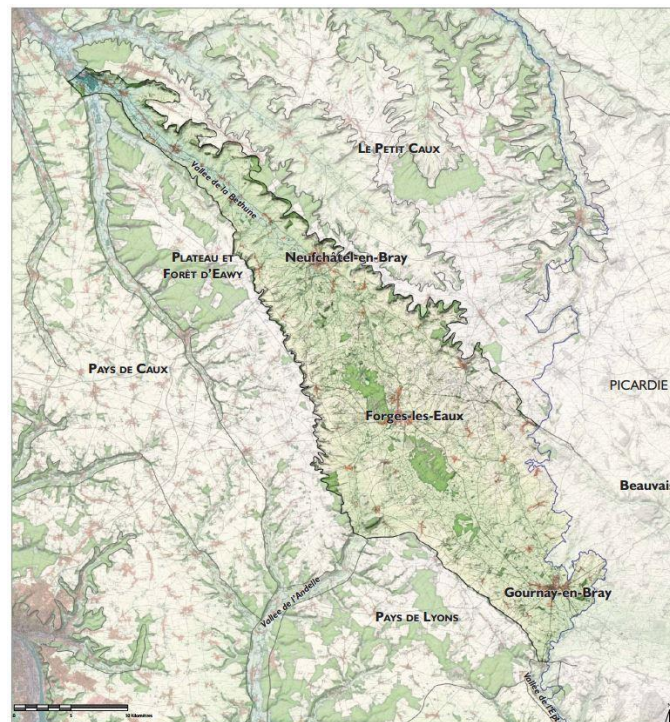
- Développer l'offre en hébergements touristiques encore trop peu présente sur le territoire, afin de capter les flux de touristes attirés par les grandes entités touristiques, comme l'Avenue Verte
- Diversifier l'offre en hébergement pour viser un public de touristes le plus large possible et mieux répartir leur localisation, pour éviter les effets de concentration et de compétitivité

E. UN TERRITOIRE RICHE DE SES PAYSAGES, OFFRANT DE NOMBREUSES RANDONNÉES

Route des Paysages et Randonnées sur le territoire



La Boutonnière du Pays de Bray



UN TERRITOIRE RICHE DE SES PAYSAGES, OFFRANT DE NOMBREUSES RANDONNÉES

Le territoire du Pays de Bray est caractérisé par l'**unité paysagère de la Boutonnière** (aux formations géologiques et géomorphologiques particulières), révélant une **identité paysagère remarquable très forte**. En découle un territoire au **relief varié**, au **réseau hydrologique très dense** et aux **grandes entités boisées** (s'étendant sur plus de 24 000 ha) que sont **les forêts d'Eawy, de Lyons, d'Eu ou encore le Bois de l'Epinay**.

Il est également marqué par la traversée de la **Route des Paysages**, ponctué par neuf sites (dont 7 sur le territoire) **aux larges panoramas** équipés de tables d'orientation (situées à La-Ferté-Saint-Samson, Bellencombres, Saint-Saëns, Mesnières-en-Bray, Beauvoir-en-Lyons, Ernemont-la-Villette, Osmoy-Saint-Valéry).

Ces paysages et ces grandes masses boisées sont en grande partie à l'origine de l'attractivité touristique du territoire et de la formation de nombreuses routes de randonnées, avec **plus de 1 000 km de circuits et 19 itinéraires balisés sur l'ensemble du territoire du SCOT**. On compte notamment :

L'Avenue Verte, circuit de randonnée de reconnaissance mondiale, reliant Londres à Paris

2 circuits intercommunautaires (dont 1 en projet) reliant Londinières à Saint-Saëns en passant par Neufchâtel-en-Bray, et Gournay-en-Bray à Forges-les-Eaux, en passant par La Feuillie.

La randonnée constitue ainsi aujourd'hui l'un des principaux axes de développement de l'activité touristique du territoire, avec notamment la mise en place du **Plan Brayon de la Randonnée** ayant pour objectif d'atteindre une certaine cohérence et qualité des prestations offertes.

ENJEUX

- Préserver la richesse paysagère du territoire, en limitant l'urbanisation des espaces naturels, en protégeant les espaces boisés, les zones humides, les cours d'eau et les espèces protégées.
- Trouver le juste équilibre entre le développement des circuits et équipements liés à la pratique de la randonnée (facteur d'attractivité touristique) et la préservation des milieux



Source : Guide touristique du Pays de Bray et Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isthme

TOURISME

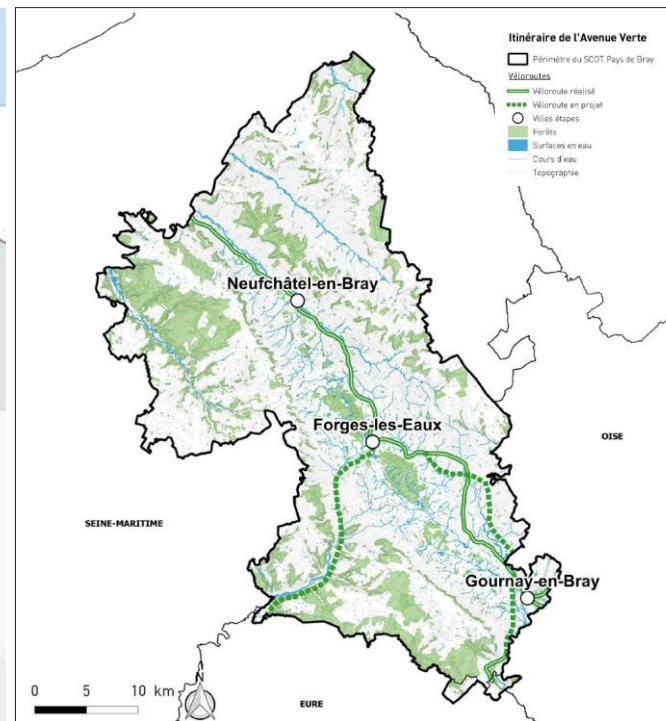
F. L'AVENUE VERTE, UN VÉRITABLE SUPPORT DE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

L'Avenue verte reliant Londres à Paris



Source : avenuevertelondonparis.com

Avenue verte - Pistes cyclables



L'AVENUE VERTE, UN VÉRITABLE SUPPORT DE L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

En matière de tourisme, le territoire du SCOT du Pays de Bray est également caractérisé par la **présence de l'Avenue Verte qui est une randonnée cyclable de plus de 400 kms reliant Londres à Paris**. Cette randonnée traverse le territoire du Nord-Ouest au Sud-Est, en passant par Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray.

C'est une véritable activité qui se développe autour de cet axe de randonnée cyclable très structurant, avec l'essor de nombreux opérateurs de toute l'Europe (17 en 2014 selon le département de la Seine-Maritime) proposant des séjours clés en mains de 8 jours pour faire l'itinéraire complet.

Des événements sont organisés tout au long de cet itinéraire qui connaît un véritable engouement depuis ces dernières années, tels que la nocturne de l'avenue qui attirait plus de 2000 participant en 2013, contre 1500 en 2012.

Cette "Avenue Verte" voit sa fréquentation augmenter avec 412 vélos par jour en juillet 2012 (+18% par rapport à 2011). Au vu de cet engouement, **deux autres trajets annexes sont en cours de projet, au départ de Forges-les-Eaux :**

- l'un comme itinéraire annexe uniquement dédié à un usage cyclable contrairement à la voie partagée actuelle reliant Forges-les-Eaux à Gournay-en-Bray,
- l'autre en direction de Lyons-la-Forêt.

Les retombées économiques de cette activité en plein essor n'ont pas encore été estimées, toutefois, à titre comparatif, l'itinéraire de la Loire à Vélo (800 km) génère annuellement 15 millions d'euros de retombées, soit 20 000€ du kilomètre et le Tour de Bourgogne génère annuellement quant à lui 50 000€ du kilomètre. **Cette activité représente donc un véritable atout pour l'économie locale.**

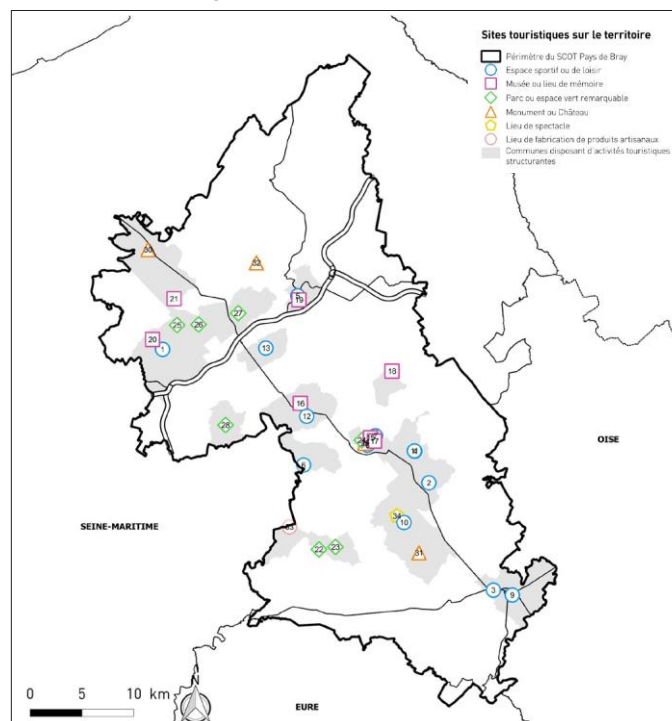
ENJEUX

- Favoriser et encadrer le développement des activités, équipements et services en lien direct avec la présence de l'Avenue Verte profitant à l'économie locale.
- Trouver le juste équilibre entre promotion touristique de cet itinéraire structurant et générateur de revenus pour le territoire, et préservation des milieux et sécurisation des routes partagées.



G. UNE IMPORTANTE VARIÉTÉ DE SITES TOURISTIQUES SUR LE TERRITOIRE

Les sites touristiques sur le territoire



UNE IMPORTANTE VARIÉTÉ DE SITES TOURISTIQUES SUR LE TERRITOIRE

L'offre touristique du territoire comprend **plus d'une trentaine de lieu d'intérêt intercommunal à vocation touristique**. Elle comprend près de :

- 14 lieux d'activités sportives ou ludiques diverses (dont le Casino de Forges-les-Eaux, le Golf de Saint-Saëns, l'Hippodrome de Mauquenchy ou encore le parc de labyrinthe Artmazia de Massy),
- 7 musées ou lieux de mémoire, notamment le Musée de la Résistance et de la déportation à Forges-les-Eaux ou le site du V1 du Val d'Ygot à Ardouval,
- Plusieurs parcs ou espaces verts remarquables, comme la forêt d'Eawy ou le Lac de l'Andelle à Forges-les-Eaux,
- Plusieurs monuments ou châteaux, comme le Domaine de Merval ou le Château de Mesnières-en-Bray.

Parmi les lieux de loisirs les plus fréquentés, on compte le **labyrinthe Artmazia** (12 149 visiteurs en 2012 contre 11 903 en 2010), le **château de Mesnières-en-Bray** (10 413 visiteurs en 2012 contre 7 797 en 2010) ou encore le **casino de Forges-les-Eaux**, station classée de tourisme.

Artmazia



Casino de Forges-les-Eaux



Château de Mesnières-en-Bray



Espace sportif ou de loisir

1. Golf de Sains-Saëns
2. Paintball de Saumont-la-Poterie
3. Piscine de Gournay-en-Bray
4. Le Haras des R de la Bellière
5. Piscine de Neufchâtel-en-Bray
6. Hippodrome de Mauquenchy
7. Base de Montgolfière à Forges-les-Eaux
8. Piscine de Forges-les-Eaux
9. Base de paramoteur à Ferrières-en-Bray
10. Base d'ULM à Hodeng-Hodenger
11. Base de Montgolfière à la Bellière
12. Mini-golf à Sommeville
13. Parc de labyrinthe Artmazia à Massy
14. Casino à Forges-les-Eaux

Musée ou lieu de mémoire

15. Musée de la Résistance et de la Déportation
16. Conservatoire de la Mémoire rurale à Sommeville
17. Musée desmaquettes hippomobiles à Forges-les-Eaux
18. Site archéologique du Glinet à Compainville
19. Musée Mathon Durand à Neufchâtel-en-Bray
20. Musée de la pomme et du cidre à Rosay
21. Site du V1 du Val Ygot à Ardouval

Parc ou espace vert remarquable

22. Parc Paysager à la Hallotière
23. Marais de Normanville au Mesnil-Lieubray
24. Lac de l'Andelle à Forges-les-Eaux

25. Forêt d'Eawy à Rosay
26. Jardin du Roi de Rome à Ventes-Saint-Rémy
27. Jardin d'Eawy à Bully
28. Jardin du Mesnil à Montérolier

Monument ou Château à visiter

29. Porte de Gisors à Forges-les-Eaux
30. Château de la Petite Heuze aux Grandes-Ventes
31. Domaine de Merval de Brémontier-Merval
32. Château de Mesnières-en-Bray

Autres lieux touristiques

33. Brasserie Northmaen à la Chapelle-St-Ouen
34. Vargas Show à Mésangueville



Musée de la Résistance et de la Déportation



Forêt d'Eawy



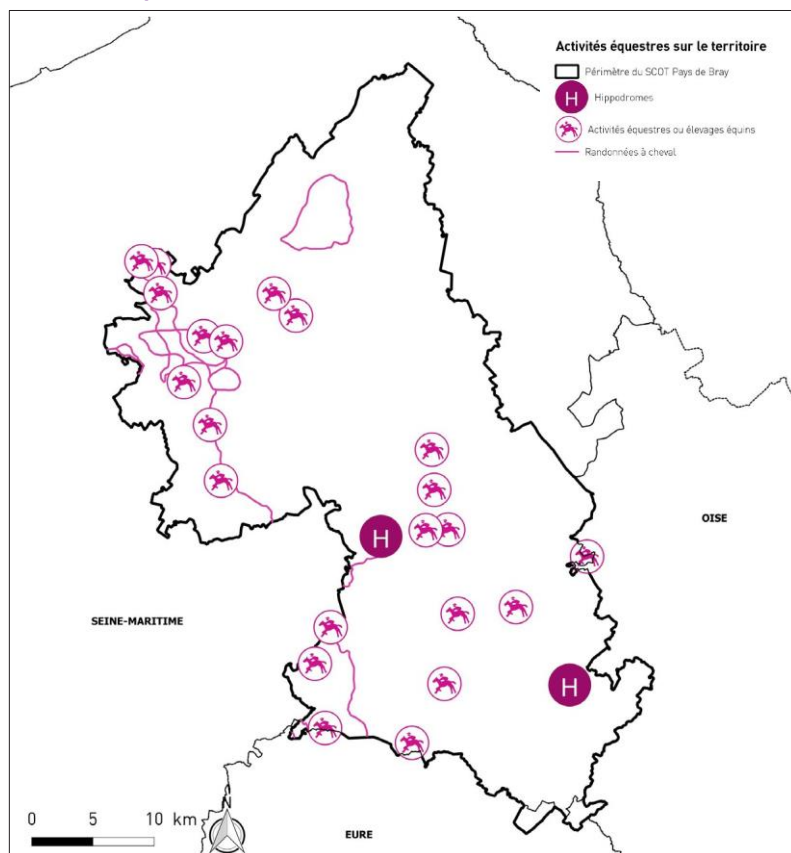
Hippodrome de Mauquenchy

ENJEUX

- Structurer davantage l'offre touristique existante sur le territoire en améliorant la visibilité des sites et leur accessibilité

H. UNE ACTIVITÉ ÉQUESTRE MARQUÉE SUR LE TERRITOIRE

Activités équestres sur le territoire



UNE ACTIVITÉ ÉQUESTRE MARQUÉE SUR LE TERRITOIRE

Ce territoire rural est profondément marqué par l'**activité agricole mais également équine**. En effet, on y recense un secteur équestre développé avec :

- **2 hippodromes** dont l'**Hippodrome très reconnu de Mauquenchy** (qui remplace l'Hippodrome des Bruyères à proximité de Rouen) et l'**Hippodrome de Gournay-en-Bray** (classé catégorie 3 et dont la tribune peut accueillir jusqu'à 200 personnes).
- Plus d'une **vingtaine de centres équestres**, poney-clubs, centres d'attelages, ou encore d'élevages équins.
- Plusieurs **parcours de randonnées équestres**, notamment à l'Ouest du territoire

On note néanmoins, que le Nord-Est du territoire est quasiment dépourvu de cette activité pourtant très ancrée sur l'ensemble du reste du territoire.

ENJEUX

- Permettre le maintien et le développement des activités équines structurantes sur le territoire, en lien direct avec l'attractivité touristique et résidentielle existante.
- Et notamment renforcer le maillage de l'offre de randonnées internes au territoire.

Hippodrome de Mauquenchy



Hippodrome de Gournay-en-Bray



Centre Equestre du Val Saint-Pierre



Ecuries de l'Orée

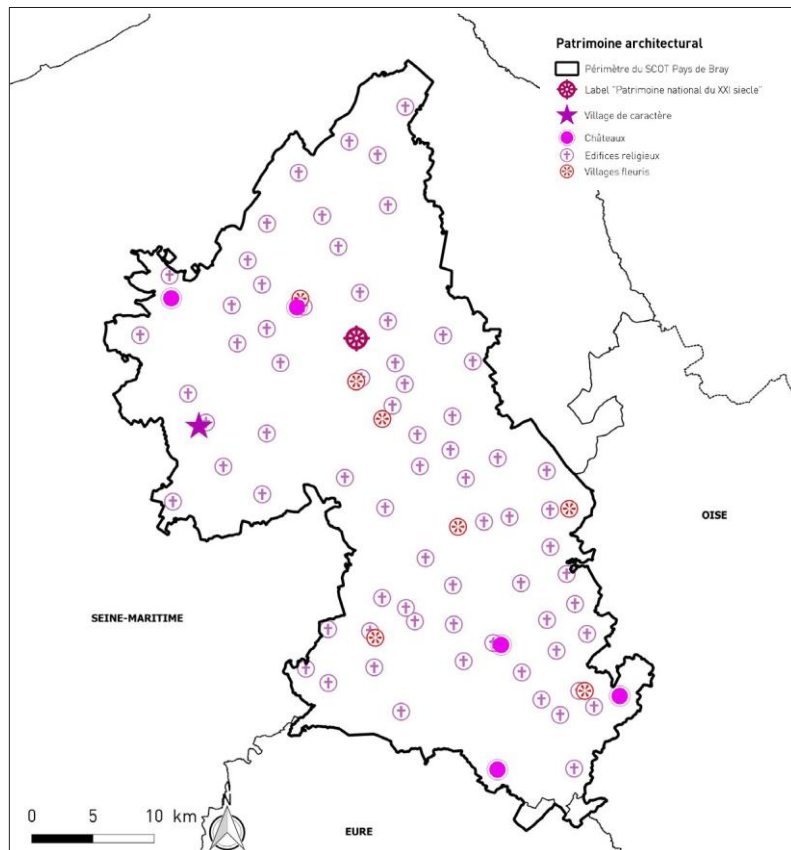


Jag Ranch



I. UN PATRIMOINE PEU MIS EN VALEUR DANS L'OFFRE TOURISTIQUE

Patrimoine architectural sur le territoire



UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL PEU MIS EN VALEUR DANS L'OFFRE TOURISTIQUE

Le territoire du SCOT du Pays de Bray dispose de **nombreux édifices à forte valeur patrimoniale**, comme :

- Plusieurs châteaux (Mesnières-en-Bray, Brémontier-Merval, de la Heuzé, du Landel, de la Folie, etc.), manoirs, monastères, demeures seigneuriales et mottes féodales
- de nombreux édifices religieux, notamment des Eglises, des Abbayes, des Chapelles, des Prieurés classés ou inscrits.
- des petits édifices patrimoniaux, comme de nombreuses maisons remarquables, moulins, puits, fours à pain, pigeonniers, colombiers, pressoirs ou verreries.
- plusieurs villages fleuris, une commune de caractère qu'est Saint-Saëns, et la commune de Neufchâtel-en-Bray labellisée « Patrimoine national du XXI siècle »

Malgré les qualités patrimoniales de ces édifices et l'opportunité qu'ils représentent en matière de renforcement de l'attractivité touristique, **le manque d'entretien et leur faible valorisation peuvent** (à divers degrés) **les mettre en péril**.

ENJEUX

- Favoriser une politique d'entretien et/ou de réhabilitation des bâtiments patrimoniaux en péril sur le territoire
- Valoriser ce patrimoine architectural au sein de l'offre touristique proposée

QUELQUES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE



Château de Mesnières-en-Bray



Château de Brémontier-Merval



Collégiale Saint-Hildevert



Collégiale St-Pierre de Neuf-Marché



Cinéma Kursaal à Gournay-en-Bray



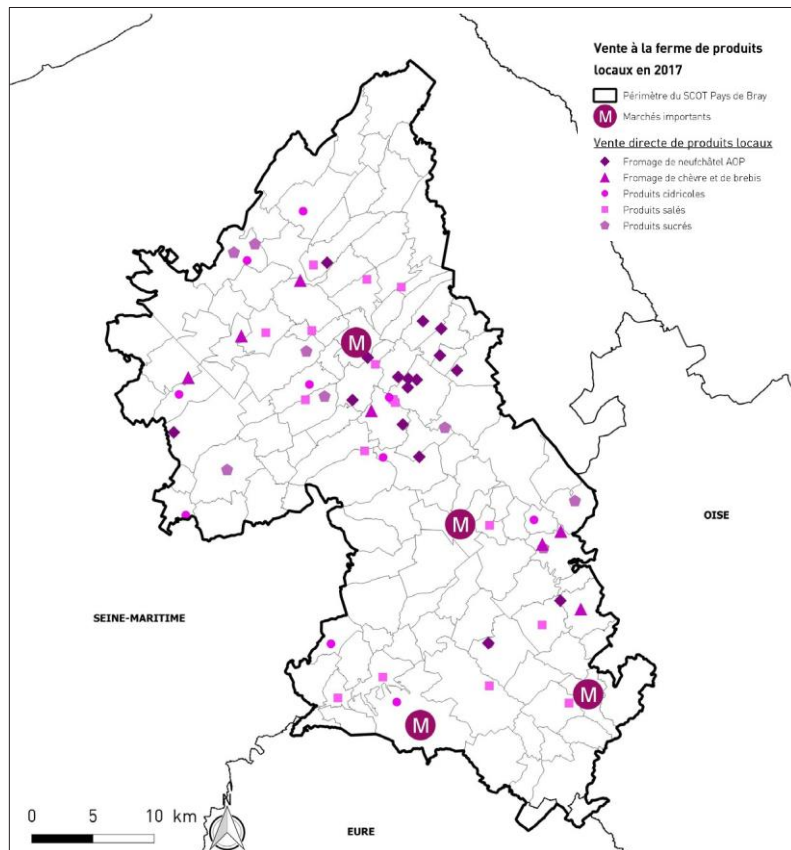
Chapelle de Beuvreuil à Dampierre-en-bray



Pigeonnier

J. UN TERROIR D'EXCEPTION RECONNU POUR SES PRODUITS LOCAUX

Vente à la ferme de produits locaux en 2017



UN TERROIR D'EXCEPTION RECONNU POUR SES PRODUITS LOCAUX, PARTICIPANT À L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

L'attractivité touristique du territoire du SCOT du Pays de Bray profite également de la promotion de produits locaux nationalement reconnus, mis en valeur par une **Appellation d'Origine Contrôlée et/ou Protégée**. Il s'agit notamment du **fromage de Neufchâtel**, du **Pommeau de Normandie** ou encore du **Calvados**.

De nombreuses fermes locales proposent des **activités de visite d'exploitation et de production**, très souvent alliées à des ventes en direct de ces produits reconnus, mais aussi de **produits cidricoles, de miel ou de confiture**.

Le terroir culinaire (issu de la production laitière et des vergers de pommiers et de poiriers) du territoire participe donc à son attractivité, et constitue **un tenant du développement des randonnées touristiques et d'itinéraires gastronomiques** au sein du Pays de Bray, et plus globalement de la Normandie.

Le territoire dispose également de **marchés structurants et reconnus**, notamment à Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray, comme le **Marché de Gournay**, autrefois appelé "Capitale du Beurre", qui est une vraie institution depuis 1380.

ENJEUX

- Favoriser le développement des activités touristiques au sein des exploitations locales, renforçant l'attractivité touristique et l'économie locale
- Renforcer les filières de production locale et l'organisation des ventes en direct dans un maillage structuré sur l'ensemble du territoire.



CONSTATS

Un territoire localisé dans une **région très touristique** et à l'interface entre la Normandie, les Hauts-de-France et l'Île-de-France. Qui dispose d'une **accessibilité très favorable avec l'A13 et l'A28**, et de la proximité des infrastructures de transport de **Beauvais, Rouen, Dieppe, Amiens et Abbeville**. Ce territoire est marqué par :

- Une **offre d'offices de tourisme relativement restreinte** et concentrée dans les polarités urbaines, et une **offre touristique peu structurée** à l'échelle du territoire.
- Un **fort déficit en hébergement** qui représente un véritable handicap au développement de l'économie touristique
- Des **atouts paysagers singuliers**, notamment avec l'unité paysagère de la Bouttonnière, un réseau hydrologique très dense et de grandes entités boisées (comme la forêt d'Eawy ou le Bois de l'Epinay), qui sont malgré tout **impactés par une urbanisation progressive** du territoire.
- Une **offre de circuit de randonnées étoffée**, avec l'**Avenue Verte**, plus de 1 000 km de circuits et près de 19 itinéraires balisés réparti sur l'ensemble du territoire. Le secteur de la randonnée est donc largement développé sur le territoire et représente un fort enjeu de développement touristique.
- Une **multitude de sites touristiques**, certains d'envergure régionale, relativement variés au sein du territoire mais réparti de manière inégale, notamment **un Nord-Est du territoire qui ne dispose quasiment d'aucun équipement touristique**.
- Un **patrimoine architectural mal entretenu et peu mis en valeur**, malgré sa richesse et ses qualités importantes.
- Une **activité équestre particulièrement développée sur le territoire**, avec deux hippodromes reconnus notamment l'**Hippodrome de Mauquenchy**, et une vingtaine d'autres activités équestres réparties sur tout l'Ouest du territoire.
- Un **terroir d'exception reconnu pour ses produits locaux de renommée internationale**, qui participe au **tourisme gastronomique et à l'image de marque** de la région.

ENJEUX

Structurer et organiser davantage l'offre touristique présente au sein du territoire, en créant une **structure intercommunale de gestion et de promotion du tourisme**. Poursuivre des logiques de diversification et de complémentarité dans le développement du tourisme brayon.

Développer une **politique de maintien des voyageurs sur ce territoire**, qui reste un territoire de passage, notamment en développant l'accessibilité et la promotion des offices de tourisme et des activités touristiques structurantes.

- **Développer et diversifier l'offre en hébergements touristiques** (auberges, gîtes, camping,...) et les services/équipements qui y sont liés, pour toucher un public plus large et capter davantage les flux touristiques
- **Préserver et entretenir le patrimoine architectural mal entretenu** malgré ses qualités patrimoniales importantes, et **le valoriser comme un véritable tenant de l'offre touristique** du territoire.
- **Préserver autant que possible la richesse des paysages et de l'environnement naturel** du territoire (réseau hydraulique, espaces boisés, topographie...) et les utiliser comme vecteurs d'attractivité (sport aquatique, parcours aventure, sortie faune / flore...)
- Trouver le juste équilibre entre **renforcement de l'attractivité du territoire** et **préservation des milieux naturels et du cadre bâti traditionnel** qui se rarifie, notamment en limitant l'urbanisation.
- **Profiter de la présence de l'Avenue Verte pour développer le tourisme brayon**, comme élément structurant de l'offre touristique, et notamment les circuits de randonnées et les activités qui y sont liées (accueil vélo, hébergements, restauration,...). **Conforter et surtout sécuriser les itinéraires de randonnées**, dont une partie est en voie partagée avec des automobilistes. Développer des circuits alternatifs éloignés de la circulation automobile et au plus proche des éléments naturels patrimoniaux.
- **Permettre le développement de la filière équine** sur le territoire et renforcer le maillage des randonnées équestres dans l'offre touristique.
- **Favoriser le développement des activités touristiques liées aux exploitations locales** (visites de ferme, production locale...) et renforcer les filières de production/distribution à l'échelle du territoire.

VIII. LE DIAGNOSTIC AGRICOLE



La Chambre d'Agriculture a établi le diagnostic agricole à partir des différentes sources d'information suivantes :

- *les Recensements Généraux de l'Agriculture (RGA) de 2000 et 2010 des anciens cantons d'ARGUEIL, de BELLENCOMBRE, de FORGES-LES-EAUX, de GOURNAY-EN-BRAY, de LONDINIÈRES, du PAYS NEUFCHÂTELOIS et de SAINT-SAËNS-PORTE DE BRAY représentatifs de la zone d'étude. En effet, dans un contexte très récent de réorganisation territoriale, les données du RGA à l'échelle des anciens cantons demeurent les seuls chiffres statistiques officiels disponibles en matière d'agriculture, sur un périmètre relativement proche de celui nouvellement dessiné pour le Pays de Bray par la réforme des intercommunalités (les données du RGA à l'échelle des anciens cantons permettent de couvrir 98 % du territoire du futur SCoT en analysant les données disponibles sur 113 des 116 communes que compte le PETR du Pays de Bray) ;*
- *les Relevés Parcelaires Graphiques des campagnes de 2011, 2013 et 2015 de la Politique Agricole Commune ;*
- *les données cartographiques suivantes : IGN (Scan 25 et Orthophotoplan), potentialités agronomiques, zonages environnementaux (DREAL, BRGM, ARS) ;*
- *les données internes à la Chambre d'agriculture ;*
- *les discussions et travaux menés lors des réunions de concertation avec les élus locaux et les agriculteurs, afin de dresser le portrait agricole le plus fiable et complet possible, en palliant le manque de données statistiques officielles disponibles depuis 2010 ;*
- *les travaux du SMAD du Pays de Bray, transformé en PETR du Pays de Bray, qui a réalisé un diagnostic de territoire dans le cadre de l'actualisation de la Charte du Pays de Bray en 2014.*

B. L'AGRICULTURE : UNE ACTIVITE IMPORTANTE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE BRAY

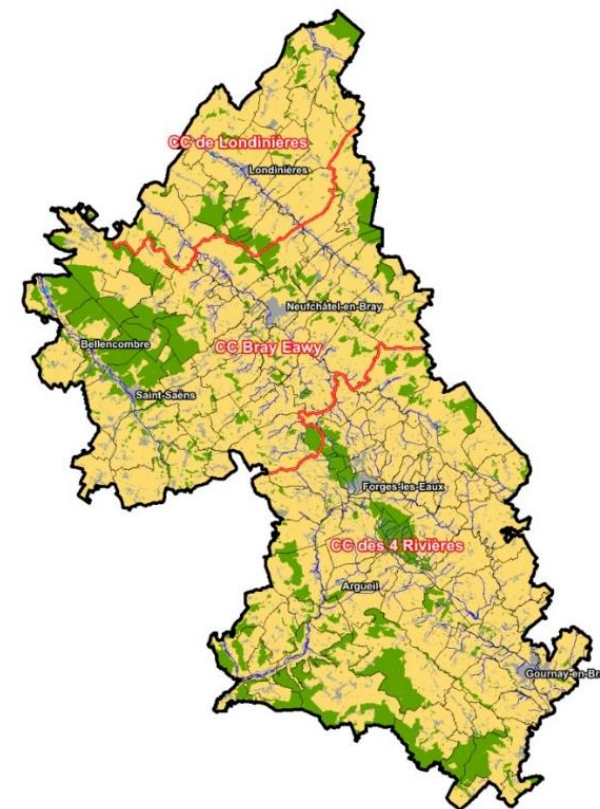
74,83 % de la surface totale du territoire est occupée par des terres agricoles, soit 97 274 ha

Ces surfaces prennent en compte les surfaces déclarées à la Politique Agricole Communes (PAC) soit 86 % de la surface du territoire en 2013 ; ainsi que les surfaces agricoles non déclarées telles que les prairies mises en valeur par des activités de loisirs, des activités équestres, maraichères, les espaces en mutation, etc. soit 14 % de la surface totale du territoire.

La proportion de surfaces agricoles sur le Pays de Bray est plus importante qu'à l'échelle de la Haute-Normandie et de la Seine-Maritime.

Ce territoire a un caractère très agricole.

OCCUPATION DU SOL



Les forêts couvrent 18,6 % du territoire

L'espace boisé brayon est important, il s'étend sur 24 199 ha de forêt soit sur 18,6 % du territoire. La proportion d'espaces boisés et milieux semi-naturels du Pays de Bray est relativement similaire à celle de la Haute-Normandie (19,4 %). A l'échelle cantonale, ce sont les secteurs de Bellencombre (42,38 %) et d'Argueil (28,58 %) qui sont les plus boisés. Les étendues forestières sont majoritairement localisées sur les zones de plateau : plateau de la forêt d'Eu, plateau de l'Aliermont, plateau d'Eawy, plateau de la forêt de Lyons.

Il s'agit principalement :

- d'une partie de la forêt d'Eawy (5 450 ha sur 6 550 ha de superficie totale) ;
- d'une partie de la forêt de Lyons (4 650 ha sur 10 700 ha de superficie totale) ;
- d'une partie de la forêt d'Eu (900 ha sur 9 300 ha de superficie totale).

Les petits reliefs de la Boutonnière du Pays de Bray accueillent également de nombreux bois.

B. L'AGRICULTURE : UNE ACTIVITE IMPORTANTE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE BRAY

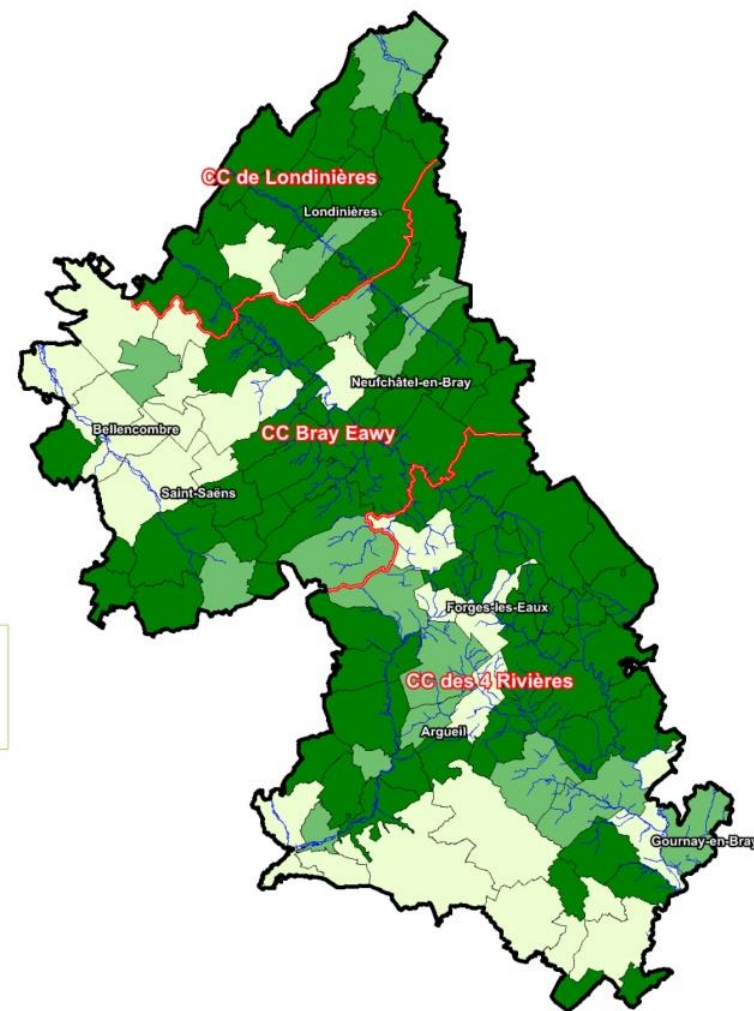
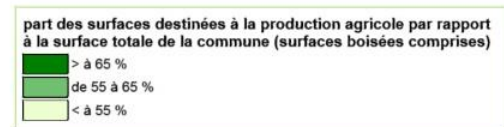
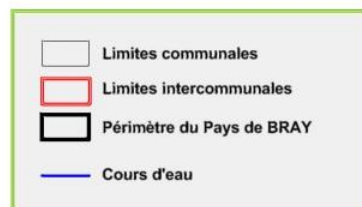
PART DE LA SURFACE COMMUNALE DESTINÉE À LA PRODUCTION AGRICOLE

La carte ci-contre présente la part de surface agricole par commune sur le territoire. A l'échelle du Pays de Bray, la Surface Agricole Utile est variable en fonction des communes.

La grande majorité des communes brayonnes a une part de la SAU supérieure à la moyenne départementale (65 %). Dans certaines communes la SAU tient une moindre importance (< 65 %) et 27 communes sur les 116 qui composent le Pays de Bray comptent moins de 55 % de leur surface consacrée à l'activité agricole.

Parmi ces communes, se retrouvent les trois pôles urbains du territoire que sont Neufchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray. Sinon, il s'agit principalement des communes sur lesquelles sont situés les principaux boisements du territoire (forêt d'Eawy, forêt de Lyons, forêt d'Eu) ou/et des vallées humides.

Depuis 2013, certaines communes ont pu perdre ou gagner des surfaces agricoles déclarées à la PAC. Les pertes de surfaces sont dues aux aménagements donc une perte de vocation agricole des terrains. Les gains de surfaces sont la conséquence d'une déclaration à la PAC de terrains qui étaient déjà agricoles mais ne faisaient pas l'objet de déclaration (majoritairement le cas des terrains en maraichage et en arboriculture, dont les exploitants ne réalisaient pas de déclaration PAC avant 2015).



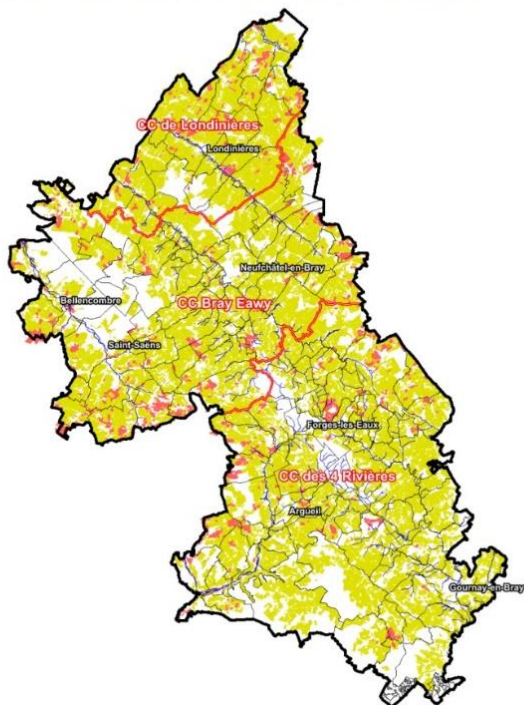
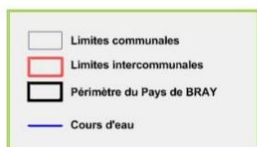
C. ORGANISATION, VALORISATION DES TERRES AGRICOLES ET MODE DE FAIRE-VALOIR

1 420 exploitations valorisent les terres agricoles du Pays de Bray

En 2013, d'après les déclarations PAC, 1 420 exploitations valorisent les terres du Pays de Bray. La surface moyenne des exploitations est de 93 hectares (au-dessus de la moyenne départementale de 81 ha, d'après le RPG, reprenant les déclarations PAC).

La SAU moyenne des exploitations communales varie de 0 ha à 200 ha sur le territoire du Pays de Bray. Le nombre moyen d'exploitations par commune est de 9. Seule une commune du Pays de Bray n'abrite pas de siège d'exploitation agricole (Croisy-sur-Andelle dont le territoire est fortement occupé par des boisements et des infrastructures routières). Toutes les autres communes abritent au moins un siège d'exploitation agricole. 35 communes en comptent plus de 10 (30 % des communes du Pays de Bray). 6 communes comptent 20 exploitations ou plus (5 % des communes). Il s'agit de Beauvoir-en-Lyons (25 sites), Dampierre-en-Bray (22 sites), La Feuillie et Nesle-Hodeng (21 sites) ainsi que La Ferté-Saint-Samson et Gaillefontaine (20 sites).

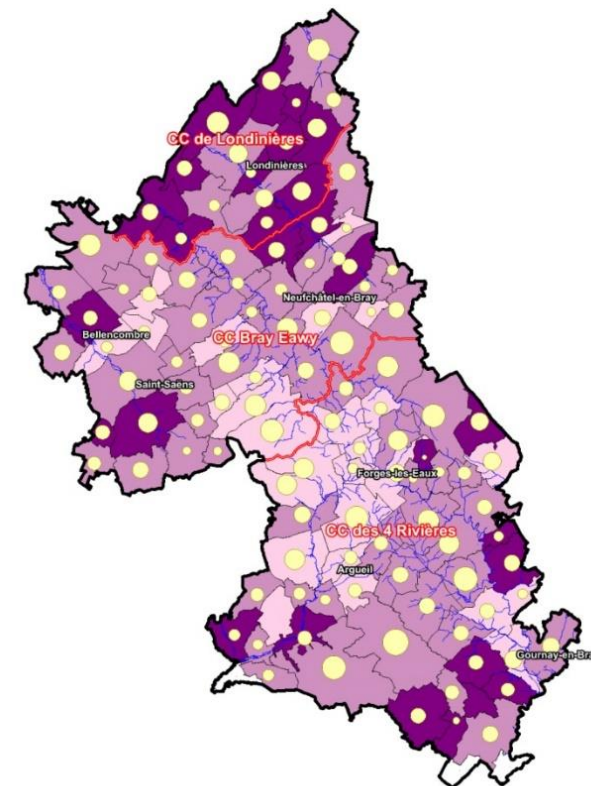
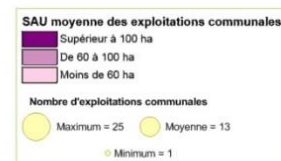
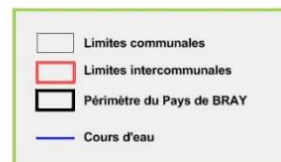
SAU EXPLOITÉE PAR DES EXPLOITANTS DONT LE SIÈGE EST SITUÉ À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE



SAU des exploitants dont le siège d'exploitation se situe hors du périmètre de la zone d'étude.

SAU des exploitants dont le siège d'exploitation se situe dans le périmètre de la zone d'étude.
(Cette surface représente 91,8 % de la SAU totale déclarée sur la zone)

SURFACE MOYENNE ET NOMBRE D'EXPLOITATIONS PAR COMMUNE



1129 exploitations ont leur siège sur le territoire du Pays de Bray

4 agriculteurs sur 5 valorisant des parcelles agricoles sur le territoire du Pays de Bray (80 %) ont leur siège d'exploitation dans une commune du Pays de Bray. Ces exploitations valorisent 92 % de la surface agricole du territoire. Les autres exploitants viennent de 131 communes du département, plus ou moins proches et valorisent 8 % de la surface agricole du territoire ce qui peut impliquer des déplacements et circulations agricoles importants.

C. ORGANISATION, VALORISATION DES TERRES AGRICOLES ET MODE DE FAIRE-VALOIR

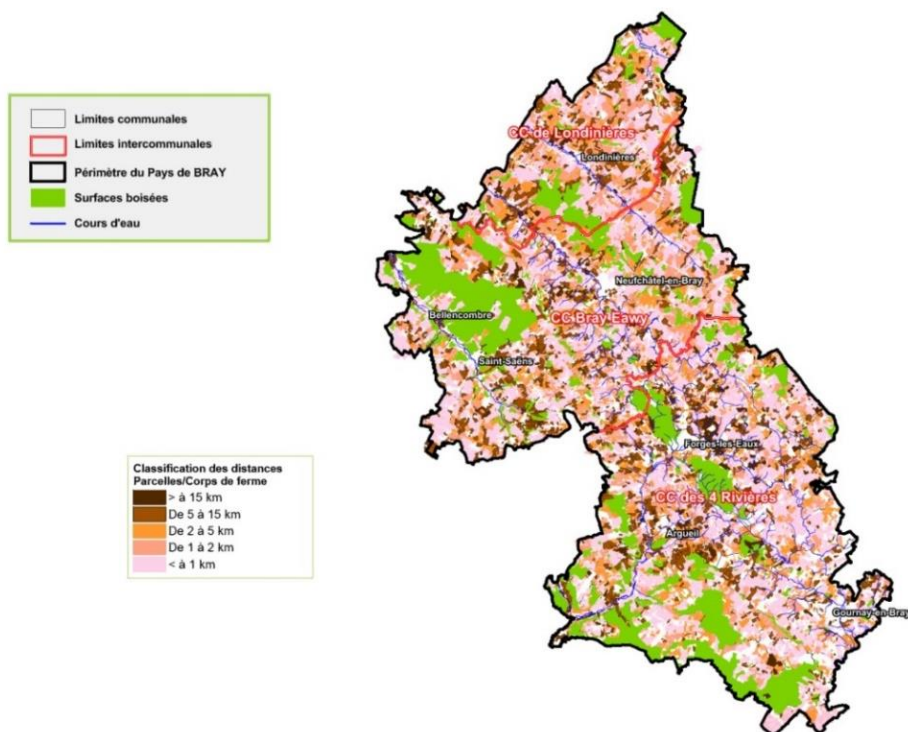
Un parcellaire structuré d'îlots de 8 ha en moyenne et regroupé autour des corps de ferme

La taille moyenne des îlots d'exploitation est de 8 hectares sur l'ensemble du territoire avec de fortes disparités en fonction des communes et des exploitations.

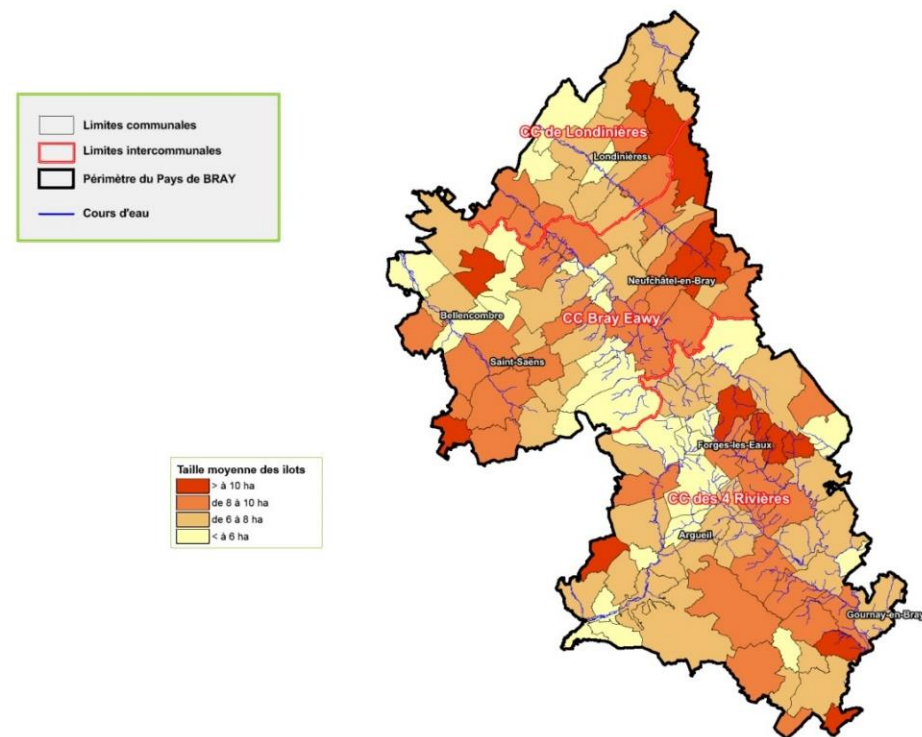
Le parcellaire agricole communal du Pays de Bray est structuré en îlots dont la taille moyenne varie de 4 ha à 12 ha selon les communes. Dans 49 % des communes brayonnes, soit quasiment la moitié des communes, la taille moyenne des îlots agricoles est comprise entre 6 et 8 ha. A l'inverse, dans seulement 7 % des communes, la taille moyenne des îlots agricoles est très importante et supérieure à 10 ha.

On notera que 63 % des surfaces agricoles sont comprises dans des îlots de plus de 10 ha et 17 % des îlots de moins de 5 ha. C'est souvent au niveau des zones de plateau que l'on trouve les plus grands îlots comme par exemple sur les secteurs de Londinières et de Saint-Saëns Porte de Bray.

DISPERSION DU PARCELLAIRE PAR RAPPORT AUX CORPS DE FERME



TAILLE MOYENNE DES ÎLOTS À L'ÉCHELLE COMMUNALE



Un parcellaire majoritairement regroupé autour des corps de ferme

Les distances d'éloignement entre les parcelles et les sièges d'exploitation sont variables sur le territoire en fonction des communes et très certainement de leur accessibilité (réseaux viaires disponibles). On relève cependant qu'environ 63 % des îlots se trouvent à moins de 2 km du corps de ferme de l'exploitant et 44 % à moins de 1 km permettant ainsi de faciliter l'accès et le travail sur les parcelles.

Cela est également favorable aux activités d'élevage notamment laitier où les pratiques nécessitent une proximité entre les bâtiments d'élevage, la salle de traite et les prairies. Les secteurs d'Argueil, de Gournay-en-Bray et de Forges-les-Eaux semblent particulièrement marqués par ce phénomène.

18 % des îlots sont à plus de 5 km du corps de ferme et 3 % à plus de 15 km. Cela génère de nombreuses circulations agricoles pour y accéder. Les parcelles concernées sont plus généralement exploitées en culture.

D. PLUS D'UN TIERS DU TERRITOIRE AVEC DES POTENTIALITES AGRONOMIQUES FAIBLES

La Bouttonnière du Pays de Bray et les vallées de l'Eaulne, la Varenne, la Béthune, la Scie, l'Epte, l'Yères et de l'Andelle : des potentialités agronomiques moyennes à faibles (61 % du territoire)

Le Pays de Bray est située à l'est du département de Seine-Maritime, délimité à l'ouest par le plateau de Caux et à l'est par le plateau de Picardie. Créé à partir de l'érosion des terrains crayeux du crétacé, laissant affleurer les terrains argileux (argiles à silex et limons des plateaux), le Pays de Bray est une région de bocage, favorable aux herbages pour l'élevage laitier.

La Bouttonnière du Pays de Bray s'étend sur une diagonale nord-ouest / sud-est, de la vallée de la Béthune à Gournay-en-Bray en passant par Forges-les-Eaux et Neufchâtel-en-Bray. Cette vaste dépression est délimitée par des escarpements plus ou moins abrupts (relief de cuestas).

La Bouttonnière est majoritairement composée de formations sableuses et argileuses peu plastiques hydromorphes, bordées par des argiles hydromorphes. Le réseau hydrographique y est dense. Ce secteur est principalement occupé de prairies permanentes bocagères et d'herbages voire de zones humides ou à dominante humide.

Les secteurs de vallées sont formés d'alluvions fines, hydromorphes. Les fonds des vallées sont principalement occupés par des prairies humides. Ils peuvent également accueillir quelques parcelles cultivées mais drainées. Ces secteurs aux potentialités agronomiques limitées ont plutôt conservé leur caractère naturel et ont été privilégiés à l'activité d'élevage. Ils peuvent également accueillir des cultures spécialisés comme l'arboriculture ou le maraîchage.

Enfin, différentes épaisseurs de craie affleurent des reliefs de la Bouttonnière (cuestas) et des vallées (versants). Ils peuvent partiellement accueillir de grandes parcelles cultivées principalement sur les secteurs de pentes douces. Les zones les plus pentues et les moins fertiles sont occupées par des bois.

Les plateaux cultivés : des potentialités agronomiques fortes à excellentes (39 % du territoire)

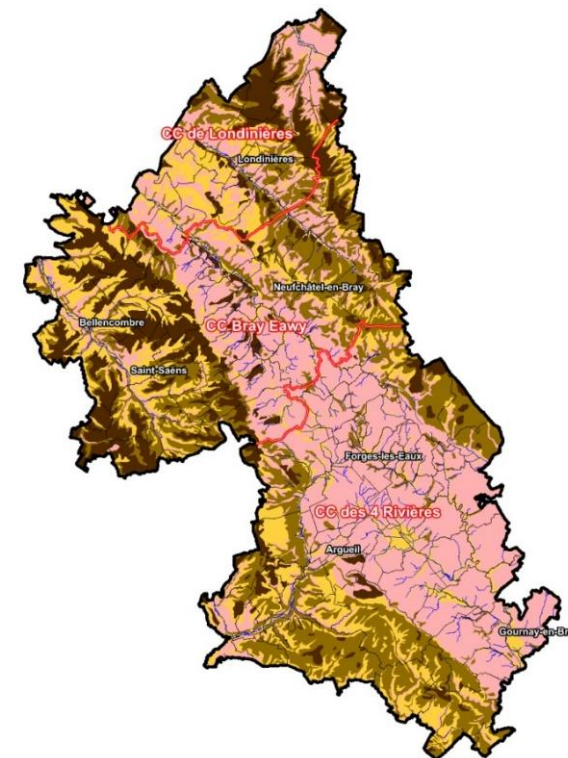
Il s'agit essentiellement de sols de limons peu épais caillouteux à épais qui occupent les plateaux et leurs abords. L'épaisseur des sols confère d'excellentes potentialités agronomiques aux parcelles concernées. De fait ce sont les secteurs les plus fertiles, propices au développement des grandes cultures (céréales, cultures industrielles). Seulement un peu plus d'un tiers du territoire est concerné.

Les surfaces proches de zones urbanisées ou de sièges d'exploitation sont fréquemment occupées par des pâtures (l'activité d'élevage de bovins nécessite un minimum de surface en prairie à proximité du corps de ferme).

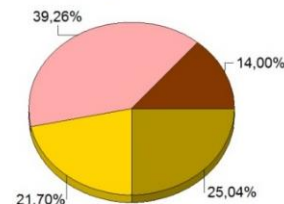
Les secteurs de plateau sont plutôt situés au nord-est (canton de Londinières et l'est du canton de Neufchâtel-en-Bray), à l'ouest (cantons de Bellecambre et Saint-Saëns ainsi qu'au sud (canton d'Argueil et le sud-ouest du canton de Gournay-en-Bray).

En outre, le paysage du Pays de Bray n'est pas dominé par les cultures, même si ces dernières sont actuellement en augmentation sur le territoire.

POTENTIALITÉS AGRONOMIQUES DES SOLS



Répartition des surfaces selon les potentialités agronomiques des sols



Canton	Excellente	Forte	Moyenne	Faible
CANTON D'ARGUEIL	7 %	38,5 %	29,1 %	25,4 %
CANTON DE BELLENCOMBRE	24,3 %	11,2 %	54,8 %	9,7 %
CANTON DE FORGES LES EAUX	4,3 %	22,4 %	12,9 %	60,4 %
CANTON DE GOURNAY EN BRAY	1,1 %	17,6 %	17,1 %	64,3 %
CANTON DE LONDIERIÈRES	19,4 %	35,6 %	24,8 %	20,1 %
CANTON DU PAYS NEUFCHATELOIS	14,6 %	30 %	17,5 %	37,9 %
CANTON DE SAINT-SAENS PORTE DE BRAY	41,3 %	33 %	0 %	25,7 %
PAYS DE BRAY	14 %	25 %	21,7 %	39,3 %

E. UN PAYSAGE MARQUE PAR L'ELEVAGE DU FAIT D'UN POTENTIEL AGRONOMIQUE PEU PROPICE AUX GRANDES CULTURES

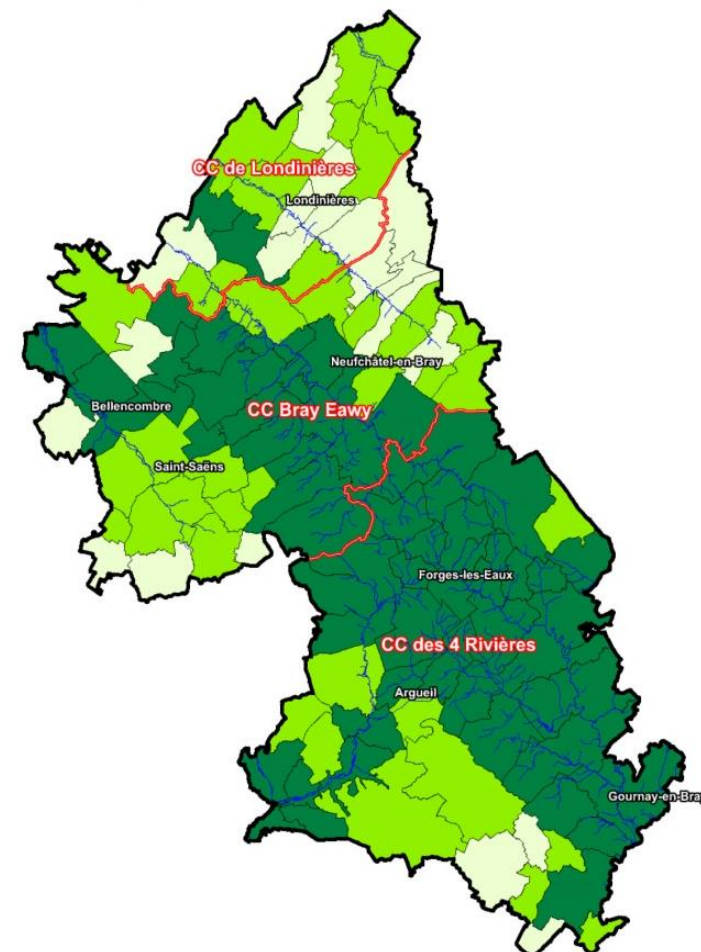
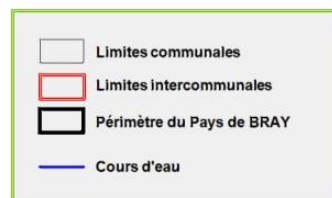
Les données des déclarations PAC de 2011 nous permettent d'avoir une vision de l'occupation de l'ensemble des parcelles agricoles du territoire.

45% de prairies

Les données de la PAC 2011 révèlent la part importante des prairies dans l'assolement des terres agricoles du Pays de Bray. Ainsi, 45 % des terres exploitées par l'agriculture est en prairies, cette proportion est largement supérieure à la moyenne départementale observée à la même période (33 %).

Cette spécificité du territoire est principalement liée à la présence de la boutonnière du Pays de Bray, originalité géomorphologique (dont les contours apparaissent très nettement sur la carte ci-contre), dont les caractéristiques de sols et le réseau de petites vallées ne sont pas propices au développement des cultures. L'élevage est donc naturellement beaucoup plus développé dans ce secteur que dans d'autres petites régions agricoles telles que le Pays de Caux ou le Petit Caux.

PART DE LA SURFACE AGRICOLE COMMUNALE DESTINÉE AUX PRAIRIES



Assolement des terres agricoles déclarées à la PAC 2011 par canton

Canton	SAU 2011 (ha)	Céréales	Maïs	Oléagineux	Protéagineux	Cult. indus.	Prairies	Légumes	Pépinière	Fruits	Marais	Semences	Autres
CANTON D'ARGUEIL	10220	33 %	13 %	7 %	1 %	1 %	45 %	0 %	0 %	0,0 %	0 %	0 %	1 %
CANTON DE BELLECOMBRE	4508	34 %	10 %	9 %	1 %	7 %	38 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CANTON DE FORGES LES EAUX	15567	21 %	14 %	3 %	1 %	0 %	61 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
CANTON DE GOURNAY EN BRAY	10337	26 %	15 %	4 %	1 %	1 %	54 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
CANTON DE LONDIERIÈRES	14880	45 %	10 %	8 %	2 %	2 %	32 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
CANTON DU PAYS NEUF-CHATELOIS	16998	35 %	13 %	6 %	2 %	1 %	43 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
CANTON DE SAINT-SAENS PORTE DE BRAY	10429	38 %	8 %	9 %	3 %	4 %	35 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	1 %
PAYS DE BRAY (ha)	83972	27672	10188	5218	1128	1354	37537	60	5	74		182	516
PAYS DE BRAY (%)	100 %	33 %	12 %	6 %	1 %	2 %	45 %	0,1 %	0 %	0,1 %		0,2 %	0,6 %
DEPARTEMENT		36 %	11 %	7 %	2 %	9 %	33 %						

*céréales : orge et blé ; prairies : temporaires et permanentes ; cultures industrielles : betteraves, lin, pommes de terre ; oléagineux : colza ; protéagineux : pois, féveroles

E. UN PAYSAGE MARQUE PAR L'ELEVAGE DU FAIT D'UN POTENTIEL AGRONOMIQUE PEU PROPICE AUX GRANDES CULTURES

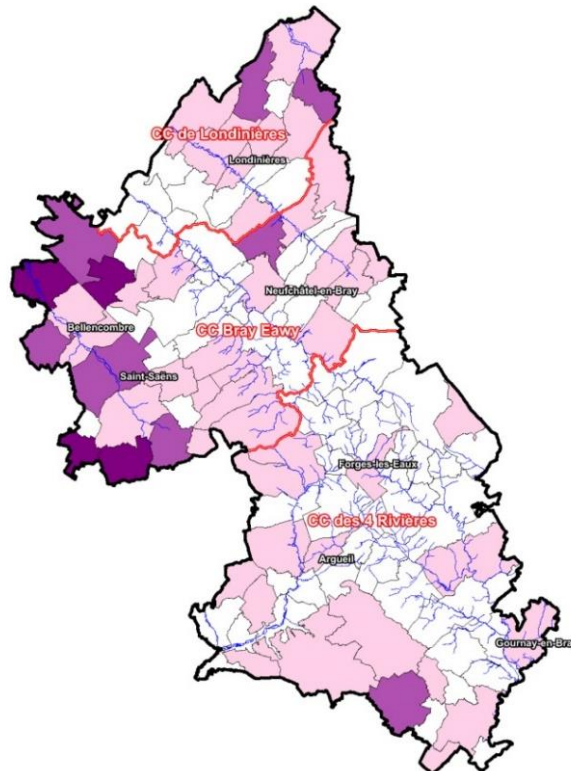
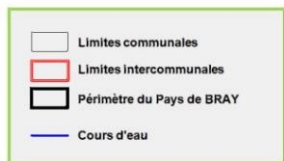
33% de céréales

La proportion de surfaces en céréales atteint 33 % de l'assolement global en 2011 sur le territoire du Pays de Bray, ce qui est légèrement inférieur à la proportion moyenne départementale de 36 %. Les proportions varient de moins de 30 % dans les cantons de Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray (21 % et 26 %), à 45 % dans le canton de Londinières, dont le territoire est davantage constitué par un secteur de plateau.

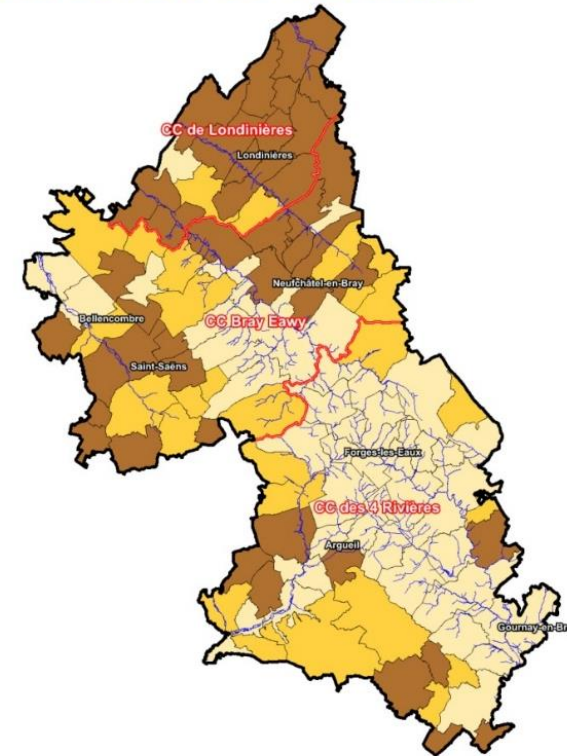
Sur le territoire du Pays de Bray, la culture céréalière dominante est le blé (73 % des surfaces affectées à la culture de céréales).

Compte tenu des éléments de contexte évoqué au-dessus, il est probable que la proportion de céréales dans l'assolement du Pays de Bray soit en augmentation.

PART DE LA SURFACE AGRICOLE COMMUNALE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE CULTURES INDUSTRIELLES



PART DE LA SURFACE AGRICOLE COMMUNALE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE CÉRÉALES



2% de cultures industrielles

Les cultures industrielles comprennent ici, les betteraves sucrières, le lin et les pommes de terre. La part de la SAU du Pays de Bray consacrée aux cultures industrielles est très faible et quasiment cinq fois moins importante que pour le département (9 %). On notera que les cultures industrielles sont davantage présentes dans la partie ouest du territoire du Pays de Bray, sur les secteurs de Bellencombres et de Saint-Saëns Porte de Bray, davantage situés sur des zones de plateau. L'assolement en cultures industrielles atteint respectivement 7 % et 4 %. En revanche, ce type de cultures est quasiment inexistant dans le cœur de la Boutonnière du Pays de Bray, dont les caractéristiques des sols ne sont clairement pas adaptées.

Sur le territoire du Pays de Bray, les cultures industrielles dominantes sont le lin (61 % des surfaces dédiées aux cultures industrielles) et les betteraves sucrières (27 %).

E. UN PAYSAGE MARQUE PAR L'ELEVAGE DU FAIT D'UN POTENTIEL AGRONOMIQUE PEU PROPICE AUX GRANDES CULTURES

Les autres cultures : 20 % des surfaces

Le maïs

Il représente 12 % de l'assolement sur le territoire. Il s'agit majoritairement de maïs ensilage destiné à l'alimentation des animaux d'élevage.

Les oléo protéagineux

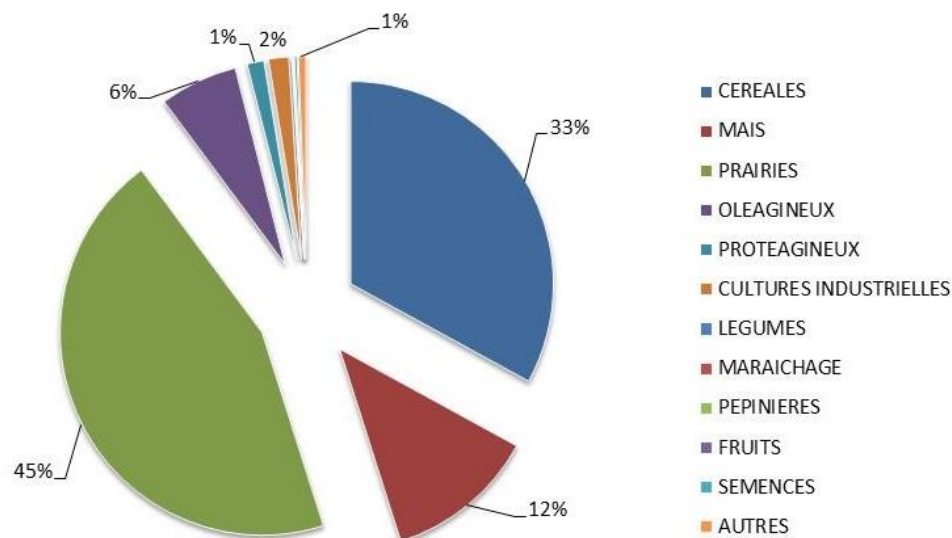
Ils représentent 7 % de l'assolement sur le territoire. Il s'agit principalement du colza (6 %) mais aussi des pois et féveroles dans une moindre mesure (1 %).

Les fruits, pépinières, légumes, semences, plants ou maraîchage

De manière plus rare et ponctuelle, quelques exploitants déclarent quelques surfaces en fruits, pépinières, légumes, plants et semences ou maraîchage (1 % de l'assolement).

Il convient de préciser qu'avant 2015 les exploitants en maraîchage, arboriculture ou horticulture notamment, ne déclaraient pas ou très peu leur parcellaire affecté à ces assolements à la PAC. Depuis, les déclarations PAC pour ces activités agricoles se sont généralisées. Il est donc assez probable que la part de l'assolement affecté aux fruits, aux pépinières, aux légumes, au maraîchage, aux semences ou plants soit actuellement plus importante.

Assolement des terres agricoles déclarées à la PAC 2011



F. UN ESPACE AGRICOLE DE QUALITE QUI CONTRIBUE A METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE ET L'ENVIRONNEMENT BRAYON

Les contributions de l'agriculture en faveur de la valorisation du paysage et de l'environnement sont riches et plurielles. De plus, pour répondre à des enjeux environnementaux de plus en plus forts ainsi qu'aux attentes sociétales, les pratiques agricoles évoluent et les exploitations s'engagent dans des actions de préservation des ressources et de gestion des paysages.

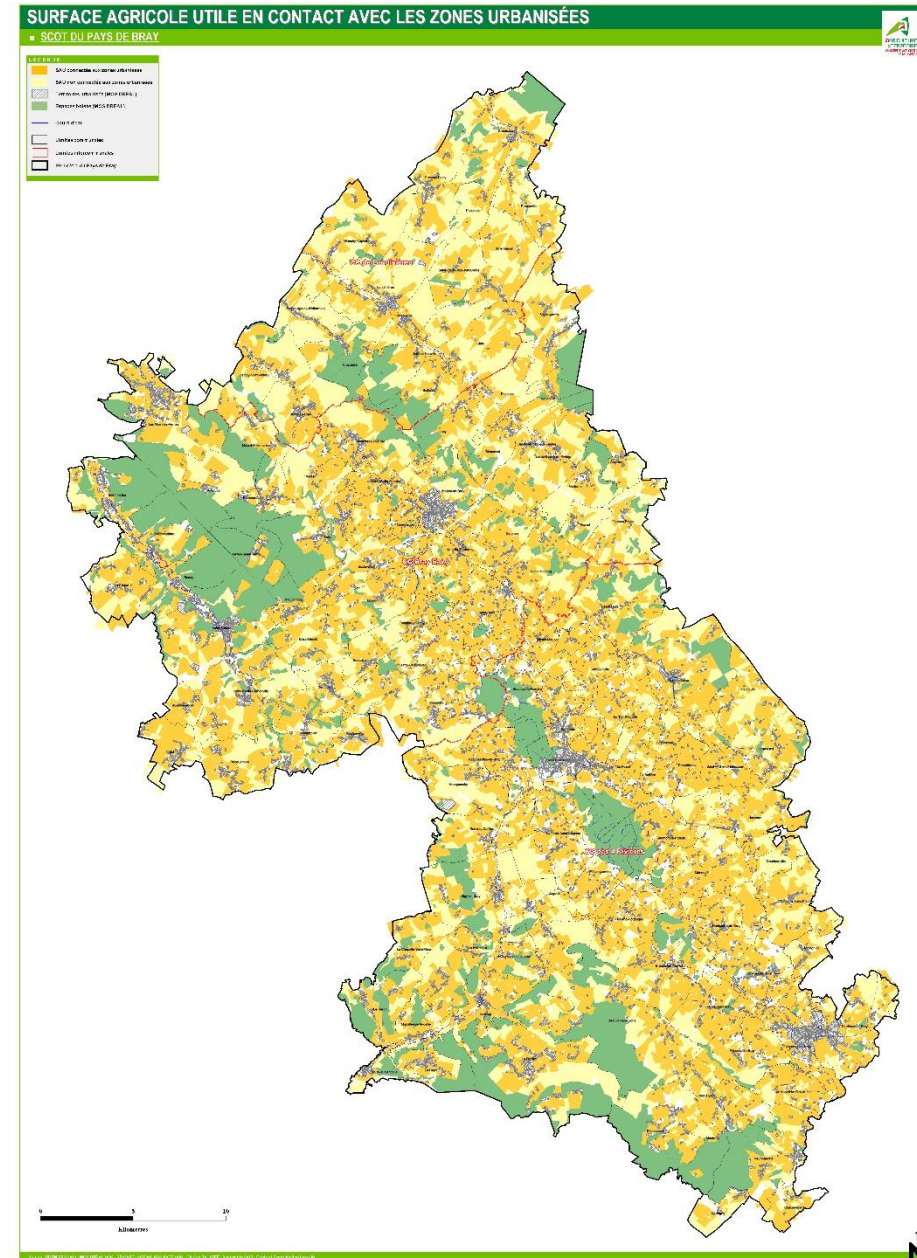
L'agriculture participe à plusieurs niveaux, à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation, des territoires et des paysages, à :

- à la gestion du ruissellement et de l'érosion : entretien d'alignements végétaux et ouvrages enherbés ayant un rôle hydraulique, réalisation d'aménagements d'hydraulique douce sur les parcelles agricoles (noues, fascines, haies, bandes enherbées, fossés, etc.) ;
- à la préservation de la ressource en eau ;
- à la biodiversité et à la préservation de la Trame Verte et Bleue (TVB) ;
- à la gestion du paysage et de l'environnement naturel et patrimonial, etc.

A l'inverse, les contributions de l'environnement et des ressources naturelles et patrimoniales à l'agriculture sont aussi nombreuses et peuvent être soit directes (augmentation de la production de fourrage, valorisation de la biomasse issue des plantations...) soit indirectes et concernent dans ce cas des échelles spatiales plus vastes que l'exploitation (disponibilité en eau et la régulation des crues, la qualité des eaux, amélioration et gestion du cadre de vie, entretien des chemins ruraux...).

Ces interactions entre les pratiques agricoles, le paysage et l'environnement interviennent soit dans un cadre individuel et volontaire à l'initiative de l'exploitant agricole, soit dans le cadre de démarches collectives animées et portées par des structures locales (PETR, collectivités, syndicats de bassin versant, chambre d'agriculture, etc.), pouvant donner lieu à un accompagnement technique et/ou financier.

Le PETR du Pays de Bray s'est déjà engagé dans plusieurs actions permettant de concilier les pratiques agricoles et la préservation de l'environnement brayon. Il s'agit notamment du développement de la filière bois-énergie pour valoriser le bocage ainsi que de la mise en place des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).



G. L'AGRICULTURE, UNE ACTIVITE IMPORTANTE POUR L'ECONOMIE LOCALE

L'élevage bovin et les cultures céréalières (blé) : les principales sources du produit agricole local

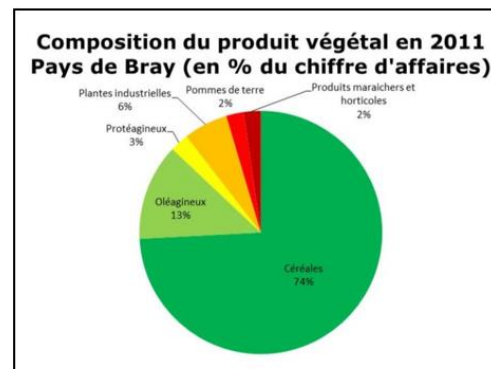
Afin d'évaluer le poids économique des productions agricoles du territoire, nous avons utilisé les données des « comptes de l'agriculture » produites chaque année par les Chambres d'agriculture de Normandie. En les appliquant au territoire du Pays de Bray, ces données permettent d'estimer le chiffre d'affaires réalisé pour les principales productions agricoles à partir de niveaux de rendement et des prix moyens départementaux appliqués aux surfaces cultivées (source PAC 2011, dernières données d'assolement disponibles) et aux cheptels bovins abattus (source ARICHN - Association Régionale pour l'Identification du Cheptel de Haute-Normandie-2014) sur le territoire. La moyenne des prix départementaux 2013, 2014 et 2015 a été considérée pour lisser les effets annuels et avoir une tendance plus fiable.

Une partie des données utilisées étant départementale et non locale, il faut souligner que les résultats obtenus permettent avant tout d'approcher le poids économique relatif des productions les unes par rapport aux autres. De même, faute de données, certaines productions, notamment animales, n'ont pas pu être étudiées.

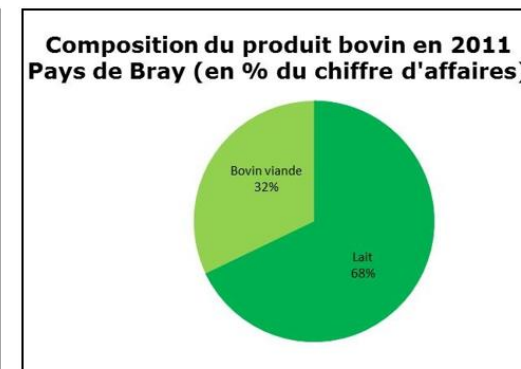
Les données sur les cultures sont issues des déclarations PAC de 2011, les rendements et prix moyens des productions sont calculés à partir des données de 2013, 2014 et 2015.

Le chiffre d'affaires du territoire s'élève à 154,54 millions d'euros soit 17,7 % du chiffre d'affaires départemental tandis que le Pays de Bray représente 20,5 % de la Surface Agricole Utile départementale.

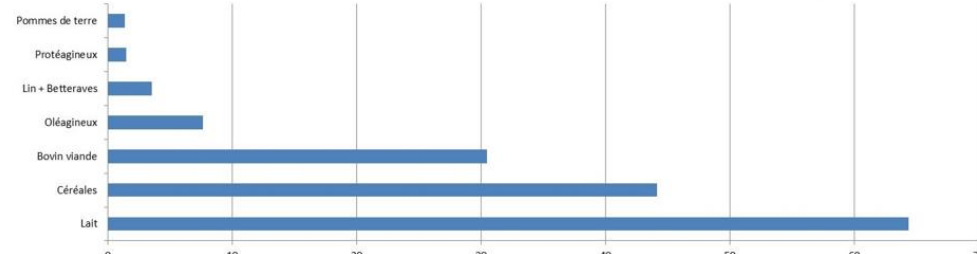
Produit végétal 2011



Produit bovin 2011

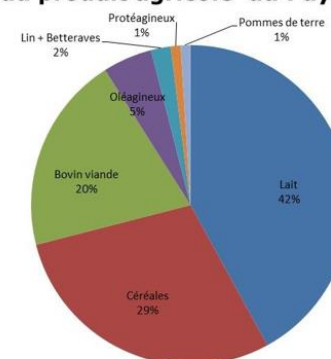


Composition du produit agricole du Pays de Bray en 2011 (en k€)



Décomposition du produit agricole du territoire en proportion

Composition du produit agricole du Pays de Bray (en %)



H. UN TISSU SOCIO-ECONOMIQUE AGRICOLE LOCAL DEVELOPPE (ORGANISATION DES FILIERES ET EMPLOIS INDIRECTS)

Tissu socio-économique agricole sur le territoire du Pays de Bray

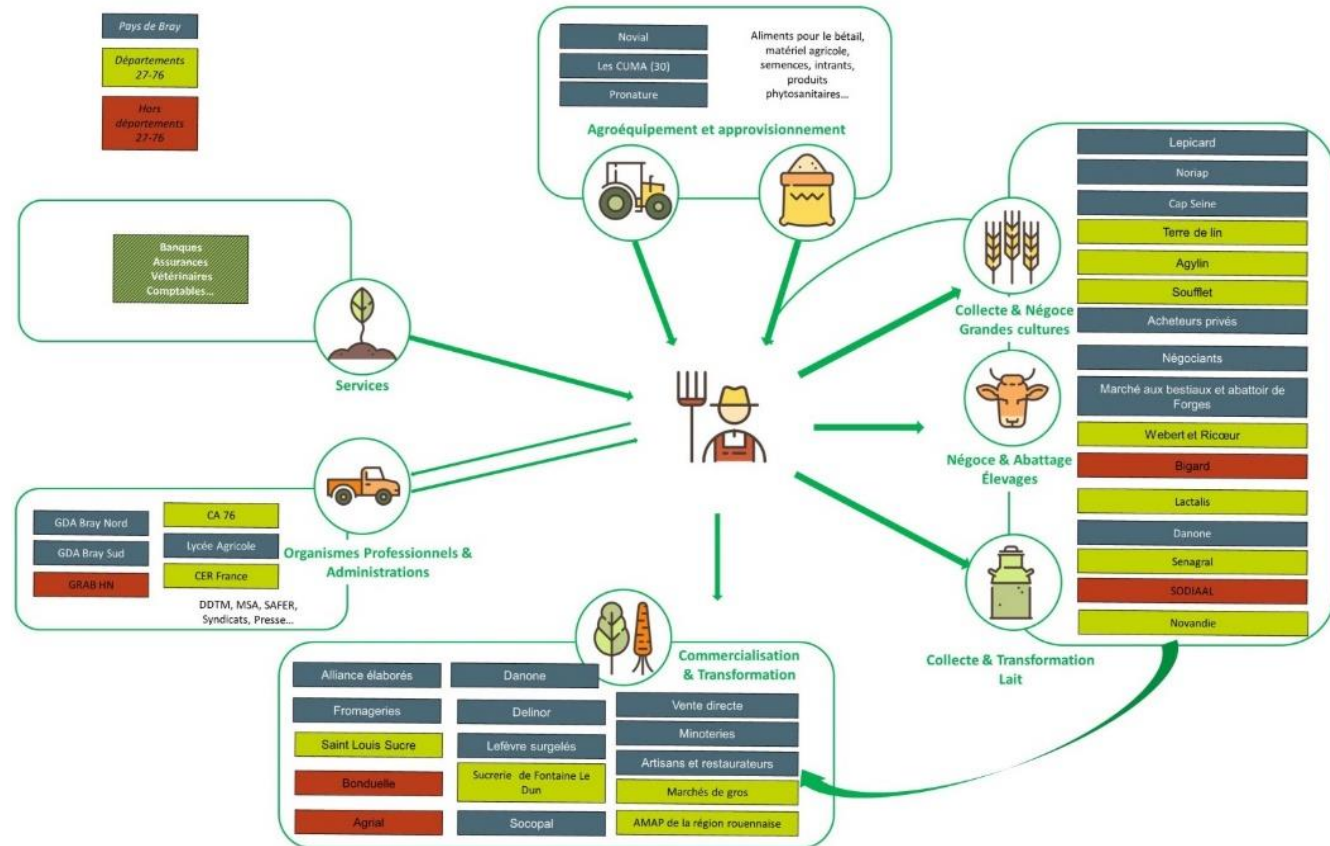
L'exploitation agricole est ancrée sur son territoire, elle se trouve au cœur d'un tissu économique plus large et dépend fortement des débouchés et des marchés des productions agricoles.

Un grand nombre d'entreprises sont directement liées aux exploitations, qu'il s'agisse de l'approvisionnement, de la fourniture de matériel, des activités de services, etc. Lorsque l'activité agricole connaît des changements, c'est toute cette économie liée qui est impactée.

Pour chacune des filières, l'activité agricole induit de nombreux emplois indirects. Ce sont tous les emplois existant dans des organismes et entreprises ayant un lien direct avec l'agriculture. Il s'agit essentiellement des organismes amont et aval, et des entreprises agroalimentaires.

Les organismes se répartissent en 4 grandes catégories, regroupant les fournisseurs et les clients des exploitations agricoles :

- **Les entreprises amont, pour répondre aux besoins des exploitations du territoire :** activités de services, fabricants d'aliments (agro fournisseurs), concessionnaires, organismes professionnels.
- **Les entreprises aval, pour permettre la commercialisation des productions agricoles des exploitations du territoire :** coopératives, négociants, abattoirs, entreprises agroalimentaires (industries de transformation des matières premières), moulins, sucreries, etc.
- **Les organismes de services :** centres de gestion, contrôle laitier, etc.
- **Les Organismes Professionnels et Administrations :** Chambres d'agriculture, organismes de recherche, administrations, etc.



J. DES EXPLOITATIONS AUX SPECIALISATIONS DIVERSIFIEES

89 % des exploitations tournées vers 5 systèmes : « bovins lait », « ovins, caprins et autres herbivores », « grandes cultures », « polyculture – polyélevage », et « bovins viande »

A l'échelle du territoire du Pays de Bray, les exploitations sont spécialisées vers 5 OTEX dominantes : « bovins lait » (21 %), « ovins, caprins et autres herbivores » (18 %), « grandes cultures » (18 %), « polyculture – polyélevage » (17 %), et « bovins viande » (15 %). Si la diversité des systèmes d'exploitation peut être relevée, on observe toutefois que 59 % des exploitations sont spécialisées sur une activité d'élevage, si l'on regroupe les OTEX « bovins lait », « bovins viande », « bovins mixtes » et « ovins, caprins et autres herbivores ». A l'échelle de la Seine-Maritime, trois systèmes sont majoritaires : « polyculture et polyélevage », « grandes cultures » et « bovins lait », qui représentent chacun un quart des exploitations.

L'élevage bovins et particulièrement laitier a longtemps été une activité dominante et importante sur le territoire du Pays de Bray. Désormais, même si cette activité reste le système majoritaire, les exploitations se diversifient vers d'autres spécialités. Ainsi, en 2010, on note que toutes les OTEX reposant sur l'élevage bovins ont fortement diminué depuis 2000 : -33 % pour les « bovins lait », -52,5 % pour les « bovins mixtes », -37,5 % pour les « bovins viande ». Cette diminution de l'importance économique de l'activité élevage bovin est corrélée à l'augmentation des OTEX « ovins, caprins et autres herbivores », « grandes cultures » et « élevage hors sols » de respectivement, 6 %, 9,3 % et 58,6 %.

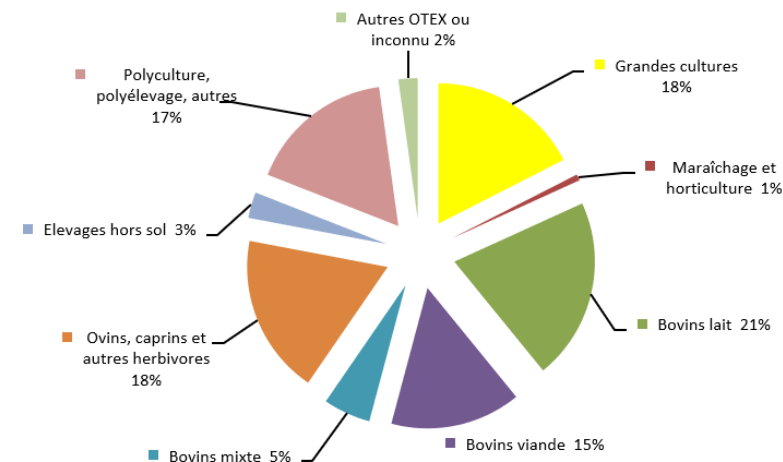
Sur ce territoire, on observe également la forte diminution des systèmes en maraîchage (-42 %).

Les SAU moyennes des exploitations reposant sur les OTEX dominantes du Pays de Bray sont :

- « bovins lait » : 101 ha
- « ovins, caprins et autres herbivores » : 7 ha
- « grandes cultures » : 67 ha
- « polyculture – polyélevage » : 84 ha
- « bovins viande » : 26 ha.

Enfin, il faut souligner que nous avons présenté la répartition par effectif et non par surface. Aussi, concernant l'OTEX « ovins, caprins et autres herbivores », de nombreuses exploitations sur le territoire du Pays de Bray sont concernées mais elles ne valorisent finalement que très peu de surfaces. 284 exploitations sont identifiées (18 %) mais elles occupent seulement 2 014 ha (2 %). A l'inverse, 323 exploitations sont spécialisées en « bovins lait » (21 %). Elles valorisent 36 % de la surface agricole utile (32 509 ha).

Données RGA 2010



Répartition et évolution des surfaces agricoles et des exploitations en fonction de l'orientation technico économique (RGA)

OTEX	Nombre d'exploitations		Evolution 2000 - 2010		Surface Agricole Utile des exploitations (ha)		Evolution 2000 - 2010		Surface Agricole Utile moyenne des exploitations (ha)		
	2000	2010	Effectif	Proportion	2000	2010	Effectif	Proportion	2000	2010	Evolution
Autres herbivores	268	284	16	6 %	1699	2014	315	18,5 %	6	7	+1
Bovins lait	482	323	-159	-33 %	36172	32509	-3663	-10,1 %	75	101	+26
Bovins mixte	177	84	-93	-52,5 %	13964	9136	-4828	-34,6 %	79	109	+30
Bovins viande	371	232	-139	-37,5 %	6005	5972	-33	-0,5 %	16	26	+10
Elevages hors sol	29	46	17	58,6 %	462	225	-237	-51,3 %	16	5	-11
Grandes cultures	247	270	23	9,3 %	13664	18122	4458	32,6 %	55	67	+12
Maraîchage	19	11	-8	-42,1 %	71	57	-14	-19,7 %	4	5	+1
Polyculture et polyélevage	260	260	0	0 %	22200	21842	-358	-1,6 %	85	84	-1
Autres OTEX ou inconnu	31	34	3	9,7 %	439	1060	621	141,5 %	14	31	+17
TOTAL	1884	1544	-340	-18 %	94676	90937	-3739	-3,9 %	50	59	+9

§§ : secret statistique. Les données ne sont pas disponibles car elles représentent des surfaces ou effectifs tellement petits qu'elles ne permettent plus de garantir l'anonymat.

K. AUTANT DE DIVERSIFICATION SUR LE PAYS DE BRAY QUE SUR L'ENSEMBLE DE LA SEINE-MARITIME

10% des exploitations brayonnes ont développé une activité de diversification
 « Autant de diversification sur le Pays que sur l'ensemble de la Seine-Maritime »

On considère comme relevant de la diversification, les activités agricoles (production de biens alimentaires, transformation de produits de la ferme ou activités de services) complémentaires aux grandes productions agricoles traditionnelles (grandes cultures, élevage) et dégagant un complément au revenu agricole, qu'il soit principal ou secondaire.

L'une des caractéristiques importante des activités de diversification est que l'agriculteur est souvent amené à maîtriser le plus loin possible le devenir de son produit en matière de commercialisation, contrairement à la plupart des grandes productions végétales ou animales dans lesquelles le chef d'exploitation a délégué les fonctions de transformation et de commercialisation pour se spécialiser dans l'acte de production et la gestion.

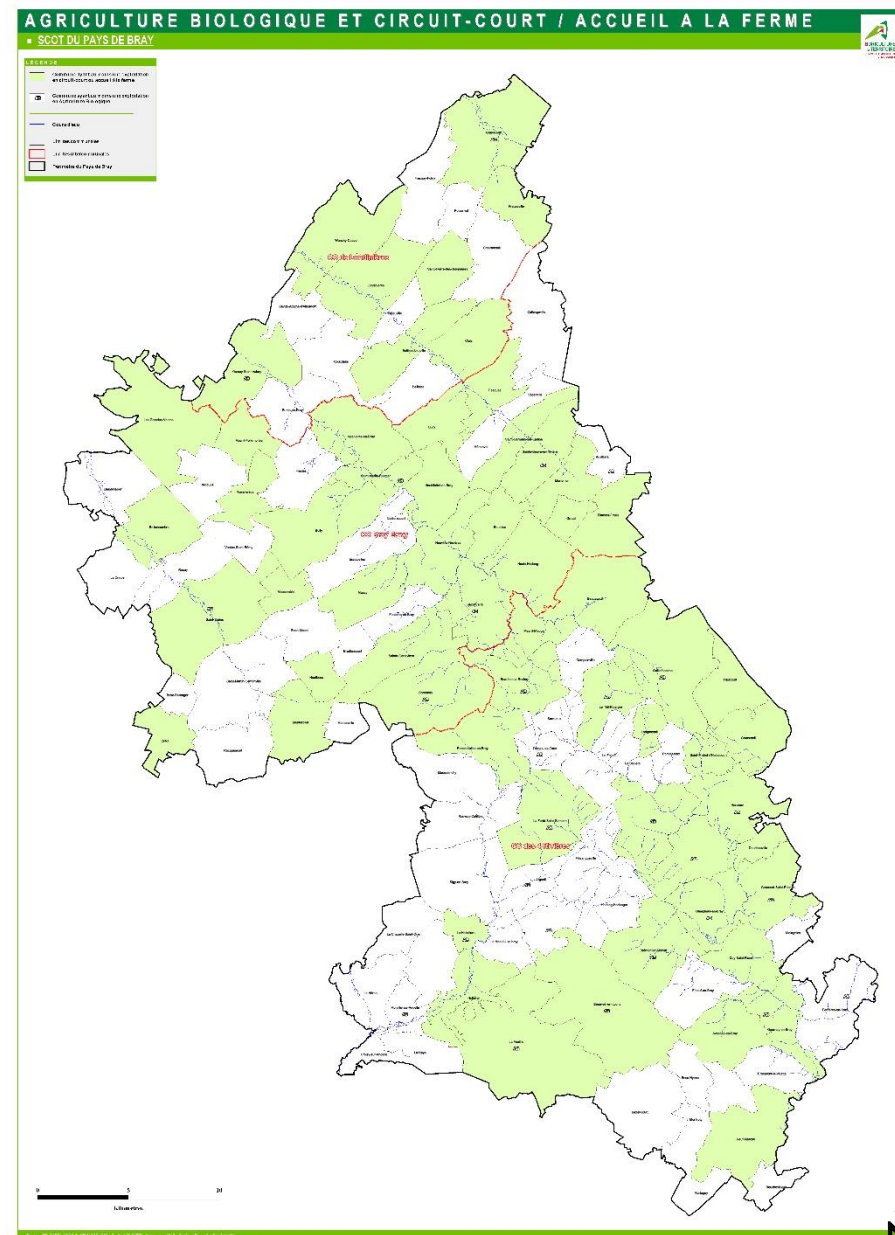
La diversification constitue un revenu complémentaire pour l'exploitation agricole. Elle permet une offre différente des prestations hôtelières ou des commerces. Elle donne la possibilité de faire venir à la ferme des « locaux » mais aussi des personnes extérieures au territoire.

Exploitations ayant une activité de diversification (RGA)

	Nombre d'exploitations	SAU moyenne des exploitations	UTA par exploitation	UTA des coexploitants ou membres de la famille par exploitation
Exploitations ayant une activité de diversification	147	74	2,1	1,4
Diversification : Transformation de produits laitiers	42	93	3,2	2,1
Autre transformation de produits agricoles	31	51	2,3	1,3
Travaux à façon agricole	33	144	2	1,6
Transformation de bois y compris sciage	0	0	0	0
Hébergement	7	35	1,6	1,4
Restauration	3	39	1,3	1
Activités de loisir	12	27	3,5	1,8
Autre diversification	14	9	1,9	1,2
Diversification de moins de 10 % du CA	48	124	2	1,6
Diversification de 10 % à moins de 50 % du CA	34	94	2,7	1,7
Diversification de 75 % du CA ou plus	42	10	1,4	1

Selon le RGA 2010, 147 exploitations sur le territoire sont concernées (10 % des exploitations) par une activité de diversification contre 11 % en Seine-Maritime. Par diversification, le RGA prend en compte la pratique d'une activité telle que : la transformation de produits agricoles, l'hébergement, la restauration, les activités de loisir mais également la production d'énergie renouvelables, l'artisanat, le travail à façon, la sylviculture, la transformation de bois, etc. Sur l'ensemble du territoire, la moyenne d'Unité de Travail Annuel par exploitation est de 1,2. Pour les exploitations ayant une activité de diversification, cette moyenne est supérieure et peut même atteindre plus de 2 UTA par exploitation. Le constat est le même pour les exploitations commercialisant en circuits courts (1,9 UTA par exploitation). De plus, on remarque que pour ce surcroît de travail, ce sont généralement les membres de la famille qui constituent la main d'œuvre supplémentaire.

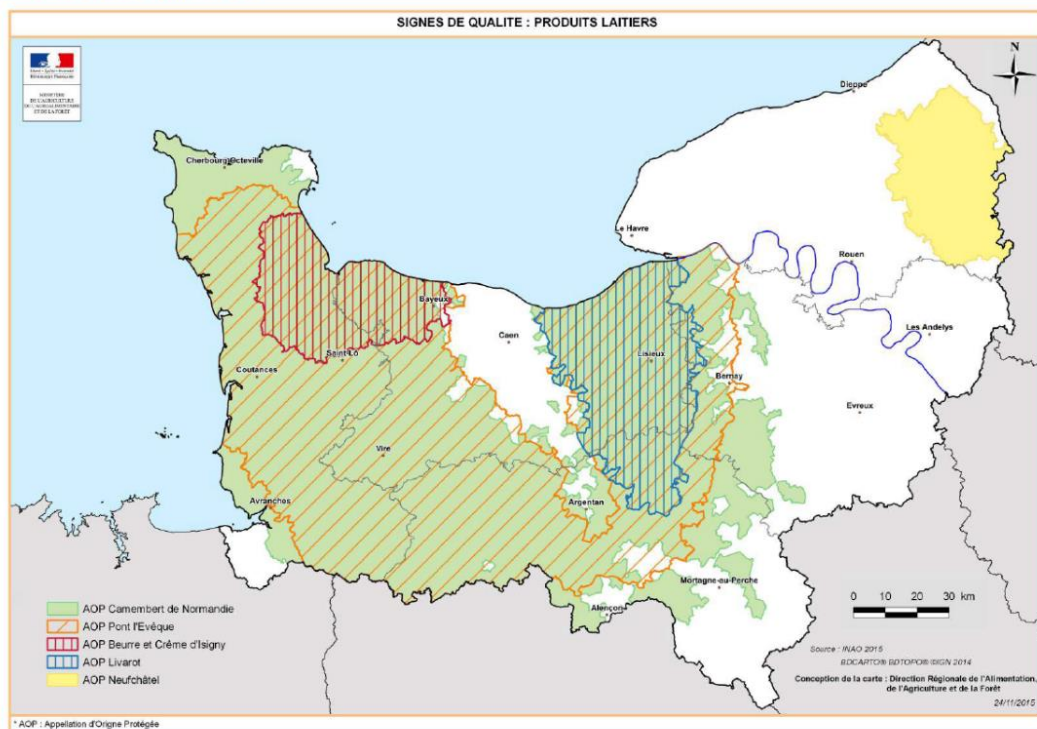
Pour 56 % des exploitations ayant développé une activité de diversification, cette activité représente moins de 50 % du chiffre d'affaires de l'exploitation. Pour la majorité des exploitations, la diversification reste une activité de complément à l'élevage et aux grandes cultures.



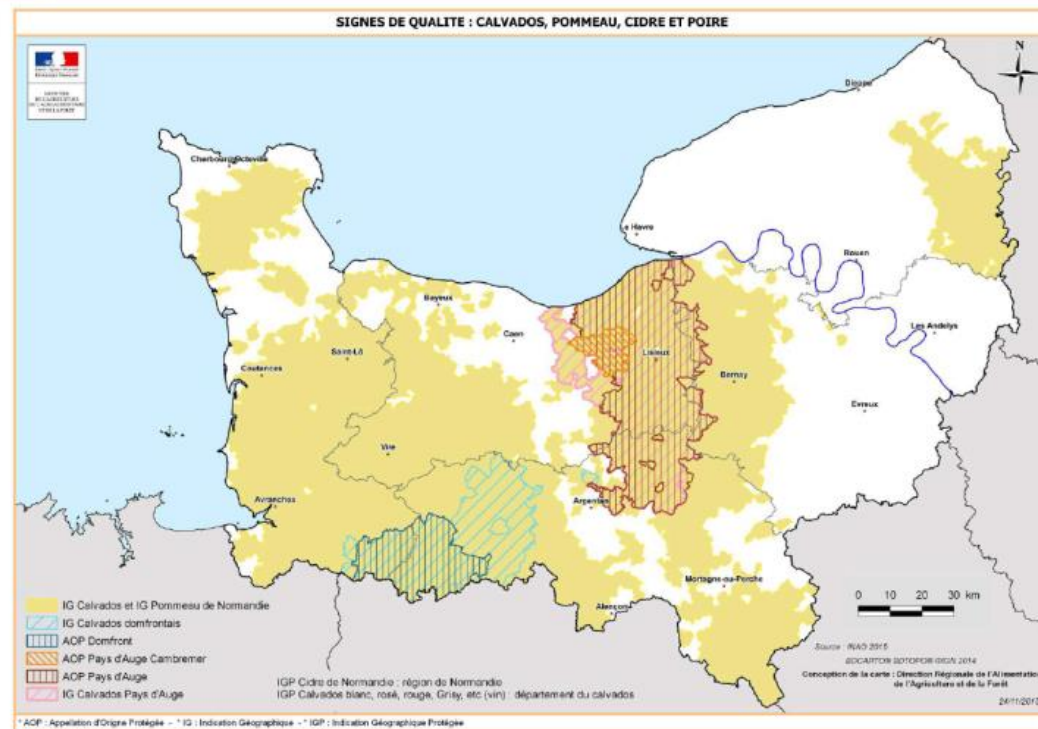
10% des exploitations brayonnes produisent sous signes de qualité

Par ailleurs, alors que près de 14 % des exploitations produisent sous signe de qualité à l'échelle départementale, seulement 10 % des exploitations brayonnes (152 exploitations) disposent d'un produit sous signe de qualité (bio, signe de qualité ou démarche) selon les données du RGA 2010. Afin de mesurer l'importance de la production sous signe de qualité sur le territoire, nous avons également regardé si des exploitations étaient labellisées AB, agriculture biologique, ainsi que les exploitations recensées par le syndicat de défense et de qualité du fromage Neufchâtel. Tout comme les activités de diversification et les circuits-courts, la production sous signes de qualité permet d'amener davantage de valeur ajoutée et un complément des revenus pour les exploitants. Globalement, d'après le RGA 2010, les exploitations produisant sous signes de qualité représentent à elles seules 22 % de la Production Brute Standard (PBS) du territoire, 19 % des volumes de travail des exploitations du territoire et 18 % de la SAU du Pays de Bray. En outre, les activités de diversification, de production sous signe de qualité et de vente en circuits-courts sont favorables à la création d'emplois agricoles, puisqu'elles présentent un ratio de 2,1 UTA, 2,3 UTA et 1,8 UTA contre 1,2 UTA moyen sur le secteur. Il est également à noter que certaines exploitations produisant des denrées sous signe de qualité (AB ou AOC, autres démarches etc.), ont également fait le choix de développer leur activité en circuits-courts pour valoriser et vendre ces produits de qualité.

Atlas agricole et rural de Normandie



Atlas agricole et rural de Normandie



La population agricole du Pays de Bray est vieillissante, comme dans l'ensemble du département : en 2010, 53 % des chefs d'exploitations ou coexploitants ont 50 ans ou plus, contre 47 % en 2000. La part des chefs d'exploitations ayant moins de 40 ans passe quant à elle de 29 % en 2000 à 17 % en 2010. De plus, durant la même période, la part de la SAU exploitée par cette tranche d'âge est passée de 43 % à 24 %.

Deux phénomènes se combinent :

- les agriculteurs issus du baby-boom se retrouvent aujourd'hui dans les classes d'âges supérieures ;
- le déficit du nombre d'installation de jeunes agriculteurs fait baisser les effectifs dans la tranche des moins de 40 ans.

Cette tendance se vérifie et est même plus accentuée à l'échelle régionale. En effet, en 2007, parmi les 44 500 chefs d'exploitations ou coexploitants normands, 55 % avaient plus de 50 ans, et 23 % plus de 60 ans.

Toutefois, en 2010, on remarque que l'ensemble des exploitants ayant moins de 50 ans (47 %) exploitent 62 % de la SAU (72 % en 2000). Les exploitants de 60 ans ou plus, arrivés pour la plupart à l'âge légal de la retraite, conserve, quant à eux, une activité agricole de subsistance, dans un cadre plutôt familial (24 % des chefs exploitants pour 7 % de la SAU).

Proportion des exploitations concernées ou non par la question de la succession pour chaque canton en 2010

	2000	Proportion	2010	Proportion
Exploitations avec chef seul - non concerné	798	42 %	495	32 %
Exploitations avec plusieurs coexploitants - non concerné	209	11 %	121	8 %
Exploitations avec chef seul - avec successeur	45	2 %	149	10 %
Exploitations avec plusieurs coexploitants - avec successeur	0	0 %	111	7 %
Exploitations avec chef seul - pas de successeur ou ne sait pas	719	38 %	598	39 %
Exploitations avec plusieurs coexploitants - pas de successeur ou ne sait pas	7	0 %	70	5 %
Information non communiquée (secret statistique)	106	6 %	0	0 %
Ensemble des exploitations	1 884	100 %	1 544	100 %

Répartition de tous les chefs d'exploitation ou du premier coexploitant par classes d'âge

Age	Moins de 40 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans		60 ans et plus	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Part des chefs d'exploitation ou du premier coexploitant	29 %	17 %	25 %	30 %	22 %	29 %	25 %	24 %
Part de la SAU exploitée	43 %	24 %	29 %	38 %	20 %	31 %	7 %	7 %

Répartition de tous les chefs d'exploitation ou du premier coexploitant de chaque canton par classes d'âge en 2010

Anciens cantons	Ensemble		Moins de 40 ans		40 à moins de 50 ans		50 à moins de 60 ans		60 ans ou plus	
	2010	%	2010	%	2010	%	2010	%	2010	%
Canton d'Argueil	154	10 %	28	18 %	40	26 %	52	34 %	34	22 %
Canton de Belencombre	172	11 %	22	13 %	50	29 %	54	31 %	46	27 %
Canton de Forges-les-Eaux	338	22 %	42	12 %	106	31 %	104	31 %	86	26 %
Canton de Gournay-en-Bray	211	14 %	34	16 %	59	28 %	65	31 %	53	25 %
Canton de Londinières	189	12 %	42	22 %	62	33 %	54	29 %	31	16 %
Canton du Pays Neufchâtelois	286	18 %	52	18 %	93	33 %	72	25 %	69	24 %
Canton de Saint-Saëns-Porte-de-Bray	194	13 %	42	21 %	50	26 %	50	26 %	52	27 %
TOTAL	1 544	100 %	262	17 %	460	30 %	451	29 %	371	24 %

61% des exploitations concernées par la question de la succession

En 2000, 40 % des exploitations étaient concernées par la question de la succession. En 2010, cette proportion a encore augmenté puisque 61 % des exploitations sont concernées. Cela s'explique par le vieillissement de la population agricole mais surtout ici par le développement des formes sociétaires puisqu'il suffit qu'un des associés ait plus de 50 ans pour que l'exploitation soit considérée comme concernée par la question. Ce phénomène est plus marqué sur les cantons d'Argueil (63 % des exploitations), de Belencombre (64 % des exploitations) et de Gournay-en-Bray (63 % des exploitations).

Toutefois, parmi les exploitations concernées, on observe en 2010 qu'un peu plus d'un quart des exploitations (28 %) a déjà identifié un successeur.

ATOUTS

- ▲ 75 % de l'espace brayon est dédié à la production agricole
- ▲ Malgré des potentialités agronomiques très inégales selon les secteurs, l'agriculture est présente de façon homogène sur tout le territoire (seule une commune n'abrite pas de siège d'exploitation agricole)
- ▲ Un paysage marqué par l'élevage, en particulier par la production laitière, qui domine encore le produit agricole brayon
- ▲ Une activité économique bien structurée sur le territoire et pourvoyeuse d'emplois (emplois directs et indirects par l'organisation de filières agricoles localement implantées)
- ▲ Des outils de valorisation et de transformation des productions animales et végétales sur le territoire
- ▲ Des espaces agricoles de qualité, qui contribuent à mettre en valeur le territoire du Pays de Bray et constituent l'identité brayonne
- ▲ Des espaces agricoles de qualité, qui peuvent offrir de nouveaux débouchés (filière bois-énergie)

FAIBLESSES

- ▲ Les spécificités géographiques et topographiques du territoire orientent voire conditionnent indéniablement la production agricole brayonne : 1/3 du territoire possède des qualités agronomiques faibles
- ▲ Le territoire du Pays de Bray est, comme les autres régions, touché par la crise de l'élevage (recul et retournement de prairies)
- ▲ Les exploitations sont soumises à des contraintes liées aux réglementations environnementales (normes pour les bâtiments agricoles, Directive Habitat, réglementation zones humides)

ATOUTS

- ▲ Des exploitations de plus en plus grandes mais qui demeurent à taille humaine (entreprises de type familiale)
- ▲ Une agriculture diversifiée, reflétant les spécificités géographiques locales, avec une dominante en bovins lait (dominante élevage dans la boutonnière et polycultures et poly-élevages en plateau)
- ▲ La diversification se développe sur le territoire (transformation laitière et transformation d'autres produits agricoles) ainsi que la commercialisation en circuits-courts
- ▲ Présence de productions agricoles sous signes de qualité, issues de systèmes de production alternatif (AB) ou/et de savoirs faire et du terroir local : présence d'AOC, AOP, IGP
- ▲ Une agriculture plurifonctionnelle pour composer avec les enjeux de préservation du paysage et de l'environnement
- ▲ L'activité est pourvoyeuse d'emplois
- ▲ Le territoire dispose d'outils de formation des actifs agricoles

FAIBLESSES

- ▲ La diminution des exploitations agricoles
- ▲ La perte de terres agricoles
- ▲ La fragilité du secteur de l'élevage, qui demeure dominant et qui impacte l'aménagement du territoire
- ▲ Des chefs d'exploitation vieillissants : des transmissions d'exploitations à prévoir
- ▲ De nombreux candidats à l'installation ne trouvent pas d'exploitation à reprendre : le marché est fermé, l'installation hors cadre familial est difficile et le coût de l'installation important



IX. ÉQUIPEMENTS

Résumé synthétique du territoire en 2020 (données Base Permanente des Équipements 2021)

Récapitulatif des équipements du Pays de Bray en 2020

	Services et équipements de l'enseignement	Services et équipements de la santé	Équipements de sport	Équipements du tourisme
CC des Quatre Rivières	46	165	95	17
CC Communauté Bray-Eawy	47	200	100	8
CC de Londinières	12	23	21	1
total Pays de Bray	105	388	216	26

- **105 établissements d'enseignement, dont :**
 - 21 écoles maternelles (écoles ou RPI)
 - 64 écoles élémentaires (écoles ou RPI)
 - 8 collèges
 - 8 lycées
- **3 établissements hospitaliers**
- **6 Maisons de Santé Pluridisciplinaires – +3 par rapport à 2015 où 3 MSP étaient en projet :** Forges/Gaillefontaine, Saint Saëns et PSLA Gournay
- **14 établissements d'hébergement – comme en 2015**
- **2 crèches – comme en 2015**
- **216 équipements de sports, dont :**
 - 51 salles de sport (spécialisées ou non spécialisées, multisport...)
 - 32 terrains de grands jeux – 6 de moins par rapport à 2016
 - 19 terrains de tennis – 1 de moins par rapport à 2016
 - 12 centres équestres – 2 de moins par rapport à 2016
 - 3 bassins de natation – 1 de moins par rapport à 2016
 - 2 terrains de golf
- **20 bibliothèques – 1 de moins par rapport à 2015**
- **3 cinémas – comme en 2015**

CRTE – juillet 2021

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics (SDAASP) a permis de mettre en exergue les difficultés inhérentes au territoire. L'analyse des temps d'accès aux différents types de services montre une cumulation pour le Pays de Bray d'une vulnérabilité sociale et d'un déficit d'accessibilité aux services, aussi lié à la problématique de la mobilité. Il y a donc un enjeu de proximité par le développement de points d'accès aux services (physiques et dématérialisés) sur les différentes thématiques que sont les services sociaux, les services à la personne, les services de l'emploi, les commerces, l'accès aux droits, les services de transports. Les services de proximité du quotidien (Poste, banques, boulangeries, épiceries, supérettes, boucheries, charcuteries, stations-services) sont plus fréquemment éloignés sur le Pays de Bray (temps d'accès moyen estimé à plus de 10 minutes) que sur le département (7,5 minutes de temps d'accès). Le manque de commerces sur une partie du territoire brayon et la fermeture de commerces sont des problématiques relevées. Selon le schéma des services aux familles, le profil social est en moyenne plus fragile sur le territoire qu'au plan national, les équipements et services dédiés apparaissent donc nécessaires. Le document note un déficit de places en accueil collectif et une faible mobilisation de l'accueil individuel sur le territoire brayon : il n'existe notamment aucun établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) sur Londinières, Neufchâtel-en-Bray et Saint-Saëns, tandis qu'à Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray, le nombre de places reste trop faible. Un RAM (Relai d'Assistantes Maternelles) existe sur les 4 Rivières et des réflexions sont menées pour un RAM sur la Communauté Bray Eawy. Concernant le numérique, le taux de couverture de la 4G sur Pays de Bray est de 99,7 %, soit la quasi-totalité du territoire. La fibre optique est en cours de déploiement via Seine-Maritime numérique. Cela constitue un atout indéniable pour l'attractivité du Pays de Bray. Toutefois, le SDAASP montre également le besoin d'un accompagnement et d'une médiation aux usages du numérique comme enjeu identifié par de nombreux acteurs locaux face à la dématérialisation croissante d'un grand nombre de services, et de procédures. Les thématiques prioritaires identifiées pour le Pays de Bray lors de l'élaboration du SDAASP sont : le numérique, l'emploi et l'accès aux droits. Le Projet Social de Territoire de l'Utas Dieppe-Neufchâtel-en-Bray permet aussi d'approfondir ces sujets par l'intermédiaire d'enjeux du territoire brayon en matière d'action sociale: Réduire les inégalités territoriales, Soutenir ensemble la parentalité pour l'épanouissement de l'enfant, Construire ensemble des réponses aux besoins des jeunes et Agir ensemble pour le bien être des personnes âgées et/ou handicapées.

Le PETR du Pays de Bray s'est engagé dans une démarche de Contrat Local de Santé depuis 2017. Le territoire du Pays de Bray dispose de différents atouts en matière de santé, mais aussi de difficultés majeures telles que le déficit de médecins généralistes et spécialistes, le vieillissement de la population vivant à domicile, un important non-recours aux soins et aux droits... L'ensemble de la population est impacté par une démographie médicale déclinante. On note une disparité de densité des médecins généralistes et des infirmières libérales sur le territoire, ainsi qu'une insuffisance de médecins ou paramédicaux spécialisés (ophtalmologistes, dentistes, kinésithérapeutes, etc.). Une importante proportion de renoncement aux soins a été constatée, notamment dentaires et ophtalmologiques. Les cas de renoncement sont en partie liés aux délais trop longs de prise de rendez-vous. Malgré un territoire doté de différentes structures dynamiques regroupant des professionnels de santé, le diagnostic a fait apparaître la démographie médicale comme un axe majeur.

A. DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES CONCENTRÉS DANS LES GRANDES POLARITÉS DU TERRITOIRE

DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES ORGANISÉES EN GROUPEMENTS PÉDAGOGIQUES INTERCOMMUNAUX

Le territoire du Pays de Bray compte une centaine d'école dont moins de 5% d'écoles privées.

Les écoles privées du territoire, situées sur les communes de Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray et Saint-Saëns, rassemblent les deux niveaux de la maternelle à l'élémentaire.

Parmi les écoles publiques, le Pays de Bray compte :

- Environ 60% d'écoles élémentaires,
- Plus de 20% d'écoles maternelles,
- Plus de 15% d'écoles présentant les deux niveaux.

Ainsi, près de 70% des communes du territoire disposent au moins d'un établissement scolaire.

Les écoles du Pays de Bray comptent en moyenne environ 70 enfants.

Le temps d'accès aux établissements scolaires du premier degré est limité à moins de 10 minutes sur le territoire, mais peut aller jusqu'à 15 minutes dans le secteur de Grumesnil..

Certaines écoles présentent un effectif très réduit, inférieur ou égal à 20.

Un nombre importants de regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) fédèrent les plus petites communes du territoire. La majorité sont des RPI « dispersés », c'est-à-dire avec les classes réparties dans plusieurs écoles et communes. Cette dispersion peut générer des difficultés de gestion des flux d'élèves et des équipements scolaires, et de concertation des équipes pédagogiques.

B. DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES QUI TÉMOIGNENT DE LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

Collèges et lycées en 2015

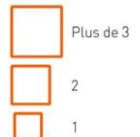
Collèges et lycées en 2015

□ Périmètre du SCOT Pays de Bray

Collèges



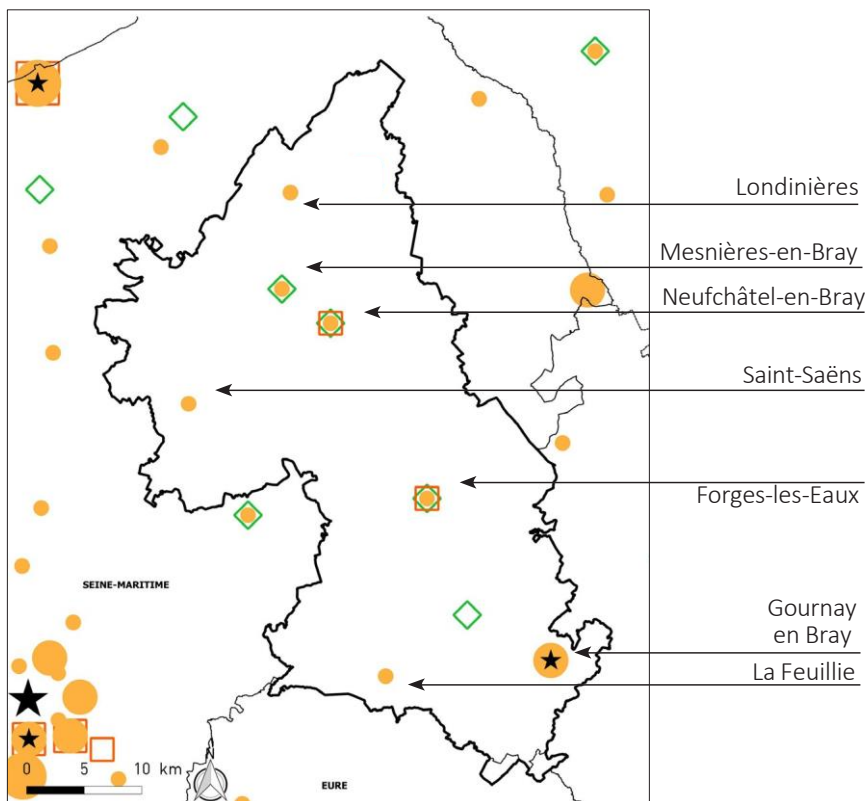
Lycées généraux ou technologiques



Lycées agricoles



Lycées professionnels



DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES QUI TÉMOIGNENT DE LA VOCATION AGRICOLE DU TERRITOIRE

Toujours selon les données 2015 de l'INSEE, le territoire du SCOT Pays de Bray compte, tous établissements compris (publics et privés) :

8 Collèges :

- 2 collèges à Gournay-en-Bray
- 1 collège à La Feuillie, à Forges-les-Eaux, à Londinières, à Mesnières-en-Bray, à Neufchâtel-en-Bray et à Saint-Saëns.

3 Lycées généraux ou technologiques :

- 1 lycée général ou technologique à Forges-les-Eaux et à Neufchâtel-en-Bray.

1 Lycée professionnel :

- 1 lycée professionnel à Gournay-en-Bray.

4 Lycées agricoles :

- 1 lycée agricole à Mesnières-en-Bray (accueillant également le collège), à Neufchâtel-en-Bray, à Forges-les-Eaux et à Brémontier-Merval.

Les lycées agricoles sont donc très représentés sur le territoire, en cohérence avec la **vocation agricole du territoire**. Ainsi, ces lycées représentent la moitié des lycées du territoire et un tiers des lycées agricoles du département de la Seine-Maritime (12 à l'échelle du département).

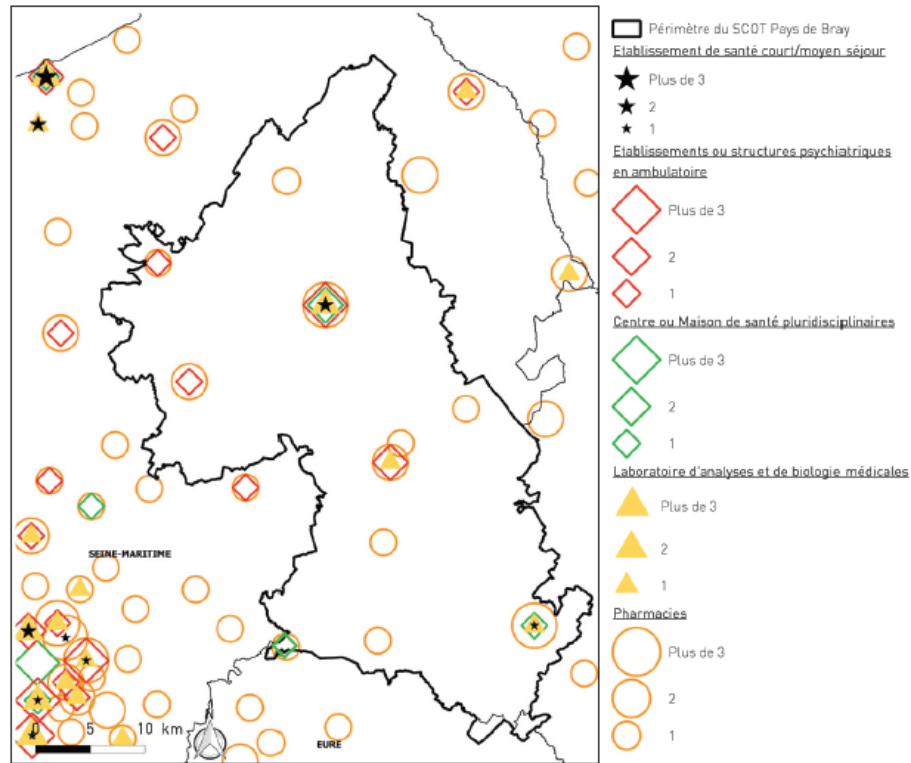
Par ailleurs, le **taux d'équipements scolaires de 2e degré est quasiment nul sur près de 106 communes** sur 115 au total. Ces équipements sont donc rares sur le territoire et concentrés dans les principales polarités du territoire.

COLLEGE	LYCEE		
	Général technologique	Professionnel	Agricole
SCOT Pays de Bray	8	3	4
C.C. de Londinières	1	0	0
C.C. des Quatre Rivières	4	1	2
C.C. Bray Eawy	3	0	2

Source : INSEE RP 2016 et Sisternormandie.fr

C. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES STRUCTURES DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

Établissements et services de santé en 2015



Services de santé

Établissement santé court séjour	1
Établissement santé moyen séjour	2
Établissement psychiatrique	4
Centre de santé	2
Structures psychiatriques en ambulatoire	3
Maison de santé pluridisciplinaires	3
Pharmacie	16
Laboratoire d'analyses et de biologie médicales	4

Les équipements de santé sont donc **concentrés dans les polarités urbaines**, avec également les plus forts taux d'équipements du territoire.

Par ailleurs, le territoire dispose d'un **Contrat Local de Santé (CLS)** qui est un **plan d'actions visant à l'amélioration des services de Santé**, en assurant un bon niveau de services équitablement réparti sur le territoire. Cet outil permet notamment de **lutter contre la désertification médicale** et **favoriser l'accessibilité aux soins** sur ce territoire fortement rural, ainsi que le **repérage du public âgé et isolé** pour mieux répondre à leurs besoins.

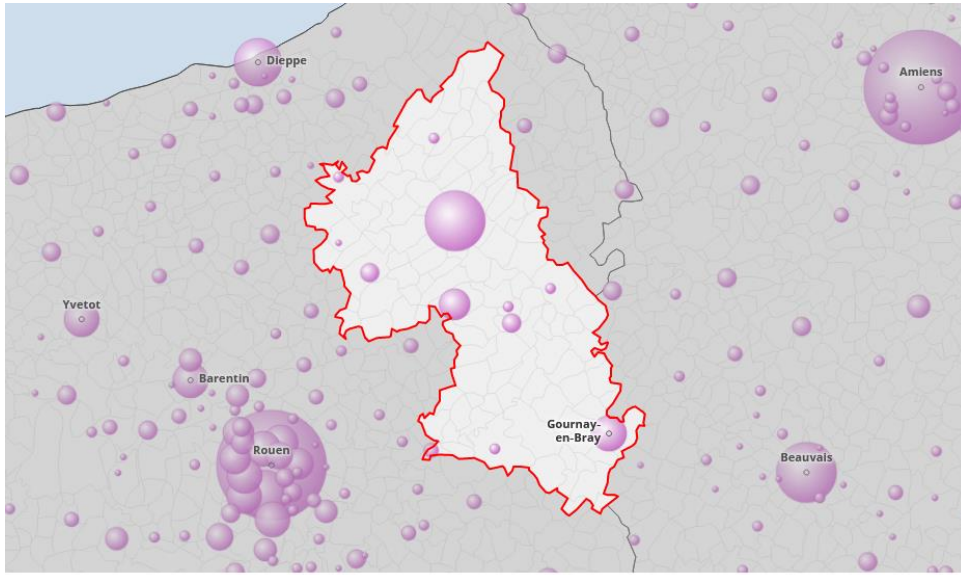
Enfin, il est important de noter l'absence de service d'urgence et de maternité sur le territoire du SCOT Pays de Bray.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES STRUCTURES DE SOINS SUR CE TERRITOIRE RURAL

D'après les données 2015 de l'INSEE, le territoire du SCOT Pays de Bray dénombre :

- **3 établissements hospitaliers** :
 - 1 établissement de santé moyen séjour à Gournay-en-Bray et 1 à Neufchâtel-en-Bray,
 - 1 établissement de santé court séjour à Neufchâtel-en-Bray;
- **3 maisons de santé pluridisciplinaires** (Londinières, Neufchâtel-en-Bray et Croisy) + 3 en projet (Forges/Gaillefontaine, Saint Saëns et PSLA Gournay);
- **2 centres de santé**;
- **7 établissements ou structures psychiatriques** :
 - 2 établissements psychiatriques à Forges-les-Eaux et à Neufchâtel-en-Bray,
 - 1 structure psychiatrique en ambulatoire aux Grandes-Ventes, 1 à Neufchâtel-en-Bray et 1 à Saint-Saëns;
- **4 laboratoires d'analyses et de biologie médicales** :
 - 2 à Neufchâtel-en-Bray,
 - 1 à Forges-les-Eaux,
 - 1 à Gournay-en-Bray;
- **16 pharmacies** réparties sur l'ensemble du territoire.

C. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES STRUCTURES DE SOINS SUR LE TERRITOIRE



Neufchâtel-en-Bray : pôle de concentration de la médecine généraliste (source : Géoclip INSEE 2016)

Les médecins généralistes

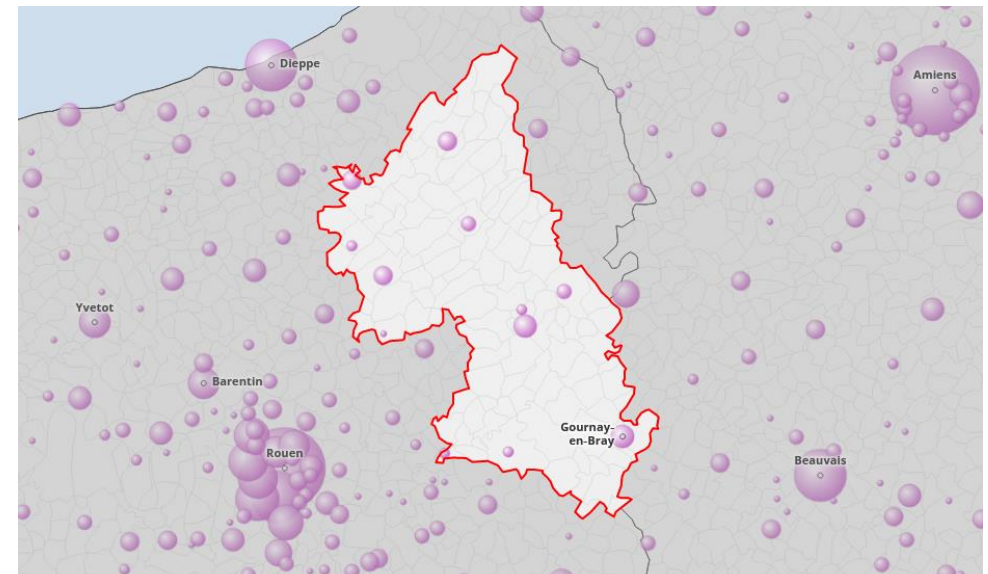
Sur le territoire sont recensés 56 médecins généralistes. Ce sont les anciennes communautés de communes du Pays Neufchâtelois et du Bray-Normand, qui toutes deux accueillent un centre hospitalier sur leur territoire qui ont le plus gros effectif.

- Croisy-sur-Andelle : 2
- **Forges-les-Eaux : 5**
- Gaillefontaine : 3
- **Gournay-en-Bray : 13**
- Grancourt-Saint-Etienne : 4
- La Feuillie : 2
- Londinières : 3
- **Neufchâtel-en-Bray : 14**
- **Saint-Saëns : 6**
- Serqueux : 3

Les infirmiers

Sur le territoire sont recensés 48 infirmiers en 2016. On y observe ainsi une densité d'infirmiers (7,9 infirmiers pour 10 000 habitants) légèrement inférieure à celle constatée sur le département de Seine-Maritime (8,1 infirmiers pour 10 000 habitants) et sur la Région Normandie (8,5 infirmiers pour 10 000 habitants).

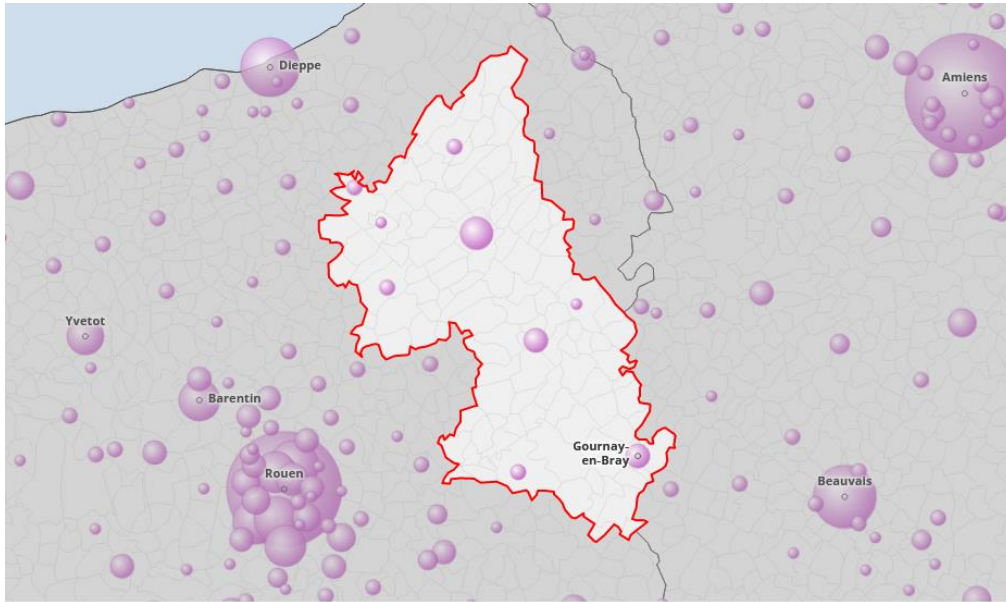
- | | | | |
|----------------------------|-----------|-------------------------------|----------|
| ➤ Croisy-sur-Andelle : | 2 | ➤ La Hallotière : | 2 |
| ➤ Ferrières-en-Bray : | 2 | ➤ Londinières : | 6 |
| ➤ Forges-les-Eaux : | 6 | ➤ Neufchâtel-en-Bray : | 4 |
| ➤ Gaillefontaine : | 3 | ➤ Saint-Saëns : | 6 |
| ➤ Gournay-en-Bray : | 12 | ➤ Serqueux : | 2 |
| ➤ La Bellière : | 1 | ➤ Sommery : | 2 |



Répartition des infirmiers sur le territoire du Pays de Bray (source : Géoclip INSEE 2016)

Équipements

C. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES STRUCTURES DE SOINS SUR LE TERRITOIRE



3 pôles accueillent l'essentiel des kinésithérapeutes : Forges-les-Eaux, Gournay-en-Bray et Neufchâtel-en-Bray (source : Géoclip INSEE 2016)

Les dentistes

Les dentistes exerçant sur le territoire du Pays de Bray ont été recensés sur 5 localités :

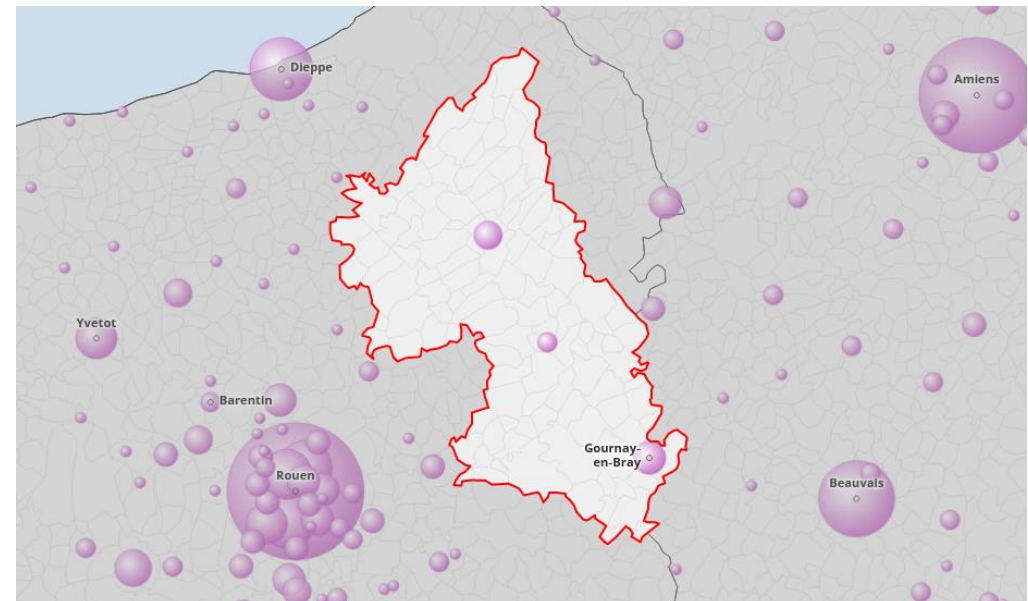
- Forges-les-Eaux : 1
- Gaillefontaine : 1
- **Gournay-en-Bray : 3**
- Londinières : 1
- Neufchâtel-en-Bray : 1 + groupement Mutualité Française à la maison de santé

La densité de dentistes sur le territoire (1,8) était alors plus faible que celle que l'on peut retrouver sur le département de Seine-Maritime, de la Région Normandie et également bien en deçà du territoire national.

Les kinésithérapeutes

Avec 28 praticiens recensés sur le territoire, la densité de kinésithérapeutes pour 10 000 habitants (5,1) est supérieure à la densité de ces mêmes professionnels de santé à l'échelon du département de Seine-Maritime comme de la région Normandie. Elle est toutefois légèrement inférieure à la moyenne nationale (5,6 pour 10 000 habitants).

- La Feuillie : 1
- **Forges-les-Eaux : 6**
- Gaillefontaine : 1
- **Gournay-en-Bray : 6**
- Londinières : 2
- **Neufchâtel-en-Bray : 9**
- Saint-Saëns : 3



3 pôles accueillent les 11 dentistes présents sur le territoire (source : Géoclip INSEE 2016)

C. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES STRUCTURES DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

L'OFFRE HOSPITALIERE

Le Centre-Hospitalier Fernand Langlois

Les services proposés par le Centre Hospitalier :

- Service de Médecine	15 lits
- Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)	30 lits
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)	185 lits (+4 lits d'hébergement temporaire)
- Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)	35 places
- Accueil de jour	12 places
- Pôle d'Activité et de Soins Adaptés (PASA)	12 places
- La Permanence d'accès aux soins de santé (PASS)	

Les MSP (MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE) ou PSLA (POLE DE SANTE LIBERAL AMBULATOIRE)

Les Maisons de Santé Pluridisciplinaire

Les MSP sont des structures qui regroupent au minimum deux médecins, un infirmier et de professionnels de santé libéraux (médicaux, auxiliaires médicaux ou bien pharmaciens). Les MSP se différencient des cabinets de groupe par la formalisation d'un projet de santé entre les différents professionnels et l'Agence Régionale de Santé.

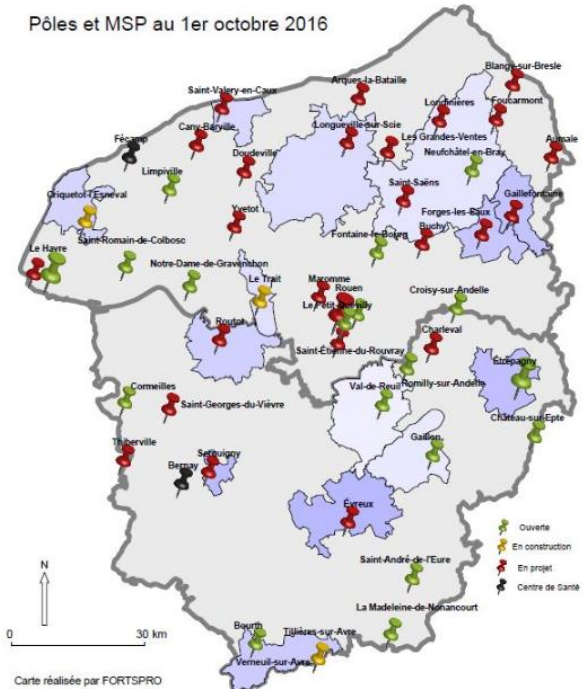
3 MSP sont ainsi présentes sur le territoire du PETR : Celle de Croisy sur Andelle, Londinières et celle du Pays Neufchâtelois

Le personnel médical de la MSP de Neufchâtel-en-Bray est composé de :

- 14 Médecins généralistes
- 10 Infirmiers
- 1 Diététicien
- 1 Chirurgien-Dentiste

Le personnel médical de la MSP de Croisy-sur-Andelle est composé de :

- 3 Médecins généralistes
 - 1 Psychiatre
 - 1 Ostéopathe
 - 2 Infirmiers
 - 1 Sage-Femme
 - 1 Diététicien/ Nutritionniste
 - 2 Psychologues
 - 1 Orthophoniste
- Les horaires d'ouvertures sont les suivants : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 12h00.



Le personnel médical de la MSP de Londinières est composé de :

- 2 médecins
- 1 dentiste
- 1 diététicienne
- 6 infirmières
- 1 chiropracteur

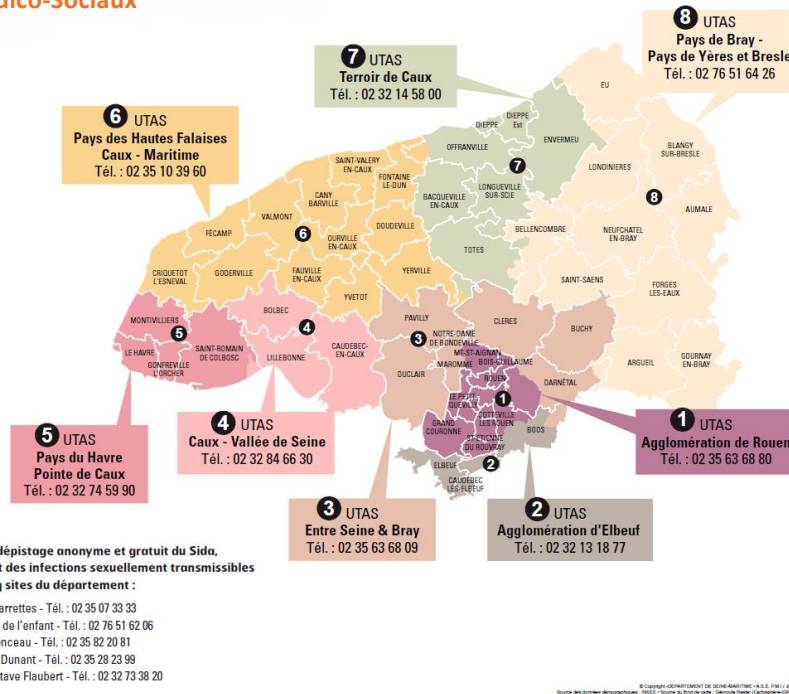


Équipements

C. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES STRUCTURES DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

L'OFFRE SOCIALE/ MEDICO SOCIALE

Centres Medico-Sociaux



Le CMS est un lieu d'écoute et d'information pour la famille. Des médecins, des sages-femmes, des psychologues, des conseillers conjugaux, des assistants sociaux, des éducateurs assurent l'accueil, l'information, l'orientation et la prise en charge des adultes et enfants en difficulté. C'est un service médical et social de proximité.

Ce service gratuit et de proximité est ouvert à tous y compris aux mineurs. Les CMS interviennent dans les domaines de l'action sociale et médico-sociale : aide sociale, protection de l'enfant, suivi des femmes enceintes, consultations gynécologiques.

7 CMS du Conseil Départemental sont inscrits dans le périmètre du PETR :

- Le CMS de FORGES LES EAUX
- Le CMS de LA FEUILLIE
- Le CMS de NEUFCHATEL-EN-BRAY
- Le CMS de LES GRANDES VENTES
- Le CMS de GOURNAY EN BRAY
- Le CMS de LONDINIÈRES
- Le CMS de SAINT-SAENS

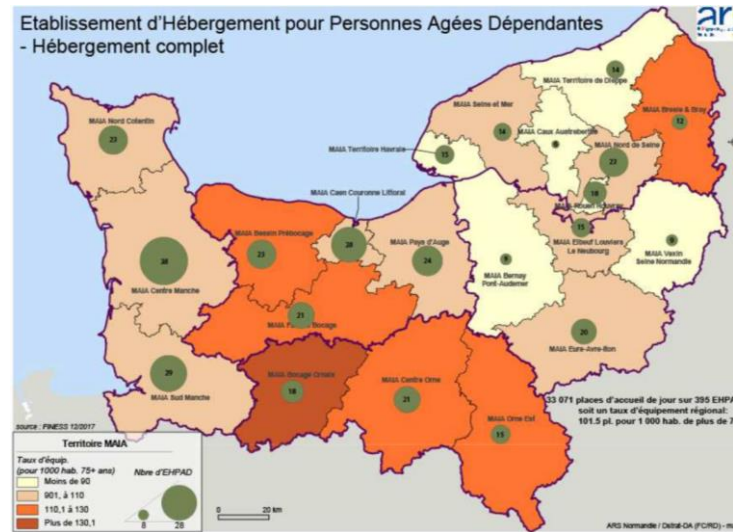
Caisse Primaire d'Assurance Maladie

- Agences CPAM de Forges-les-Eaux Le mardi de 13h30 à 16h
- Agences CPAM de Gournay-en-Bray Le lundi 9h15 à 12h15/ 13h à 16h mercredi 13h45 à 16h
- Agences CPAM de Neufchâtel-en-Bray Le mardi : 08h15 à 11h45 et 13h00 à 16h45
Le jeudi : 08h15 à 11h45 et 13h00 à 16h45
Note : Mercredi uniquement sur rendez-vous

C. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ACCESSIBILITÉ DES STRUCTURES DE SOINS SUR LE TERRITOIRE

LA FILIERE GERIATRIQUE DU TERRITOIRE

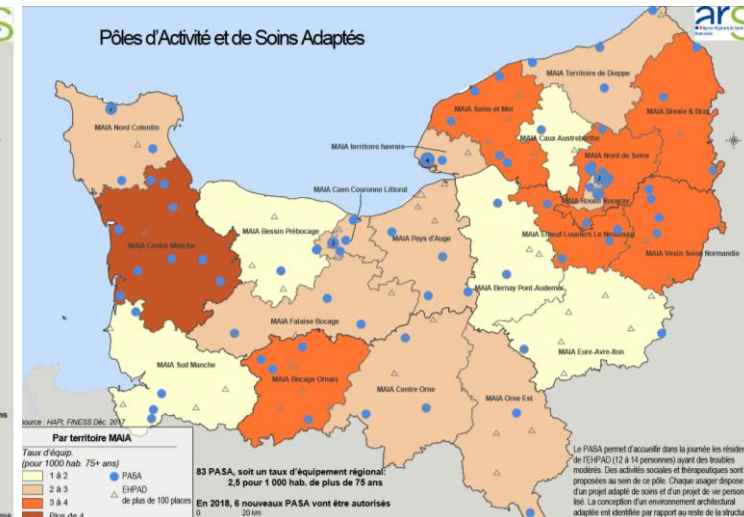
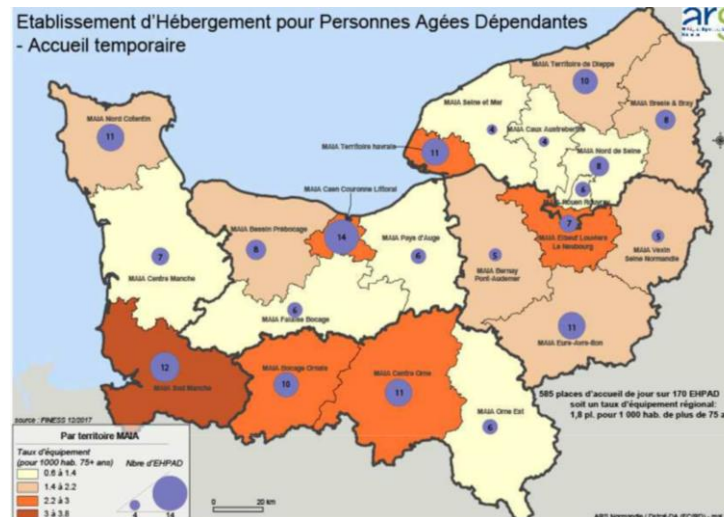
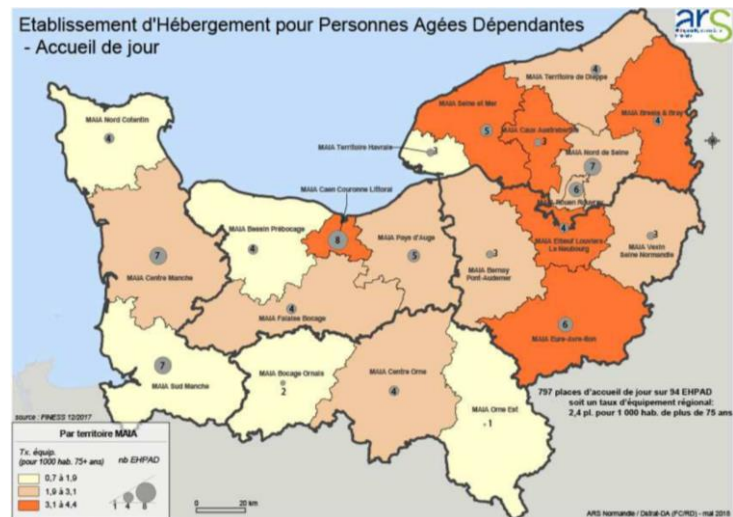
EHPAD (Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)



8 EHPAD ont été recensés par l'INSEE en 2016 sur le territoire du Pays de Bray :

- La Feuillie : 1
- Forges-les-Eaux : 1
- Gaillefontaine : 1
- Gournay-en-Bray : 2
- Les Grandes-Ventes : 1
- Neufchâtel-en-Bray : 1
- Saint-Saëns : 1

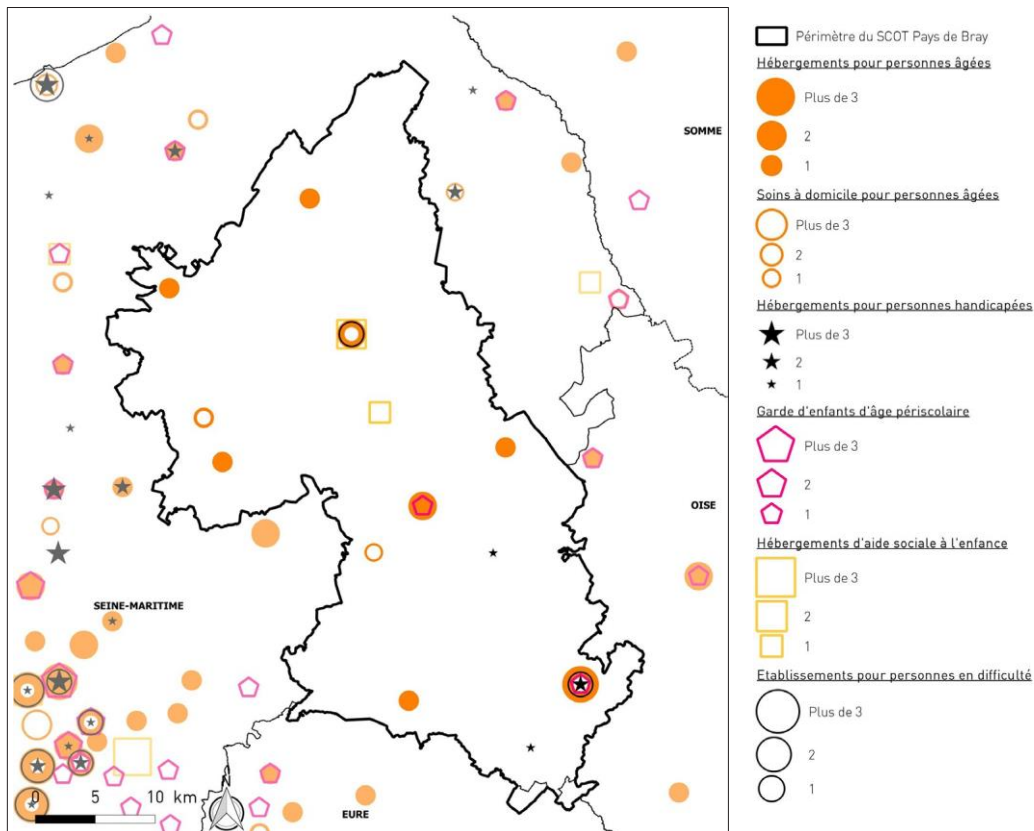
La densité des EHPAD y est supérieure à celle constatée sur l'ensemble des territoires des départements de Seine-Maritime et de l'Eure.



Équipements

E. PEU D'ÉQUIPEMENTS SOCIAUX MAIS QUI SE RÉPARTISSENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Equipements sociaux en 2016



Services d'action sociale 27

Centre d'hébergement pour personnes âgées	14
Soins à domicile pour personnes âgées	4
Centre d'hébergement pour personnes handicapées	4
Garde d'enfant d'âge préscolaire	2
Centre d'aide social à l'enfance	3
Etablissement pour personnes en difficulté	2

Source : INSEE RP 2016 et Sinternormandie.fr

PEU D'ÉQUIPEMENTS SOCIAUX MAIS QUI SE RÉPARTISSENT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Selon les données 2016 de l'INSEE, le territoire du SCOT Pays de Bray compte :

14 hébergements pour personnes âgées :

- 4 à Gournay-en-Bray
- 2 à Forges-les-Eaux et à Neufchâtel-en-Bray
- 1 à La Feuillie, à Gaillefontaine, aux Grandes-Ventes, à Londinières, à Saint-Martin-Osmonville et à Saint-Saëns

4 services de soin à domicile : 1 à Gournay-en-Bray, Neufchâtel-en-Bray, à Rouvray-Catillon et Saint-Saëns

2 gardes d'enfants d'âge périscolaire : 1 Gournay-en-Bray et à Forges-les-Eaux

1 foyer d'accueil médicalisé : Montroty

1 hébergement pour enfant handicapé : Forges-les-Eaux

3 hébergements pour adulte handicapé : 2 à Gournay-en-Bray et 1 à Saumont-la-Poterie

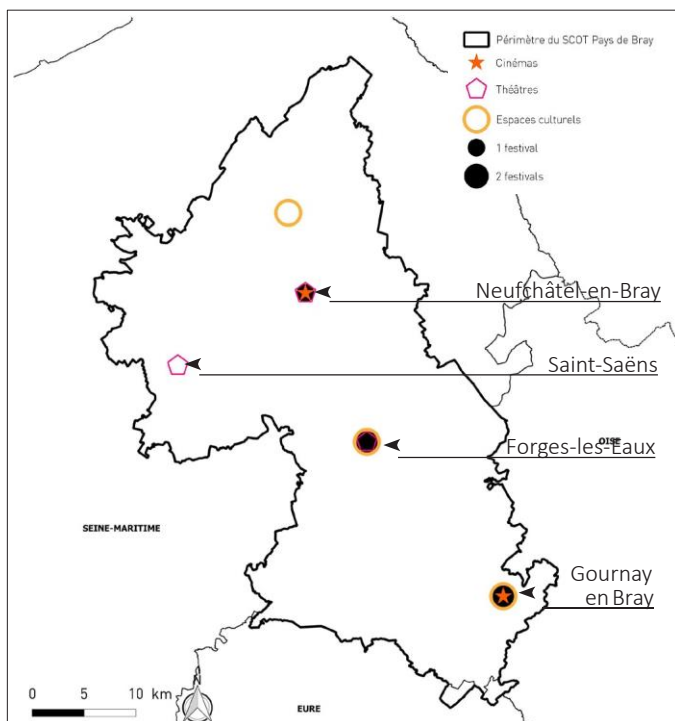
3 hébergements d'aide sociale à l'enfance : 2 à Neufchâtel-en-Bray et 1 à Saint-Saire

2 établissements pour adultes et familles en difficulté : 1 à Gournay-en-Bray et à Neufchâtel-en-Bray

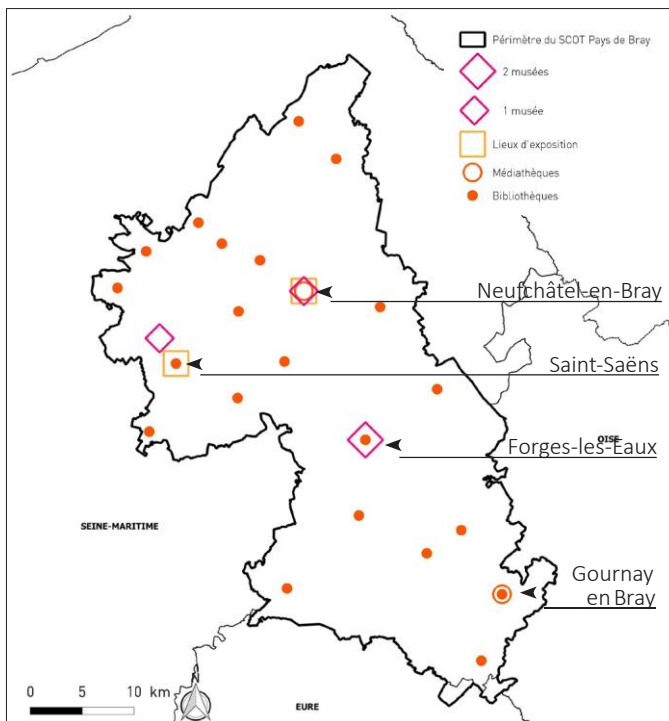
Globalement, ces équipements **se répartissent de manière relativement homogène** sur le territoire, malgré des **concentrations dans les pôles urbains** et la **faiblesse du nombre de ces équipements**.

F. UN TERRITOIRE PROFITANT D'UNE OFFRE CULTURELLE TRÈS RICHE

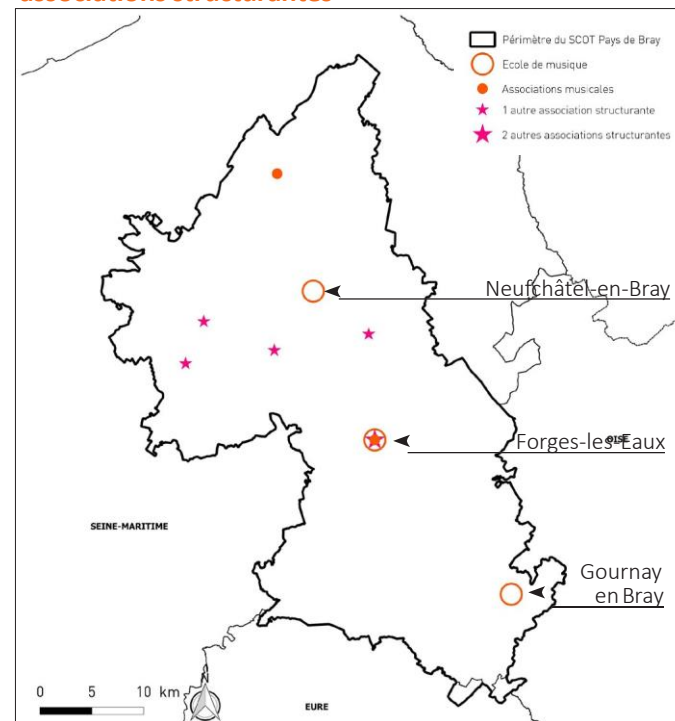
Cinémas, théâtres, espaces culturels et festivals



Musées, lieux d'expositions et bibliothèques



Ecoles de musiques, associations musicales et autres associations structurantes



En matière d'équipements culturels, le territoire dispose d'un large éventail d'équipements et d'animations avec :

2 cinémas, dont Les Ecrans à Gournay-en-Bray et Le Normandy à Neufchâtel-en-Bray

3 espaces culturels, dont Espace de Forges à Forges-les-Eaux, L'Atelier à Gournay-en-Bray, et Le Grenier de la Mothe à Bailleul-Neuville

3 théâtres, dont le Théâtre municipal à Forges-les-Eaux, le Théâtre Robert Auzelle à Neufchâtel-en-Bray et le Cinéma-Théâtre François Mitterrand à Saint-Saëns

5 festivals internes au territoire, dont Les Théâtrales et

le Festival de la Marionnette à Forges-les-Eaux, Le Festival des Arts de rue et Les Théâtreries à Gournay-en-Bray, et Les Féodales de Neufcastel à Neufchâtel-en-Bray, Festival Rencontres-nous en Bray-Eawy organisé par la CC Bray-Eawy

2 lieux d'exposition, dont La Gare de l'Avenue Verte à Neufchâtel-en-Bray et Le Garage à Saint-Saëns

7 musées, dont le Musée de la Résistance et de la Déportation et le Musée des maquettes hippomobiles Jean Guillot à Forges-les-Eaux, le Musée Mathon Durand à Neufchâtel-en-Bray, et le Musée du Cidre et des Métiers traditionnels à Rosay

2 médiathèques, l'une à Gournay-en-Bray et l'autre à Neufchâtel-en-Bray

21 bibliothèques sur l'ensemble du territoire

3 écoles de musique, dont l'Ecole de musique intercommunale à Gournay-en-Bray, l'Espace Jean Bauchet à Forges-les-Eaux et l'Espace musical à Neufchâtel-en-Bray

2 associations musicales, dont l'Association musicale de Londinières et l'Association de Musiques actuelles en Pays de Bray à Forges-les-Eaux

6 associations autres, dont l'Association Forgionne et les Animations Bray Culture à Forges-les-Eaux, Théâtre Musical Coulisses à Saint-Saëns et les Cafés de Pays à Massy, Ventes-Saint-Rémy et Nesle-Hodeng

Source : Diagnostic territorial du Pays de Bray, PETR 2014

F. UN TERRITOIRE PROFITANT D'UNE OFFRE CULTURELLE TRÈS RICHE

Par ailleurs, d'autres associations extérieures ou itinérantes au sein du territoire participent aux animations culturelles du territoire, notamment :

- l'association **L'Art et la Manière**, située à Saint-Lucien, qui organise différents événements festifs et culturels, mais également un conservatoire de musique pour les élèves de primaires ainsi que l'école maïtrisienne pour les collégiens
- la **Compagnie ça s'peut pas**, association de théâtre itinérant au sein du Pays de Bray
- l'association **Baladins de la Morette**, située à Gournay-en Bray, troupe de comédiens amateurs
- le **Théâtre des Sources**, situé à Forges-les-Eaux, troupe de comédiens amateurs
- l'**Ecole de Cirque Corps Accord**, située à Roncherolles-en-Bray
- etc...

D'autres événements itinérants en Normandie se représentent sur le territoire :

- le **Festival Chants d'Elles** qui est un festival de chanson de femmes
- le **Festival Rire en Seine** qui est un festival d'humour et de curiosité
- etc...

Enfin, le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Bray édite 4 fois par an l'Agenda culturel Goûts et Couleurs, qui présente l'ensemble des manifestations culturelles et artistiques qui ont lieu sur le territoire.



ENJEUX

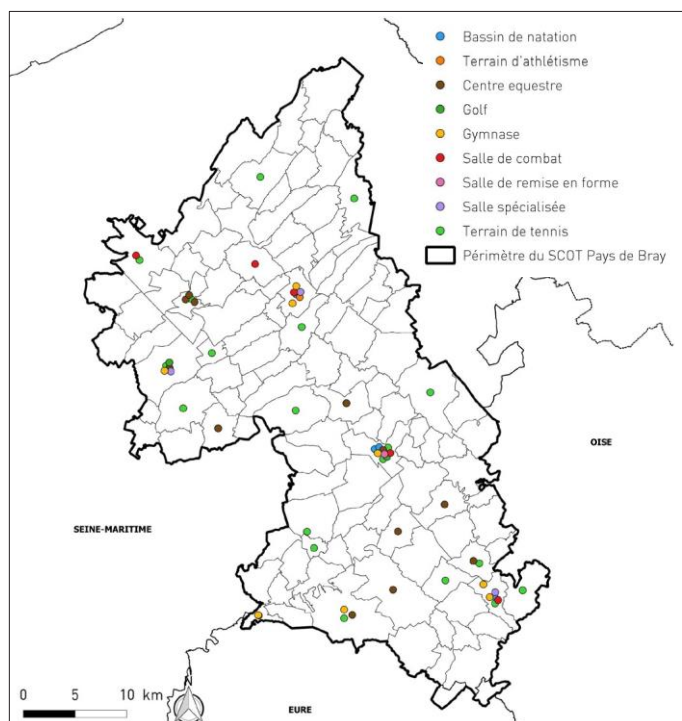
- Maintenir et renforcer l'offre culturelle déjà présente sur le territoire, véritable atout du cadre de vie local et du dynamisme social du territoire, en soutenant les initiatives associatives locales

Source : Diagnostic territorial du Pays de Bray, PETR 2014

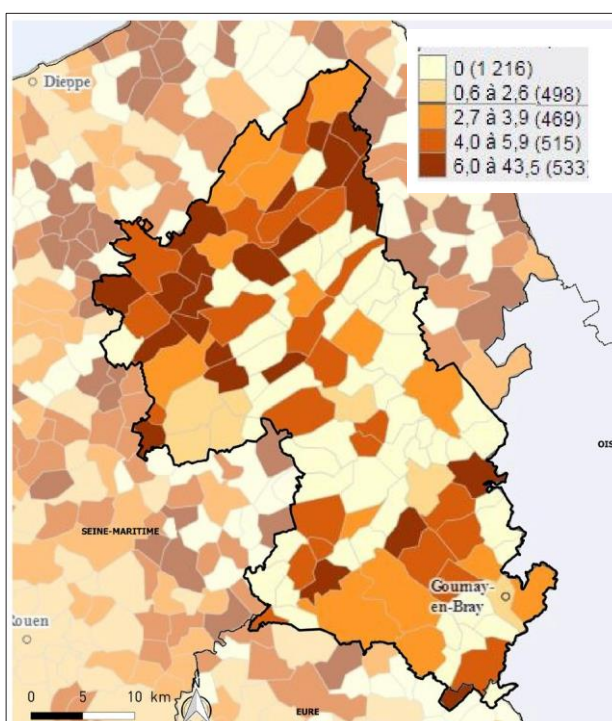
Équipements

G. UNE OFFRE SPORTIVE ÉQUESTRE IMPORTANTE, CONTRIBUTANT À L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Equipements sportifs en 2016



Taux d'équipements sportifs en 2016



UNE OFFRE SPORTIVE EQUESTRE IMPORTANTE, CONTRIBUTANT À L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE

Selon les données 2016 de l'INSEE, le territoire du SCOT Pays de Bray compte :

38 terrains de grands jeux répartis sur tout le territoire

4 bassins de natation : 2 à Forges-les-Eaux, 1 à Neufchâtel-en-Bray et 1 à Gournay-en-Bray, ainsi qu'1 centre nautique à Neufchâtel-en-Bray

20 terrains de tennis répartis sur l'ensemble du territoire

14 centres équestres répartis sur l'ensemble du territoire

1 terrain d'athlétisme à Neufchâtel-en-Bray

2 terrains de golf, l'un à Forges-les-Eaux, l'autre à Saint-Saëns

3 salles spécialisées : 1 à Gournay-en-Bray, à Neufchâtel-en-Bray et à Saint-Saëns

5 salles de combat : 1 à Forges-les-Eaux, aux Grandes-Ventes, à Gournay-en-Bray, à Lesnières-en-Bray et à Neufchâtel-en-Bray

Equipements sportifs	206
Bassin de natation	4
Boulodrome	43
Tennis	20
Centre équestre	14
Athlétisme	1
Terrain de golf	2
Parcours sportif/santé	1
Plateaux et terrains de jeux extérieurs	20
Salles spécialisées	3
Terrains de grands jeux	38
Salles de combat	5
Salles non spécialisées	44
Roller-Skate-Vélo bicross ou freestyle	2
Salles de remise en forme	1
Salles multisports (gymnase)	8

1 salle de remise en forme à Forges-les-Eaux

8 gymnases : 2 à Gournay-en-Bray et à Neufchâtel-en-Bray, 1 à Croisy-sur-Andelle, à La Feuillie, à Forges-les-Eaux et à Saint-Saëns

en projet : une piste BMX de catégorie 3 à Gournay-en-Bray

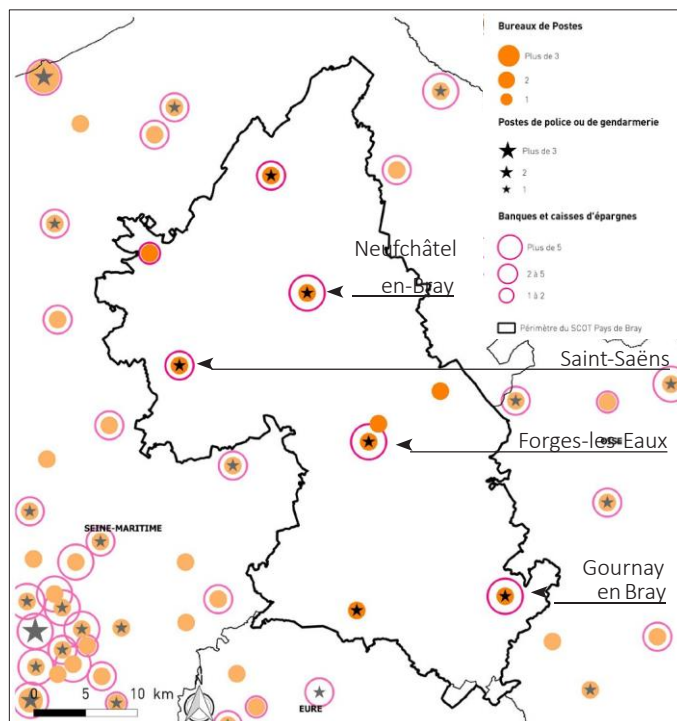
On note l'**importance du nombre de centres équestres** sur le territoire, ce qui contribue à son attractivité touristique.

Globalement, **le Sud et le Nord du territoire sont relativement bien dotés en équipements sportifs** face aux besoins démographiques, avec des taux d'équipements plutôt importants. Néanmoins, de nombreuses communes ne disposent d'aucun équipement sportif quel qu'il soit.

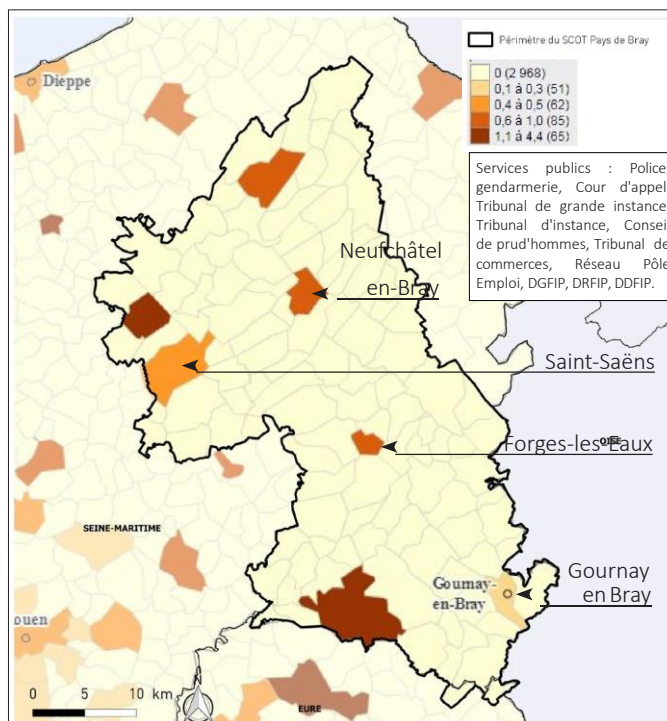
Source : INSEE RP 2016 et Sisternormandie.fr

H. UNE OFFRE DE SERVICES PUBLICS CONCENTRÉE DANS LES COMMUNES LES PLUS IMPORTANTES

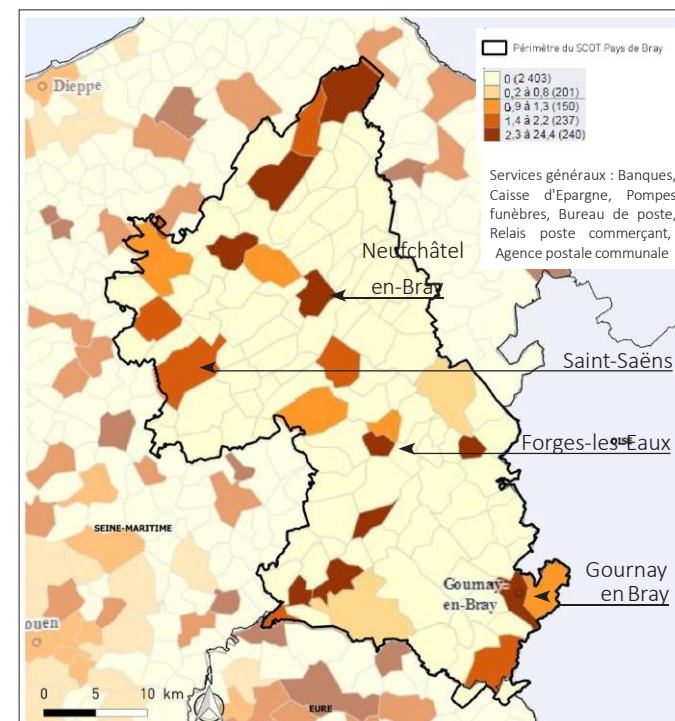
Services publics et généraux en 2016



Taux de services publics pour 1000 habitants en 2016



Taux de services généraux pour 1000 habitants en 2016



Services publics

Banques, caisses d'épargne	32
Gendarmerie	6
Réseau de proximité pôle emploi	1
Pompes funèbres	15
Bureau de poste	9
Relais poste	4
Agence postale	8
École de conduite	14

UNE OFFRE DE SERVICES PUBLICS CONCENTRÉE DANS LES COMMUNES LES PLUS IMPORTANTES

Selon les données 2015 de l'INSEE, le territoire du SCOT Pays de Bray compte :

6 postes de gendarmerie, situés à La Feuillie, à Forges-les-Eaux, à Gournay-en-Bray, à Londinières, à Neufchâtel-en-Bray et à Saint-Saëns

32 Banques, dont 11 à Gournay-en-Bray, 8 à Neufchâtel-en-Bray, 6 à Forges-les-Eaux, 3 à Saint-Saëns, 3 à Londinière et 1 aux Grandes-Ventes

9 bureaux de postes, situés à La Feuillie, à Forges-les-Eaux, à Gaillefontaine, à Gournay-en-Bray, aux Grandes-Ventes, à Londinières, à Neufchâtel-en-Bray, à Saint-Saëns et à Serqueux

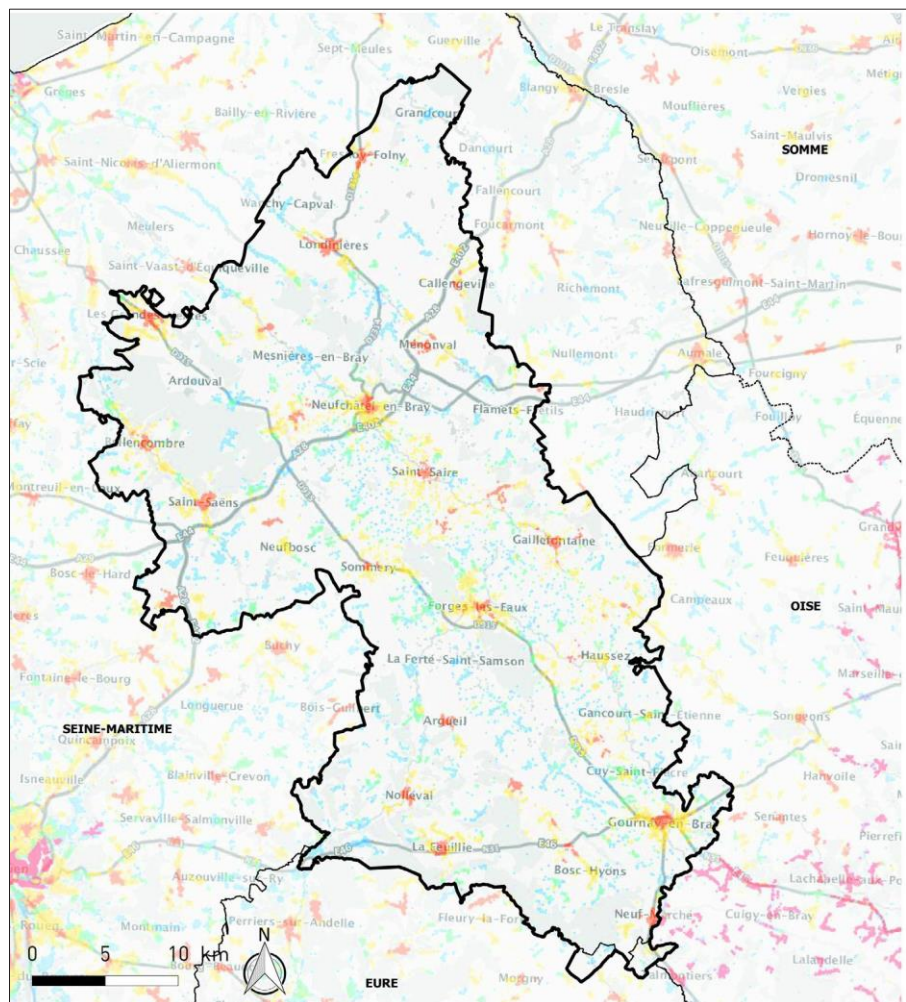
Dans les communes rurales, **l'offre de services publics est souvent très faible, voire quasiment nulle**. Ce sont dans les communes les plus importantes que les taux d'équipements en services publics et généraux sont les plus forts.

Source : INSEE RP 2016 et Sistonormandie.fr

Équipements

I. UNE COUVERTURE NUMÉRIQUE GLOBALEMENT LIMITÉE ET PEU PERFORMANTE

Couverture numérique en 2017



UNE COUVERTURE NUMÉRIQUE GLOBALEMENT LIMITÉE ET PEU PERFORMANTE

Selon l'Observatoire France du Très Haut Débit, **26 communes sur 115 disposent d'espaces desservis par un réseau très haut débit de 8 à plus de 30 MBIT/S**, essentiellement dans leurs centres-bourgs.

Il s'agit des communes d'Argueil, de Beaussault, de Beauvoir-en-Lyons, de Bellencombre, de Callengeville, de Bosc-Mesnil, de Bully, de Bures-en-Bray, de Critot, de Dampierre-en-Bray, de La Feuillie, de Forges-les-Eaux, de Fresnoy-Folny, de Gaillefontaine, de Gournay-en-Bray, des Grandes-Ventes, de Londinières, de Ménonval, de Mesnil-Mauger, de Nesle-Hodeng, de Neufchâtel-en-Bray, de Neuf-Marché, de Nolléval, de Saint-Saëns, de Saint-Saire et de Sommery.

L'ensemble des autres communes ne dispose que d'un **débit souvent inférieur à 8 MBIT/S**, soit une couverture numérique peu performante. Cela s'explique par le caractère très rural du territoire et le prix élevé des extensions des installations performantes existantes dans ces espaces.

Aucune commune ne dispose donc d'un débit atteignant ou supérieur à 100 MBIT/S sur l'ensemble des 115 communes. **La couverture numérique est donc relativement limitée et peu performante.**

Source : [Observatoire.francethd.fr](http://observatoire.francethd.fr)

CONSTATS

- Une **concentration des équipements scolaires** de 1er degré dans les grandes polarités urbaines et des **écoles en RPIC potentiellement menacées de fermeture**.
- Un nombre d'équipements scolaires de 2e degré relativement limité, à l'exception **des lycées agricoles qui représentent la moitié des lycées du territoire et un tiers des lycées agricoles du département** de la Seine-Maritime.
- **Une offre d'équipement de santé peu développée et concentrée** dans les polarités urbaines.
- **Des équipements sociaux rares sur le territoire**, malgré une répartition géographique plutôt équilibrée. Les offres liées à la petite enfance et aux personnes âgées paraissent insuffisantes sur le territoire malgré une population, une fois encore, familiale et vieillissante.
- Un territoire qui dispose d'une **offre culturelle très riche pour un territoire rural**, participant aux dynamiques sociales locales des communes présentes et à l'attractivité du territoire.
- Une offre relativement faible d'équipements sportifs, malgré **une forte représentation des centres équestres** qui, alliée aux atouts paysagers et environnementaux du territoire, **conforte son attractivité touristique**.
- Une **concentration des services publics dans les communes polarisantes** et de nombreux espaces dépourvus de l'ensemble de ces services, révélant des enjeux d'accessibilité.
- Une **couverture numérique globalement limitée et peu performante**, en raison d'un débit souvent inférieur à 8 MBIT/S pour 89 communes du territoire et d'une **concentration du débit important dans les centres-bourgs des polarités les plus importantes**.

ENJEUX

Maintenir et renforcer les services menacés ou en difficulté, notamment :

- les équipements scolaires, et notamment **les écoles en RPIC dans les espaces ruraux**, pour maintenir les ménages avec enfants sur le territoire
- les équipements sociaux, et notamment ceux liés au **vieillessement de la population et à la petite enfance**, très peu développés

Développer/restructurer/réorganiser l'offre d'équipements de santé (notamment par l'intermédiaire du CLS) et lutter contre la désertification médicale en offrant des conditions de travail et un cadre de vie agréables, pour :

- **maintenir les professionnels de la santé** sur le territoire
- et en conséquence, **anticiper le vieillissement de la population et maintenir les familles** sur le territoire

Maintenir/renforcer/diversifier les équipements liés au cadre de vie :

- l'offre culturelle déjà présente sur le territoire, **véritable atout du cadre de vie local** et du dynamisme social du territoire, en soutenant les initiatives associatives locales
- l'offre sportive, contribuant au cadre de vie et **à l'attractivité touristique du territoire**
- l'offre de services publics dans les communes rurales

De manière générale :

- **améliorer l'accessibilité des équipements structurants et du numérique** depuis les communes rurales, pour **lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables**
- **Rechercher l'équilibre territorial en réduisant les inégalités d'accès aux équipements structurants** de toute nature



X. MOBILITÉS

*Pour une approche complète des aspects de mobilités,
se référer au Schéma Local de Déplacements*

A. UNE ARMATURE ROUTIÈRE INTERNE COMPLÉMENTAIRE

UN RÉSEAU PRIMAIRE MAJEUR

Les **autoroutes A28 et A29** sont le support de transits majeurs sur l'axe Rouen/Le Havre - Amiens/Calais. La **RN31**, au sud complète le réseau structurant ;

La **D915 et la D1314**, deux départementales structurantes principales, **sont considérées de 1^{ère} catégorie** et traversent le territoire dans l'axe nord/sud pour compléter le maillage primaire (entre 4 000 et 10 000 véhicules par jour).

UN RÉSEAU SECONDAIRE PROPOSANT DE NOMBREUSES ALTERNATIVES

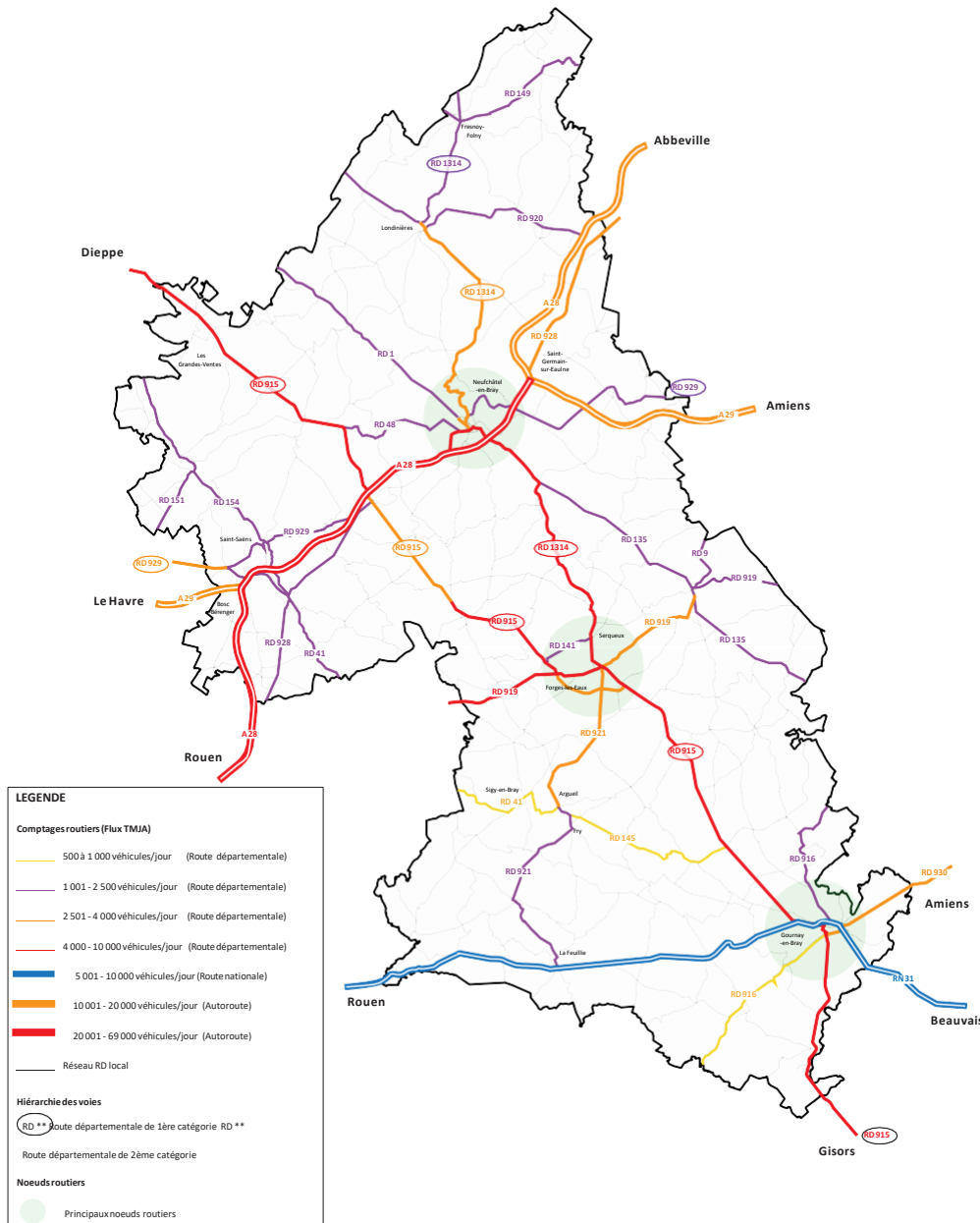
Ce réseau primaire est complété par **les routes départementales secondaires**, dont le trafic varie.

Les plus empruntées :

- > la D928 (autour de Neufchâtel-en-Bray) ;
- > la D9219 et D921 (autour de Forges-les-Eaux) ;
- > La D930 (autour de Gournay-en-Bray).

Un trafic pouvant atteindre 4 000 véhicules par jour circule sur ces axes.

Un **réseau de routes départementales et communales locales** finalisent le réseau afin de desservir l'ensemble des villages, hameaux et lieux-dits.



ENJEUX

Réfléchir à une hiérarchisation claire du réseau viaire «charte d'aménagement» afin notamment d'organiser les flux inter-communes entre les pôles générateurs ;

Développement de l'activité économique, création de logement et d'équipement le long des réseaux structurants ;

C. LES TRANSPORTS PUBLICS DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE

UN TERRITOIRE FOCALISÉ SUR LES ÉCHANGES AVEC LE PÔLE ROUENNAIS

Le territoire du Pays de Bray est desservi par plusieurs lignes de transport en bus qui sont gérées par l'entreprise de gestion de transport en commun Voyages et Transport de Normandie (VTNI) :

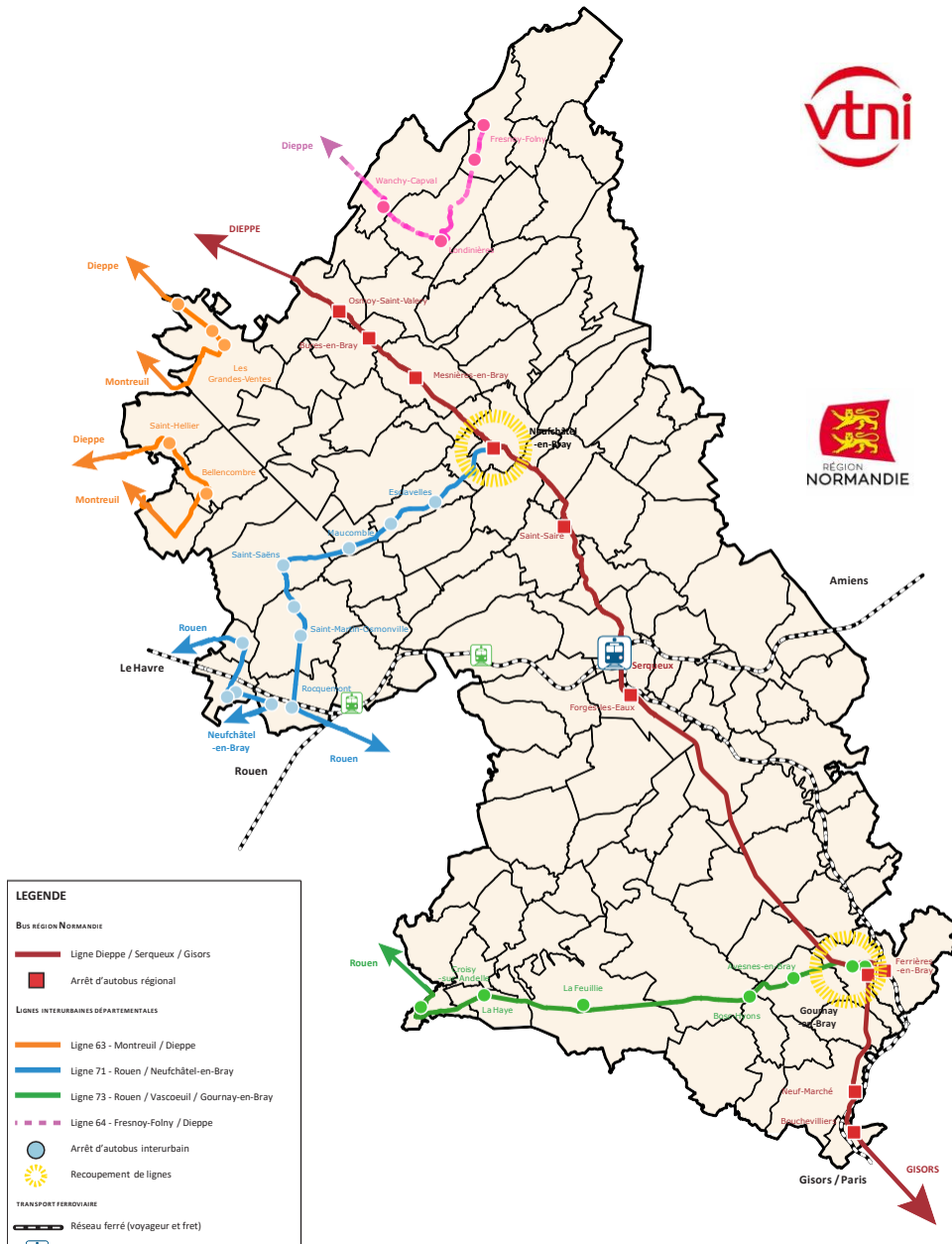
- **ligne 63** : Belencombre / Dieppe desservant Saint-Hellier et Les Grandes Ventes (14 liaisons/semaine) ;
- **ligne 71** : Neufchâtel-en-Bray / Rouen via Saint-Saëns et desservant Esclavelles, Maucombe, Saint-Martin-Osmonville et Rocquemont (25 liaisons / semaine) ;
- **ligne 73** : Gournay-en-Bray / Rouen et desservant Avesnes-en-Bray, Bosc-Hyons, La Feuillie, La Haye et Croisy-sur-Andelle (18 liaisons / semaine).
- **ligne 64** : Fresnoy-Folny / Dieppe et desservant Londinières et Wanchy-Capval.

Une **liaison régionale de bus-TER** de la Région Normandie assure le transport depuis Gisors jusqu'à Dieppe en passant par onze communes du territoire du Pays de Bray, depuis Bouchevilliers jusqu'à Osmoy-Saint-Valéry. Cette ligne de bus permet de rejoindre Paris (Gare Saint-Lazare) via une correspondance à Gisors (liaison Gisors-Paris en train). Toutefois les horaires proposés semblent peu adaptées aux habitants du territoire.

UNE ÉVOLUTION NOTABLE DE LA FRÉQUENTATION

La **fréquentation des lignes départementales** est en hausse :

- > **Liaison Rouen/Neufchâtel-en-Bray** (ligne 71) : **+ 8%** entre 2012-2013 et 2013-2014
- > **Liaison Gournay-en-Bray/Rouen** (ligne 73) : **+ 31%** sur la même période.



Temps de déplacement ciblé :

Neufchâtel-en-Bray	46'	Gare de Rouen
Neufchâtel-en-Bray	60'	Gare de Dieppe
Neufchâtel-en-Bray	45'	Gare de Paris Saint-Lazare
Gare de Serqueux	48'	Gare de Paris Saint-Lazare
Gare de Serqueux	122'	Gare de Paris Saint-Lazare
Gare de Serqueux	170'	Gare de Paris Saint-Lazare
Gournay-en-Bray	59'	Gare de Rouen
Gournay-en-Bray	73'	Gare de Rouen

ENJEUX

Développer l'attractivité commerciale des lignes, notamment la ligne 71, en encourageant le report modal et en améliorant ses temps de trajet vers Rouen ;

Développer l'usage du transport en commun, en le rendant plus attractif sur les axes structurants : couloir réservé dans les traversées de village,

D. L'OFFRE DE TRANSPORT FERROVIAIRE

UN RÉSEAU FERROVIAIRE CENTRALISÉ RATTACHÉ AU RÉSEAU D'AUTOBUS

Le territoire du Pays de Bray est desservi par la **ligne Rouen-Le Havre / Amiens** (fret et passager) grâce à :

- > La gare de Serqueux ;
- > Les haltes ferroviaire de Montérolier-Buchy et Sommery.

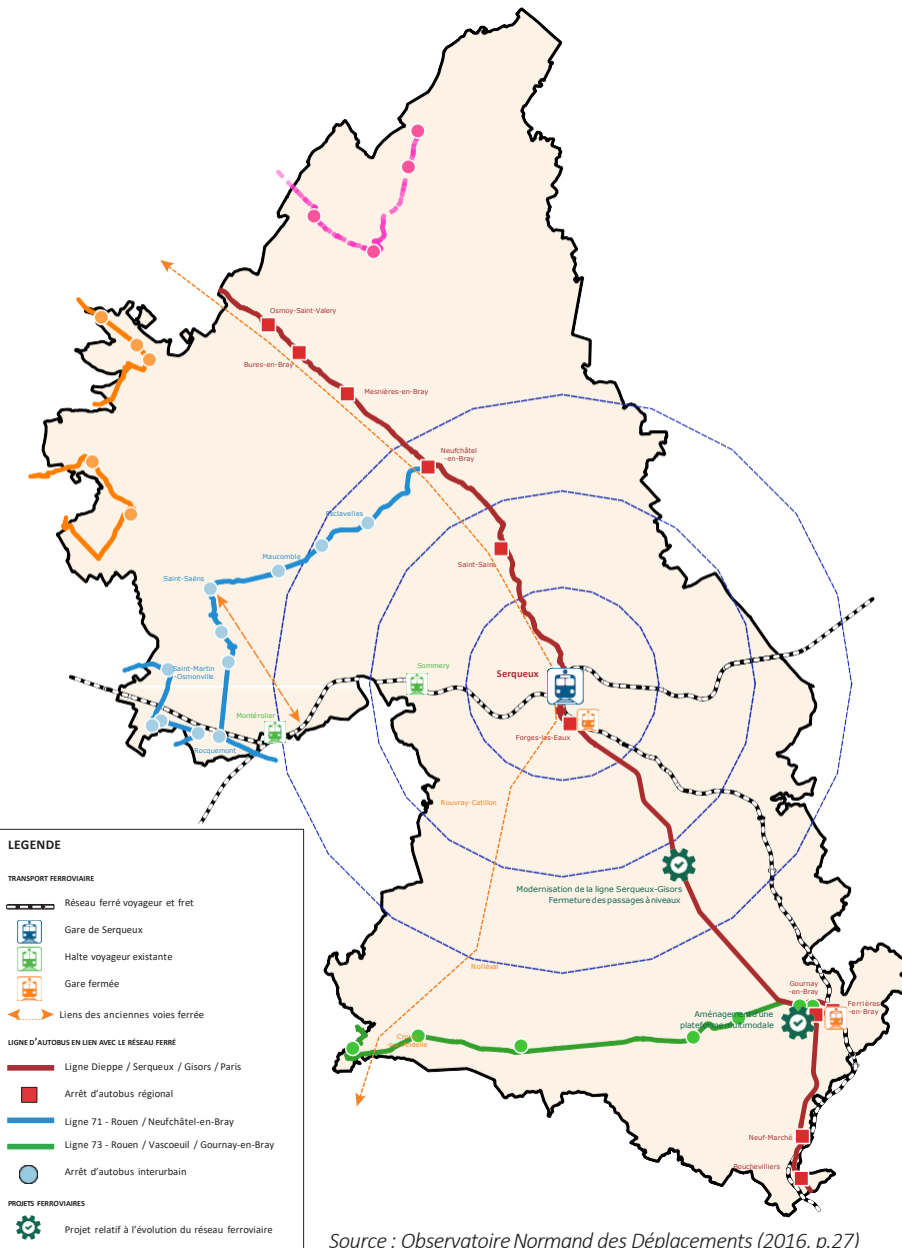
Le noeud ferroviaire évident du territoire est centralisé sur la **gare de Serqueux**, arrêt le plus emprunté. Elle est reliée à la ligne régionale reliant Dieppe à Gisors et desservant dix autres communes du territoire.

Dans un rayon de 15 kms autour de la gare se trouvent **60 communes** du territoire.

Les temps de déplacement depuis la gare de Serqueux vers les deux destinations principalement utilisées (Rouen, Amiens) fait état d'un **gain de temps** par rails de 20 minutes comparativement à la voiture.

DES PROJETS RÉALISÉS OU EN COURS

- > **Aménagement d'une plateforme multimodale** à Gournay-en-Bray inaugurée en 2018 ;
- > **Modernisation de la section Serqueux-Gisors** à travers :
 - Un développement de capacité avec électrification ;
 - Une modernisation de la signalisation ;
 - La création d'un raccordement à Serqueux ;
 - La mise en oeuvre de protections acoustiques ;
 - La suppression de plusieurs passages à niveaux.
- > **Etude du réaménagement** autour de l'arrêt de Montérolier-Buchy.



ENJEUX

Valoriser les infrastructures et promouvoir des modes doux vers la gare de Serqueux ;

Étudier le potentiel de l'ancienne gare de Gournay ; Développer une station intermodale autour du pôle gare ;

Organiser le rabattement sur le réseau ferré (tous modes, y compris vers les gares périphériques)

E. LES FLUX DOMICILE / TRAVAIL Tournés vers l'extérieur

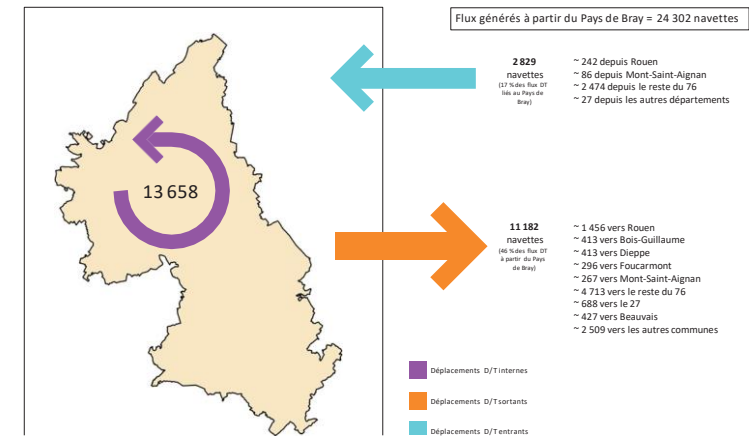
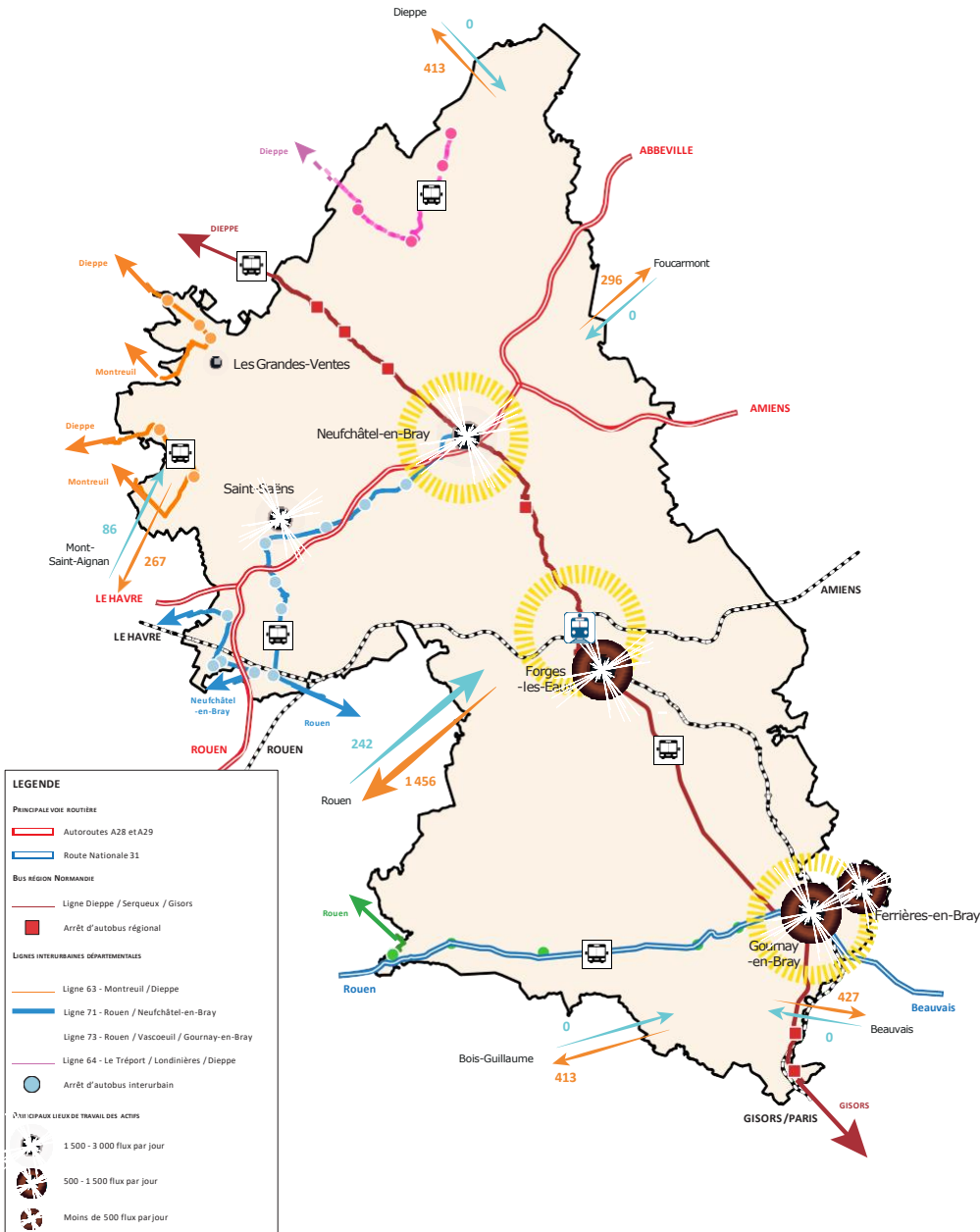
LES ACTIFS BRAYONS Tournés vers le bassin d'emploi rouennais

En matière de déplacements domicile/travail, c'est un total de 13 658 actifs qui vivent et travaillent en Pays de Bray dont les principaux pôles d'emplois sont Neufchâtel-en-Bray, Gournay-en-Bray et Forges-les-Eaux.

1 500 flux sont comptabilisés comme allant travailler à Rouen, soit près de 6 % des actifs domiciliés sur le territoire et 13% des flux allant vers l'extérieur du Pays de Bray.

Au global, **46% des actifs du Pays de Bray quittent le territoire** pour se rendre au travail. A l'inverse, seuls **17% des flux venant travailler en Pays de Bray proviennent de l'extérieur**.

En dehors des flux internes, la majeure partie des déplacements vers le lieu de travail se font vers l'Ouest du territoire, et des reports modaux les menant à Rouen s'offrent à eux à Neufchâtel-en-Bray, Serqueux et Gournay-en-Bray.

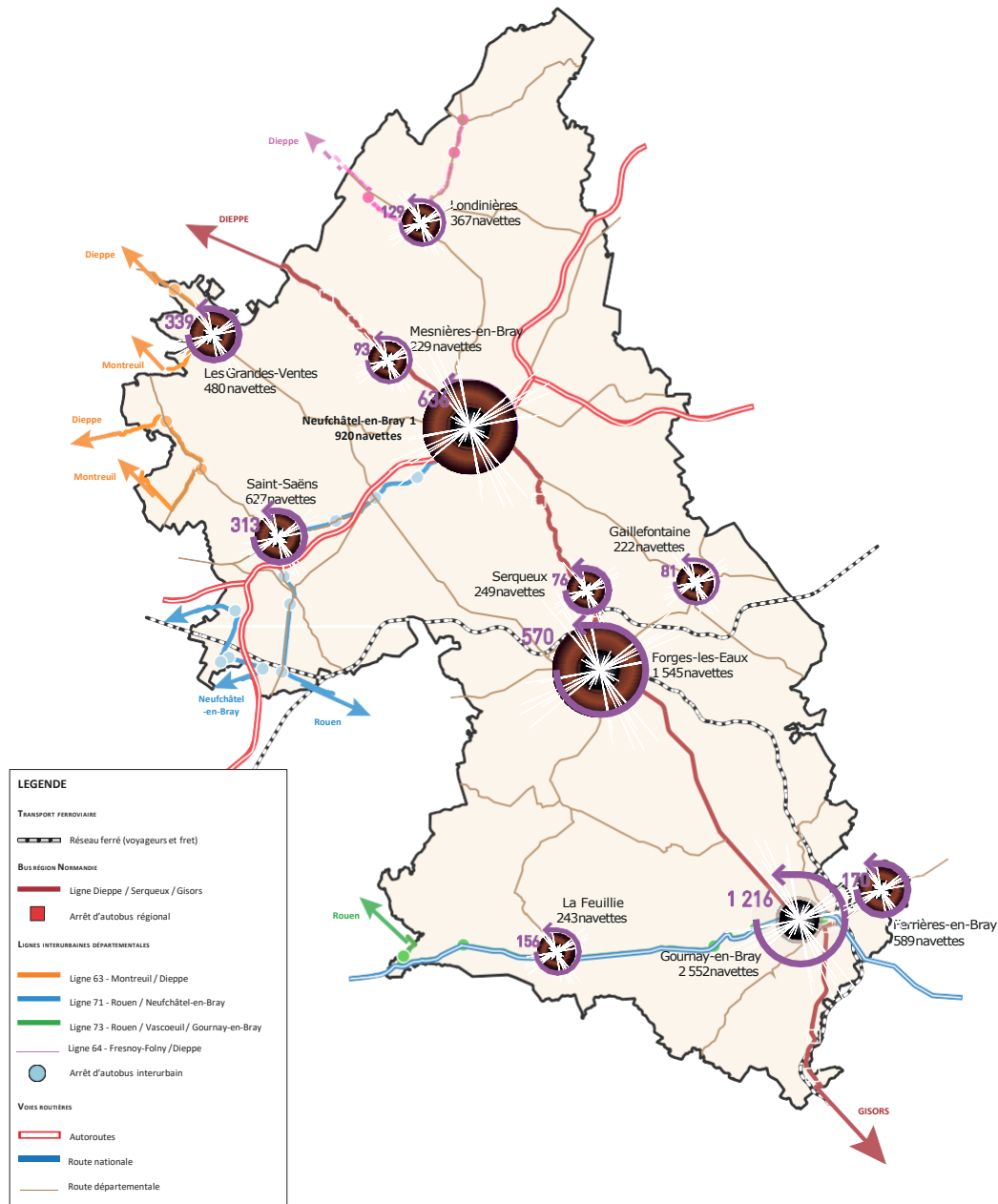


ENJEUX

Limitier l'usage des véhicules individuels au cœur des pôles structurants par la réorganisation et le partage des voies au profit des modes actifs ;

- > Encourager le covoiturage par l'implantation organisée de points de regroupement sécurisés ;
- > Relancer le dialogue avec les entreprises sur la **mobilité professionnelle** «Plan de Déplacements des Entreprises».

F. LES PÔLES INTERNES MAJEURS DES FLUX DOMICILE/TRAVAIL



UN TERRITOIRE POLARISÉ

Au sein du territoire, se distinguent :

- **Trois pôles d'attractivité internes** : Gournay-en-Bray (2 557 navettes), Neufchâtel-en-Bray (1 920 navettes), Forges-les-Eaux (1 545 navettes).
- Des **pôles secondaires** : Saint-Saëns (627 navettes), Les Grandes-Ventes (480 navettes), Ferrières-en-Bray (589 navettes), complétés par quelques pôles tertiaires.

56% (13 658) des actifs du territoire vivent et travaillent en Pays de Bray.
Parmi eux, **51% (6 953) travaillent sur leur commune de résidence.**

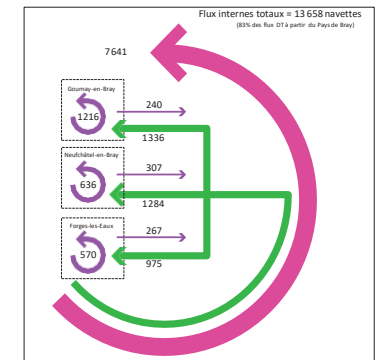
TROIS NOEUDS VIAIRES QUI MÉRITENT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE

- **Gournay-en-Bray / Ferrières-en-Bray** : principal pôle d'attractivité interne, grande majorité d'actifs provenant du Nord, forte utilisation de la D915 pour rejoindre le pôle ;
- **Neufchâtel-en-Bray** : situation stratégique au carrefour de voies principales et de réseau d'autobus, attractivité multiple ;
- **Forges-les-Eaux** : actifs provenant des villes limitrophes.

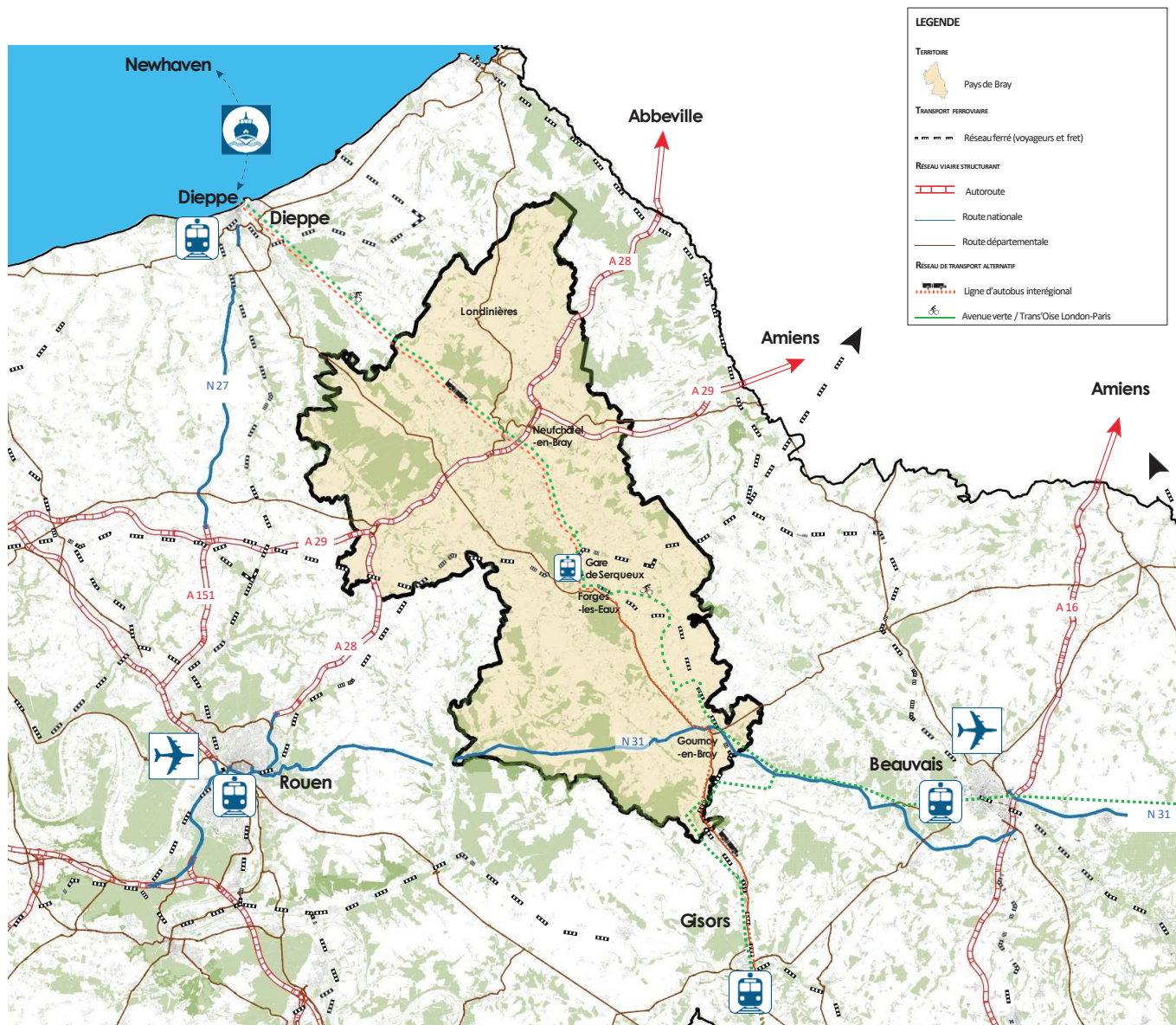
ENJEUX

Limitier l'usage des véhicules individuels au coeur des pôles structurants par la réorganisation et le partage des voies au profit des modes actifs :

- > Encourager le covoiturage par l'implantation organisée de points de regroupement sécurisés et ciblés sur les trajets communs,
- > Relancer le dialogue avec les entreprises sur la mobilité professionnelle,
- > Assurer un **traitement spécifique des entrées de ville** fortement mobilisées dans les pôles.



- Déplacements D/T internes au Pays de Bray (Hors trois pôles principaux) ayant pour OD l'une des 115 communes du Pays de Bray
- Déplacements D/T internes au pôle indiqué
- Déplacements D/T internes au Pays de Bray et ayant pour destination l'un des trois pôles principaux



L'AVENUE VERTE OU L'AXE DOUX DU PAYS

Le réseau de modes doux est marqué par la présence de l'**Avenue verte** :

- > 426 kms de voies douces reliant Paris à Londres ;
- > 82 kms dans le département de la Seine-Maritime ;
- > Tissée en partie sur l'ancienne ligne de chemin de fer ;
- > 45kms en site propre entre Forges-les-Eaux et la commune de Arques-la-Bataille, le reste en voies partagées sur le département de Seine-Maritime ;

Un projet de mise en site propre est engagé entre Forges-les-Eaux et Neufmarché.

Entre juin et août 2015, l'**Avenue verte a accueillie 23 592 cyclistes** dont **plus de la moitié utilisaient le réseau pour un motif de loisirs** (promenade, détente).

D'Osmoy-Saint-Valéry à Bouchevilliers, en passant par les trois grands pôles du Pays, l'Avenue verte est la voie structurante du réseau doux sur le territoire.

ENJEUX

Favoriser / Développer des liaisons itinérantes douces entre les communes tournées vers le déplacements quotidiens ;

Anticiper des liens doux avec les vélos routes, afin de capter les flux cyclo-touristiques et de les orienter sur l'ensemble du territoire ;

Profiter de la présence de l'Avenue Verte pour promouvoir et faire rayonner le Pays de Bray ;

Favoriser le passage total de l'Avenue Verte en site propre.

L'AVENUE VERTE : SES PARCOURS ET SES PROJETS

L'Avenue Verte se révèle comme l'**axe fort de la mobilité active** du Pays de Bray.

Selon les données de la Région Normandie, **deux trajets annexes** sont en cours de projet au départ de Forges-les-Eaux :

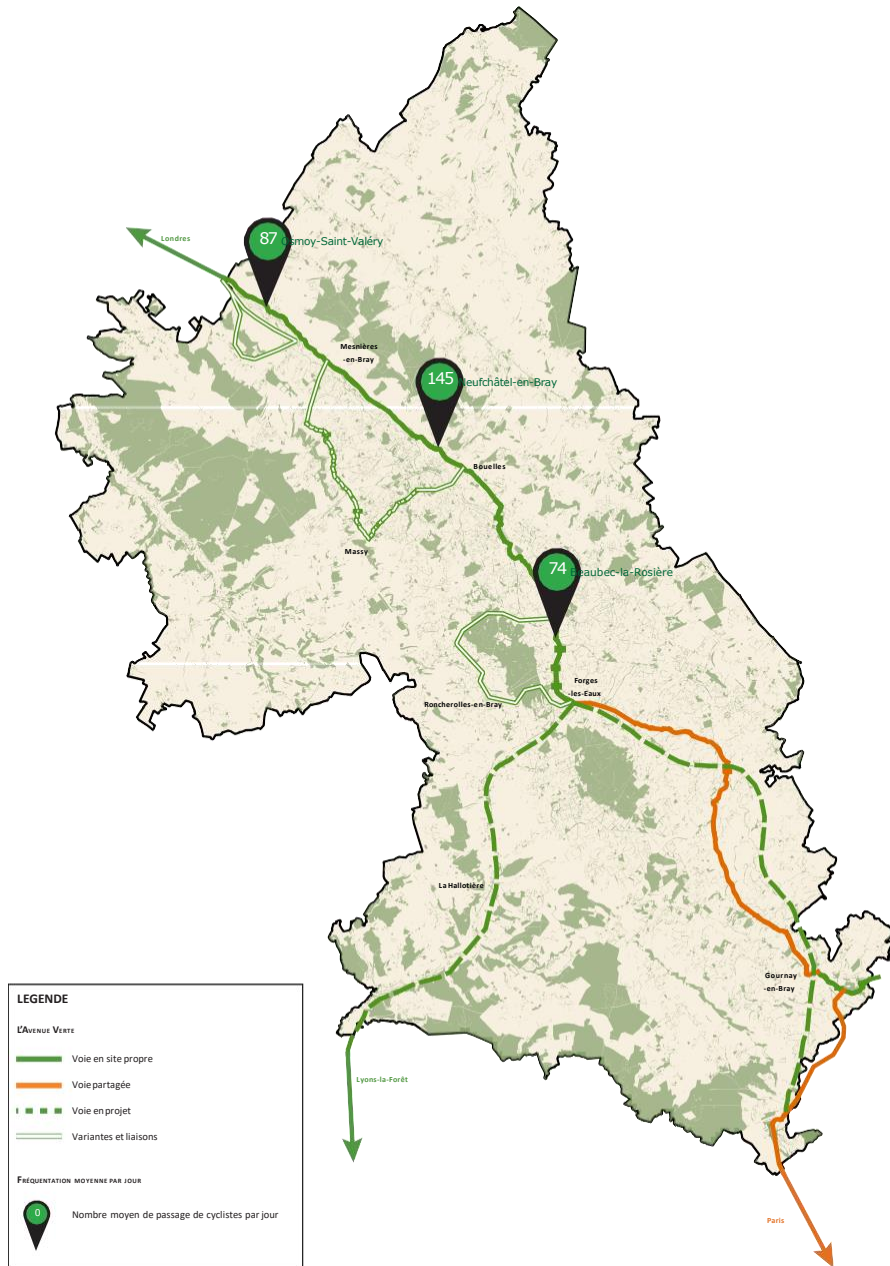
- > l'un comme itinéraire annexe uniquement cyclable depuis Forges-les-Eaux jusqu'à Gournay-en-Bray;
- > l'autre en direction de Lyons-la-Forêt.

Selon la moyenne enregistrée entre 2013 et 2017, le nombre de passage de cyclistes par jour sur l'Avenue Verte s'élève à 87 à Osmoy-Saint-Valéry, 145 à Neufchâtel-en-Bray et 74 à Beaubec-la-Rosière. L'usage de cette voie est donc fortement plus marqué au niveau de Neufchâtel-en-Bray, où un nombre important de services et d'institutions sont à disposition.

Le parcours de la voie verte au sein du Pays de Bray se décompose par **des voies en site propre** depuis le nord jusqu'à Forges-les-Eaux. **La voie est ensuite partagée jusqu'à Gournay en Bray** bien qu'un parcours alternatif soit en projet en site propre. La même configuration se poursuit ensuite vers le sud et la sortie du territoire en direction de Paris.

Des **variantes et liaisons** sont rattachée à l'Avenue Verte à trois niveaux :

- > Entre Osmoy-Saint-Valéry et Bures-en-Bray en passant par Mesnil-Follempresse ;
- > Entre Mesnières-en-Bray et Neuville-Ferrières en passant par Massy ;
- > Entre Beaubec-la-Rosière et Forges-les-Eaux en passant par Roncherolles-en-Bray.



ENJEUX

Favoriser le passage total de l'Avenue Verte en site propre ;

Consolider le réseau existant et encourager les activités liées au développement de l'Avenue Verte.

I. FOCUS SUR LES PARCOURS CYCLOTOURISTIQUES

CINQ PARCOURS CYCLOTOURISTIQUES

Le Nord du Pays de Bray propose **cinq parcours cyclotouristiques** :

- > La Bonde : au départ de Neuville-Ferrières, la boucle traverse 5 communes ;
- > La Briquette : au départ de Mesnières-en-Bray, 7 communes l'accueillent ;
- > Le Carré : au départ de Saint-Germain-sur-Eaulne, il traverse 7 communes ;
- > Le Coeur : au départ de Nesle-Hodeng, 8 communes le reçoivent ;
- > La Boucle des Calvaires : au départ de Saint-Saïre, la boucle s'y maintient.

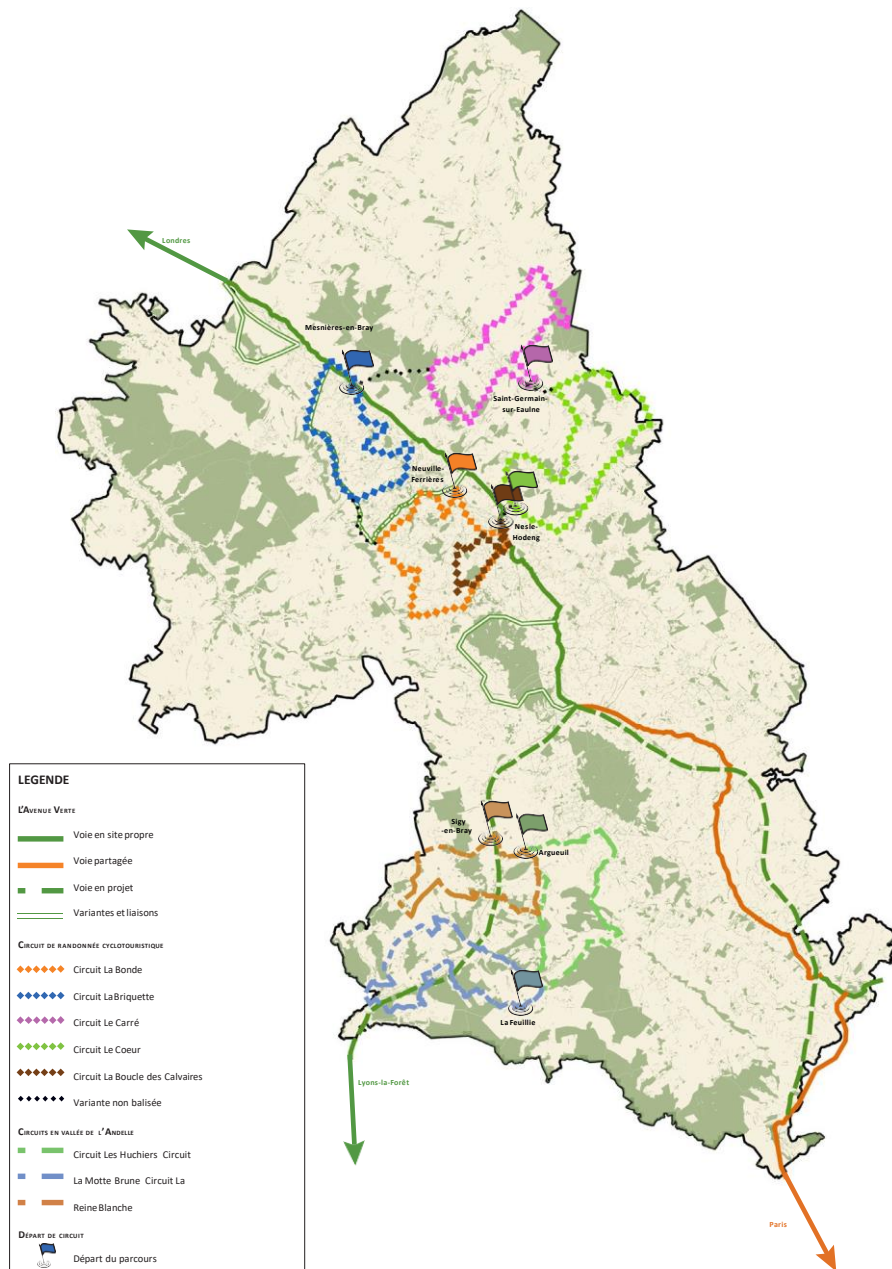
Avec près d'une trentaine de communes desservies, **les parcours cyclotouristiques font le lien avec l'Avenue Verte** à plusieurs endroits : Neufchâtel-en-Bray, Mesnières-en-Bray, Nesle-Hodeng, Neuville-Ferrières, Massy, etc. Ces connexions ont une forte valeur d'alternative à l'automobile, mais aussi un potentiel touristique.

TROIS CIRCUITS EN VALLÉE DE L'ANDELLE

La Vallée de l'Andelle, au sud-ouest du Pays de Bray, offre trois circuits de randonnée cyclotouristique :

- > Les Huchiers : au départ de Argueil, le parcours traverse 6 communes.
- > La Motte Brune : au départ de La Feuillie, 7 communes sont traversées.
- > La Reine Blanche : au départ de Sigy-en-Bray, le circuit traverse 6 communes.

Ces trois circuits sont interreliés les uns aux autres mais font surtout le lien avec les projets de prolongement de l'Avenue Verte vers Lyons-la-Forêt.



ENJEUX

Conforter et sécuriser les itinéraires de randonnées, dont une partie est en voie partagée avec des automobilistes.

Développer des circuits alternatifs éloignés de la circulation automobile et au plus proche des éléments naturels patrimoniaux.

J. LES ENJEUX RELATIFS AU REPORT MODAL ET AU STATIONNEMENT

LES CONNEXIONS PRÉSENTANT UN POTENTIEL DE REPORT MODAL

Les itinéraires cyclables formalisés du Pays de Bray sont raccordés aux réseaux de transport en commun en dix principaux sites :

- > La **connexion entre l'Avenue Verte et la ligne d'autobus régionale** sur la quasi totalité de son parcours puisque l'une et l'autre se confondent en passant dans les mêmes communes ;
- > La **connexion entre la ligne 71 et le circuit cyclotouristique de La Briquette** à Mesnières-en-Bray, ainsi qu'**avec l'Avenue Verte** à Neufchâtel-en-Bray ;
- > La **connexion entre la ligne 73 et le circuit de La Motte Brune** à La Haye et la Feuillie, ou **avec l'Avenue Verte** à Gournay-en-Bray ;
- > La **connexion entre la ligne de chemin de fer et l'Avenue Verte** à Serqueux.

Ces reports modaux, si les connexions sont facilitées pour les cyclistes, permettent à un large bassin de population (depuis Le Havre jusqu'à Amiens, Rouen et Paris) de **rejoindre les offres de mobilité active du Pays de Bray** sans leurs voiture particulière.

DES ENJEUX DE STATIONNEMENT ET D'ACCESSIBILITÉ

Alors qu'il est possible de transporter son vélo dans l'autobus pour un montant de 2€, **le réseau ferré manque**, pour sa part, **d'accessibilité** :

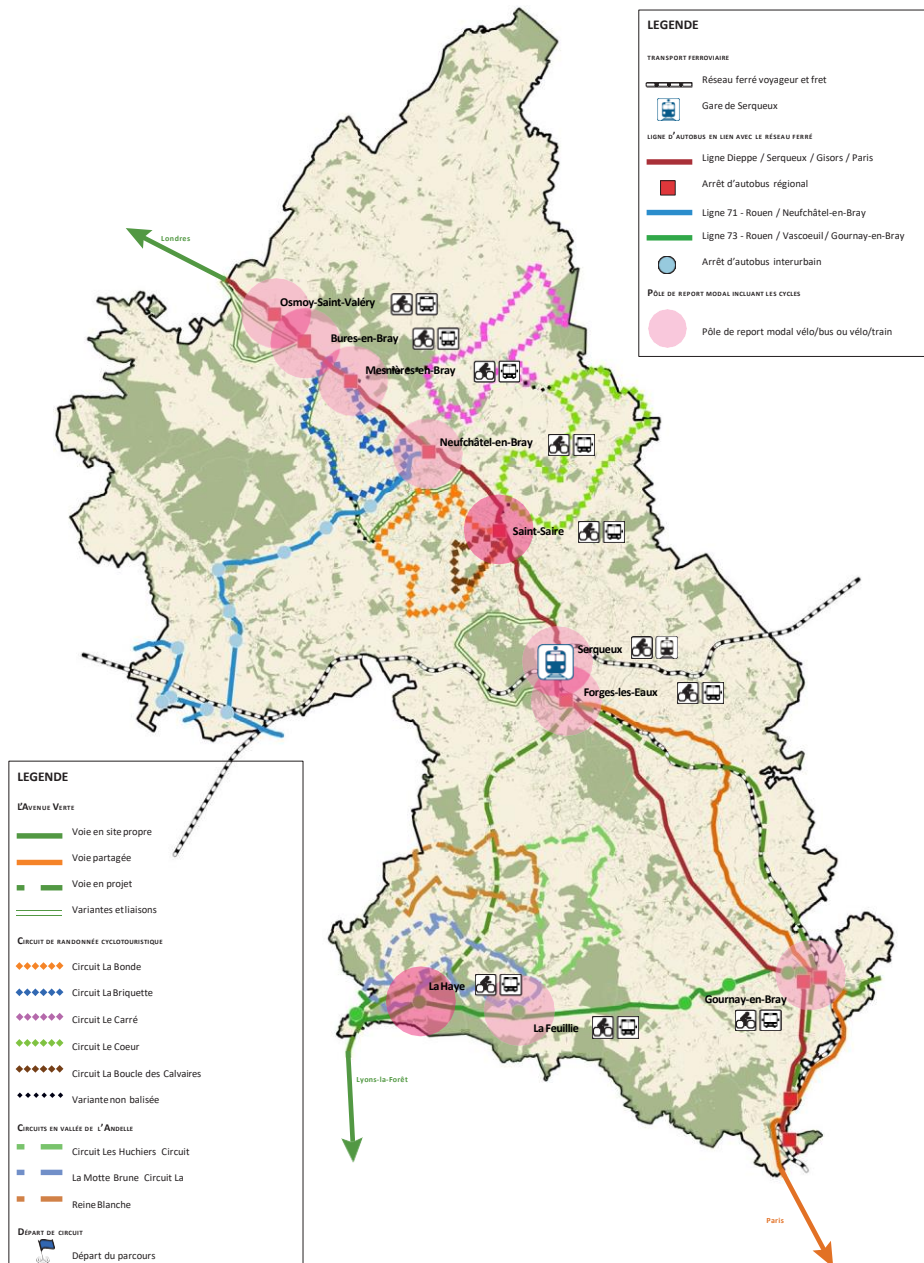
- > La gare de Montérolier-Buchy n'encourage pas l'accessibilité cycle aux quais et n'offre pas de stationnement vélo ;
- > La gare de Serqueux donne une accessibilité limitée aux quais et aucun stationnement cycle ;
- > La halte de Sommery ne propose aucune aménagement lié aux vélos.

ENJEUX

Développer le tourisme durable en favorisant l'intermodalité et ses conditions entre le train ou l'autobus et les réseaux de randonnées ;

Assurer la mise en accessibilité des quais et la **mise en place d'une offre de stationnement** pour cycles au niveau des gares ;

Proposer un jalonnement entre les itinéraires de randonnée et les arrêts de transports en commun.



K. UN RÉSEAU DE RANDONNÉES RICHE

Comme évoqué précédemment dans le volet « tourisme » :

UN RÉSEAU DE RANDONNÉES TRÈS DÉVELOPPÉ

Avec une identité paysagère très forte et de grandes entités boisées, le Pays de Bray se démarque par la **richesse du réseau de randonnées** qu'il propose. Il accueille également **sept sites de la Route des Paysages** aux larges panoramas et équipés de tables d'orientation (situées à La-Ferté-Saint-Samson, Bellencombre, Saint-Saëns, Mesnières-en-Bray, Beauvoir-en-Lyons, Ernemont-la-Villette, Osmoy-Saint-Valéry).

Le Pays de Bray offre **plus de 1 000 kms de circuits de randonnées** (hors circuits communautaires et hors Avenue Verte) répartis sur l'ensemble du territoire, avec notamment :

- > L'**Avenue Verte**, qui est un circuit de randonnée de reconnaissance mondiale ;
- > **Deux circuits intercommunautaires**, reliant Londinières à Saint-Saëns en passant par Neufchâtel-en-Bray (76 km), et Gournay-en-Bray à Forges-les-Eaux en passant par La Feuillie (89 km) ;
- > **Plusieurs dizaines de circuits** répartis sur les trois Communautés de Communes.

La randonnée constitue l'un des principaux axes de développement de l'activité touristique du territoire, avec notamment la mise en place du Plan Brayon de la Randonnée ayant pour objectif d'atteindre une certaine cohérence et qualité des prestations offertes.

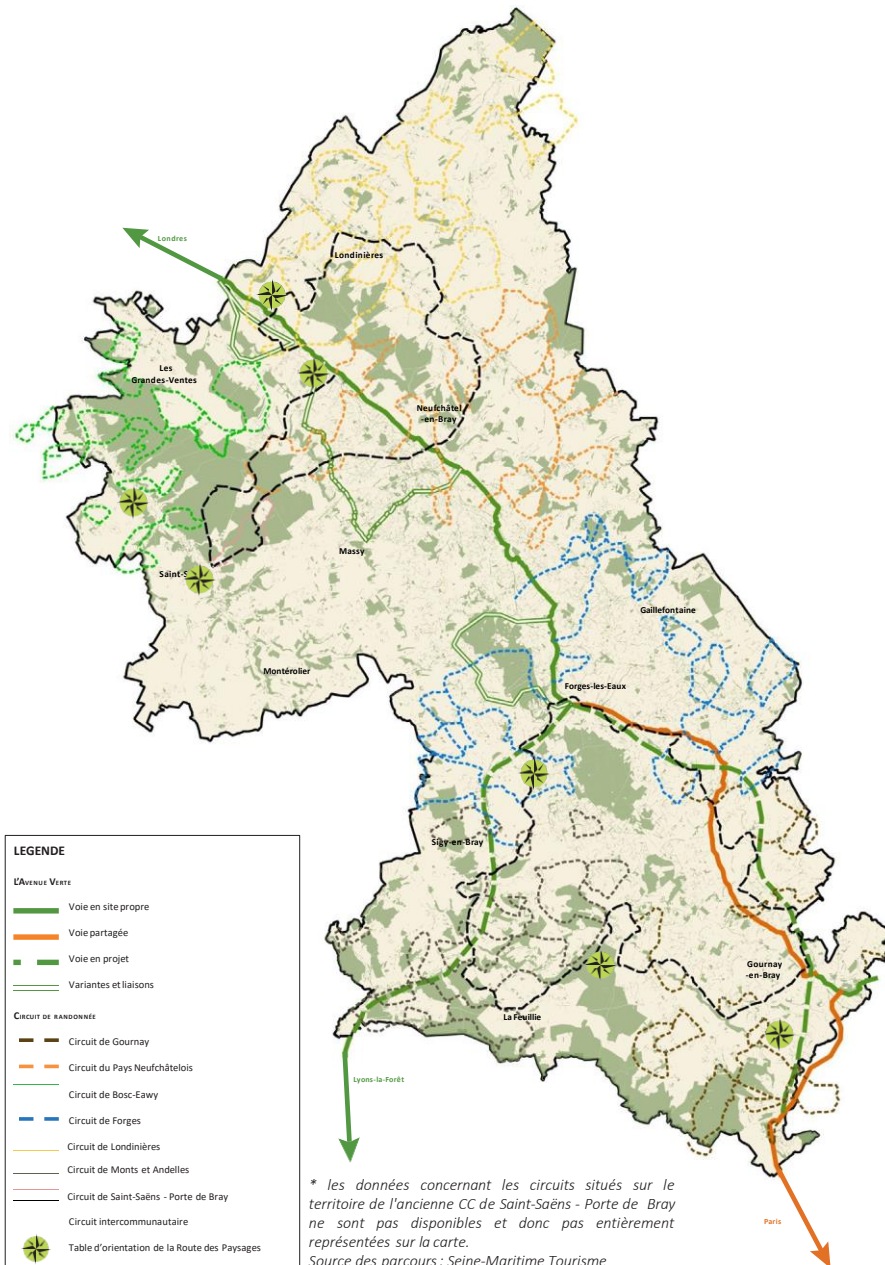
Le réseau de randonnées inclut et s'imbrique avec l'Avenue Verte qui se traduit comme le liant du territoire.

ENJEUX

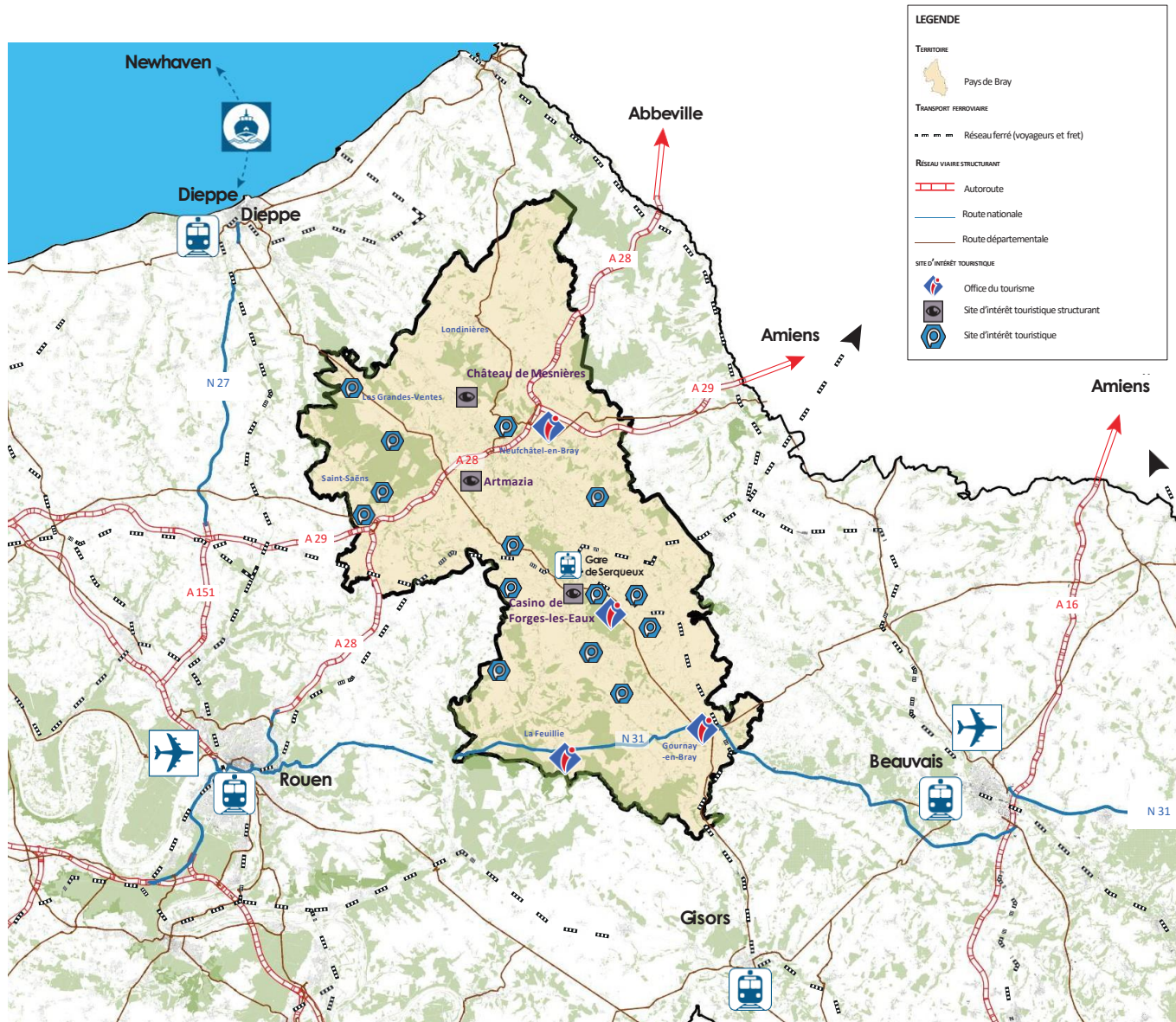
Conforter et sécuriser les itinéraires de randonnées, dont une partie est en voie partagée avec des automobilistes ;

Développer des circuits alternatifs éloignés de la circulation automobile et au plus proche des éléments naturels patrimoniaux ;

Valoriser et fiabiliser les chemins communaux, ruraux et forestiers pour démultiplier les possibilités de déplacement actif.



L. LE PAYS DE BRAY : SUR LES ROUTES TOURISTIQUES



Comme évoqué précédemment dans le volet « tourisme » :

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ANIMÉ PAR LES RÉSEAUX DE MOBILITÉ

Les sites touristiques présents en Pays de Bray sont dispersés et présents sur une grande partie du territoire.

La localisation, la desserte viare et ferrée du Pays de Bray lui offre un **potentiel de développement touristique fort**.

Le Pays de Bray se trouve au cœur de :

- > Des flux touristiques entre le Nord de l'Europe et la façade Atlantique, et entre la région parisienne et le littoral normand ;
- > L'attractivité de la côte Albâtre ;
- > Les sites touristiques structurants (casino de Forges-les-Eaux, la route des traditions, les activités de loisirs) ;
- > La voie verte et les circuits intercommunautaires ;
- > Le patrimoine naturel et la route des Paysages.

ENJEUX

Favoriser les retombées économiques en appuyant l'attention sur les réseaux qui relient les pôles touristiques ;

Utiliser l'intermodalité comme levier de développement touristique ;

Coordonner et structurer l'organisation touristique à plus grande échelle.

M. ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET MODES ACTIFS

Comme évoqué précédemment dans le volet « tourisme » :

UN CADRE NATUREL EXCEPTIONNEL À L'ORIGINE DE L'ATTRACTIVITÉ

Les **paysages et grandes masses boisées** du Pays de Bray sont en grande partie à l'origine de l'**attractivité touristique du territoire**. Encadré par **trois forêts domaniales** (Forêt domaniale d'Eu au nord-est, d'Eawy au nord-ouest, de Lyons au sud), le territoire accueille la **Route des Paysages** et de multiples sites d'intérêt naturel comme le Jardin du Mesnil à Montérolier ou le Marais de Normanville au Mesnil-Lieubray.

Ces espaces naturels accueillent de multiples chemins de randonnées et de cyclotourisme. Que ce soit en termes d'entités boisées ou d'équipements touristiques, le nord du territoire et plus particulièrement le territoire de la CC de Londinières sont moins représentés.

DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES INTERRELIÉS À L'AVENUE VERTE

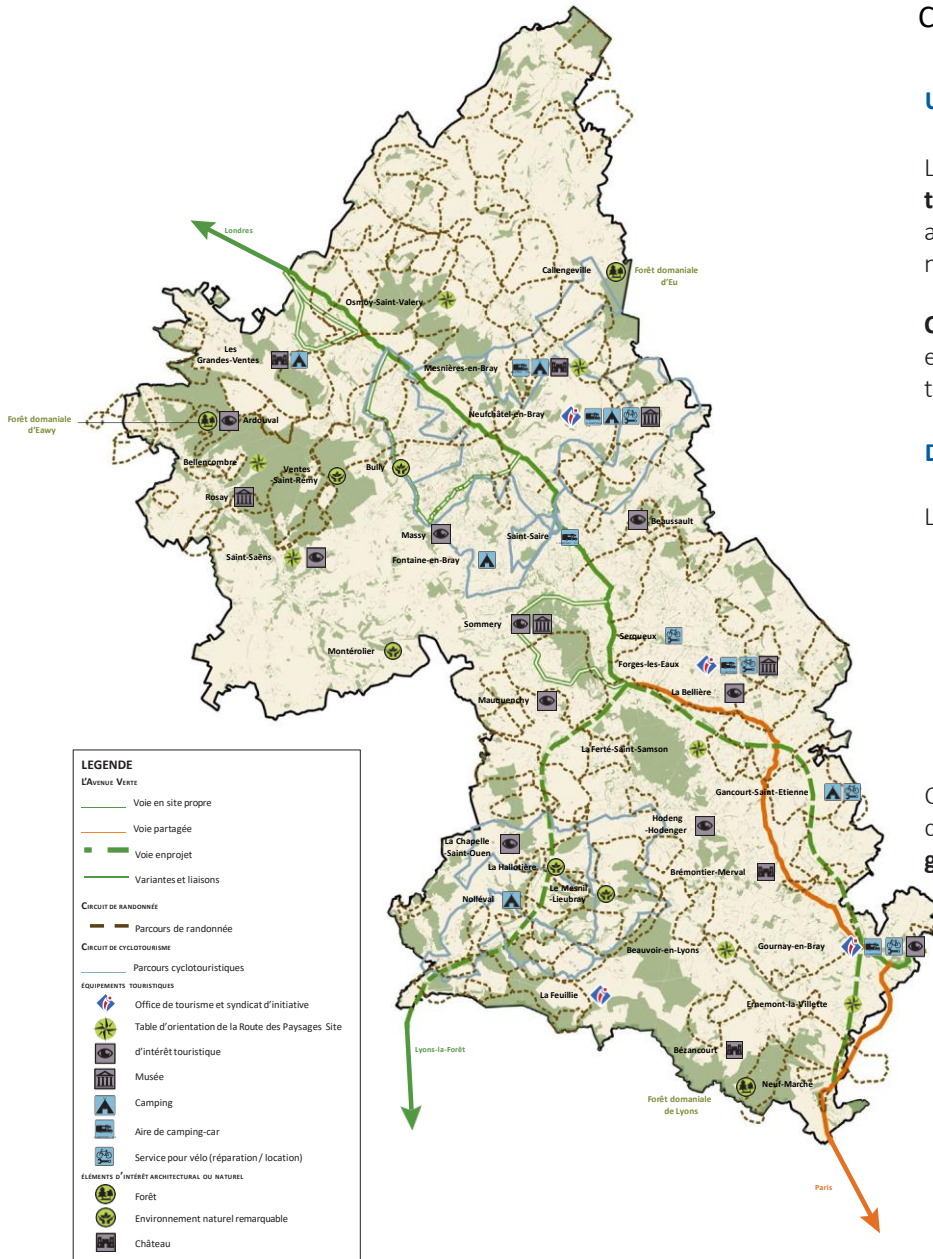
L'Avenue Verte traverse le Pays de Bray en desservant un nombre important d'équipements liés au tourisme :

- > Trois offices de tourisme à Neuchâtel-en-Bray, Forges-les-Eaux et Gournay-en-Bray ;
- > Des campings et aires de camping-car ;
- > Des services liés au cyclotourisme telles que des stations de réparation ou de location de cycles ;
- > Des musées (Musée de la Résistance à Forges-les-Eaux, Musée des Arts et Traditions Populaires à Neuchâtel-en-Bray) et châteaux (à Mesnières-en-Bray et Brémontier-Merval) ;
- > Des sites exceptionnels avec le labyrinthe Artmazia à Massy (12 149 visiteurs en 2012) ou encore le casino de Forges-les-Eaux.

Ces équipements et sites touristiques, sur le chemin de l'Avenue Verte, sont en lien direct avec la plupart des circuits pédestres et cyclables du Pays de Bray, encourageant un **potentiel économique et de développement grâce à une mobilité efficace**.

ENJEUX

Favoriser le développement des activités et équipements touristiques en lien avec les offres de mobilité active.



N. TABLEAU SYNTHÉTIQUE DU DIAGNOSTIC

les points forts

- > Un **réseau routier structuré** relié aux pôles régionaux ;
- > Présence des autoroutes A28 et A29.

- > Une **ligne d'autobus régionale** qui dessert l'axe nord-sud ;
- > Deux lignes d'autobus interurbains (71 et 73) qui connectent le Pays de Bray au principal bassin d'emploi extérieur (Rouen) ;
- > La **fréquentation** des lignes 71 et 73 est **en hausse** ;
- > Deux réseaux d'autobus desservant les marchés de Gournay-en-Bray et Forges-les-Eaux encourageant l'économie locale ;
- > Aménagement d'un **pôle multimodal** à Gournay-en-Bray ;
- > Présence d'**offres alternatives** (TAD, taxis, association).

- > Des temps de trajet en transports alternatifs similaires aux temps en véhicule personnel (sans embouteillage) ;
- > Le **réseau ferré et la gare de Serqueux** sont un atout certain pour les déplacements domicile/travail et domicile/lieu d'études ;
- > Toutes les communes sont desservies en transport scolaire.

- > L'**Avenue Verte**, axe doux, fort, structurant et rayonnant du territoire ;
- > **Volonté de prolonger l'Avenue Verte** en site propre ;
- > Des **liens** entre l'Avenue Verte, les circuits pédestres et cyclotouristiques et les équipements touristiques ;
- > **Points de convergence** entre les parcours cyclables et les réseaux de transport en commun.

- > **Bonne accessibilité vers la côte** et le patrimoine naturel ;
- > Forte activité touristique à conforter et valoriser.

- > **Deux aires de covoiturage** existantes ;
- > Des **plateformes numériques** à promouvoir.

Synthèse

desserte routière

Le réseau routier, hiérarchisé, offre un potentiel de mobilité exceptionnel.

transport en commun

Le service de transport public ne semble pas répondre au mieux aux besoins des habitants. Peu de communes bénéficient du passage de lignes régulières. Les horaires de desserte et les ruptures de charge ne sont pas attractives. Trois liaisons (SNCF, ligne 71 et 73) mènent au bassin d'emploi rouennais.

déplacements quotidiens

Les déplacements quotidiens, fortement internalisés, sont assurés vers l'extérieur par la diversité des réseaux (autobus, viaire, ferroviaire) mais les liens internes sont à améliorer.

modes doux

Les réseaux de transport actif sont variés et dispersés sur le territoire, forgés autour de l'Avenue Verte qui scinde le Pays. Des améliorations sont à amener concernant les reports modaux et la promotion du transport actif pour les déplacements quotidiens.

flux touristiques

Territoire de tourisme, le Pays de Bray s'appuie sur les transports actifs et ses nombreux parcours.

covoiturage

Un système de covoiturage encore trop peu visible, à mettre en avant et à encourager.

les points faibles

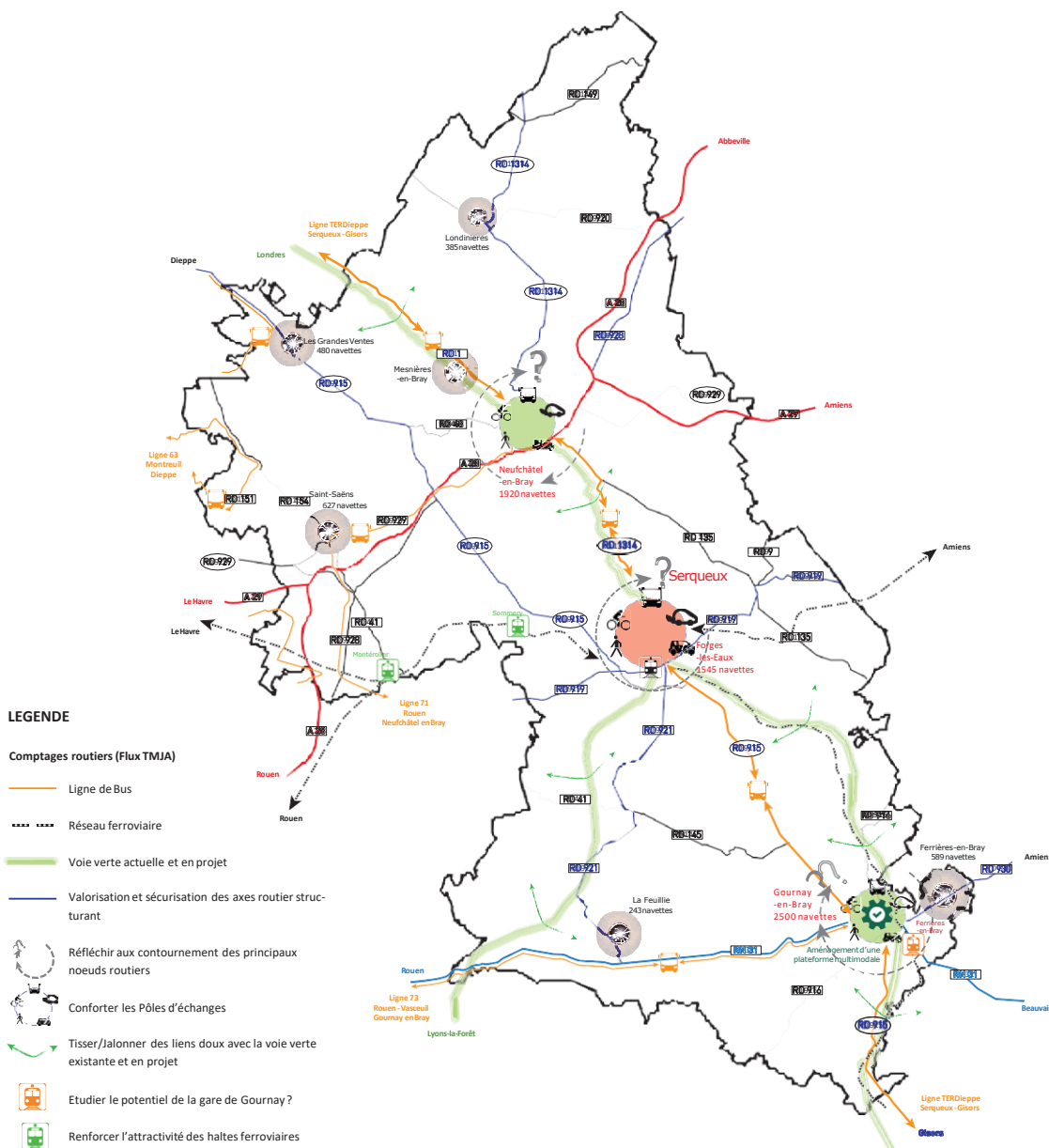
- > **Trois noeuds routiers** avec une concentration de flux ;
- > **Accumulation de poids-lourds** autour de Gournay-en-Bray et au sein de Forges-les-Eaux.

- > Manque de desserte en transport en commun à destination de l'est du territoire et Amiens ;
- > **Absence de desserte ferroviaire vers Dieppe** ;
- > Pas de montée de voyageurs possible sur le réseau ferroviaire sur le territoire pour l'axe Serqueux/Gisors ;
- > Les **ruptures de charge et horaires** ne sont pas incitatives à l'usage du transport collectif (seuls 14% des reports acceptables vers Rouen).

- > Mis à part la plateforme de Gournay-en-Bray, **aucun aménagement** fait entre les modes de transports **pour favoriser le report modal** ;
- > Manque de liens en transports publics pour les publics vulnérables vers les pôles, alors que le territoire est marqué par sa ruralité.

- > **Tronçon en voie partagée** de l'Avenue Verte à partir de Forges-les-Eaux jusqu'à Gournay-en-Bray ;
- > Manque de facilitation des **reports modaux** train/cycle.

- > Des **aires de covoiturage manquantes** et à développer.



- **Répondre aux enjeux d'une circulation élevée**, des nuisances qu'elle occasionne (Point noir, entrée de ville, sécurisation des traversées, transport de marchandises, contournement) ;
- **Réfléchir à une hiérarchisation claire du réseau viaire** afin notamment d'organiser les flux intercommunaux entre les Pôles générateurs et valoriser les axes structurant comme vitrine pour le développement du tourisme (RD915-1314-919-928) ;
- **Créer une offre de transport** en commun (navette) interne favorisant le rabattement des communes non desservies ;
- **Développer l'attractivité des lignes de bus** en favorisant le rabattement sur les arrêts concernés (Stationnement, vélo, navettes) ;
- **Coordonner l'emplacement des arrêts et les horaires** aux intersections des lignes régionales et interurbaines ;
- **Conforter les Pôles d'échanges multimodaux et intermodaux** en lien avec la mobilité quotidienne et touristique. **Encourager le report modal** en formalisant les places de stationnement aux abords des gares et haltes existantes ;
- **Étudier le potentiel** de l'ancienne gare voyageur de Gournay ;
- **Améliorer et compléter l'itinéraire cyclable de la Voie Verte (notamment via les liaisons Forges-les-Eaux/Gournay-en-Bray et vers Lyons-la-Fôret) ;**
- **Tisser / Jalonner** des liens doux avec la voie verte, afin de capter les flux cyclotouristiques et de les orienter sur les équipements de loisirs et de commerces ;
- **Valoriser la voie verte** en tissant des liens actifs vers les Pôles générateurs pour développer une écomobilité professionnelle ;
- **Accompagner le développement du covoiturage** sur les courtes (internes) et longues distance (externes) à destination des Pôles d'emplois ;
- **Développement** de «l'information multimodale» regroupant toute information sur les possibilités de déplacement, par tout mode de transport ;
- **Renforcer les actions sur l'écomobilité scolaire** afin de repenser les déplacements des élèves vers leur école (Pédibus, Cyclobus...) au coeur des communes ;
- **Pacifier la circulation automobile** aux abords des établissements scolaires ;
- **Relancer le dialogue avec les entreprises** sur la mobilité professionnelle (PDE) ;
- **Favoriser l'économie numérique** et l'émergence de nouveaux modes de travail (télétravail, coworking...) ;
- **Favoriser le développement économique et résidentielle** au droit d'une offre de transports collectifs structurante, afin de limiter les besoins d'usage des voitures particulières.